

PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



PCAET
Plan Climat-Air-Énergie Territorial

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE

1. DIAGNOSTICS

DOCUMENT ÉLABORÉ AVEC LE CONCOURS DE :
SYSDAU (ÉTUDE INITIALE EN 2024)
ALEC (ÉTUDE INITIALE 2024)
CCJEB (ACTUALISATION 2026)

sept 2026
sept 2032

1.1

DIAGNOSTIC
RÉALISÉ PAR L'ALEC

Diagnostic territorial : bilan énergétique et orientations

Etat des lieux 2010-2019 & Scénarisation prospective à 2030 et 2050

“

*L'ingénierie territoriale
au cœur de la transition
énergétique*

”

Cadre de l'intervention : Accompagnement à la réalisation et à la mise en œuvre du PCAET

Date : Août 2021 – Modifications mineures janvier 2024

Réalisé par : Anne BELLANGER / Romain HARROIS – Ajustements par la CdC Jalle Eau Bourde



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026



ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



Sommaire

Avant-propos.....	6
Partie A : ELEMENTS DE CADRAGE	7
I. Contexte réglementaire relatif aux PCAET	8
II. Intérêts et objectifs d'un bilan énergétique territorial.....	11
III. Périmètre étudié et année de référence	14
Partie B : PROFIL ENERGIE-CLIMAT DU SYSDAU	17
I. CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE.....	18
1. Répartition par EPCI.....	18
2. Répartition par secteur	19
3. Répartition par énergie.....	20
4. Consommation en énergies renouvelables	22
II. PRODUCTION D'ENERGIE.....	23
1. Production primaire.....	23
2. Production secondaire	25
3. Production finale.....	25
III. FLUX ENERGETIQUES ET TAUX D'INDEPENDANCE.....	29
IV. EMISSIONS DE GES.....	32
1. Emissions globales du territoire et évolution	32
2. Répartition par type d'énergie	33
3. Répartition par secteur	33
V. DEPENSE ENERGETIQUE.....	35
1. Répartition par type d'énergie	35
2. Répartition par secteur	36
Partie C : BILAN ENERGETIQUE DETAILLE DU SYSDAU	37
I. CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE.....	38
1. Poids et évolution des consommations d'énergie.....	38
2. Consommations par secteur	39
3. Consommations par énergie.....	50
II. PRODUCTION D'ENERGIE.....	53
1. Synthèse et évolution de la production d'énergie.....	53
2. Détail par filière de la production d'énergie primaire.....	58
III. FLUX ENERGETIQUES SUR LE TERRITOIRE.....	62
1. Indépendance énergétique.....	62
2. Réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	63



IV.	EMISSIONS DE GES ET SEQUESTRATION DE CO ₂	68
1.	Emissions de GES énergétiques et non énergétiques.....	68
2.	Stockage carbone et séquestration de CO ₂	70
V.	INVENTAIRE DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET ENJEUX LIES A LA QUALITE DE L'AIR	80
VI.	VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	81
1.	Méthodologie.....	81
2.	Analyse de l'exposition passée	82
3.	Etude des projections climatiques	85
4.	Impacts du changement climatiques attendus sur le territoire	88
5.	Stratégie d'adaptation et d'atténuation aux impacts du changement climatique.....	107
VII.	DEPENSE ENERGETIQUE.....	111
Partie D : ORIENTATIONS.....		114
I.	SCENARISATION ENERGIE/CLIMAT A L'ECHELLE DU SYSDAU	116
1.	Réduction des consommations d'énergie.....	116
2.	Développement des énergies renouvelables et de récupération	117
3.	Réduction des émissions de GES	123
4.	Evolution de la dépense énergétique	124
II.	ORIENTATIONS ENERGIE/CLIMAT A L'ECHELLE DES EPCI	126
1.	Potentiel de réduction des consommations d'énergie.....	126
2.	Evolution du mix énergétique.....	129
3.	Développement de la production d'énergies renouvelables.....	130
4.	Potentiels de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques	137
Table des illustrations.....		140
Sigles et abréviations.....		145



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026



ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



Avant-propos

Face au contexte énergétique actuel, qui voit les ressources énergétiques fossiles se raréfier, tandis que les consommations ne cessent d'augmenter, entraînant de fait une augmentation des émissions de GES et des pollutions environnementales, de nombreux territoires, à différentes échelles, se sont engagés dans des démarches de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables et de récupération.

Les collectivités locales, qui ont un rôle central dans la lutte contre le changement climatique, représentent en effet une échelle d'action pertinente, afin de proposer une réponse cohérente et globale aux questions énergétiques pour la construction du futur modèle énergétique français.

Pour autant, l'atteinte des objectifs nationaux ou internationaux ne peut être obtenue sans une observation territoriale qui dresse l'état des lieux des flux énergétiques et émissions associées, suive leur évolution, analyse les enjeux et estime les gisements d'économie d'énergie et les ressources renouvelables mobilisables, afin d'établir des scénarios prospectifs et un programme d'actions adaptés à chacun des territoires.

C'est toute l'ambition que porte l'Alec au travers de sa mission d'observation locale de l'énergie, de réalisation et suivi de bilans énergétiques et de prospective territoriale, afin d'accompagner l'ensemble des territoires girondins vers la transition énergétique prévue dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires¹ (SRADDET).

¹ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Néo-aquitain a été adopté le 16 décembre 2019



Partie A : ELEMENTS DE CADRAGE

Cette partie vise à donner au lecteur, de façon synthétique, les principaux éléments de compréhension relatifs à la réalisation du diagnostic, tant sur ses objectifs que sur sa forme (structuration, sources de données, choix méthodologiques).



I. Contexte réglementaire relatif aux PCAET

De nombreux territoires, à différentes échelles, se sont engagés de manière volontariste ces dernières années dans des démarches de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables et de récupération : réduction des dépenses énergétiques, développement économique de filières locales, lutte contre la précarité énergétique, diminution de la dépendance énergétique...

En effet, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer par la définition de politiques publiques adaptées et par la valeur d'exemple qu'elles peuvent porter auprès des habitants et acteurs de leurs territoires.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui vise entre autres à renforcer leur rôle dans la gouvernance locale de l'énergie, a imposé aux EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et comptant plus de 20 000 habitants, d'adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.

Au-delà de ce qui pourrait paraître comme une nouvelle obligation réglementaire pour certains EPCI, leur élaboration est l'occasion de définir une feuille de route à long terme visant à réduire consommation d'énergie et émissions de GES, tout en améliorant la qualité de l'air. Ce Plan constitue ainsi une véritable opportunité pour construire un projet de territoire qui a obligatoirement des effets positifs sur l'activité économique locale et l'ouverture de nouveaux marchés locaux, la création d'emplois non délocalisables, la formation professionnelle, la lutte contre la précarité énergétique, la quête d'autonomie du territoire...

Les PCAET doivent notamment s'inscrire dans la stratégie locale de transition énergétique décrite dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Néo-aquitain, adopté fin 2019. Les objectifs fixés par la Région à travers le SRADDET sont le fruit d'hypothèses de projections, consolidées à partir des scénarios nationaux Stratégie Nationale Bas Carbone et négaWatt 2050, tenant compte des spécificités régionales. Ils s'inscrivent donc dans l'ambition européenne et nationale de la France pour la transition énergétique.

Par ailleurs, l'engagement national prévoit depuis 2019, d'inscrire l'action publique dans une ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050 (loi Energie-Climat).

L'élaboration de ce Plan se structure autour de 6 étapes décrites exhaustivement dans le décret n°2019-849 du 28 juin 2016 :

Les étapes d'un PCAET



FIGURE 1 – LES ETAPES D'UN PCAET

Source : « Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET » - ADEME

Conscients des enjeux que ces Plans représentent pour les collectivités locales, le Département de la Gironde et l'Alec proposent un accompagnement technique aux territoires pour construire un PCAET adapté et opérationnel, et faire ainsi de la transition énergétique une réalité.

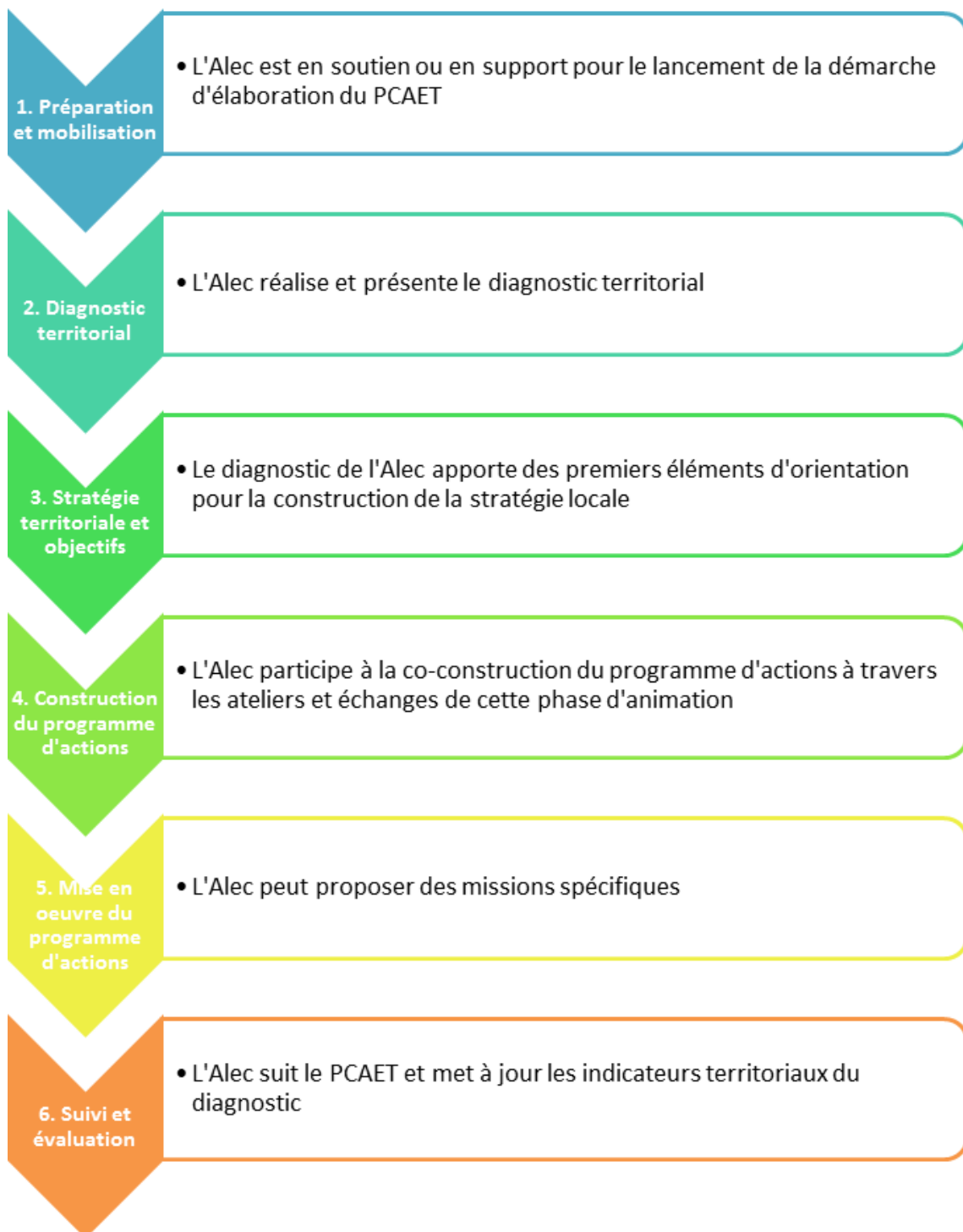


FIGURE 2 - ACCOMPAGNEMENT DE L'ALEC SUR LES DIFFERENTES PHASES DU PCAET

Si cet appui technique n'affranchira pas la collectivité de s'associer les compétences d'une maîtrise d'œuvre, notamment sur les phases de fixation des objectifs climat, air et énergie et d'élaboration du programme d'actions, il a pour vocation de faciliter la réappropriation de la démarche par la collectivité et la mise en œuvre des actions.



II. Intérêts et objectifs d'un bilan énergétique territorial

L'atteinte d'objectifs énergie/climat locaux, nationaux et internationaux ne peut être obtenue sans une observation territoriale qui dresse l'état des lieux des flux énergétiques, suive leur évolution et estime les gisements d'économie d'énergie et les ressources renouvelables mobilisables, afin d'établir des scénarios prospectifs et un programme d'actions adaptés à chacun des territoires.

Le bilan énergétique de territoire peut donc se concevoir aussi bien comme un outil de connaissance territoriale (consommations, productions, émissions de GES, facture) que d'aide à la prospective, puis à la planification concertée, à moyen et long terme.

Il vise tout d'abord à comprendre et analyser les enjeux territoriaux, en apportant une connaissance détaillée sur :

- les consommations par type d'énergie (charbon, produits pétroliers, gaz naturel, électricité et toutes formes d'énergies renouvelables), réparties suivant les principaux secteurs consommateurs (habitat, tertiaire, industrie, transport et agriculture) ;
- les productions et transformations d'énergies, et leur décomposition en énergie primaire → énergie secondaire → énergie finale ;
- les flux énergétiques (diagramme de Sankey), permettant de retranscrire la réalité territoriale : approvisionnements, transport et distribution, pertes, exportations, stockage ;
- les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration nette de CO₂ ;
- les émissions de polluants atmosphériques (NO_x, PM₁₀, PM_{2,5}, COV, SO₂ et NH₃) ;
- la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- une approche économique, visant à quantifier la dépense énergétique du territoire (par énergie et par secteur) et mettre ainsi en évidence d'autres enjeux.

Il permet ensuite de réaliser des exercices prospectifs visant aussi bien la demande que l'offre énergétique :

- sobriété énergétique (ou économie d'énergie réalisée à partir d'une évolution comportementale et d'usage) ;
- efficacité énergétique :
 - o efficacité de l'offre (ou amélioration des process énergétiques, réduction ou récupération des pertes...),
 - o efficacité de la demande (ou rationalisation des usages finaux et utilisation de terminaux énergétiquement performants...) ;
- recours aux énergies renouvelables, produites localement et pas ou peu carbonées.

L'ensemble des éléments de diagnostic et de prospective, présentés dans les trois parties suivantes, ont été obtenus en essayant de récupérer le maximum de données réelles et/ou locales, auprès d'acteurs du territoire, à savoir :

- les consommations réelles d'énergie, provenant des livraisons des différents transporteurs et distributeurs d'énergie au niveau local (gaz naturel, électricité, chaleur),
- les consommations réelles d'énergie de certaines industries,
- les productions énergétiques réelles de plusieurs installations du territoire,
- les données provenant des collectivités et de leurs compétences,
- les études de gisements énergétiques locales,
- les données provenant des acteurs locaux en termes de qualité de l'air,
- les études locales et régionales sur la vulnérabilité et l'adaptation des territoires aux changements climatiques,
- ...



Ces données ont ensuite été utilisées telles quelles ou bien retravaillées pour pouvoir les répartir par secteur de consommation, énergie, usage et/ou localisation.

A ces données réelles se sont également ajoutés :

- des données statistiques, établies au niveau départemental, régional, voire national,
- le « dire d'expert ».

Le tableau suivant décrit brièvement les principales sources de données utilisées pour la réalisation du diagnostic :

	Energie	Type de données / Source
CONSOMMATIONS	Produits pétroliers	Modélisation du trafic routier (Atmo Nouvelle Aquitaine), données locales du parc bâti (CERC, INSEE)
	Gaz	Données réelles REGAZ, GRDF, TERÉGA
	Electricité	Données réelles Enedis, RTE
	Bois-énergie	Données locales du parc bâti (Enquêtes ménages 2017 et 2018, INSEE)
	Biocarburants	Modélisation du trafic routier (Atmo Nouvelle Aquitaine - CITEPA)
PRODUCTIONS	Bois	Estimation à partir des données régionales (ex Aquitaine) au prorata de la surface boisée du territoire
	Déchets	Estimation des tonnages produits et de leur valorisation par commune à partir des données de collecte et de traitement (Rapport d'activité Bordeaux Métropole, Département de la Gironde, AREC)
	Solaire photovoltaïque	Données calculées à partir de données locales : recensement du ministère (SDES) + modélisation de production (HESPUL)
	Solaire thermique	Données issues des statistiques régionales (SDES, Observ'ER)
	Géothermie profonde	Données réelles et/ou locales
	Pompes à chaleur	Données issues des statistiques nationales (AFPAC, Eurostat)
	Réseaux de chaleur	Données réelles et/ou locales
	Electricité thermique	Données réelles et/ou locales



CHANGEMENT CLIMATIQUE	Publications du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) Observatoire National des Effets du Changement Climatique (ONERC) Données issues de l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine (AREC) Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique dans le grand sud-ouest (MEDCIE GSO) Prévoir pour agir – La Région Aquitaine anticipe le changement climatique Publications de la DDTM 33 Données issues des arrêtés de catastrophes naturelles (base de données Gaspar) Données issues de l'inventaire des risques naturels et technologiques (GeoRisques) Données issues des projections climatiques DRIAS Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) GIP Observatoire Côte Aquitaine
ORIENTATIONS	SRADDET Scénario national négaWatt à 2050 Scénarios ADEME « Vision 2030-2050 » et AIE Etude de gisement et de potentiel de développement de La Méthanisation en Aquitaine – SOLAGRO Schéma Régional Eolien Aquitain Les réseaux de chaleur en France – SNCU/FEDENE Scénarii ADEME « Vision 2030-2050 » et Mix électrique 100% renouvelable 2050 Hypothèses d'évolution des prix des énergies (AIE)

FIGURE 3 - PRINCIPALES SOURCES DE DONNEES UTILISEES POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC



III. Périmètre étudié et année de référence

Le présent diagnostic porte sur l'ensemble des activités présentes sur le territoire du SYSDAU, considéré comme un « système » limité par des « frontières » (ses limites géographiques et administratives), et non au seul périmètre de son patrimoine et de ses compétences. Il vise à caractériser et quantifier l'ensemble des flux énergétiques et émissions associées entrant en jeu sur le territoire, qu'il s'agisse de consommations, de productions ou encore de transformations, et ce pour tous les secteurs et pour toutes les énergies.

Le SYSDAU est composé de 95 communes regroupées en 8 EPCI, dont Bordeaux Métropole. A ce titre, la métropole ayant gardé sa compétence « Plan Climat », **le présent diagnostic ne porte que sur les 7 autres communautés de communes, à savoir Médoc Estuaire, Jalle-Eau Bourde, Montesquieu, Secteur de Saint-Loubès, Coteaux Bordelais, Portes de l'Entre-Deux-Mers, Créonnais, soit 67 communes au total.** Des éléments de diagnostic sur l'ensemble du territoire sont toutefois présentés dans la partie B, afin de visualiser le profil énergie/climat du SYSDAU dans son ensemble. Ils seront ensuite spécifiés à l'échelle des 7 autres EPCI (parties C et D), pour lesquels le SYSDAU assurera la cohérence des démarches énergie/climat, dont les 6 PCAET obligatoires pour les CDC Médoc Estuaire, Jalle-Eau Bourde, Montesquieu, Portes de l'Entre-Deux-Mers, Coteaux Bordelais, et Secteur de Saint-Loubès.



15



Il est à noter toutefois que certaines données n'ont pu être encore actualisées pour l'année 2019 (secteur des transports notamment), celles-ci dépendant en majeure partie des organismes qui les fournissent (dans ce cas, l'année des données est spécifiée).

De façon générale, la qualité et la quantité de données énergétiques obtenues par l'Alec évolue d'année en année, entraînant de fait des corrections méthodologiques sur les éventuelles versions précédentes des bilans, qui s'avèrent nécessaires pour pouvoir comparer entre eux les résultats.

A ce titre, précisons notamment que les données de consommations d'énergie sont corrigées du climat (prise en compte des aléas climatiques pour le calcul des consommations liées au chauffage des bâtiments), afin de faire abstraction des variations liées au climat.

Par ailleurs, le bilan énergétique prend également en compte l'effet de conséquences conjoncturelles plus générales (évolution de la population, transformations urbaines, ralentissement de la croissance économique, évolution du prix des énergies...). Ainsi, les comparaisons d'une année à l'autre ne sont pas toujours à champs constants de population, d'activités et de patrimoine et peuvent nécessiter l'introduction d'indicateurs pour dégager certaines tendances ou conclusions (consommations d'énergie ramenées au nombre d'habitants par exemple).



Partie B : PROFIL ENERGIE-CLIMAT DU SYSDAU

NB : Comme précisé dans la première partie de ce rapport, le SYSDAU assurera la cohérence des démarches énergie/climat sur l'ensemble des communautés de communes de son territoire en dehors de Bordeaux Métropole (qui possède son propre Plan Climat). Ceci étant, une vision d'ensemble du SYSDAU (en comprenant la métropole) est présentée ici dans cette partie afin de montrer la réalité énergétique de l'aire métropolitaine dans ses frontières, et mesurer ainsi le "poids énergétique" de la métropole vis-à-vis des 7 autres CDC.



I. CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

Cette partie présente les consommations d'énergie finale par secteur et/ou par produit énergétique, ainsi que leurs évolutions entre 2010 et 2019. Elles sont comptabilisées à climat corrigé (prise en compte des aléas climatiques) et ne prennent pas en compte les usages non énergétiques des différents produits (par exemple le pétrole brut pour produire du plastique).

La consommation d'énergie finale sur le territoire du SYSDAU ainsi estimée sur 2019 est d'environ **20 400 GWh**, soit près de la moitié des 39 700 GWh consommés sur le département de la Gironde (51%).

Elle représente une consommation énergétique d'environ **20 300 kWh par habitant**, inférieure d'un peu plus de 16% à la consommation moyenne départementale qui est d'environ 24 500 kWh par habitant, et qui peut s'expliquer en partie par un tissu urbain et périurbain relativement dense (poids de la métropole), où les déplacements et flux de marchandises par la route sont un peu moins contraints qu'en milieu rural.

Sur la période 2010-2019, la consommation énergétique finale, corrigée du climat, est en très légère augmentation (+1%), passant de 20 200 à 20 400 GWh. La baisse observée entre 2016 et 2017 s'explique par la fermeture de l'usine Cofrablack, importante consommatrice de produits pétroliers, sur la commune d'Ambès. En revanche, rapportée au nombre d'habitants, cette consommation est en baisse de -11%, la population ayant augmenté de +13,2% sur cette période (+116 900 habitants).

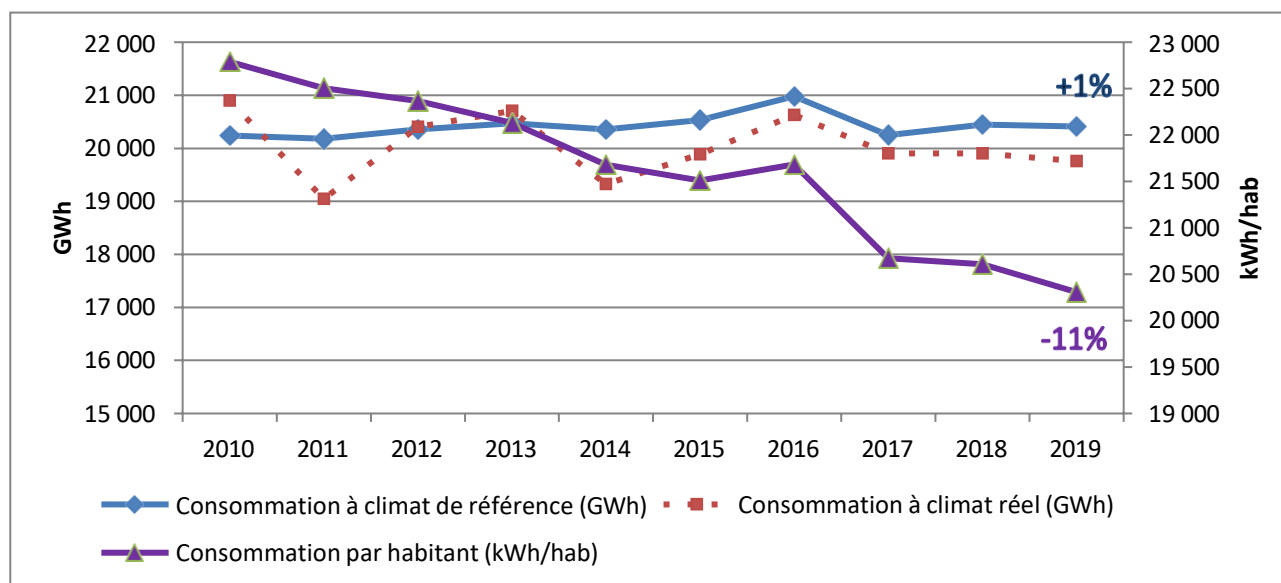


FIGURE 5 - ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU

Source : Alec

1. Répartition par EPCI

Le graphique suivant représente la répartition des consommations énergétiques par EPCI et montre ainsi le poids important de la métropole dans le SYSDAU avec près de 80 % du total.

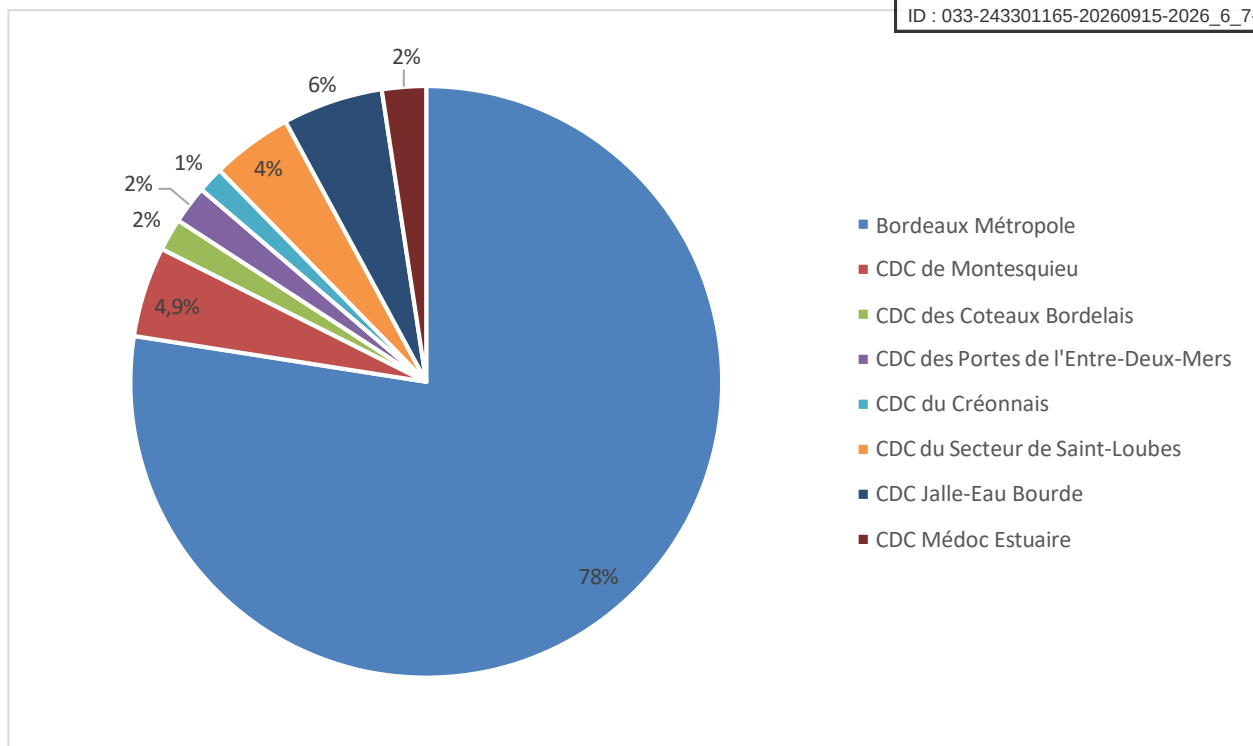


FIGURE 6 - REPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DU SYSDAU PAR EPCI

Source : Alec

2. Répartition par secteur

Le graphique suivant représente la répartition des consommations énergétiques sur le territoire du SYSDAU pour chacun des secteurs (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, industrie, agriculture), ainsi que celle de la Gironde :

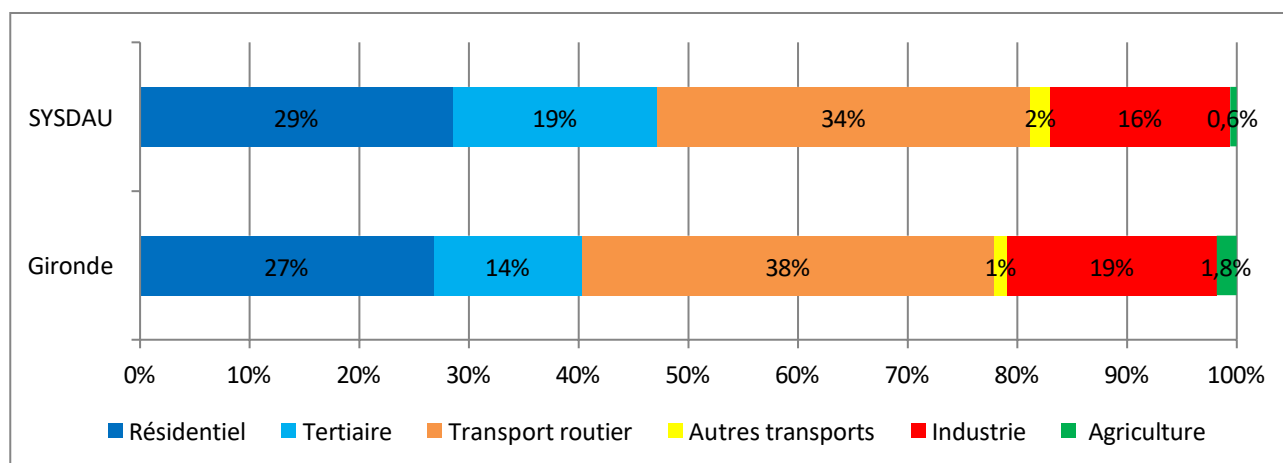


FIGURE 7 – REPARTITION SECTORIELLE DES CONSOMMATIONS FINALES

Source : Alec

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente près de la moitié des consommations avec 48%, légèrement supérieur à la moyenne départementale (41%). Les transports (transport routier et autres transports) représentent eux aussi une part importante avec 34% du total et le secteur industriel est également bien présent avec plus de 16%. Enfin, le secteur agricole compte pour moins de 1% des consommations.



Cette répartition sectorielle sur le SYSDAU présente de légères différences avec celle observée sur le département de la Gironde, même si les proportions sont dans l'ensemble similaires : un poids du tertiaire plus important lié à l'attractivité économique de la métropole, de même que pour le secteur des autres transports (présence de l'aéroport de Mérignac et du port de Bordeaux). A l'inverse, la part du transport routier est plus faible (déplacements moins contraints), de même que pour l'industrie (qui s'explique surtout par le poids de Smurfit à Biganos) et l'agriculture.

3. Répartition par énergie

Concernant la répartition par énergie, la consommation est composée à près de 36% par les produits pétroliers, que l'on retrouve essentiellement dans le secteur des transports. L'électricité et le gaz représentent ensuite respectivement 29% et 24% des consommations, principalement utilisés dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Le bois compte pour 3%, le chauffage urbain pour 2% de même que les autres énergies renouvelables et de récupération (solaire thermique, géothermie profonde, PAC, biocarburants). Enfin, le charbon compte pour 2% (secteur industriel).

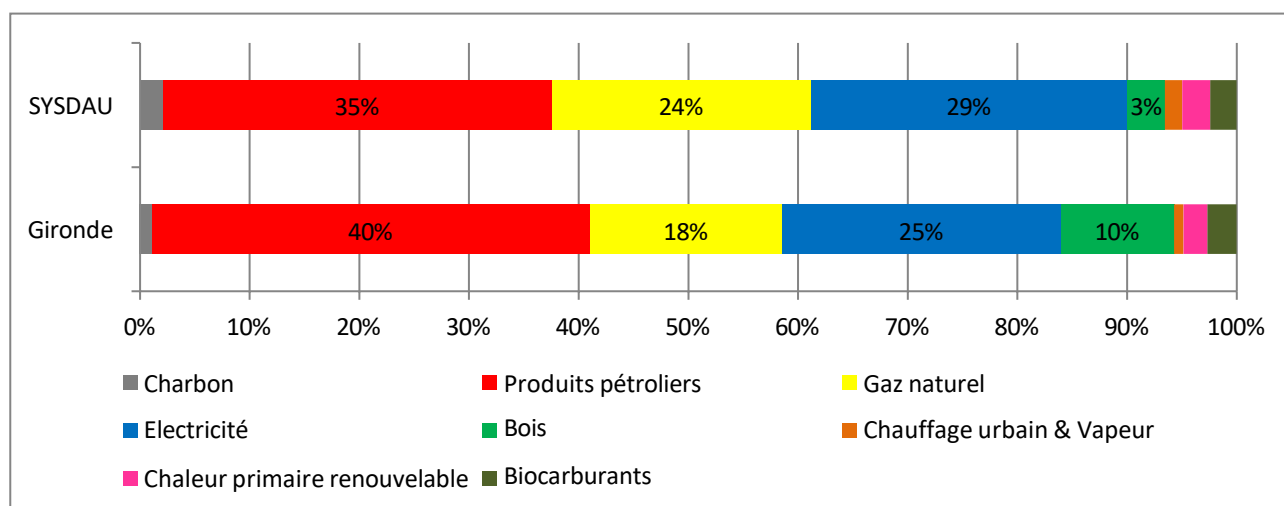


FIGURE 8 – REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR ENERGIE

Source : Alec

Cette répartition par énergie diffère un peu de celle observée sur la Gironde : le gaz et l'électricité sont plus présents, notamment en tant qu'énergie de chauffage sur le parc bâti, à contrario du bois que l'on retrouve plutôt en milieu rural.

Le graphique suivant montre cette répartition des différentes sources d'énergie pour chacun des secteurs consommateurs :

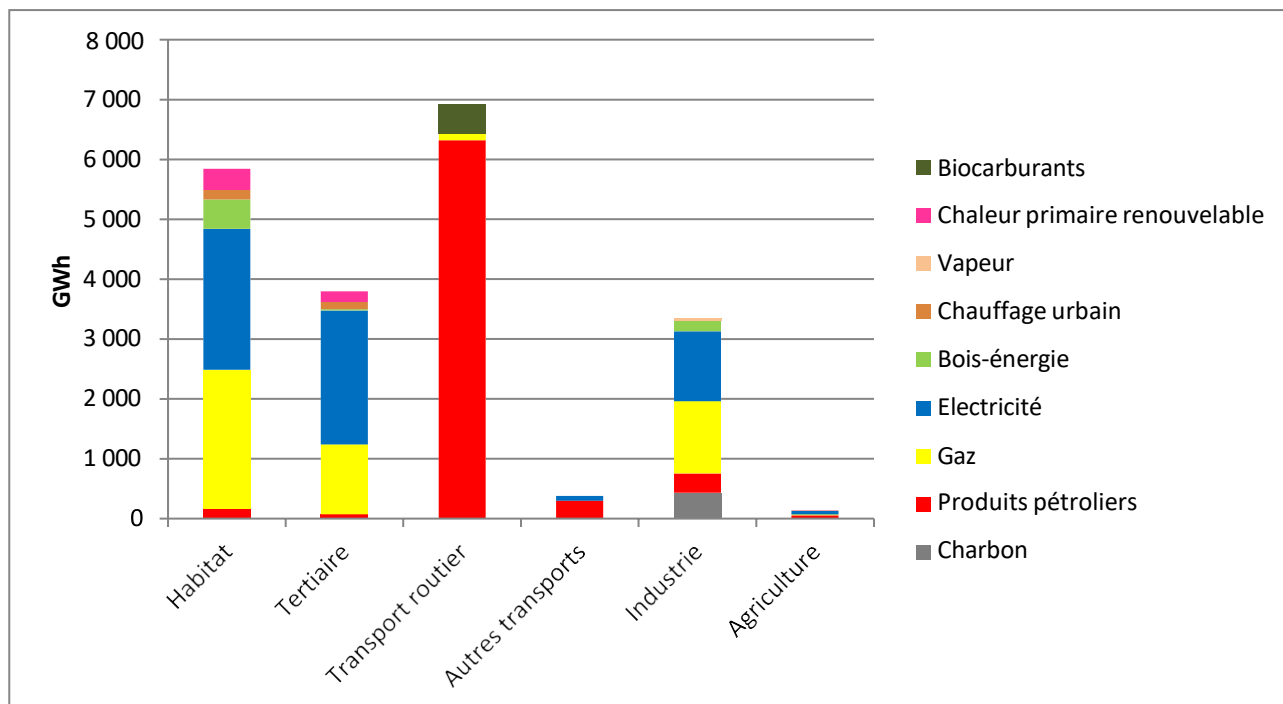


FIGURE 9 – REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR SECTEUR ET PAR ENERGIE

Source : Alec

Le secteur de l'habitat consomme essentiellement de l'électricité (40%) – chauffage et appareils spécifiques notamment, et du gaz (40%) – chauffage. Les énergies renouvelables (bois, chauffage urbain, solaire thermique, géothermie profonde et pompes à chaleur) comptent pour 12%, tandis que les produits pétroliers ne pèsent que pour 3% de la consommation totale du secteur.

Dans le secteur tertiaire, c'est encore l'électricité et le gaz qui représentent les principaux postes de consommation (59% et 31%). Les autres énergies ne comptent en revanche que pour moins de 10% des consommations.

Les consommations du secteur transport routier sont, elles, essentiellement constituées de produits pétroliers (essence et diesel surtout) (91%).

Le secteur « Autres transports », qui regroupe les transports aérien, ferroviaire et maritime, compte une part importante de produits pétroliers (79%).

Le secteur de l'industrie consomme majoritairement du gaz et de l'électricité (36% et 35%), mais aussi des produits pétroliers et du charbon (10% et 13%). La biomasse représente elle 5% suite à l'émergence de projets EnR ces dernières années.

Enfin, le secteur de l'agriculture consomme des produits pétroliers (41%), de l'électricité (46%) et du gaz (13%).

Du point de vue de l'évolution du mix énergétique, celui-ci reste globalement identique, même si certaines tendances sont à observer, notamment dans l'habitat avec une diminution des consommations de gaz (-6,5%) et une hausse des consommations d'électricité (+4,5%) sur la période 2010-2019. De façon générale, la part des EnR est également en constante augmentation (cf. ci-après).



4. Consommation en énergies renouvelables

La part des énergies renouvelables dans les consommations finales a atteint 16% en 2019. Elle comprend :

- les énergies renouvelables thermiques : bois, chauffage urbain et chaleur primaire renouvelable (PAC, géothermie profonde et solaire thermique),
- les biocarburants,
- le biogaz,
- l'électricité renouvelable (la part de l'électricité renouvelable en France en 2019 est de 22,3%).

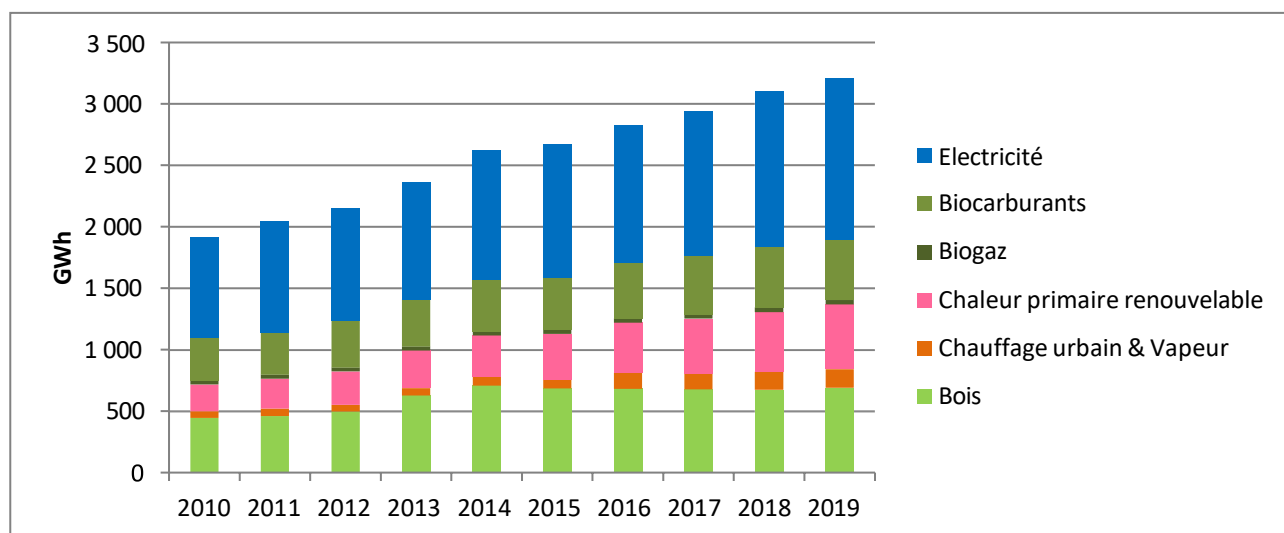


FIGURE 10 – EVOLUTION DE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE SUR LE SYSDAU

Source : Alec

La consommation en EnR est ainsi passée 1 918 GWh en 2010 (taux de 9,5%) à 3 210 GWh en 2019 (taux de 16%), soit une hausse de près de +67% (en valeur brute).

Au niveau départemental, ce taux d'EnR dans les consommations finales est plus élevé et atteint 22%, en raison notamment de la forte part du bois, très utilisé dans l'habitat en milieu rural et dans l'industrie.



II. PRODUCTION D'ÉNERGIE

Cette partie présente par type d'énergie l'état du parc de production d'énergie sur le territoire du SYSDAU pour l'année 2019.

1. Production primaire

La production d'énergie primaire, c'est-à-dire l'énergie contenue dans les produits énergétiques issus directement du territoire, représente **2 252 GWh** et se décompose ainsi :

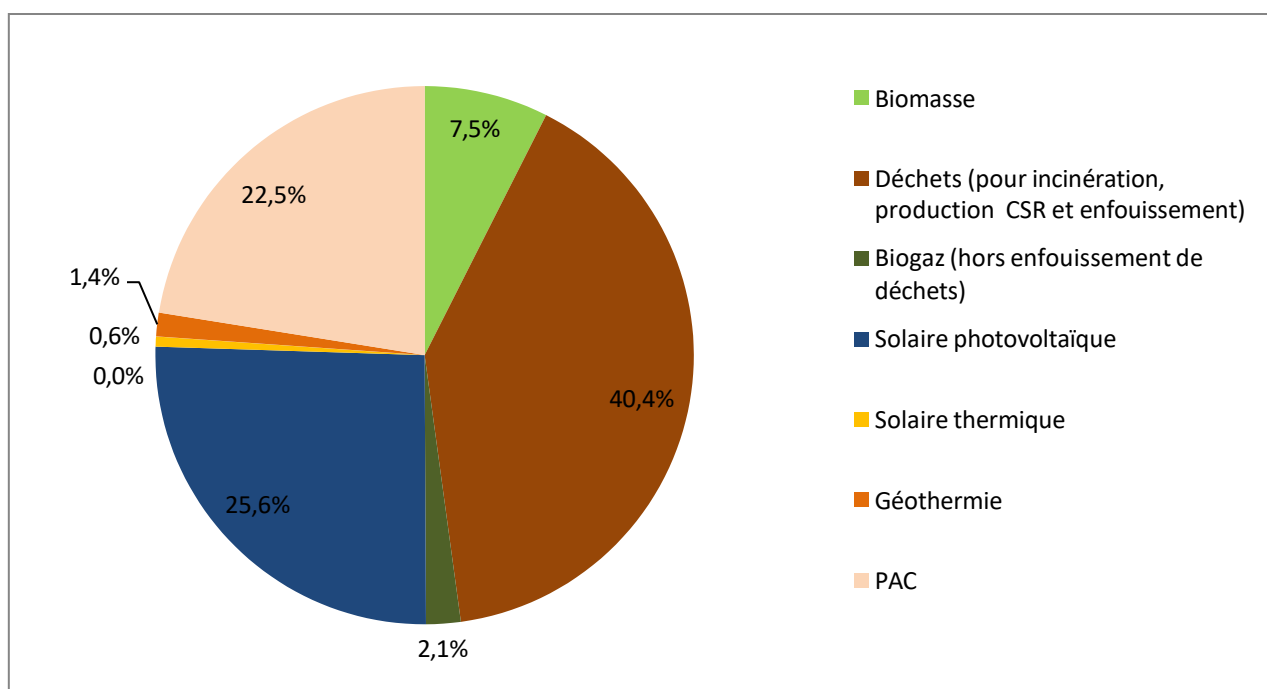


FIGURE 11 – REPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE PAR FILIERE

Source : Alec

Les déchets peuvent être valorisés énergétiquement selon trois procédés :

- soit en étant incinérés en majeure partie au sein même du territoire dans les UIOM de Cenon et Bègles,
- soit en étant stockés sur le site de Lapouyade pour produire du biogaz,
- soit en étant transformés en combustibles secondaires de récupération (CSR) à Mérignac.

Ils représentent près de la moitié de la production primaire.

Vient ensuite le solaire photovoltaïque avec un quart de la production, en raison notamment de la mise en route du site de Cestas et ses 305 MWc. Le dernier quart de la production primaire est composé de la chaleur renouvelable issue des PAC (23%), du bois-énergie (8%) et des autres EnR thermiques (géothermie profonde, solaire thermique).

Le biogaz produit est issu principalement des stations d'épuration des eaux usées (STEP) d'Eysines, d'Ambarès-et-Lagrave, Bordeaux et de Bègles et dans une moindre mesure de la méthanisation agricole du site Pot au Pin situé à Cestas.



Entre 2010 et 2019, on observe que la production totale d'énergie primaire sur le territoire est en hausse constante, passant de 1 257 GWh en 2010 à 2 252 GWh en 2019 (+79%), hausse qui s'accroît notamment en 2014 et 2019 avec la mise en service de la centrale photovoltaïque de Cestas.

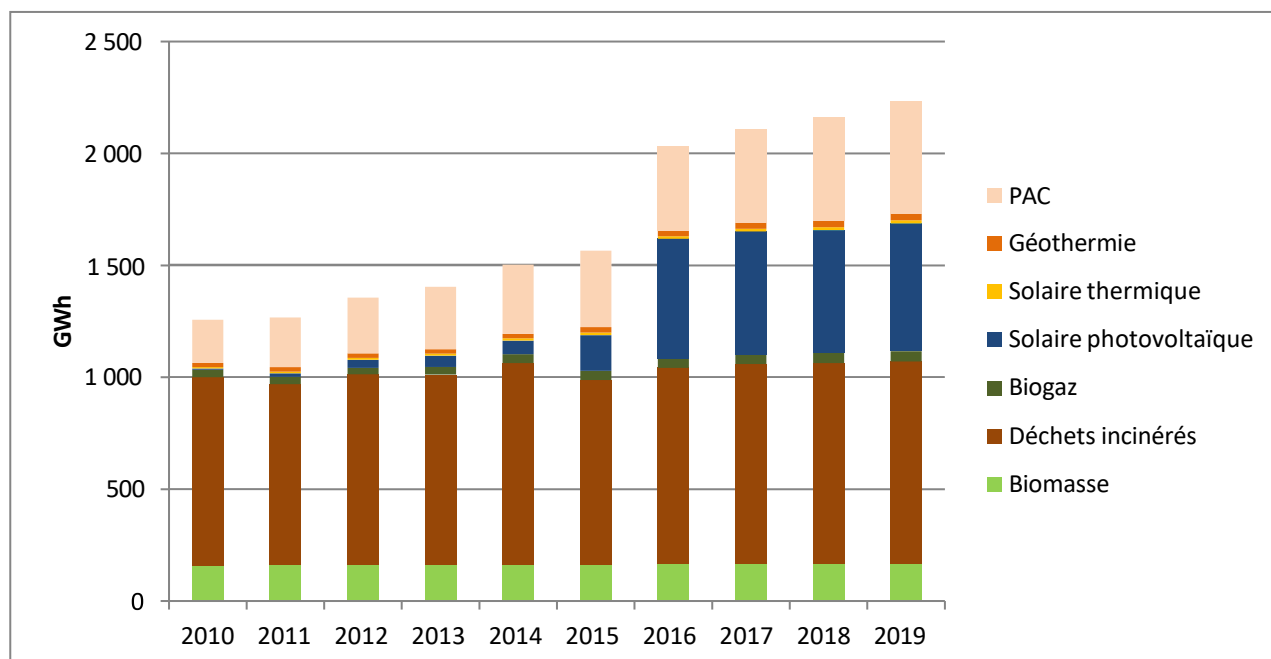


FIGURE 12 – ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉNERGETIQUE PRIMAIRE DU SYSDAU ENTRE 2010 ET 2019

Source : Alec

En termes de répartition géographique, cette production reste plutôt centrée sur la métropole, à hauteur de 60% (déchets, chaleur renouvelable des PAC, géothermie profonde), mais les autres CDC pèsent de plus en plus, notamment suite à la mise en service d'installations de grande puissance (centrales solaires d'Arsac et de Cestas).

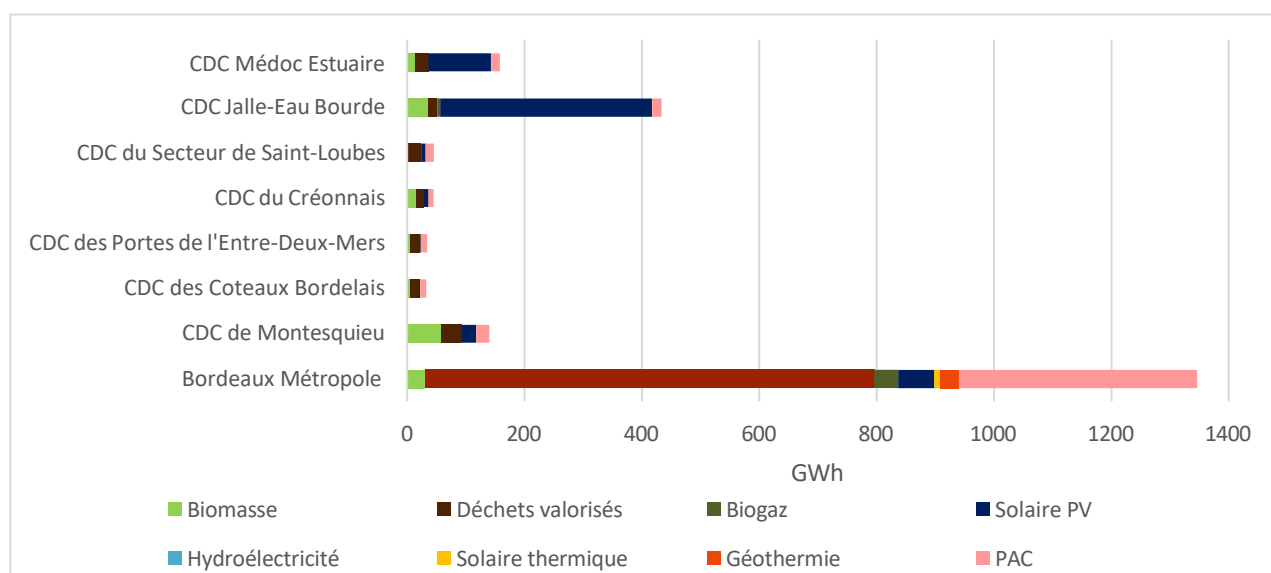


FIGURE 13 – RÉPARTITION DES PRODUCTIONS PAR FILIÈRE ET PAR EPCI

Source : Alec



2. Production secondaire

La production d'énergie secondaire, c'est-à-dire l'énergie résultant de la transformation d'énergie primaire (importée ou non) en combustible secondaire, électricité (thermique) ou en chaleur réseau/vapeur s'élève en 2019 à **2 335 GWh**. Elle se situe intégralement sur le territoire de Bordeaux Métropole et se décompose ainsi :

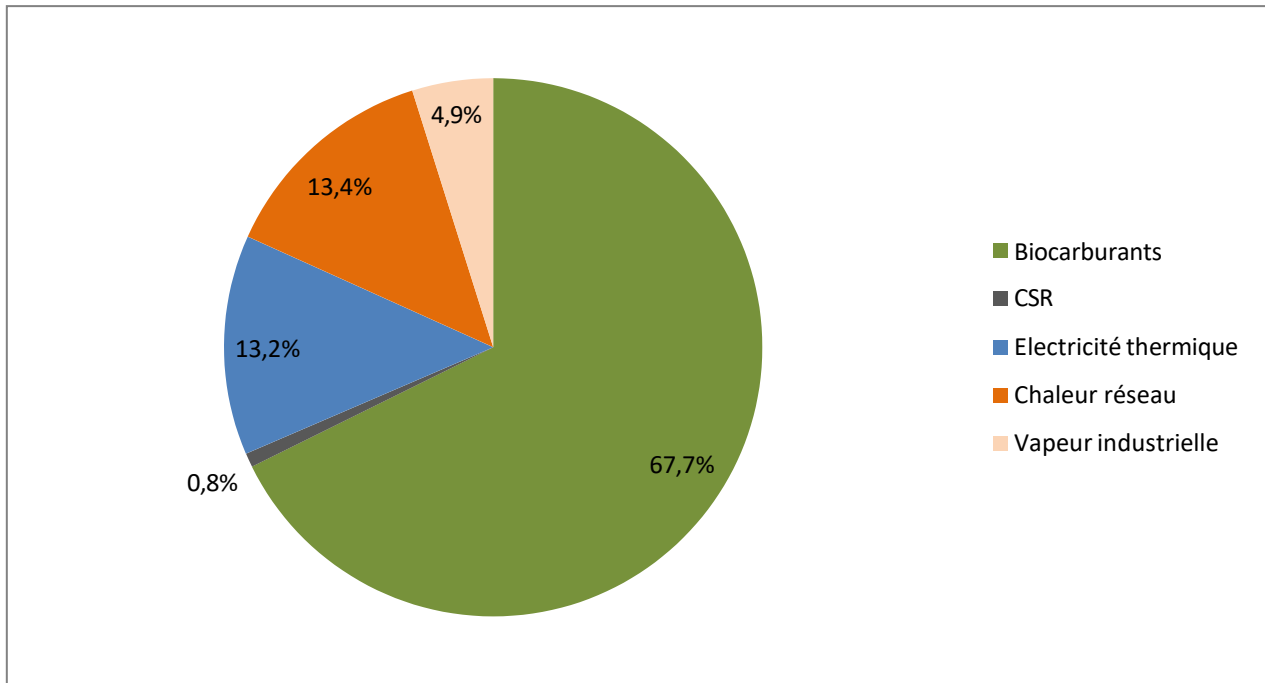


FIGURE 14 – REPARTITION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SECONDAIRE PAR FILIERE

Source : Alec

La production de biocarburants à Bassens représente la principale énergie secondaire produite sur le territoire du SYSDAU avec près de 68% et correspond aux 250 000 tonnes de diester produites chaque année par SAIPOL. Viennent ensuite la chaleur produite pour les réseaux de chaleur de la métropole et l'électricité thermique issues des cogénérations et de l'UIOM de Bègles. L'ensemble de cette production secondaire est relativement stable depuis 2010.

3. Production finale

La production d'énergie finale correspond à la somme des productions primaire et secondaire à laquelle a été soustraite l'énergie primaire consommée pour la production secondaire et la partie déchets qui est exportée en dehors du territoire.

Le diagramme de Sankey ci-dessous permet de visualiser les flux de la production d'énergie :



SYSDAU : Production d'énergie, année 2019

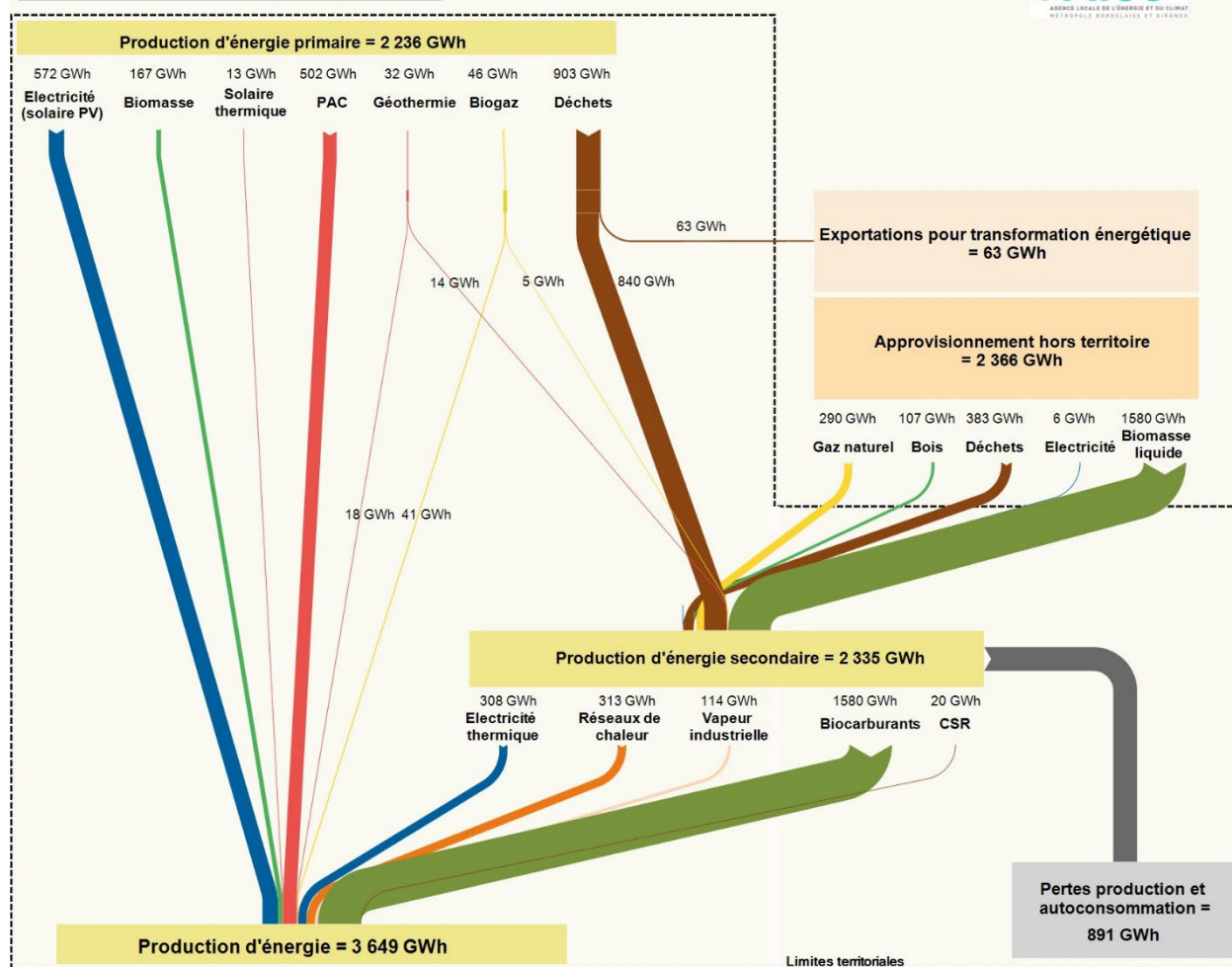


FIGURE 15 : DIAGRAMME DE SANKEY DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

Sur le SYSDAU, cette production finale s'élève à 3 654 GWh en 2019 et est répartie comme suit :

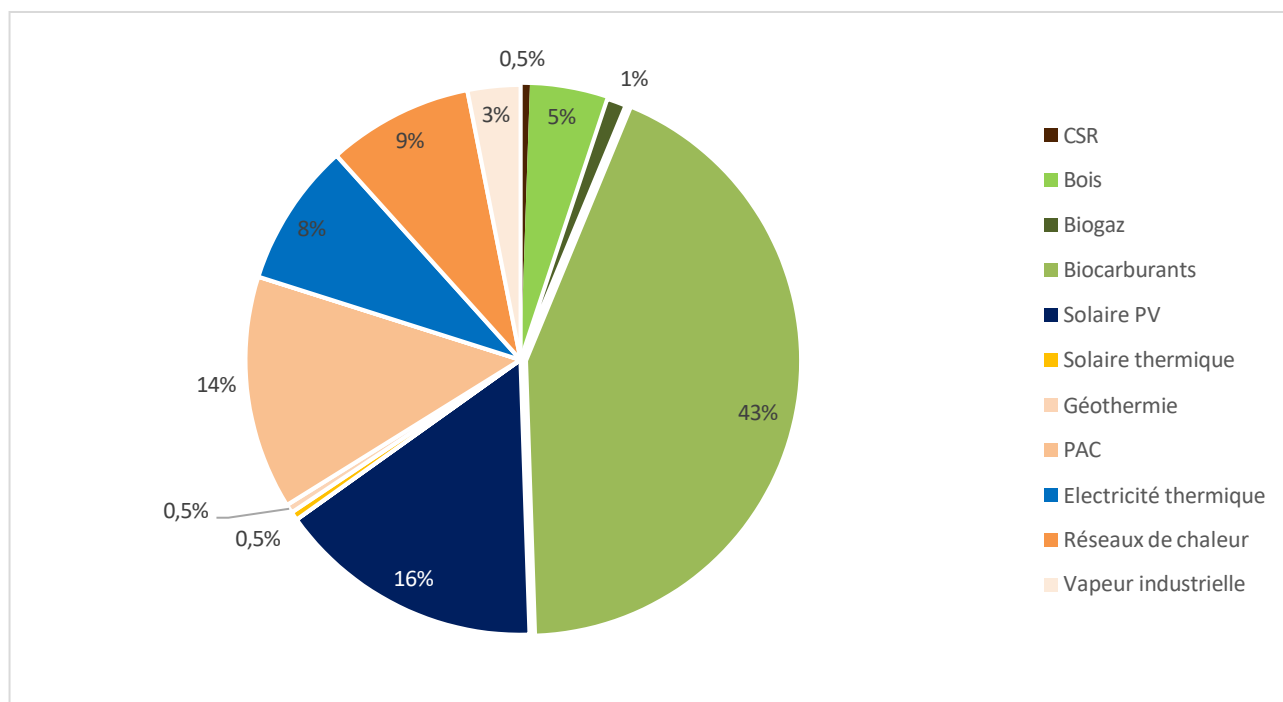


FIGURE 16 : REPARTITION DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIE FINALES PAR FILIERE

Source : Alec

Le graphe ci-dessous représente la répartition de la production selon les trois usages : thermique, électricité et mobilité.

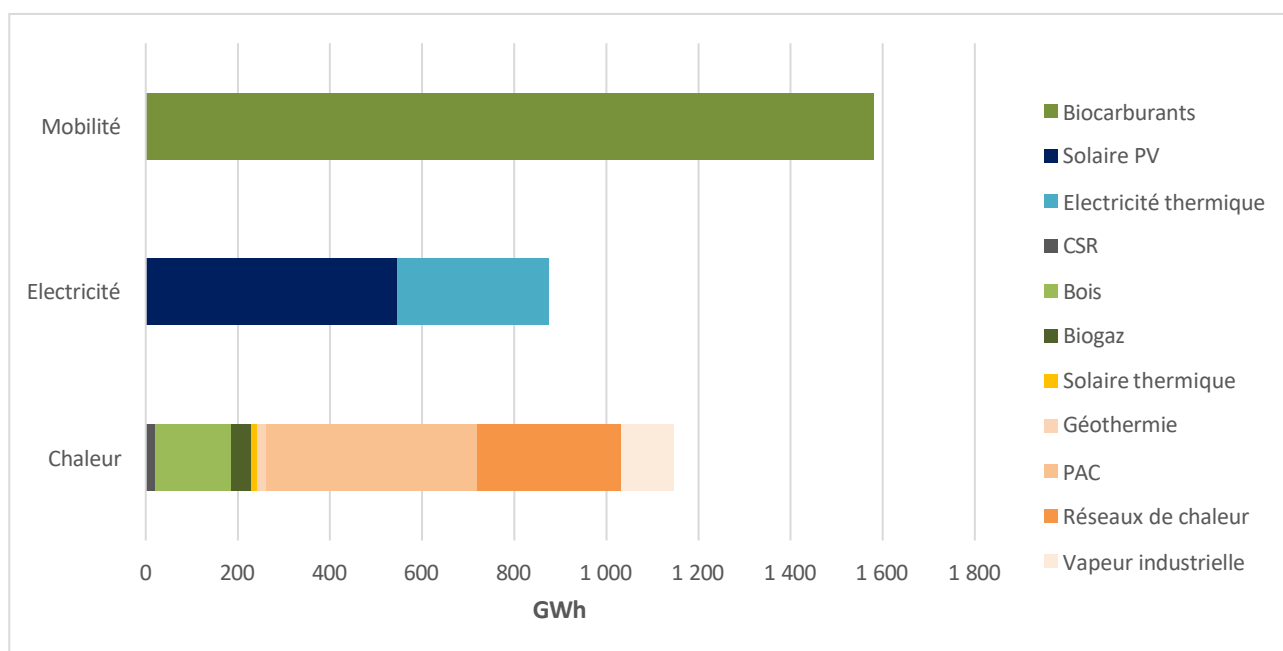


FIGURE 17 : REPARATION DE LA PRODUCTION FINALE PAR USAGE

Source : Alec

Bien que la production finale soit fluctuante depuis 2010, reflétant l'évolution de production de biocarburants, elle est en augmentation de +15% grâce notamment au développement de centrales solaires photovoltaïques sur ce territoire (sur les communes de Cestas, Arsac, Bassens, Bordeaux, Saucats, Blanquefort et Pessac).

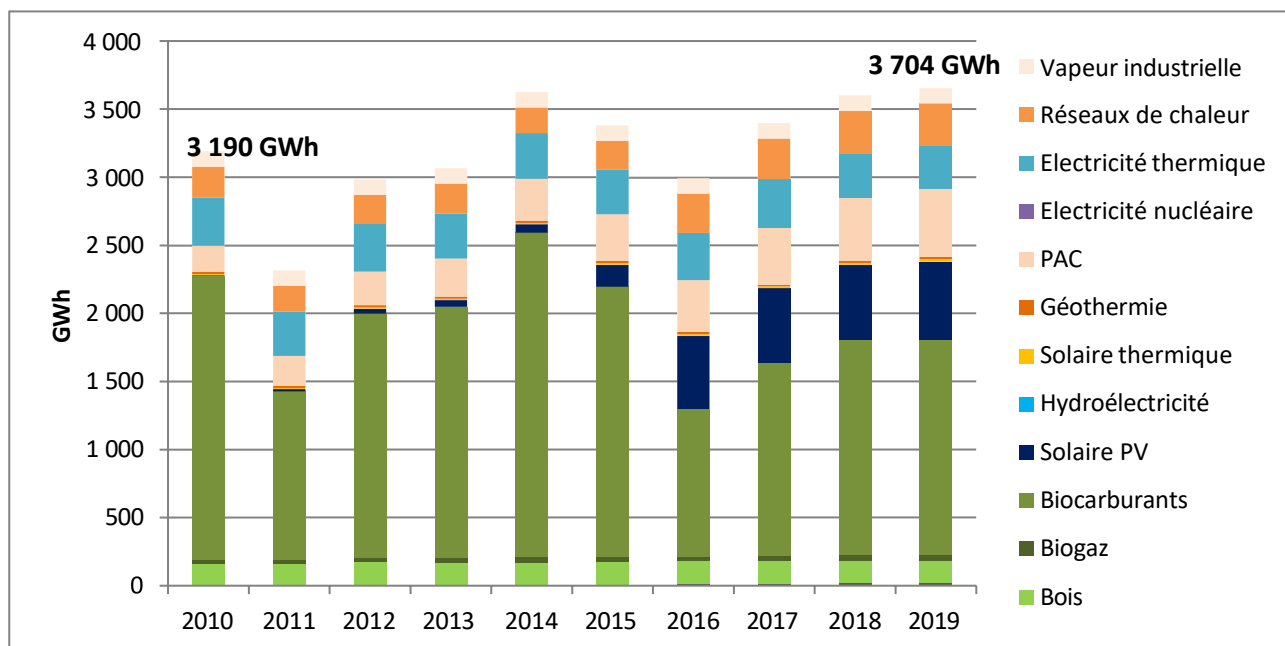


FIGURE 18 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE FINALE DEPUIS 2010



III. FLUX ENERGETIQUES ET TAUX D'INDEPENDANCE

Diagramme de Sankey du SYSDAU

Il est généralement intéressant de représenter visuellement l'ensemble des flux énergétiques d'un territoire au moyen d'un diagramme de Sankey. Cette représentation graphique a pour objectif d'avoir une vision d'ensemble de la situation énergétique et d'en comprendre rapidement les enjeux, en identifiant notamment les flux les plus importants (la largeur des flèches est proportionnelle au flux représenté). Elle permet également de visualiser le rapport entre les énergies importées et celles produites localement, ainsi que les pertes énergétiques.

Bilan énergétique territorial du SYSDAU, année 2019

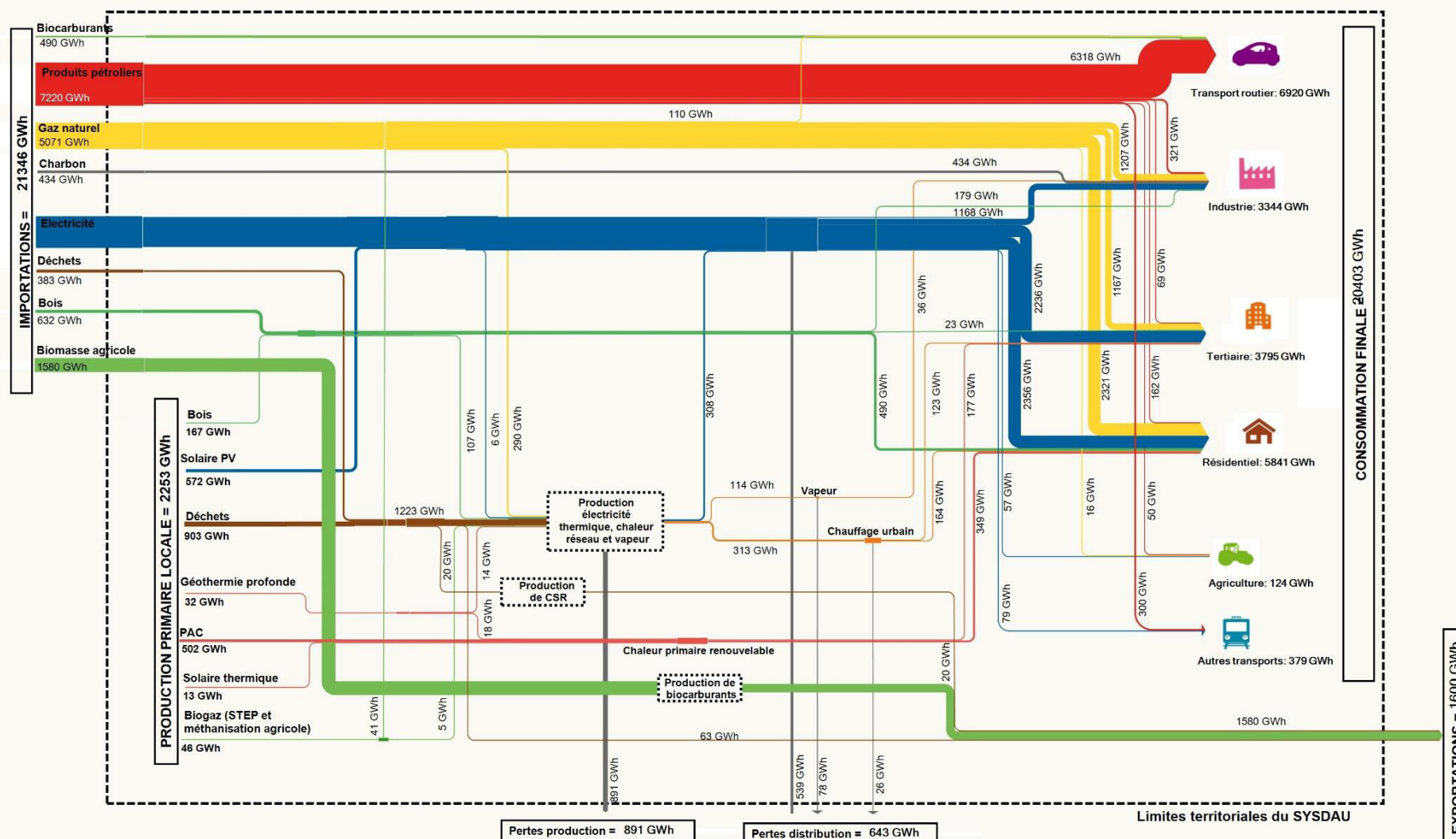


FIGURE 19 : DIAGRAMME DE SANKEY DES FLUX ÉNERGETIQUES DU SYSDAU

Indépendance énergétique

Les notions d'énergie primaire / énergie secondaire, explicitées au paragraphe I.2, sont importantes car elles renvoient à celle d'**(in)dépendance énergétique**. En effet, les ressources énergétiques naturelles (primaires) d'un territoire sont directement issues de celui-ci, alors que les ressources énergétiques utilisées pour la production d'énergie secondaire peuvent tout aussi bien être produites sur le territoire étudié qu'importées d'autres intercommunalités, régions ou pays.

On définit le taux d'indépendance énergétique comme étant le rapport entre la production d'énergie primaire et la consommation énergétique finale. En 2019, celui du SYDAU était de 11%. Il était de 6% en 2010 et a atteint 10% en 2016, suite notamment à la mise en service des centrales solaires photovoltaïques de Cestas et d'Arsac.

Au niveau départemental, ce taux était de 16% en 2019. Il est plus important que sur le SYDAU et s'explique notamment par la comptabilisation de la production de pétrole sur le bassin d'Arcachon (taux de 12% sinon).

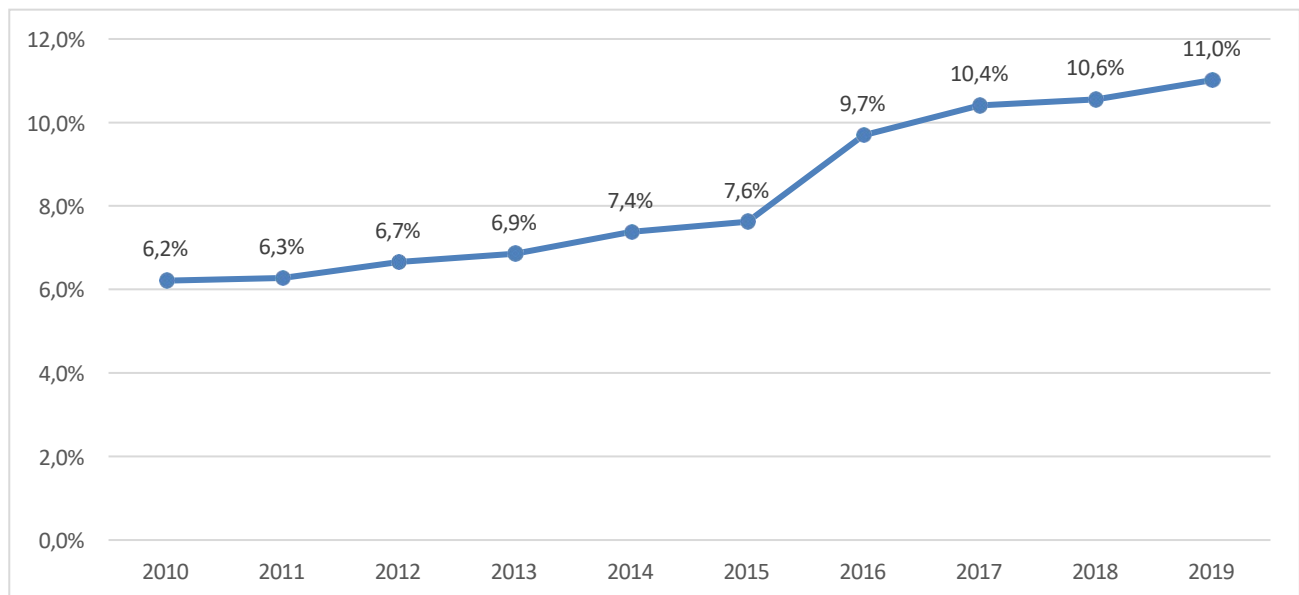


FIGURE 20 – EVOLUTION DU TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE SUR LE SYSDAU ENTRE 2010 ET 2019

Source : Alec



IV. EMISSIONS DE GES

Les émissions de GES comptabilisées ici comprennent les émissions des gaz suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Afin de tenir compte des différents pouvoirs de réchauffement climatique de ces différents gaz, elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (t éq CO₂ ou t CO₂e).

Les émissions de GES n'étant pas toujours directement produites à l'endroit où est consommée l'énergie (électricité par exemple), on distingue les émissions « directes », directement produites à la source, des émissions « indirectes », qui incluent les émissions « de l'amont ». Généralement, on classe les émissions de GES en 3 catégories dites « Scope » (pour périmètre, en anglais) :

- **Scope 1 : émissions directes (énergétiques et non énergétiques)** : ce sont celles produites par les différents secteurs d'activité du territoire (hors production d'électricité, de chaleur et de froid), qu'elles soient d'origine énergétique ou non énergétique (activités d'élevage, sols agricoles, traitement des déchets, procédés industriels, fuites de fluides frigorigènes) ;
- **Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie** : ce sont les émissions indirectes liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur et de froid, générées sur ou en dehors du territoire mais dont la consommation est localisée à l'intérieur du territoire.
- **Scope 3 : émissions induites par les acteurs et activités du territoire** : il s'agit de comptabiliser ici l'ensemble des effets indirects liés à la consommation de biens et de services tels que les émissions dues à la fabrication d'un produit ou d'un bien à l'extérieur du territoire, mais dont l'usage ou la consommation se font sur le territoire, ou bien les émissions associées à l'utilisation hors du territoire ou ultérieure des produits fabriqués par les acteurs du territoire.

Seules les émissions Scope 1 et Scope 2 sont comptabilisées dans ce rapport.

1. Emissions globales du territoire et évolution

Les émissions de CO₂ sur le SYSDAU s'élèvent à **3 774 kt éq CO₂** en 2019 (53% du total départemental). Elles sont en baisse de -7% sur la période 2010-2019. Ramenées au nombre d'habitants, cette baisse est d'autant plus marquée (-18%) pour atteindre 3,8 t éq CO₂/hab, soit un peu moins que la moyenne girondine qui est de 4,4t éq CO₂/hab. La baisse observée entre 2016 et 2017 s'explique par la fermeture de l'usine Cofrablack sur la commune d'Ambès, fortement consommatrice de produits pétroliers, au pouvoir de réchauffement global important.

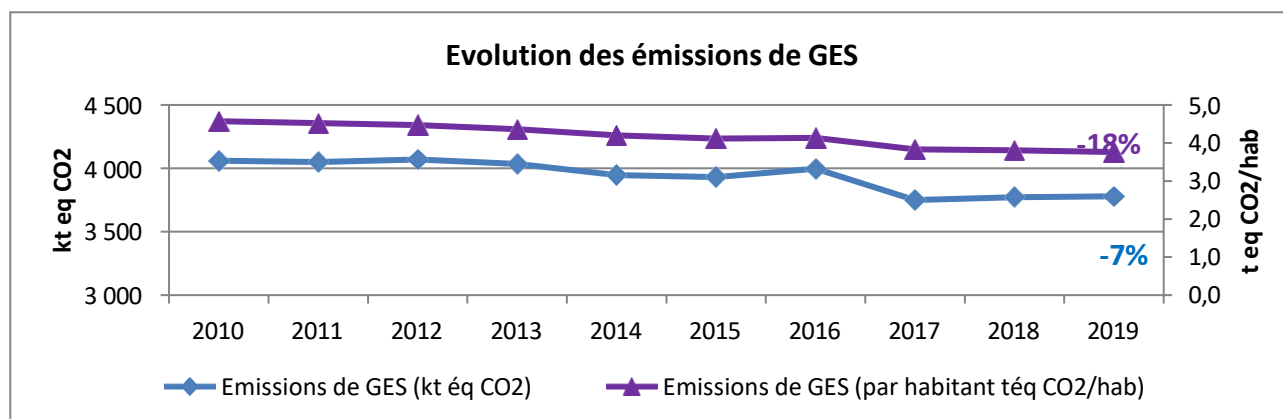


FIGURE 21 – ÉVOLUTIONS DES EMISSIONS DE GES ENTRE 2010 ET 2019

Source : Alec



2. Répartition par type d'énergie

Le graphique suivant représente la répartition des émissions brutes de CO₂ par énergie, en tenant compte du "poids énergétique" de chacune des énergies dans les consommations finales.

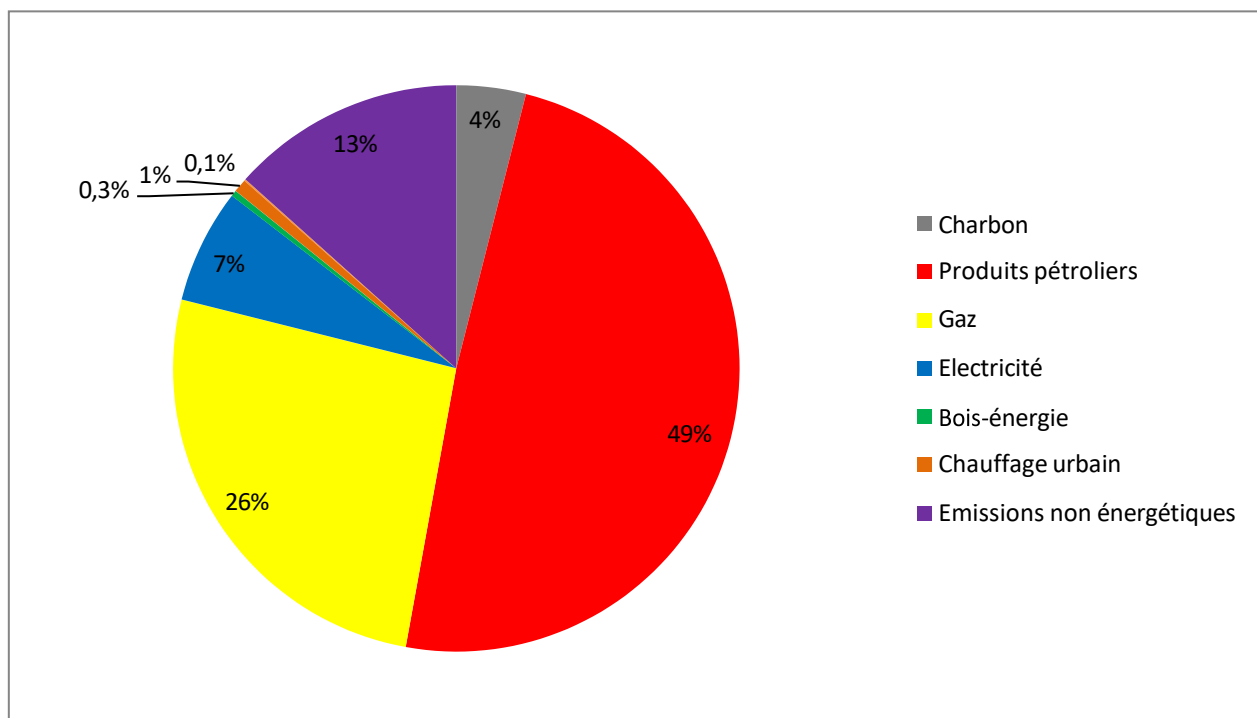


FIGURE 22 – REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ENERGIE

Source : Alec

Précisons que les émissions non énergétiques (ne résultant pas d'une combustion) proviennent du stockage des déchets, de l'usage d'engrais azotés, à la fermentation entérique, aux fluides frigorigènes...

Les produits pétroliers, qui représentent 35% des consommations énergétiques, tous secteurs confondus, comptent pour près de la moitié des émissions, en raison d'un facteur d'émission plus important que les autres types d'énergie. Viennent ensuite les émissions liées à la consommation de gaz naturel (26%), très présent dans le secteur du bâtiment sur le territoire, et les émissions non énergétiques (13%).

3. Répartition par secteur

Les émissions du secteur « Energie » sont des émissions dues à l'extraction de pétrole (gaz brûlés), à la distribution de gaz, aux disjoncteurs/sectionneurs électriques HT, aux UIOM avec récupération d'énergie...

Le secteur du transport routier est celui qui émet le plus de CO₂, notamment en raison de la prépondérance des produits pétroliers dans ce secteur. Il représente 44% des émissions totales, devant l'industrie (21%), l'habitat (18%), le tertiaire (13%) et les autres transports (2%). Les parts des secteurs Agriculture, Energie et Déchets sont beaucoup plus faibles (entre 0,5 % et 1,6%).

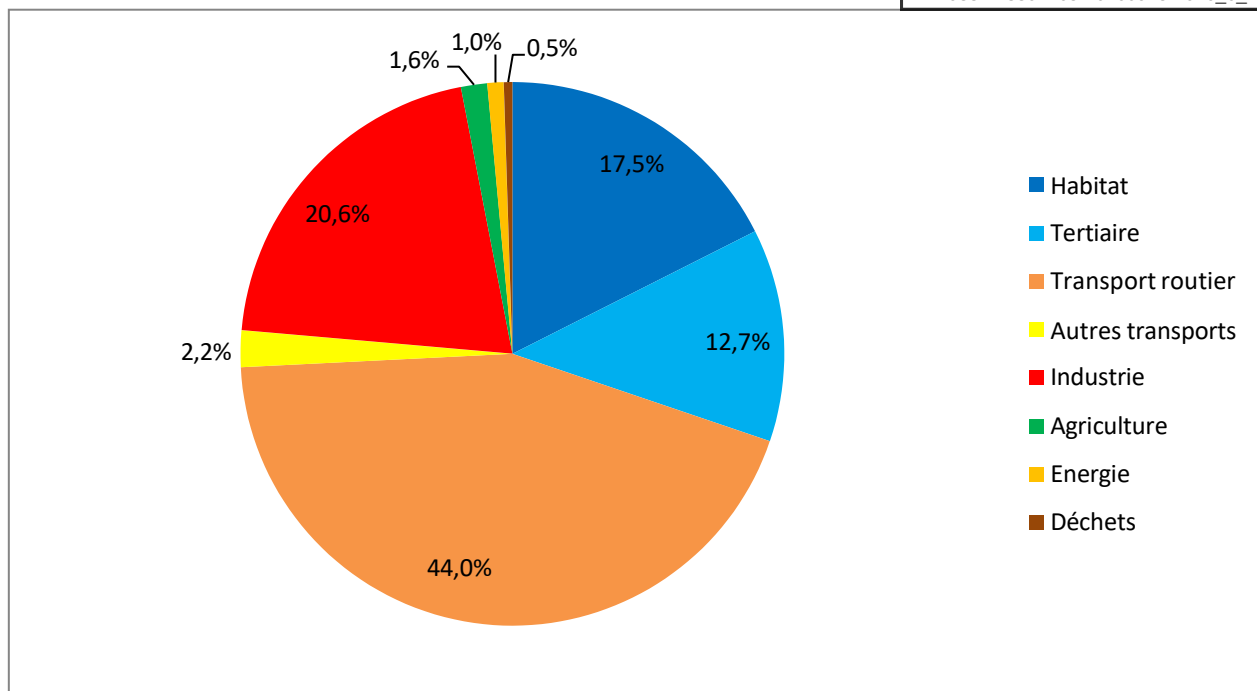


FIGURE 23 – REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR SECTEUR

Source : Alec



V. DEPENSE ENERGETIQUE

La dépense énergétique sur le SYSDAU représente en 2019 environ **2 700 millions d'€ TTC**. Elle correspond à ce que dépense l'ensemble des consommateurs du territoire, tous secteurs, usages et énergies confondus, toutes taxes comprises. Ce chiffre représente une dépense moyenne de **2 700 € par habitant**.

Comme le montre le graphique suivant, cette dépense énergétique territoriale a augmenté entre 2010 et 2013, période qui comprend notamment une augmentation du prix des produits pétroliers jusqu'en 2013, avant de diminuer légèrement par la suite. A partir de 2016, la dépense énergétique augmente à nouveau suivant la tendance des prix unitaires des produits pétroliers qui dépassent en 2019 leur niveau de 2010. En parallèle, la période 2010-2019 a également connu une hausse constante du prix unitaire de l'électricité (+53% en moyenne, tous secteurs confondus).

Au final, la hausse globale de la dépense énergétique entre 2010 et 2019 représente 42%. Ramenée au nombre d'habitants, elle est ainsi passée de 2 100 €/hab à 2 700 €/hab, soit une augmentation de +25%.

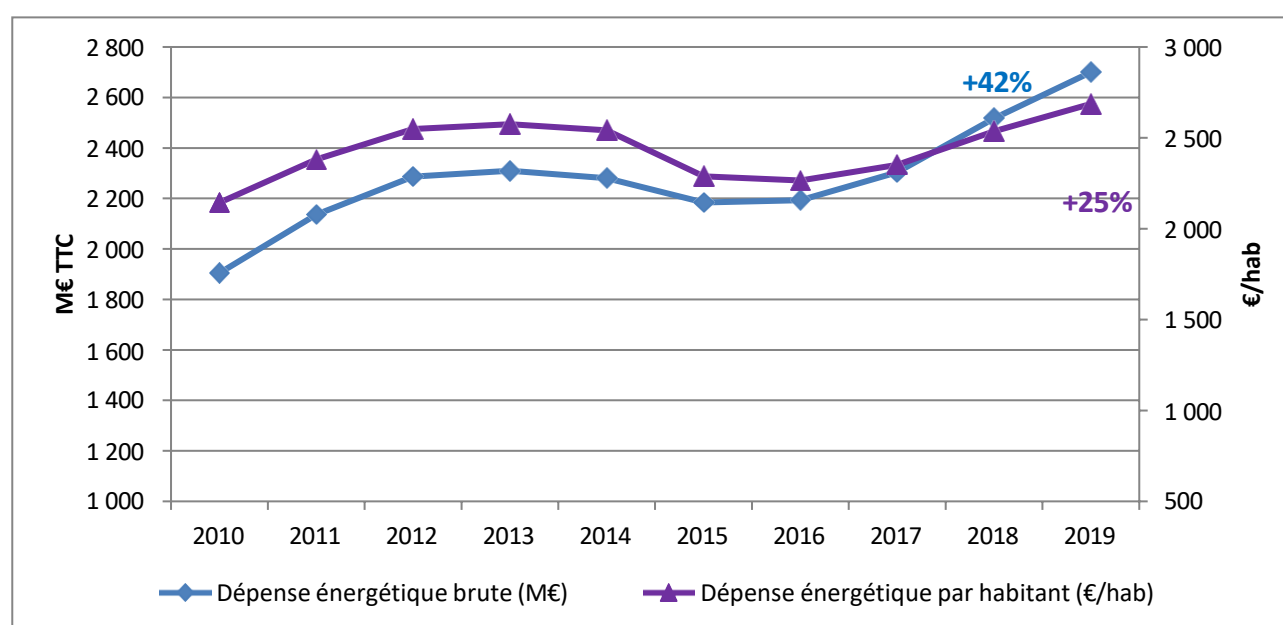


FIGURE 24 – ÉVOLUTION DE LA DEPENSE ENERGETIQUE BRUTE ET PAR HABITANT

Source : Alec

1. Répartition par type d'énergie

Lorsque l'on regarde la répartition de la dépense énergétique par type d'énergie et les évolutions intrinsèques, on remarque notamment la part croissante de l'électricité dans la dépense totale (38% en 2019 pour 40% des consommations), en raison notamment de la hausse des prix de l'électricité en général sur cette période (+53% en moyenne, tous secteurs confondus). D'autre part, les dépenses liées au gaz (13%) et aux produits pétroliers (44%), ont augmenté entre 2010 et 2013, avant de diminuer légèrement par la suite. A partir de 2016, la dépense énergétique de ces énergies fossiles augmente à nouveau et dépasse en 2019 leur niveau de 2010.

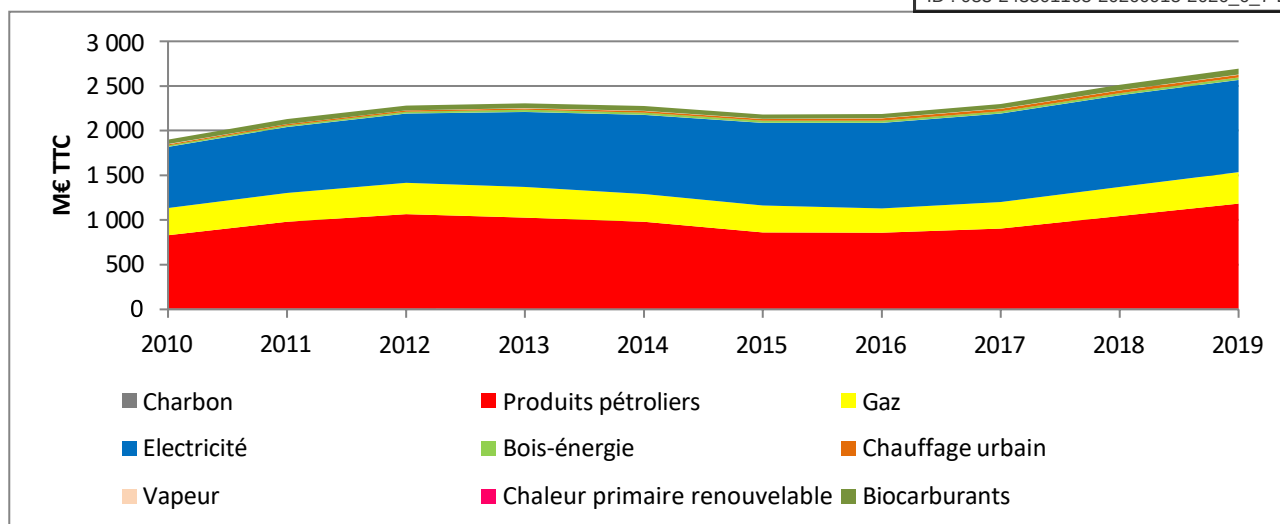


FIGURE 25 – EVOLUTION ET REPARTITION DE LA DEPENSE ENERGETIQUE PAR ENERGIE

Source : Pégase (SOEs) – Alec

2. Répartition par secteur

Le secteur des transports est le premier en termes de dépense énergétique. Il représente 45% des dépenses totales, soit 1 210 millions d'€. L'autre secteur prépondérant est celui de l'habitat avec 27% des dépenses (720 M€), ce qui représente une dépense de 716 €/hab ou 1 435 €/logement. Viennent ensuite les secteurs tertiaire et industriel avec 16% et 12% respectivement.

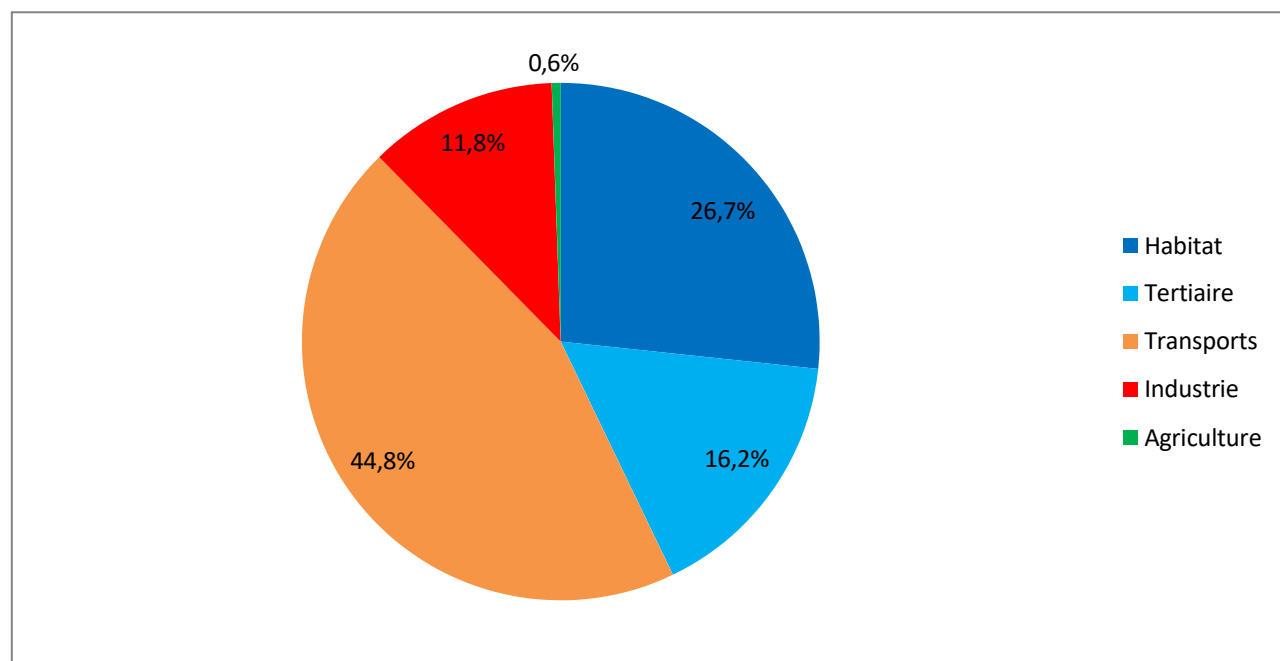


FIGURE 26 – REPARTITION DE LA DEPENSE ENERGETIQUE PAR SECTEUR

Source : Pégase (SDES) – Alec



Partie C : BILAN ENERGETIQUE DETAILLE DU SYSDAU

Comme précisé précédemment, les éléments présentés dans la suite de ce rapport se réfèrent spécifiquement aux 7 EPCI du SYSDAU en dehors de Bordeaux Métropole (CDC Médoc Estuaire, Jalle-Eau Bourde, Montesquieu, Secteur de Saint-Loubès, Coteaux Bordelais, Portes de l'Entre-Deux-Mers et Créonnais), même si des comparaisons avec la métropole seront réalisées.



I. CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

1. Poids et évolution des consommations d'énergie

La consommation d'énergie finale sur l'ensemble des 7 CDC s'élève à **4 572 GWh**, soit 21% de la consommation totale du SYDAU ou encore 11 % des 39 700 GWh consommés sur le département de la Gironde.

EPCI	Consommation (GWh)
CDC de Montesquieu	1 004
CDC des Coteaux Bordelais	357
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	423
CDC du Créonnais	284
CDC du Secteur de Saint-Loubès	901
CDC Jalle-Eau Bourde	1 110
CDC Médoc Estuaire	493
Ensemble des 7 CDC	4 572

FIGURE 27 : REPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR EPCI

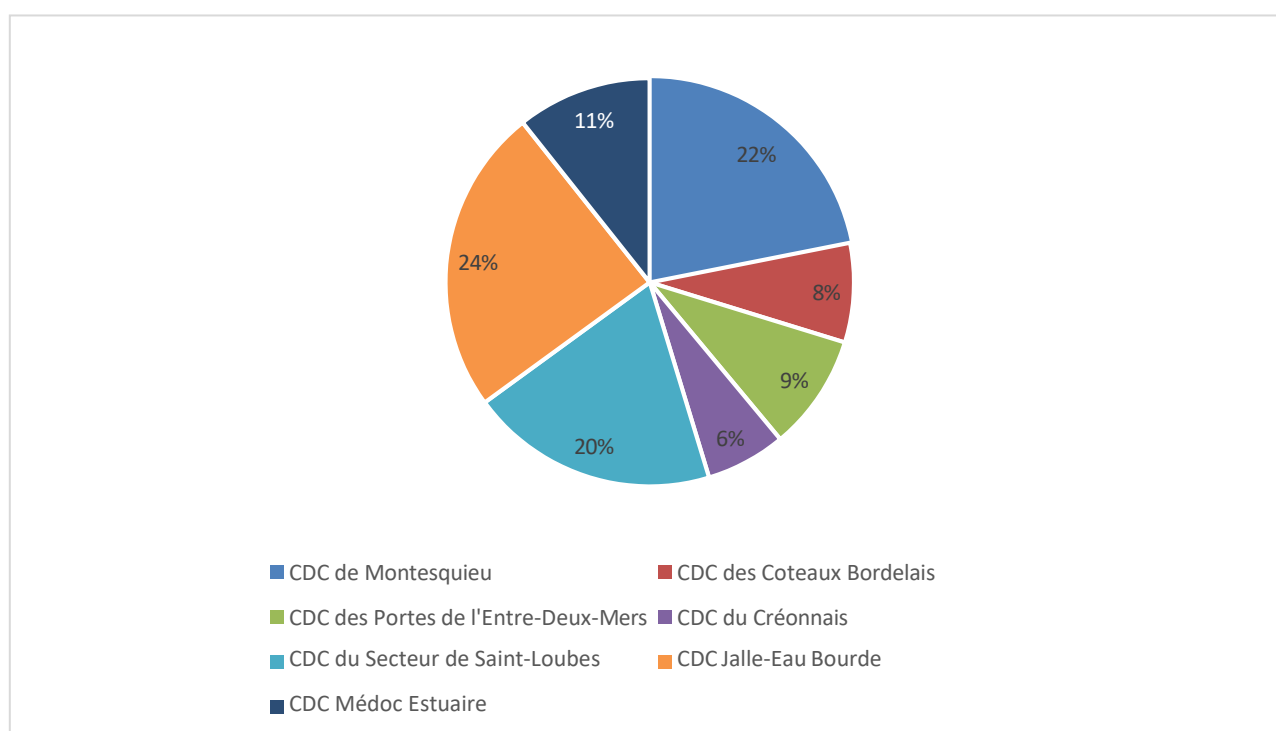


FIGURE 28 – REPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR EPCI

Source : Alec

L'évolution des consommations sur les différentes CDC sur la période 2010-2019 suit la tendance observée sur l'ensemble du territoire du SYSDAU, à savoir une légère augmentation des consommations en valeur brute (+11%) mais une diminution de celles-ci lorsqu'elles sont ramenées au nombre d'habitants (-5%).

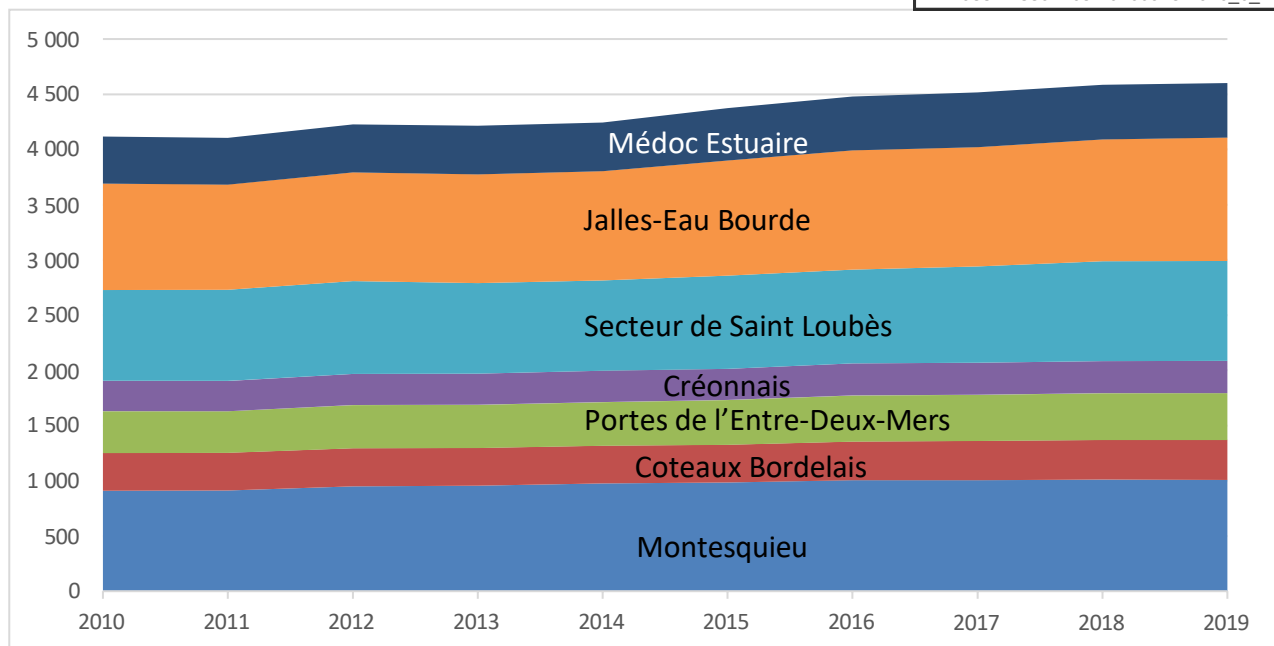


FIGURE 29 - EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR EPCI

Source : Alec

Les CDC de Médoc Estuaire et Jalle-Eau Bourde ont vu leurs consommations augmenter de façon plus marquée (+15%) que sur les autres CDC (entre +5% et +10%) traduisant notamment une augmentation plus importante de la consommation du secteur des transports sur ces deux CDC notamment en raison de l'augmentation du trafic de poids lourds (national et international).

2. Consommations par secteur

a. Consommations brutes

Le graphique suivant montre la répartition des consommations énergétiques par secteur (en valeur brute - GWh) pour chacune des 7 CDC :

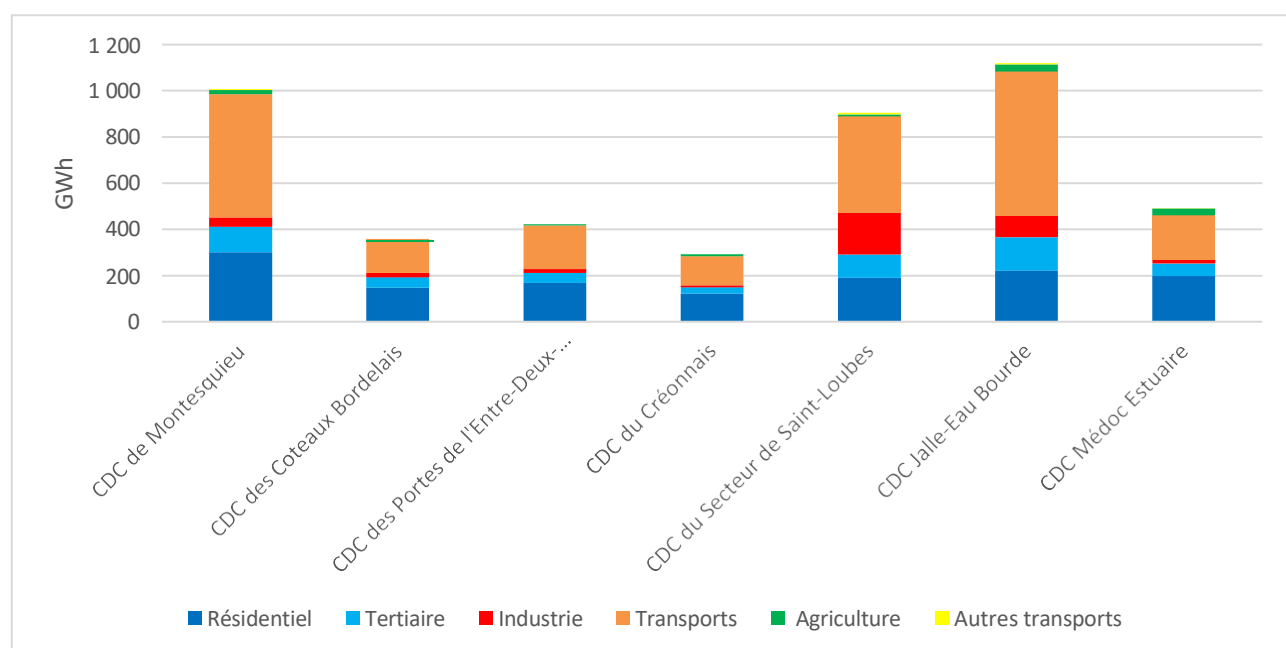


FIGURE 30 : REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI ET PAR SECTEUR



EPCI GWh	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transports*	Autres transports	Agriculture
CDC de Montesquieu*	300	112	40	530	5	18
CDC des Coteaux Bordelais	147	45	20	141	0	4
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	167	44	16	189	0	6
CDC du Créonnais	121	27	9	119	0	9
CDC du Secteur de Saint-Loubès*	190	101	183	412	7	7
CDC Jalle-Eau Bourde*	221	145	92	615	6	31
CDC Médoc Estuaire	198	54	17	194	1	29
Ensemble des 7 CDC	1 344	528	377	2 200	19	105

FIGURE 31 - REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI ET PAR SECTEUR

Source : Alec

EPCI MWh/hab	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transports*	Autres transports	Agriculture
Montesquieu*	6,6	2,5	0,9	11,7	0,1	0,4
Coteaux Bordelais	7,1	2,2	1,0	6,8	0	0,2
Portes E.-Deux-Mers	7,7	2,0	0,7	8,7	0	0,3
Créonnais	6,8	1,5	0,5	6,7	0	0,5
S. Saint Loubès*	6,7	3,6	6,5	14,6	0,3	0,2
Jalle-Eau Bourde*	6,9	4,5	2,9	19,2	0,2	1,0
Médoc Estuaire	6,7	1,8	0,6	6,6	0,03	1,0
Couronne	6,9	2,7	1,9	11,3	0,1	0,5

FIGURE 31bis - REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI ET PAR SECTEUR par habitant de l'EPCI

Source : Sysdau d'après données énergétiques Alec et données démographiques INSEE (2019)

* Prendre en compte l'impact significatif du système autoroutier pour les EPCI concernés

b. Parts sectorielles

Les secteurs habitat/tertiaire et des transports (routier et autres) représentent généralement la grande majorité des consommations sur les 7 CDC, les secteurs industriel et agricole étant relativement minoritaires, à l'exception de la CDC du Secteur de Saint-Loubès où l'industrie représente 20% des consommations, et dans une moindre mesure de celles de Jalle-Eau Bourde et Médoc Estuaire où ces deux secteurs pèsent pour un peu moins de 10%. Pour les CDC des Coteaux Bordelais, des Portes de l'Entre-Deux-Mers, du Créonnais et Médoc Estuaire, le secteur habitat/tertiaire représente environ 50% des consommations, devant le secteur des transports.

A l'inverse, le secteur des transports est le premier poste consommateur sur les CDC de Montesquieu, du Secteur de Saint-Loubès et Jalle-Eau Bourde, en raison notamment de la comptabilisation des consommations liées aux axes (auto)routiers vers Toulouse (A62), Libourne/Périgueux (N89) et Arcachon/Bayonne (A63).

En termes de répartition, chacun des EPCI possède un profil énergétique distinct :

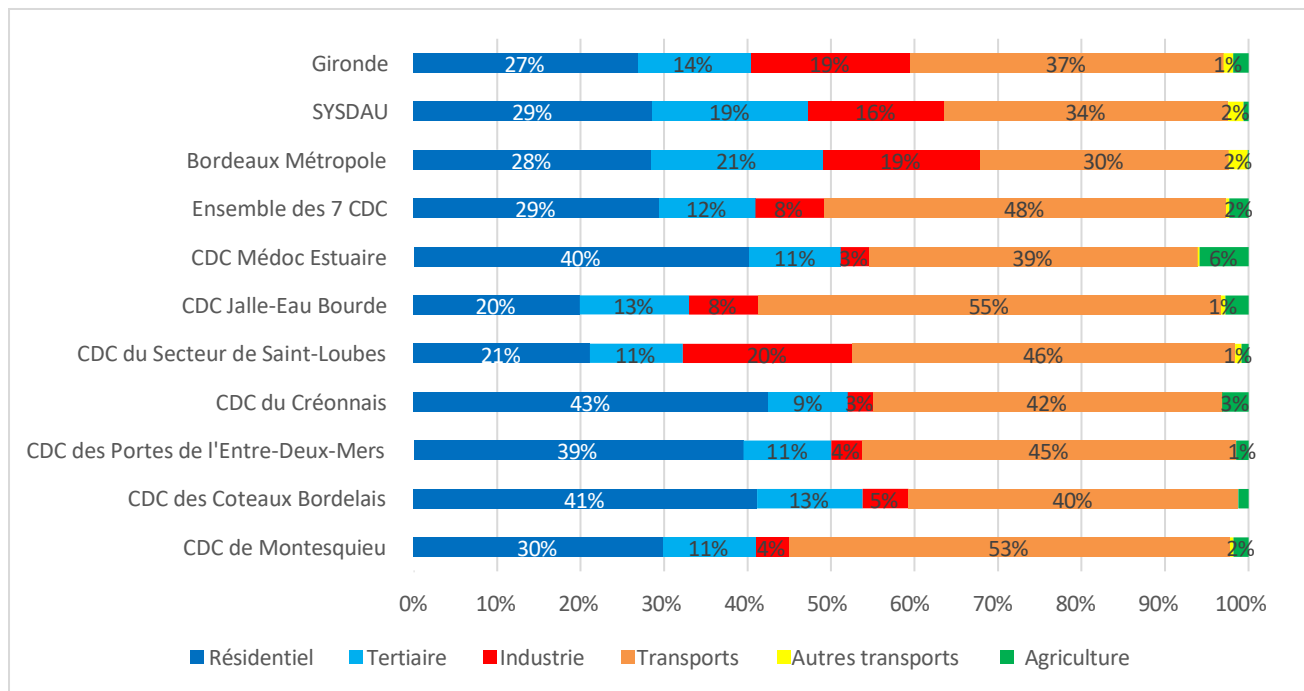


FIGURE 32 – PARTS DES DIFFÉRENTS SECTEURS DANS LES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI

Source : Alec

Enfin, le secteur industriel sur la CDC du Secteur de Saint-Loubès représente un poids important (20%) de par la présence de l'entreprise Siniat à Saint-Loubès, tandis que les 8% de l'industrie sur la CDC Jalle-Eau Bourde s'expliquent notamment avec la présence de Lu sur la commune Cestas.

c. Consommations par habitant

Lorsque l'on regarde les consommations finales ramenées au nombre d'habitants, on trouve là-aussi certaines disparités entre les EPCI :

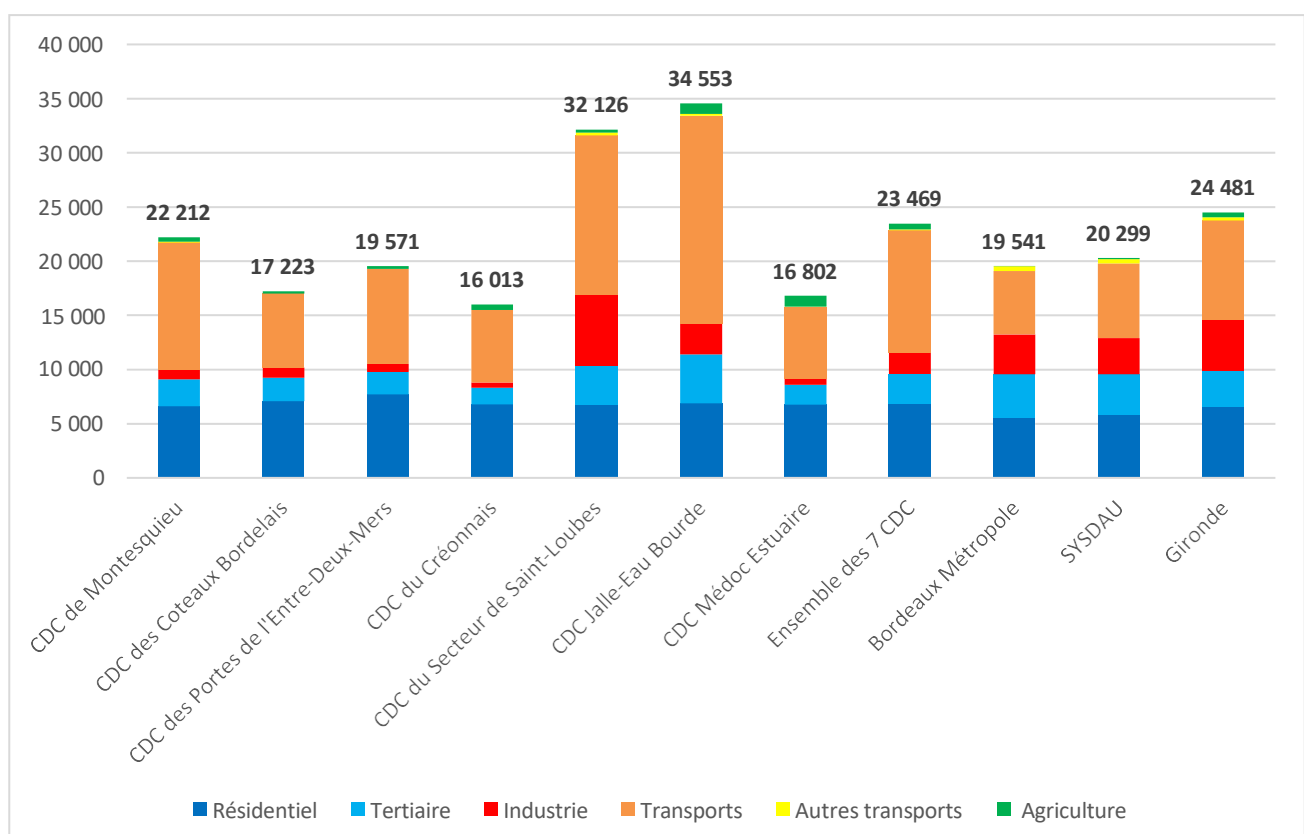




FIGURE 33 – CONSOMMATIONS PAR HABITANT PAR EPCI

Source : Alec

De par la présence de grosses industries et d'axes routiers majeurs sur leurs territoires, les CDC du Secteur de Saint-Loubès (32 100 kWh/hab) et Jalle-Eau Bourde (34 600 kWh/hab) affichent des moyennes par habitant bien supérieures à celles du SYSDAU (20 300 kWh/hab) ou encore du département (24 500 kWh/hab). La CDC de Montesquieu, qui voit aussi un axe autoroutier la traverser, possède une moyenne de 22 200 kWh/hab, supérieure à celle du SYDAU, mais inférieure à celle du département.

A l'inverse, les CDC du Créonnais (16 000 kWh/hab) et Médoc Estuaire (16 800 kWh/hab) présentent des moyennes plus faibles (secteur tertiaire moins important, peu d'industries, moindres consommations du transport routier). Enfin, les CDC des Coteaux Bordelais et des Portes de l'Entre-Deux-Mers, avec respectivement 17 200 et 19 600 kWh/hab, restent, elles aussi, en dessous de la moyenne girondine.

Chacun des différents secteurs consommateurs est maintenant détaillé dans les sous-parties d à j.

d. Habitat

Le parc résidentiel du SYSDAU

Le territoire du SYSDAU comprend avec la métropole environ 501 400 logements, dont 461 200 résidences principales. La répartition entre type de logements est équilibrée entre les maisons individuelles et les appartements (50% de maisons individuelles et 50% d'appartements).

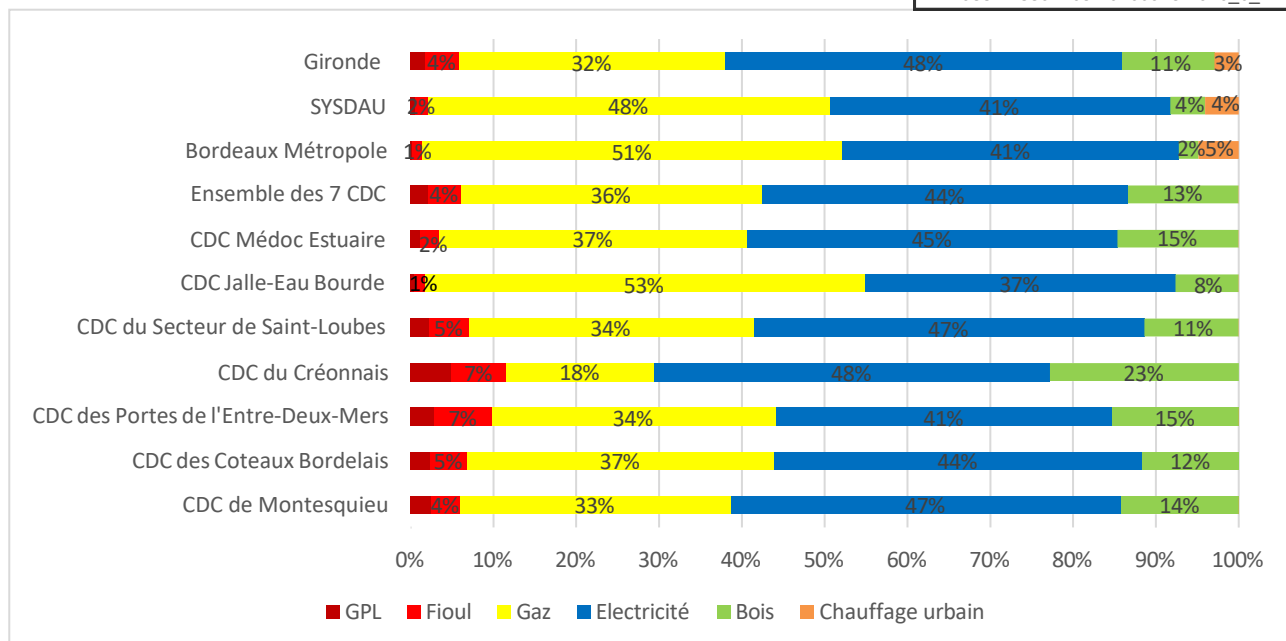
Hors métropole, les 7 CDC comptent près de 81 100 logements, dont environ 75 700 résidences principales. Ce sont en revanche des logements individuels que l'on retrouve en très grande majorité (plus de 90 %).

EPCI	Nombre de logements	Nombre de résidences principales	Part des maisons individuelles	Part de logements collectifs
CDC de Montesquieu	18 367	17 197	91%	9%
CDC des Coteaux Bordelais	8 348	7 833	93%	7%
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	9 364	8 615	91%	9%
CDC du Créonnais	7 492	6 919	91%	9%
CDC du Secteur de Saint-Loubès	11 721	10 940	90%	10%
CDC Jalle-Eau Bourde	13 683	12 965	86%	14%
CDC Médoc Estuaire	12 107	11 185	95%	5%
Ensemble des 7 CDC	81 082	75 654	91%	9%

FIGURE 34 – CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS PAR EPCI

Source : INSEE

Concernant le type de chauffage principalement utilisé, la répartition (pour les résidences principales) est la suivante :

**FIGURE 35 – REPARTITION DU PARC RESIDENTIEL PAR ENERGIE DE CHAUFFAGE PRINCIPALE POUR CHAQUE EPCI**

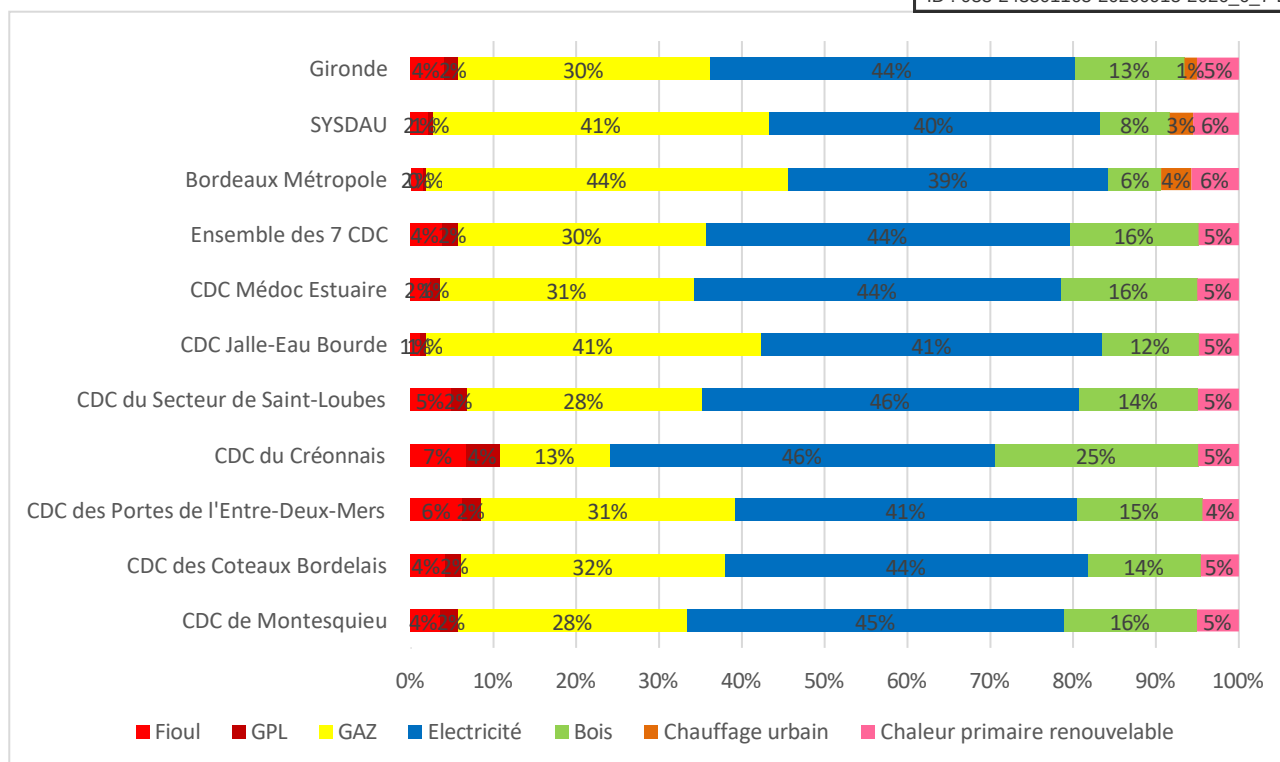
Source : INSEE – Alec

Le gaz et l'électricité sont les énergies de chauffage les plus répandues pour chaque CDC, hormis celle du Créonnais où le bois devance le gaz derrière l'électricité, les deux tiers des communes n'étant pas raccordées au réseau de distribution de gaz. En conséquence, la part du bois est donc plus élevée (d'une dizaine de points) que sur les autres CDC, de même que celle des produits pétroliers qui atteint 12%. A ce titre, la part de logements chauffés au fioul ou au GPL (potentiellement mutables en bois-énergie ou en gaz naturel) est comprise entre 8% et 12% sur les 5 CDC situées à l'est et au sud de la métropole, alors qu'elle est inférieure à 3% sur les CDC Jalle-Eau Bourde et Médoc Estuaire.

D'autre part, le nombre de logements en chauffage collectif sur les 7 CDC (potentiellement raccordables à un petit réseau de chaleur) est d'environ 470, dont près de 270 sur la commune de Canéjan.

Les consommations de l'habitat par type d'énergie

La consommation du secteur résidentiel (qui est de 1 344 GWh en 2019 sur l'ensemble des 7 CDC) se répartit de la manière suivante par type d'énergie :

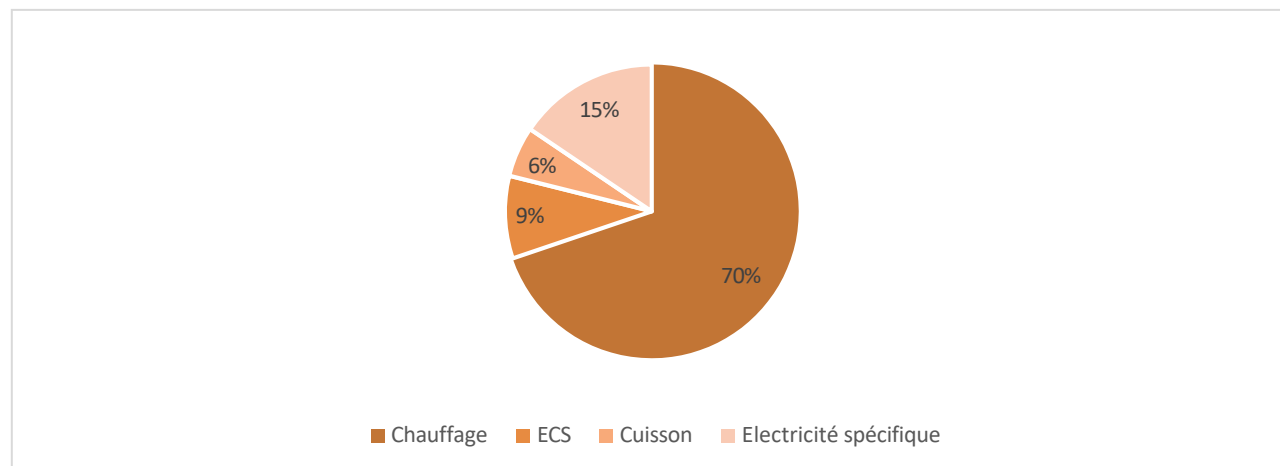
**FIGURE 36 – CONSOMMATIONS DU SECTEUR RESIDENTIEL EN 2019 PAR TYPE D'ENERGIE ET PAR EPCI**

Source : Alec

Les observations faites sur le graphique précédent de répartition par nombre de logements se retrouvent ici, avec une part du bois plus conséquente, celui-ci étant aussi utilisé dans beaucoup de logements comme chauffage d'appoint ou d'agrément, et avec un rendement souvent plus faible qu'avec une chaudière gaz ou un chauffage électrique (et donc une consommation en kWh/logement plus élevée). La chaleur primaire renouvelable (solaire thermique, PAC et géothermie) représente quant à elle environ 5% des consommations.

Les consommations de l'habitat par usage

A partir des données de répartition des modes de chauffage sur le territoire, il est possible d'estimer la répartition des consommations d'énergie par usage. Cette répartition est quasiment la même sur chacun des EPCI. Le chauffage représente sans surprise le principal usage avec une part proche de 70% sur la couronne métropolitaine :

**FIGURE 37 – REPARTITION DES CONSOMMATIONS DU SECTEUR RESIDENTIEL PAR USAGE SUR LE SYSDAU HORS BORDEAUX METROPOLE**

Source : CERC – Alec



e. Tertiaire

La consommation du secteur tertiaire en 2019 sur l'ensemble des 7 CDC est de 528 GWh. Elle se répartit de la manière suivante par type d'énergie :

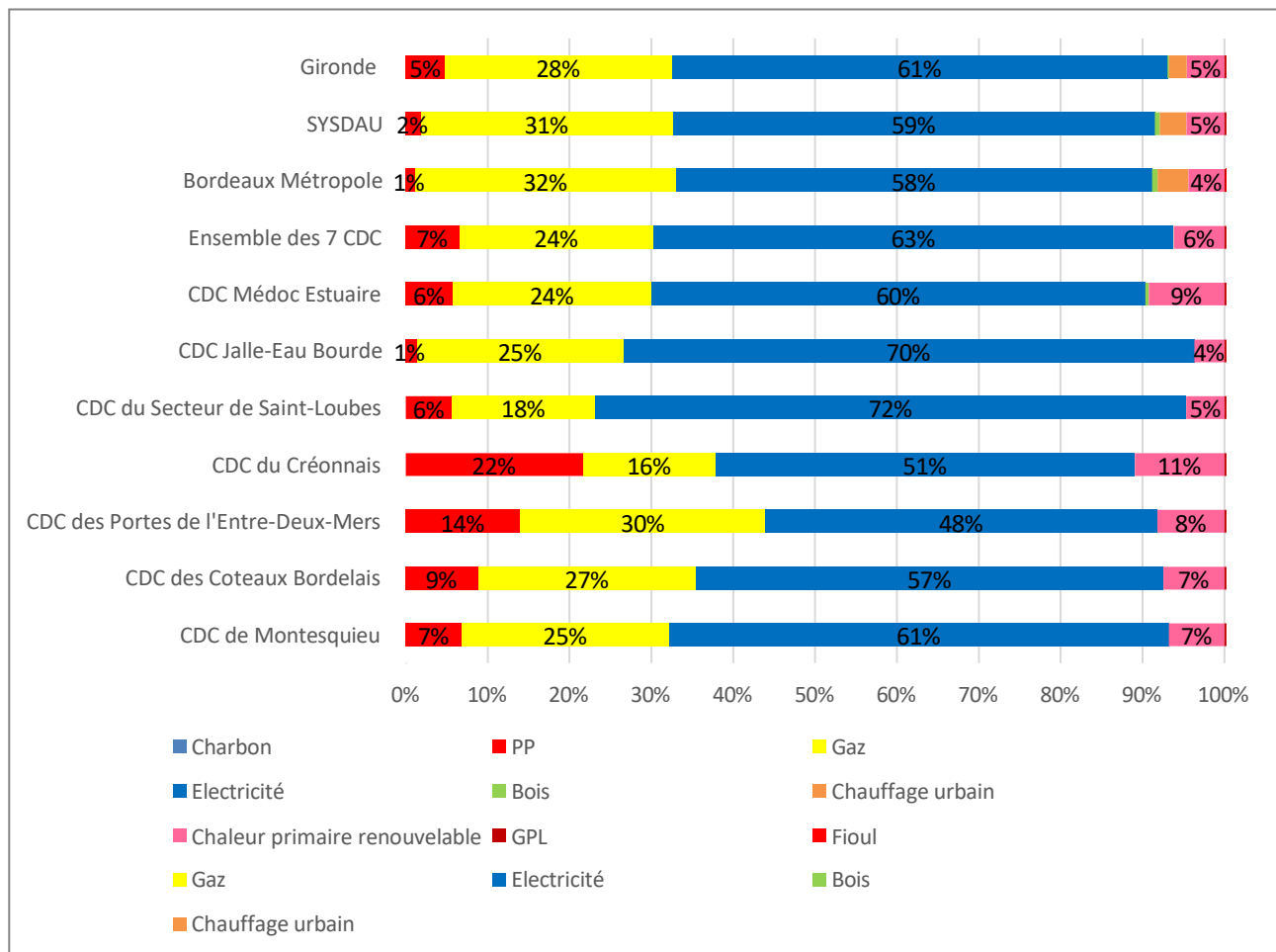


FIGURE 38 – CONSOMMATIONS DU SECTEUR TERTIAIRE EN 2019 PAR TYPE ENERGIE ET PAR EPCI

Source : Alec

L'électricité représente la majorité des consommations sur chacune des CDC. La répartition des consommations des autres énergies (produits pétroliers, gaz naturel et chaleur primaire renouvelable) est ensuite corrélée à la présence ou non du gaz naturel sur les différentes communes des CDC. A noter également la quasi inexistence de bois énergie sur ce secteur.

f. Industrie

Caractérisation du tissu industriel

Les principales industries du territoire du SYSDAU se situent bien évidemment au sein de la métropole. On note toutefois la présence de quelques grosses industries, tant en termes de consommations d'énergie que d'activité économique, sur les autres CDC comme Siniat à Saint-Loubès et Lu à Cestas. Ces deux industries présentent des activités nécessitant le recours à du gaz naturel haute pression distribué par Teréga.

Les consommations de l'industrie par type d'énergie



La consommation du secteur industriel en 2019 est de 377 GWh. Elle se concentre plus particulièrement sur les CDC du Secteur de Saint-Loubès (Siniat) et Jalle-Eau Bourde (Lu), avec plus de 70 % du total :

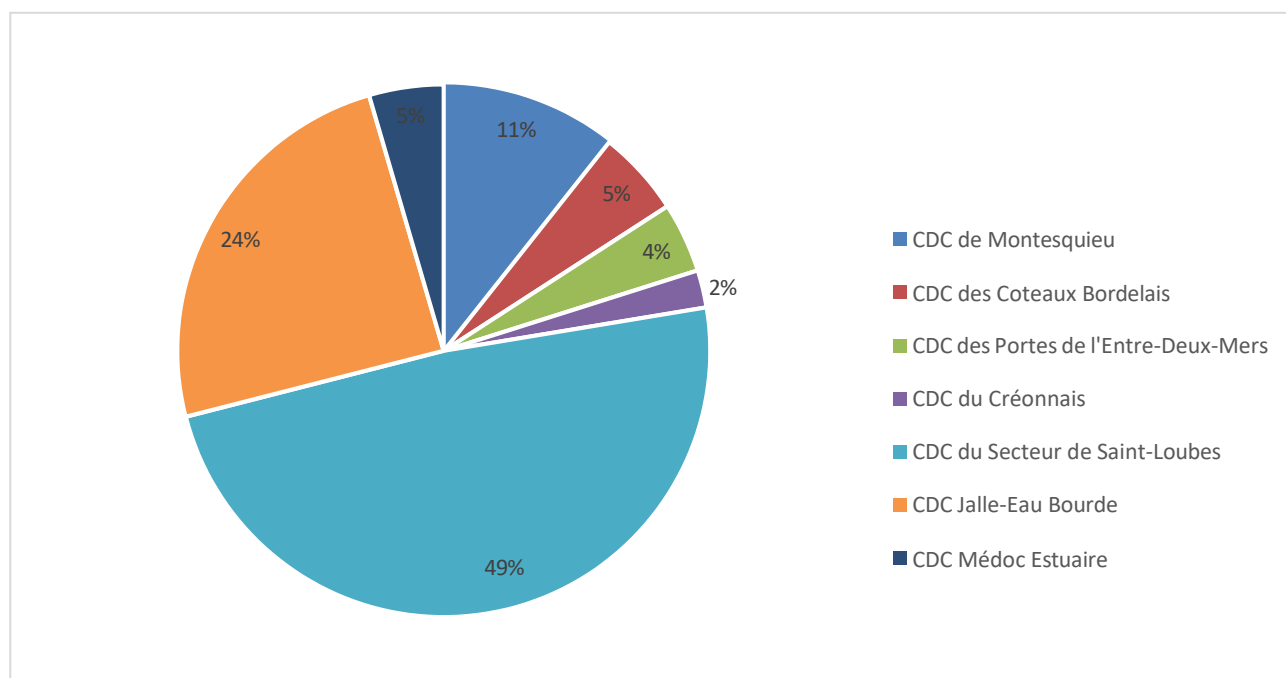


FIGURE 39 – REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI DANS L'INDUSTRIE EN 2019

Source : Alec

Pour rappel, la part du secteur industriel sur l'ensemble des consommations finales sur ces deux CDC est respectivement de 20% et 8%, alors qu'elle est inférieure à 5% sur les 5 autres CDC.

La répartition des consommations industrielles par type d'énergie est quant à elle la suivante :

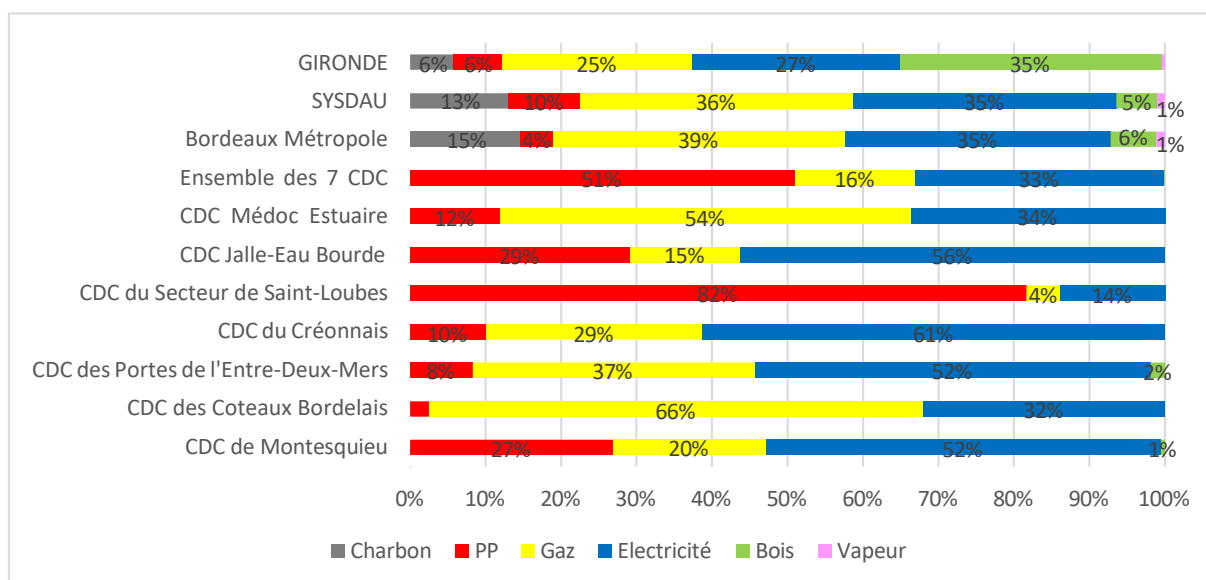


FIGURE 40 – REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR TYPE D'ENERGIE DANS L'INDUSTRIE EN 2019

Source : Alec

Les répartitions par CDC sont ainsi très disparates, selon le poids de certaines industries et des énergies nécessaires aux différents process (gaz haute pression pour Siniat sur la CDC du Secteur de Saint-Loubès par exemple).



g. Transports (routier et autres)

Les consommations énergétiques liées aux transports sur les 7 CDC ont été estimées à 2 218 GWh. Il est important de préciser ici que les dernières données relatives au transport routier, fournies par ATMO, datent de 2016 et qu'elles n'ont pas été mises à jour depuis. Nos calculs se sont donc basés sur cette année-là.

Les consommations par mode de transport et par énergie

La répartition par mode de transport et par énergie est sensiblement la même pour chacune d'entre elles, à savoir une quasi intégralité de consommations liées au transport routier (98 à 99%), voire l'intégralité pour les CDC non traversées par des voies de chemins de fer (CDC des Coteaux Bordelais, des Portes de l'Entre-Deux-Mers et du Créonnais). En conséquence, les produits pétroliers représentent plus de 90% des consommations.

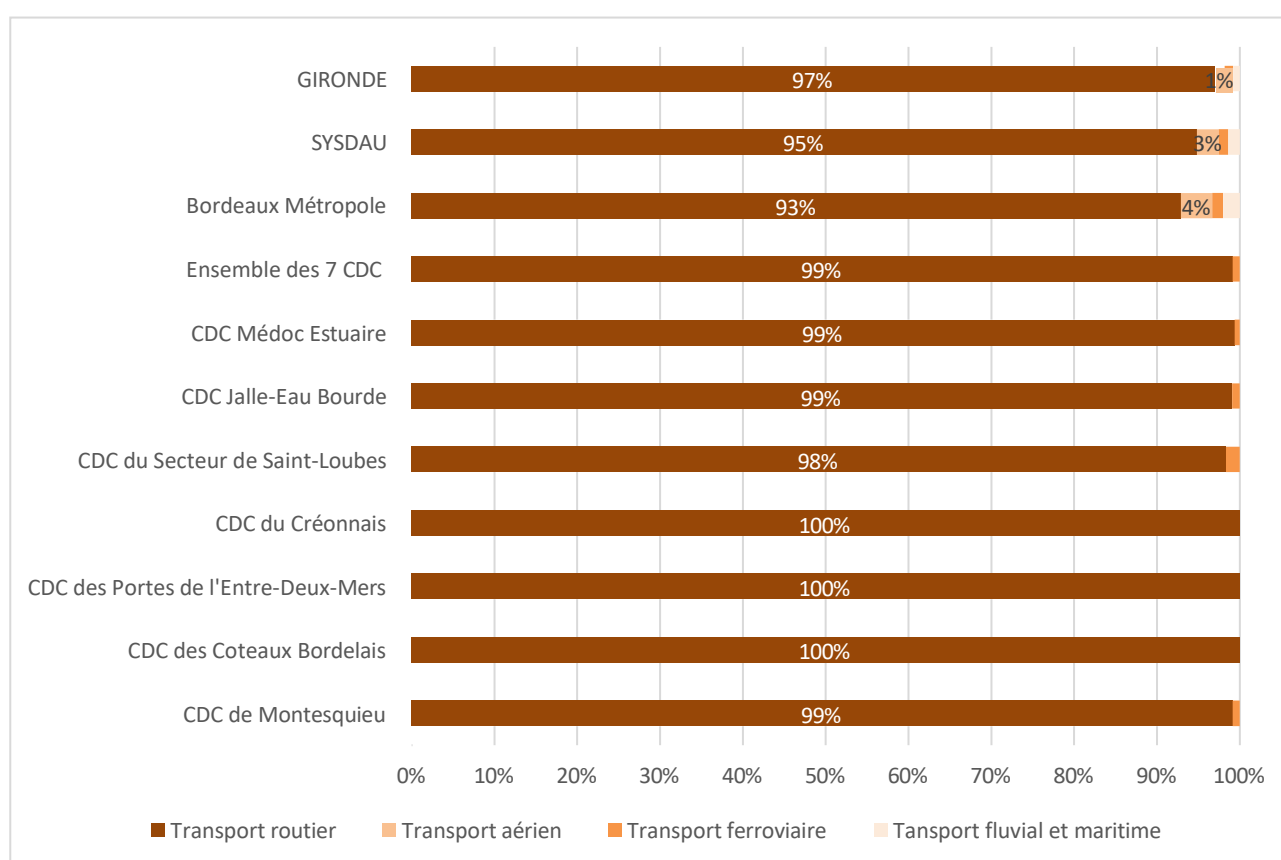


FIGURE 41 – CONSOMMATIONS PAR MODE DE TRANSPORTS ET PAR EPCI

Source : ATMO – Alec

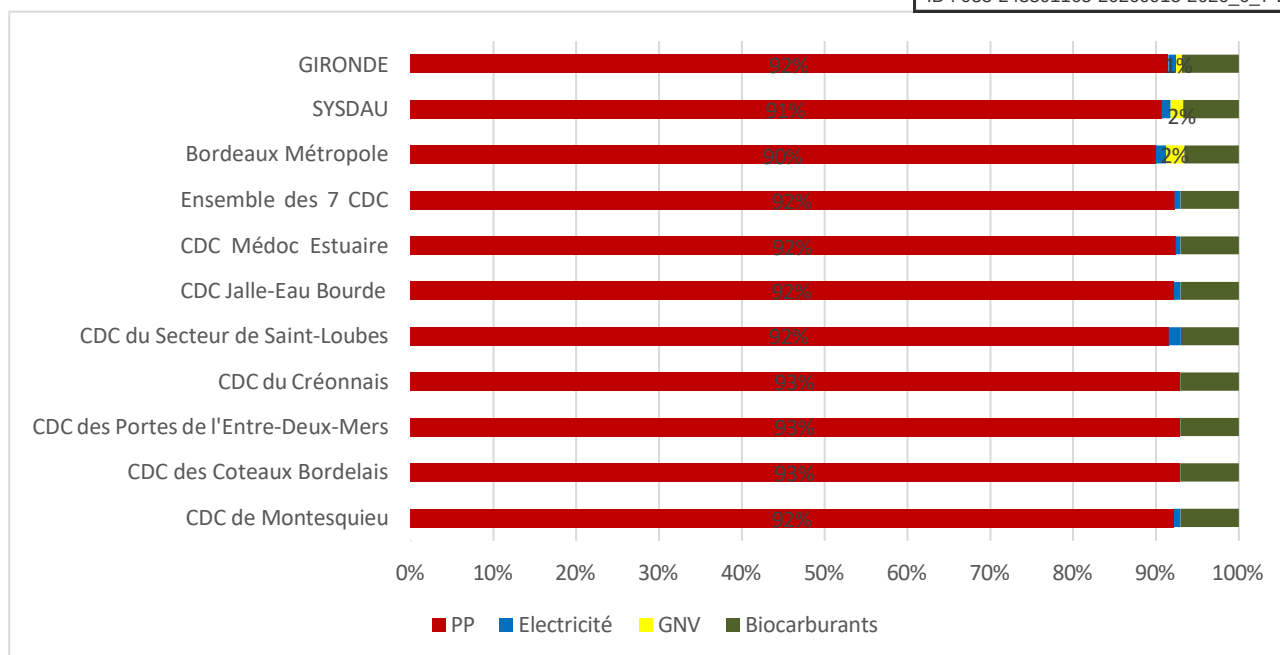


FIGURE 42 – CONSOMMATIONS PAR TYPE D'ÉNERGIE ET PAR EPCI

Source : ATMO – Alec

Zoom sur le transport routier

Le transport routier, qui représente la très grande majorité des consommations liées aux transports, se répartit sur l'ensemble des 7 CDC en 72% pour les véhicules légers et 2 roues et 28% pour les poids lourds, la part de ces derniers étant plus importante sur les CDC traversées par des axes routiers majeurs :

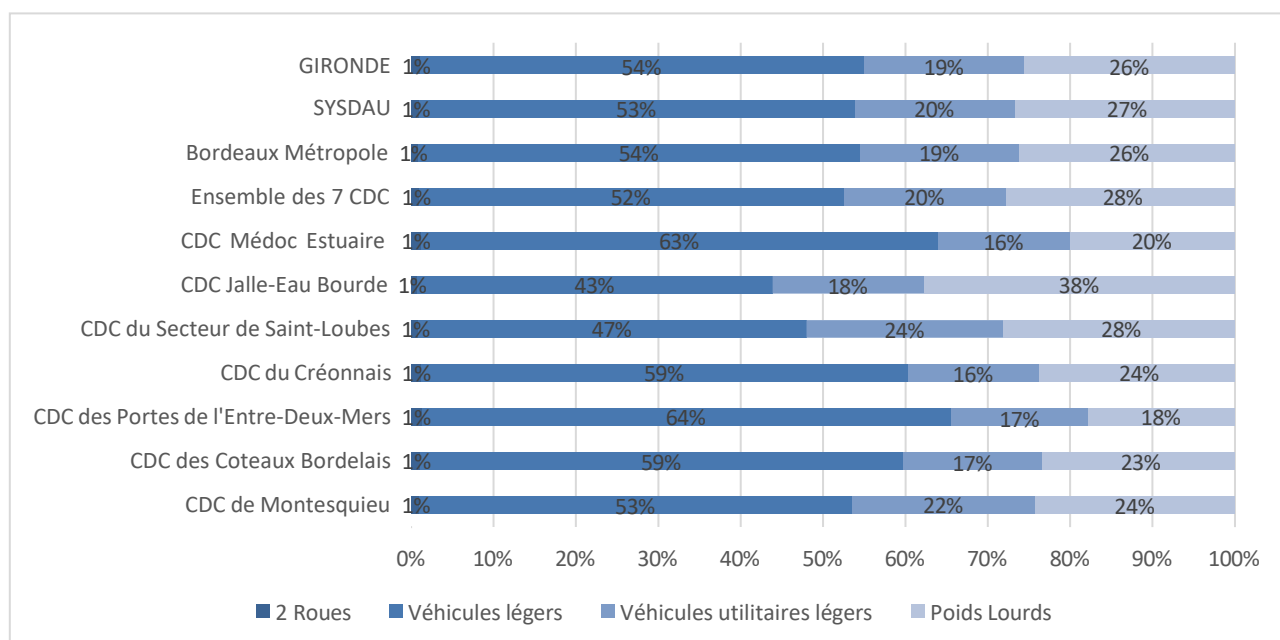


FIGURE 43 – REPARTITION DES CONSOMMATIONS DE CARBURANTS PAR TYPE DE VEHICULE

Source : ATMO – Alec



h. Agriculture

Les 7 EPCI du SYSDAU comprennent, d'après le recensement agricole national de 2010, 846 exploitations agricoles pour une surface totale de 27 200 hectares. Le cheptel est lui de 8 100 unités de gros bétail (UGB²).

La consommation totale des 7 CDC est de **105 GWh**. Elle se compose en grande partie de produits pétroliers et d'électricité, le gaz étant minoritaire (hormis sur la CDC de Médoc Estuaire où la part du gaz représente près de 20% des consommations de ce secteur) :

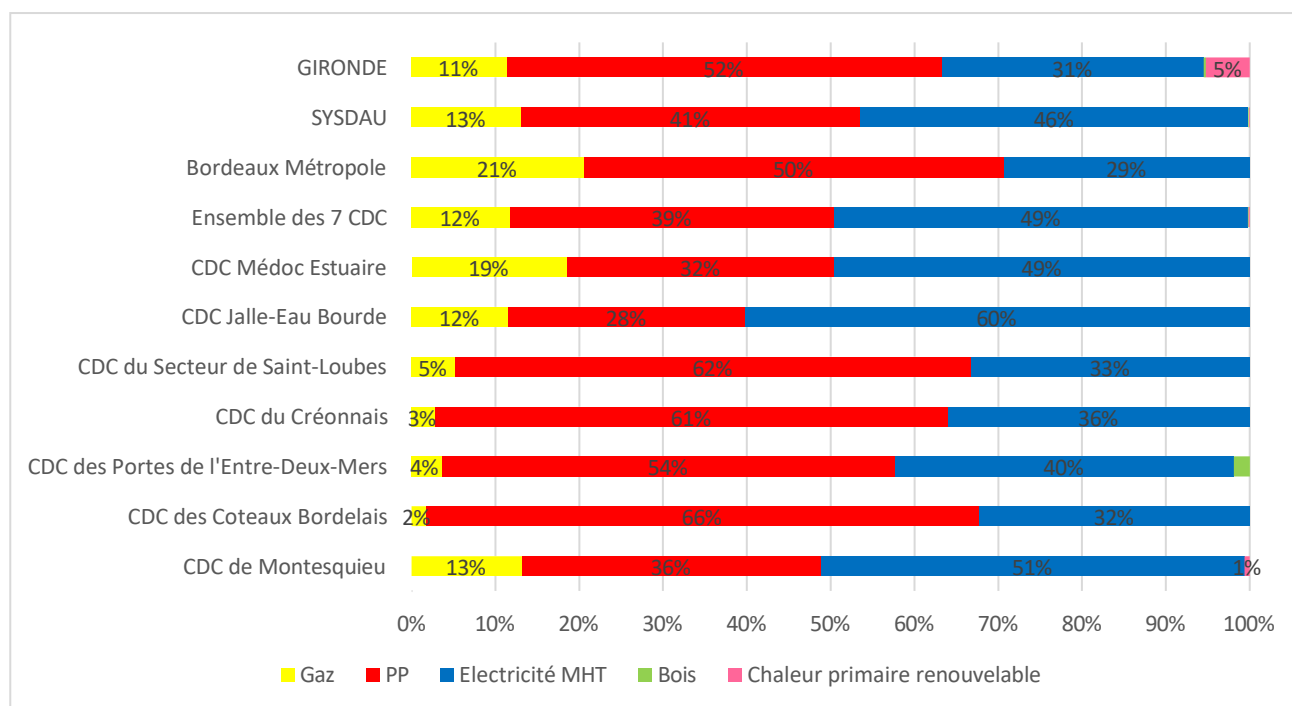


FIGURE 44 – CONSOMMATIONS DU SECTEUR AGRICOLE PAR TYPE D'ÉNERGIE ET PAR EPCI

Source : Alec

NB : la consommation de biomasse n'a pu être comptabilisée.

i. Déchets

Hormis le territoire de la métropole qui compte plusieurs usines d'incinération et stations d'épuration conséquentes, le territoire SYSDAU ne compte aucune installation de traitement de déchets dont les consommations énergétiques seraient significatives, aussi les consommations d'énergie du secteur Déchets sont estimées nulles dans le présent rapport.

j. Branche énergie

Les consommations de la branche énergie comprennent les consommations de combustibles et autres énergies pour la production d'électricité, de chaleur réseau et de vapeur. Elles correspondent à la quantité d'énergie nécessaire à la production d'énergie secondaire.

² 1 UGB est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré.



Cette production étant nulle sur le SYSDAU en dehors de la métropole, les consommations liées à la branche énergie sont sans objet.

3. Consommations par énergie

a. Consommations brutes

Le graphique suivant montre la répartition des consommations énergétiques par énergie (en valeur brute - GWh) pour chacune des 7 CDC et pour l'ensemble des secteurs décrits précédemment :

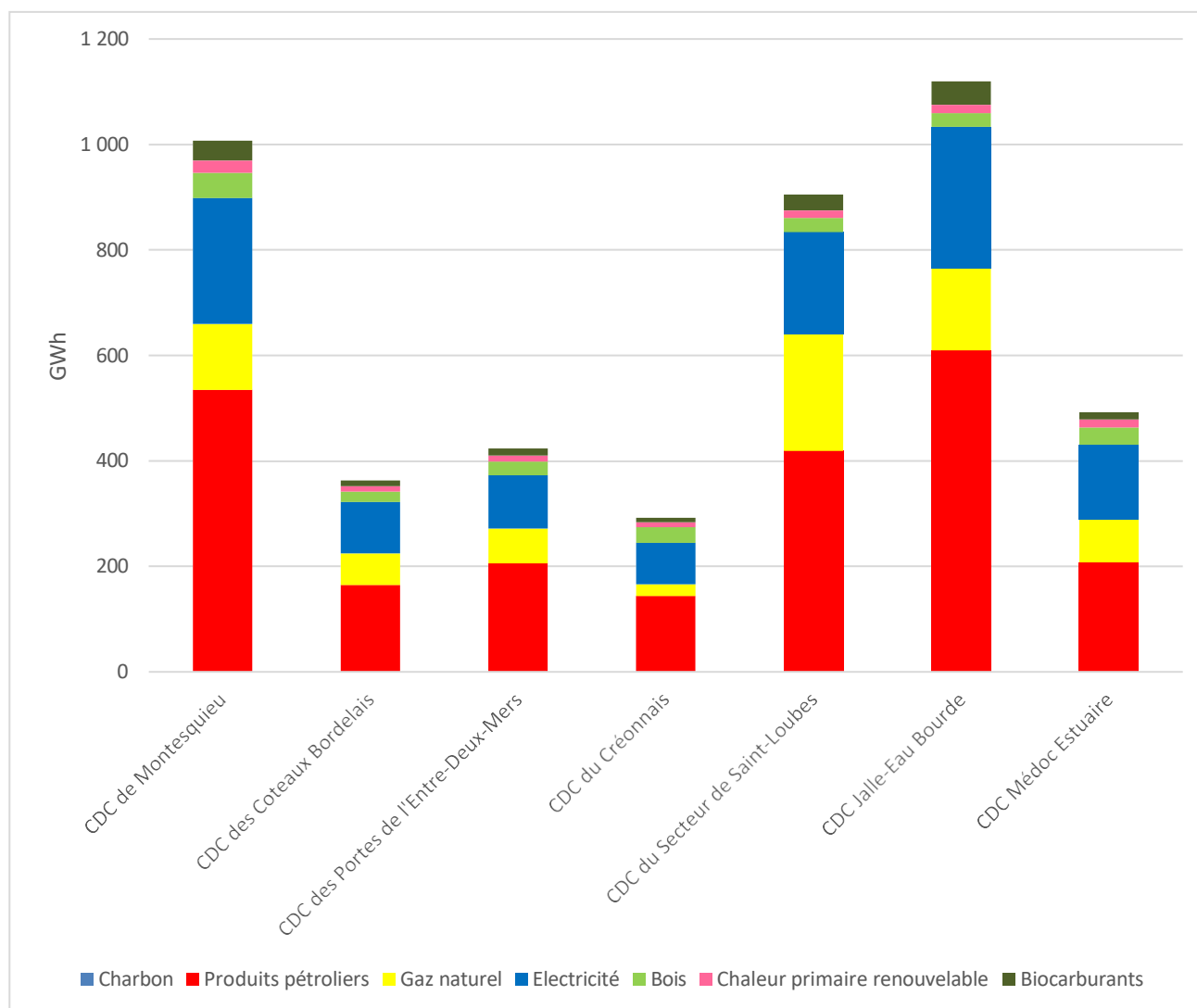


FIGURE 45 - REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI ET PAR ENERGIE

Source : Alec

EPCI GWh	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Bois	Chaleur primaire renouvelable	Biocarburants	TOTAL
CDC de Montesquieu	532	125	239	48	23	38	1 004



CDC des Coteaux Bordelais	160	59	98	20	10	10	357
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	206	66	101	26	11	13	423
CDC du Créonnais	137	22	79	30	9	8	284
CDC du Secteur de Saint-Loubès	415	221	194	27	14	29	901
CDC Jalle-Eau Bourde	600	157	268	26	16	44	1 110
CDC Médoc Estuaire	209	81	141	33	15	14	493
Ensemble des 7 CDC	2 259	731	1 119	209	98	156	4 572

FIGURE 46 : DECOMPOSITION DES CONSOMMATIONS PAR ENERGIE SUR LES 7 CDC

b. Parts énergétiques

En termes de répartition par énergie, chacun des EPCI possède un profil distinct :

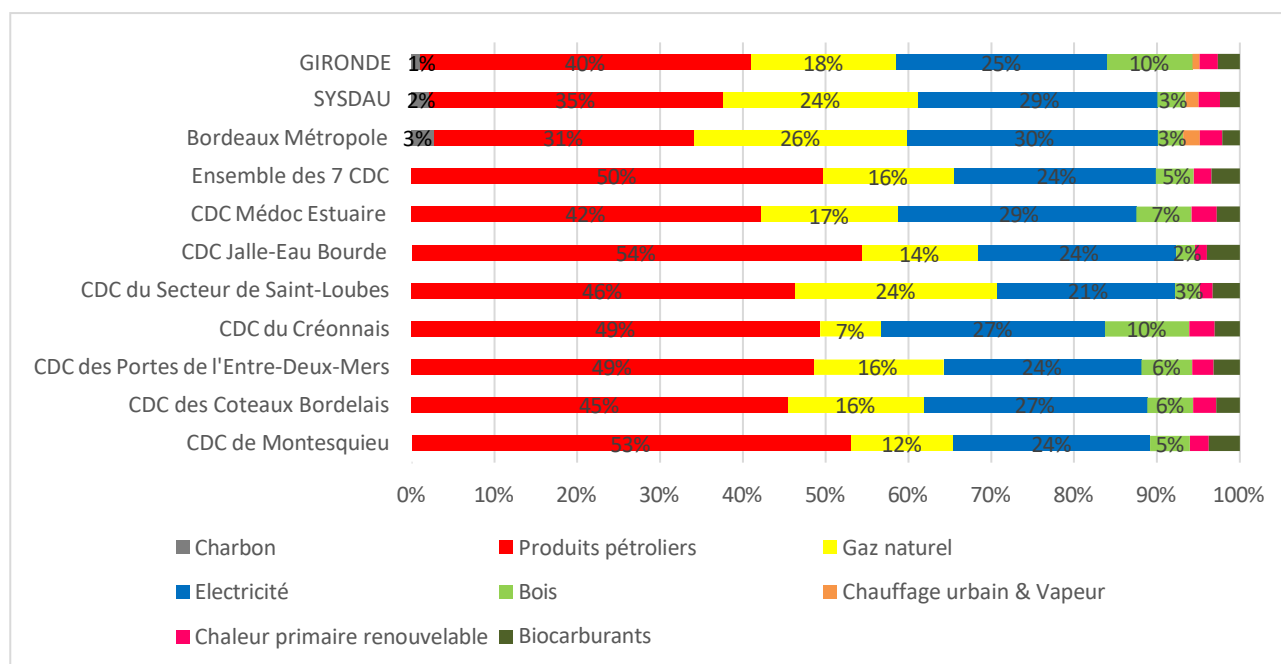


FIGURE 47 – PARTS DES DIFFERENTS SECTEURS DANS LES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI

Source : Alec

Les produits pétroliers représentent sur chacune des 7 CDC la principale énergie consommée (à travers le transport routier notamment), avec une part située autour de 50 %, à l'exception des CDC Médoc Estuaire, où elles sont de 42% (moindres consommations du transport routier).

La part de l'électricité sur cette CDC y est donc un peu plus importante (29% contre 25% environ sur les autres CDC).



Concernant le gaz, il représente 16% en moyenne, sa part pouvant être plus faible sur des territoires moins desservis comme la CDC du Créonnais (7%) ou plus élevée par la présence d'un tissu industriel comme sur la CDC du Secteur de Saint-Loubès (24%).

Enfin, le bois compte pour 5% des consommations environ, même si sa part est plus faible sur la CDC Jalle-Eau Bourde (2%) et plus élevée sur celles du Créonnais et Médoc Estuaire (10% et 7%), en fonction notamment des caractéristiques du parc bâti et de ses modes de chauffage. Les autres EnR (chaleur renouvelable, biocarburants) représentent quant à elles en moyenne 6% sur chacun des territoires.

c. Energies renouvelables

Le graphique suivant représente la part d'énergies renouvelables (bois, biocarburants, solaire thermique, parts renouvelables de l'électricité et des PAC) dans les consommations finales pour chacune des CDC :

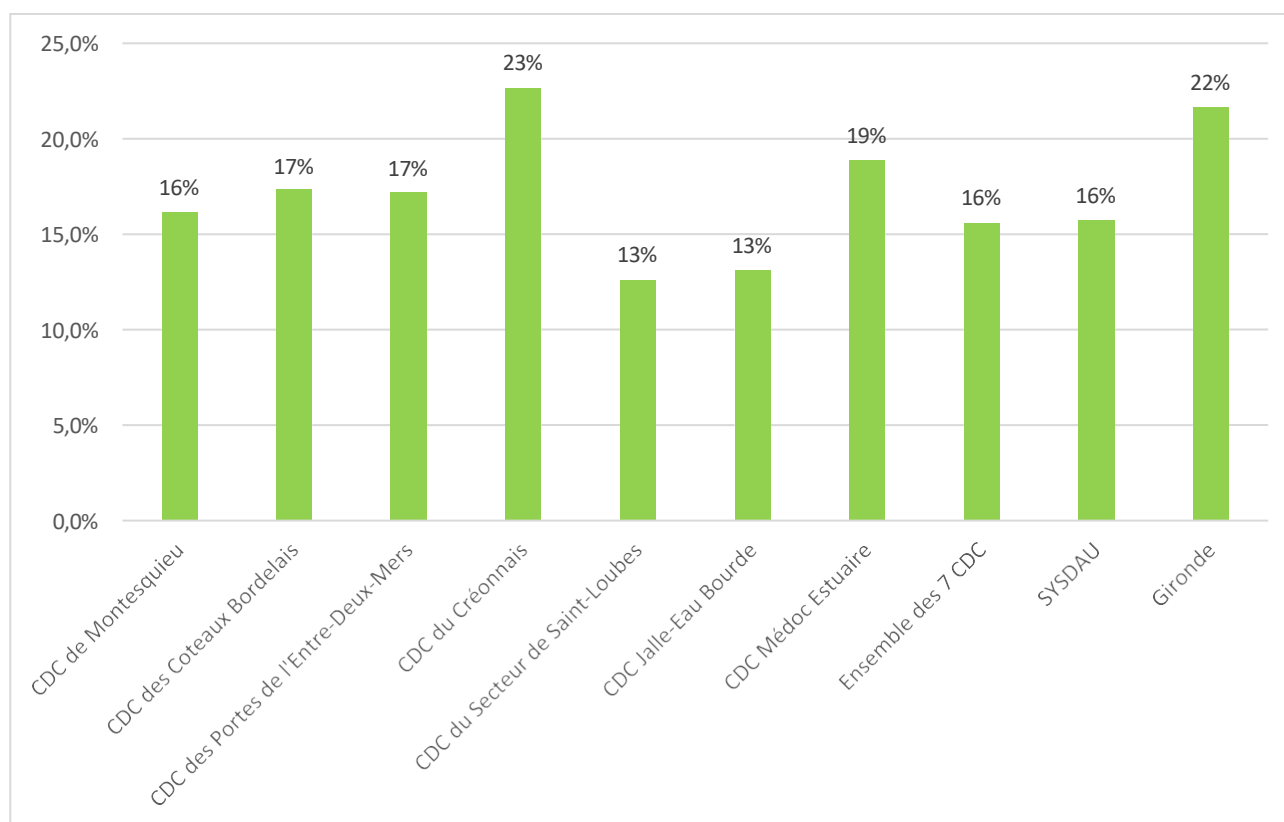


FIGURE 48 – PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE PAR EPCI

Source : Alec

Il est en moyenne de 15,6% sur l'ensemble des 7 CDC (15,7% à l'échelle du SYSDAU) et 21,7% au niveau de la Gironde. Ce taux est un peu plus faible sur les CDC du Secteur de Saint-Loubès (consommations gaz du secteur industriel) et Jalle-Eau Bourde (moindre part du chauffage au bois dans les logements). Il est en revanche bien plus élevé sur les CDC du Créonnais et Médoc Estuaire, en raison d'une part importante de logements chauffés au bois et/ou d'un moindre poids du transport routier.



II. PRODUCTION D'ÉNERGIE

Cette partie présente par type d'énergie l'état du parc de production d'énergie sur les 7 EPCI du SYSDAU (toujours hors métropole) pour l'année 2019, en indiquant d'une part la quantité d'énergie produite, et d'autre part, divers éléments qualitatifs tels que le nombre d'installations, leur localisation ou encore leur puissance.

1. Synthèse et évolution de la production d'énergie

a. Production primaire

Synthèse de la production d'énergie

La production d'énergie primaire sur les 7 CDC représente 890 GWh.

Le tableau et le graphique suivants indiquent par filière les productions énergétiques primaires sur l'ensemble des 7 CDC :

Energie	Production primaire (GWh)
Bois	136
Déchets	138
Biogaz	5
Solaire photovoltaïque	511
Solaire thermique	3
PAC	97
TOTAL	890

FIGURE 49 : SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2019

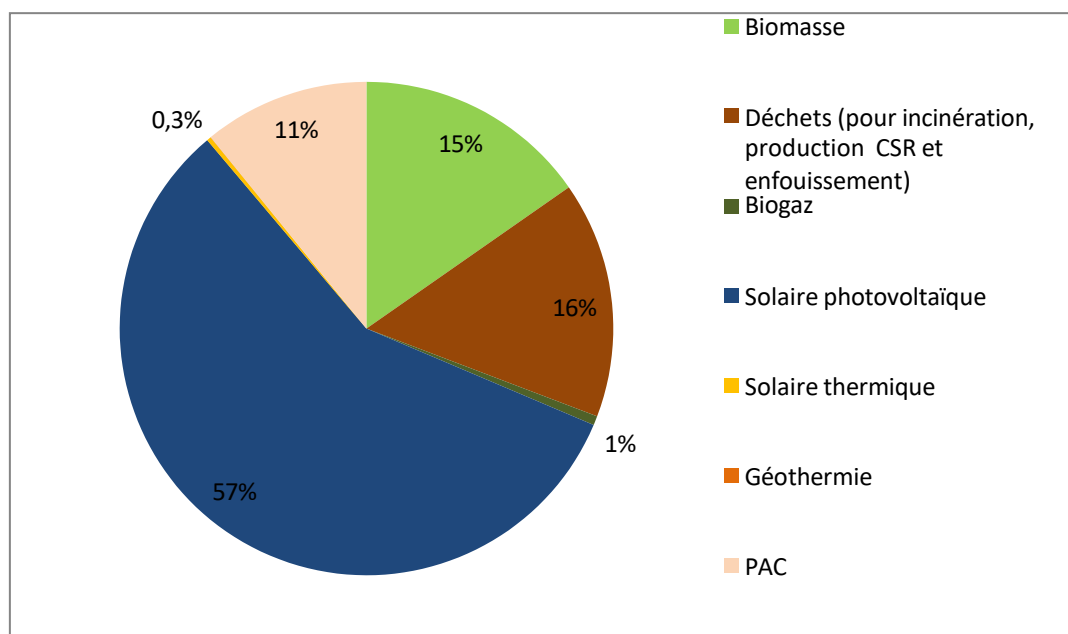


FIGURE 50 – SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2019

Source : Alec

Le graphique suivant montre cette répartition des productions par énergie pour chaque EPCI :

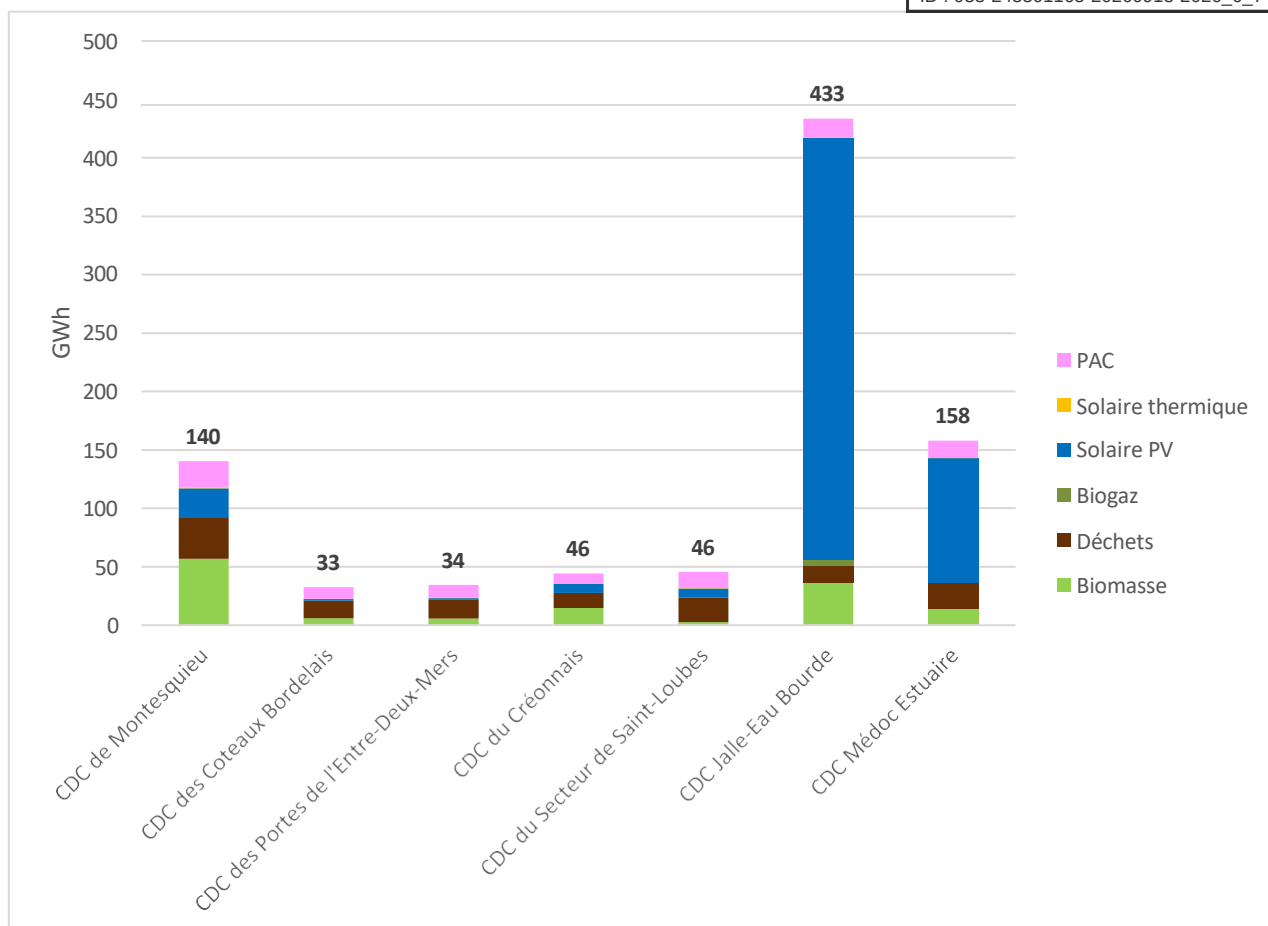


FIGURE 51 : REPARTITION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE PAR EPCI

EPCI GWh	Biomasse	Déchets	Biogaz	Solaire PV	Solaire thermique	PAC	TOTAL
CDC de Montesquieu	57	36	0	25	1	23	140
CDC des Coteaux Bordelais	6	15	0	1	0,3	10	33
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	6	16	0	1	0,3	11	34
CDC du Créonnais	15	13	0	9	0,2	9	46
CDC du Secteur de Saint-Loubès	2	21	0	8	0,4	14	46
CDC Jalle-Eau Bourde	36	15	5	361	0,4	16	433
CDC Médoc Estuaire	14	22	0	107	0,4	15	158
Ensemble des 7 CDC	136	138	5	511	3	97	890

FIGURE 52 – REPARTITION DES PRODUCTIONS PAR FILIERE ET PAR EPCI

Source : Alec



La production d'énergie est essentiellement située sur les CDC de Montesquieu, Jalle-Eau Bourde et Médoc Estuaire (82% du total), notamment à travers la production d'électricité photovoltaïque sur les sites de Cestas et d'Arsac et la production de bois sur la CDC de Montesquieu.

Evolution de la production d'énergie entre 2010 et 2019

L'évolution par filière suit la tendance observée sur l'ensemble du SYSDAU (cf. § I.2), à savoir une hausse de la production solaire photovoltaïque ainsi que de la chaleur renouvelable produite par les PAC dans les secteurs habitat et tertiaire. Sur l'ensemble des 7 CDC, elle passe ainsi de 279 à 890 GWh, soit une multiplication par plus de 3.

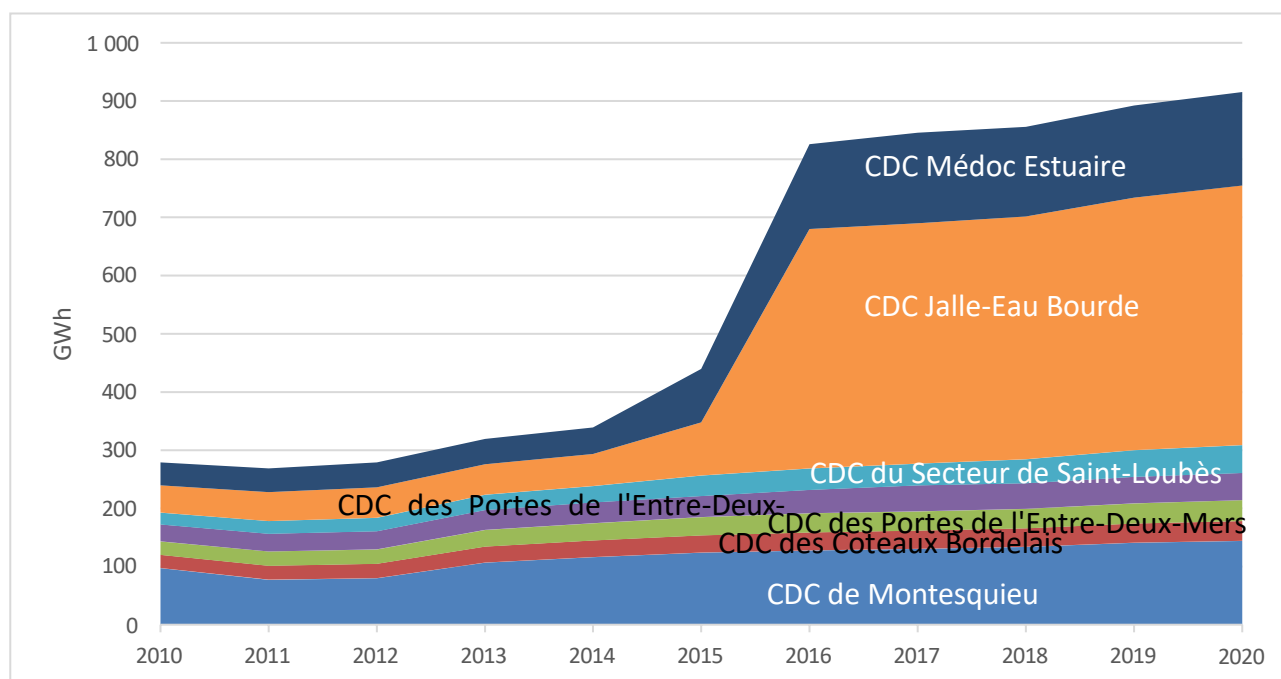


FIGURE 53 – ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉNERGETIQUE PRIMAIRE DU SYSDAU PAR EPCI ENTRE 2010 ET 2019
Source : Alec

Localisation des principales installations de production d'énergie

Les principales installations de production d'énergie sur le SYSDAU (hors métropole) sont représentées sur la carte suivante :

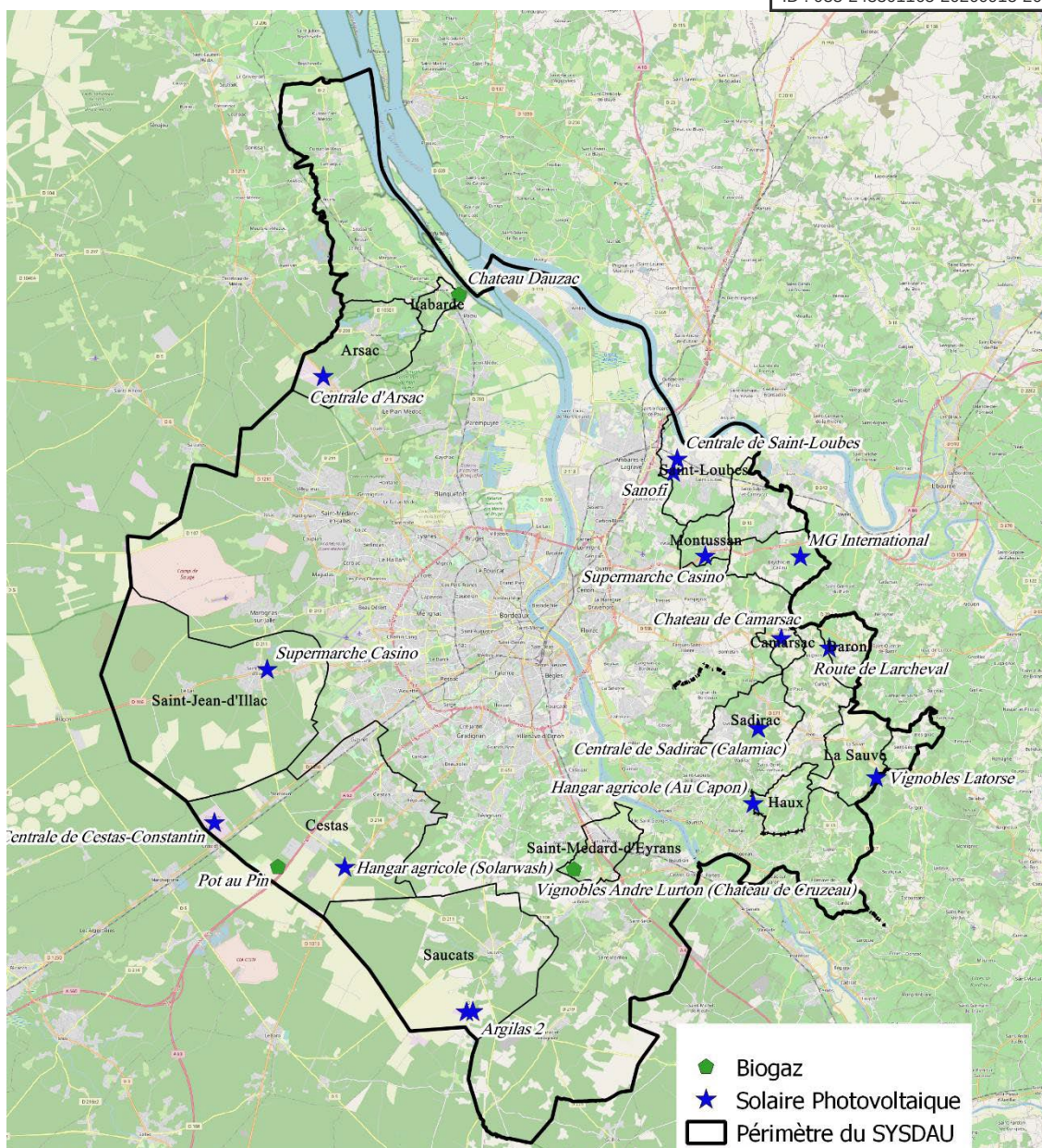


FIGURE 54 – PRINCIPALES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU HORS METROPOLE

Source : Alec

b. Production secondaire

La production énergétique secondaire (transformation d'énergie primaire en combustible secondaire, chaleur réseau et/ou électricité thermique) se situant intégralement sur le territoire métropolitain, celle-ci est donc nulle à l'échelle des 7 CDC.

c. Production finale

La production d'énergie finale correspond à la somme des productions primaire et secondaire à laquelle a été soustraite l'énergie primaire consommée pour la production secondaire et la partie déchets qui est exportée en dehors du territoire (pour aller entre autres sur BM).

Sur la couronne du SYSDAU, cette production finale s'élève à 752 GWh en 2019. Elle représente 21% de la production finale du SYSDAU, et est répartie comme suit :

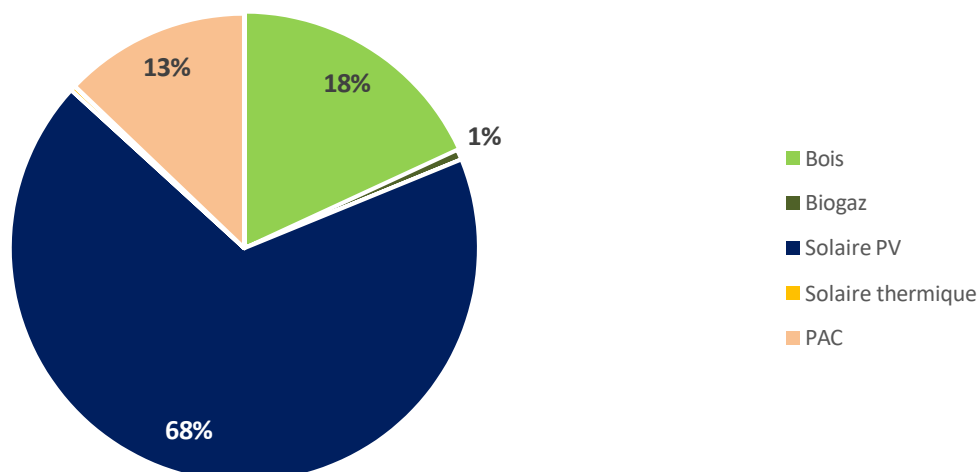


FIGURE 55 : REPARTITION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE FINALE PAR FILIERE

Le graphe ci-dessous représente la répartition de la production selon les trois usages : thermique, électricité et mobilité.

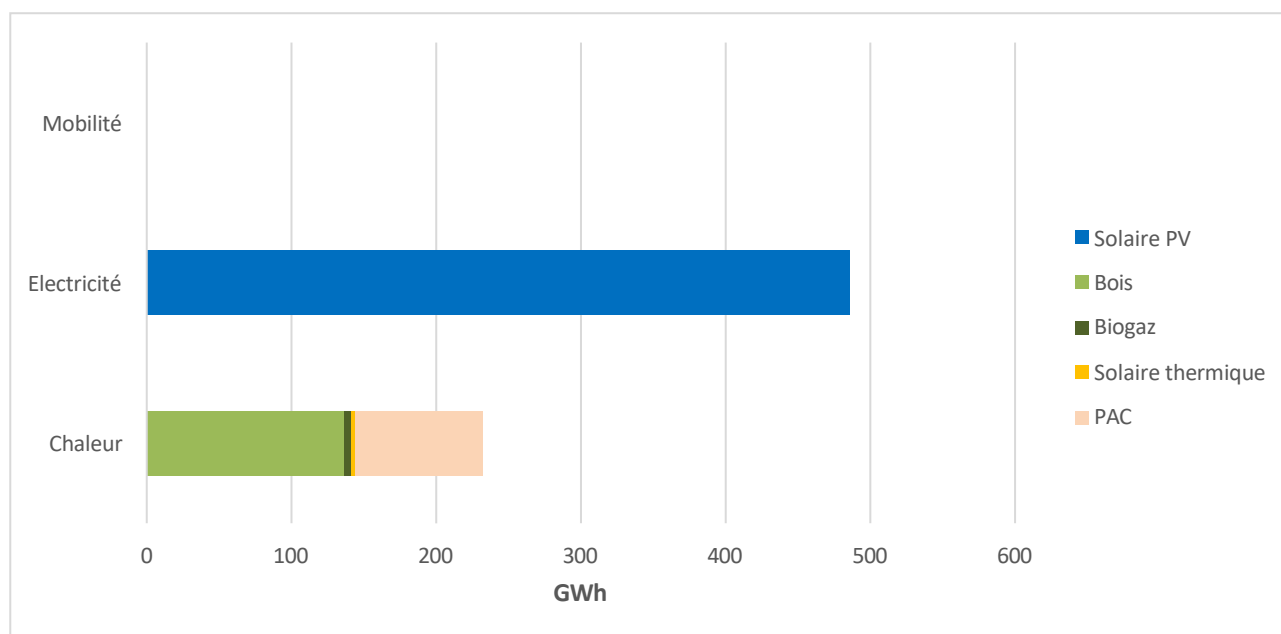


FIGURE 56 : REPARTITION DE LA PRODUCTION FINALE PAR USAGE

La production finale est essentiellement électrique (développement du solaire photovoltaïque) et thermique (bois et pompes à chaleur).

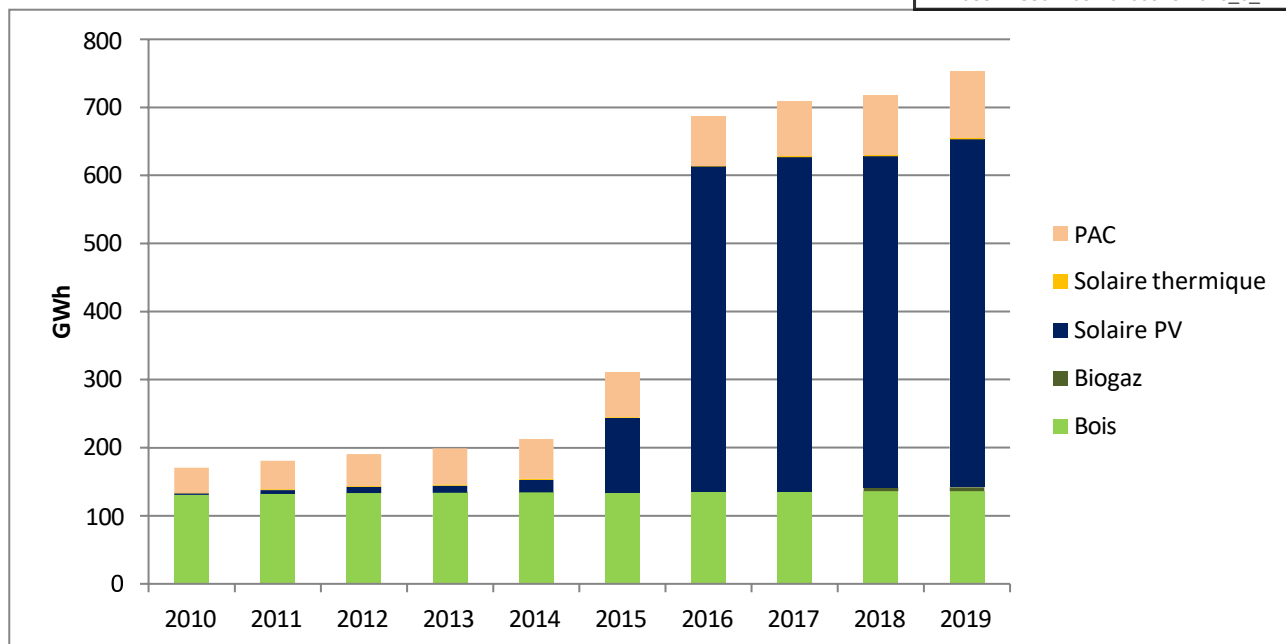


FIGURE 57 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE FINALE

La production finale sur les 7 CDC du SYSDAU a été multipliée par plus de 4 au cours des 10 dernières années, grâce au développement important de centrales solaires photovoltaïques sur ce territoire (sur les communes de Cestas, Arsac, Saucats).

2. Détail par filière de la production d'énergie primaire

a. Production de combustibles à valorisation énergétique

Bois-énergie

La production réelle de bois-énergie sur le territoire du SYSDAU n'est pas connue avec précision, du fait de la multitude des sources, souvent très petites en volume, et de l'importance d'un marché parallèle. En l'absence de données exhaustives locales sur cette production, une approche comparative aux données régionales a été menée, au regard de la surface boisée du territoire (hors métropole) et du type de forêt. La production ainsi estimée sur les 7 CDC est d'environ 136 GWh, la surface boisée représentant environ 50 000 ha (dont 40% de conifères)³, soit 45% du territoire, et située essentiellement sur la frange ouest du territoire.

³ Occupation des sols Corine Land Cover 2018 (conifères, feuillus, mélangée, landes et broussailles, végétation arbustive en mutation)

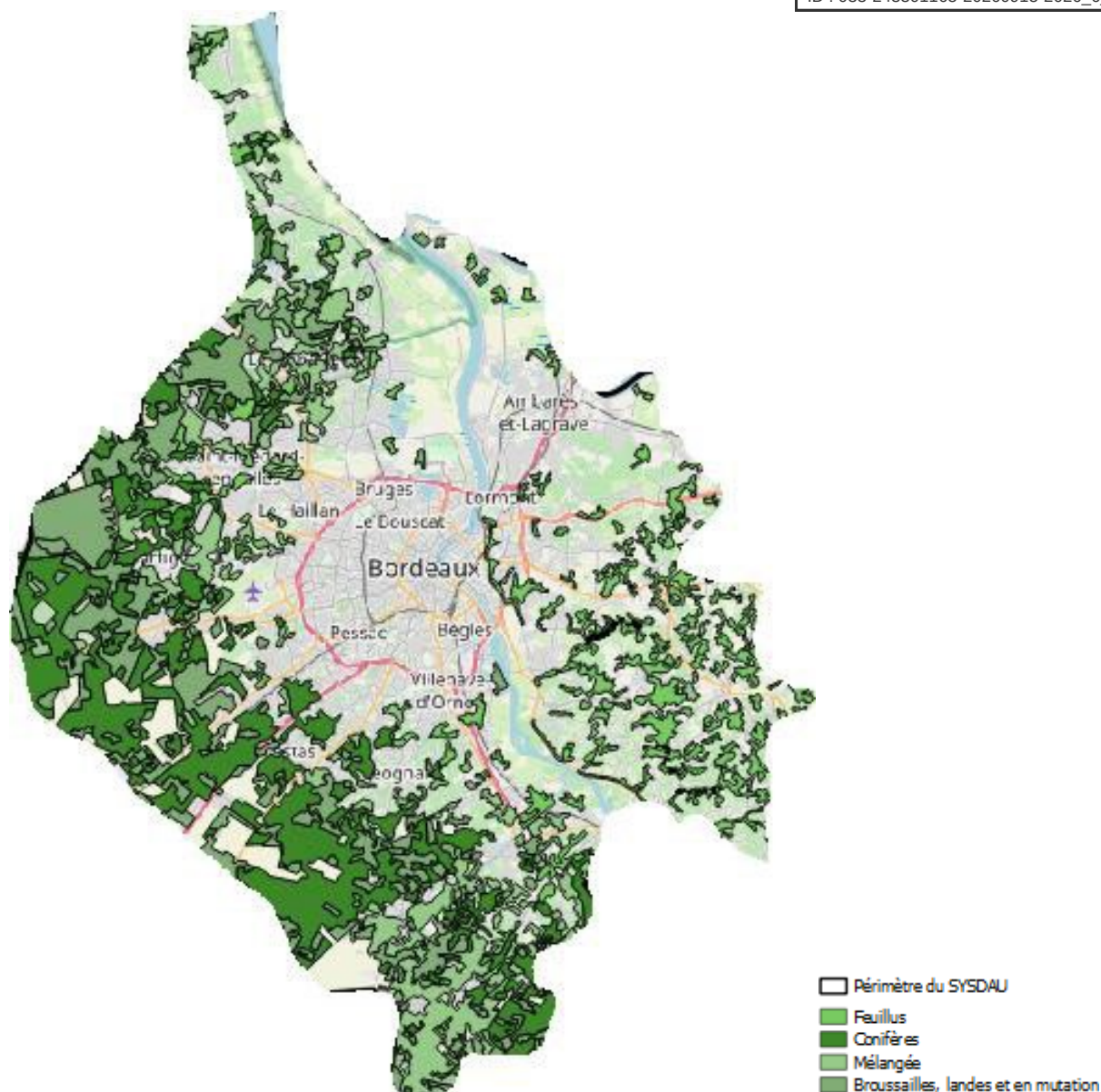


FIGURE 58 – SURFACE BOISEE SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU

Source : Corine Land Cover

🗑 Déchets

Comme tout territoire, le SYSDAU génère des déchets, dont la majeure partie est traitée au sein de la métropole.

Concernant les déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés, 49 000 tonnes sont valorisées pour l'ensemble des 7 CDC. Du point de vue de la valorisation énergétique, 11 700 tonnes (soit 24% des DMA) sont envoyées sur le centre de stockage de Lapouyade, avec production de biogaz, tandis que 29 100 tonnes (60%) sont incinérées à l'UIOM de Bègles et 4 500 tonnes à Cenon. Enfin, 3 700 tonnes de DMA sont traitées à Mérignac pour produire des combustibles solides de récupération (CSR).

Le tableau suivant représente les flux de déchets ménagers assimilés (DMA) exportés vers ces centres de valorisation pour chacune des 7 intercommunalités :



EPCI	Tonnage incinéré à Cenon (tonnes)	Tonnage incinéré à Bègles (tonnes)	Tonnage enfoui à Lapouyade (tonnes)	Tonnage traité à Mérignac pour CSR (tonnes)	TOTAL (tonnes)
CDC de Montesquieu	0	9 384	3 841	0	13 225
CDC des Coteaux Bordelais	456	3 624	409	0	4 489
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	664	3 785	481	0	4 930
CDC du Créonnais	401	3 186	360	0	3 948
CDC du Secteur de Saint-Loubès	2 925	3 040	1 070	0	7 035
CDC Jalle-Eau Bourde	0	0	5 534	3 646	9 180
CDC Médoc Estuaire	0	6 123	0	0	6 123
Ensemble des 7 CDC	4 447	29 142	11 696	3 646	48 931

FIGURE 59 – VALORISATION ENERGETIQUE DES DMA (EN TONNES) DU SYSDAU EN 2019

Source : AREC

De plus, 2 000 tonnes sont incinérées aux incinérateurs de déchets spéciaux à Bassens (SIAP pour les déchets industriels dangereux (DID) et PROCINER pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)).

A noter également que d'autres types de déchets produits par le territoire (DIB essentiellement) sont envoyés vers ces centres de valorisation et sont estimés à environ 7 000 tonnes.

Au final, les déchets produits (DMA et autres) et valorisés sous forme énergétique représentent l'équivalent de **138 GWh** :

- 116 GWh en incinération
- 15 GWh en biogaz
- 7 GWh en combustible solide de récupération (CSR)

b. Production d'électricité primaire

Le territoire ne possédant aucune éolienne ni installation hydroélectrique, seule est détaillée ici l'énergie solaire photovoltaïque.



Solaire photovoltaïque



Le solaire photovoltaïque ayant connu une forte croissance ces dernières années, avec notamment l'implantation de grandes centrales solaires au sol, la puissance raccordée est passée de 2 MWc fin 2010 à 470 MWc au 31 décembre 2019.

Parmi les principales installations, on compte notamment les centrales solaires au sol de Cestas (305 MWc), d'Arsac (85 MWc en 8 tranches), Saucats (17 MWc), Sadirac (5 MWc), Camiac-et-Saint-Denis (4 MWc), Saint-Jean-d'Illac, Montussan et Saint-Loubès (2 MWc) qui représentent à elles seules 99% de la puissance installée sur l'ensemble des 7 CDC.

La production d'électricité a été estimée à environ **511 GWh** pour cette année-là.

Production de chaleur primaire

Sont détaillées ici les productions de chaleur primaire, à savoir le solaire thermique et les pompes à chaleur.

Solaire thermique

Il est difficile de connaître précisément le parc et les productions résultantes pour cette énergie, les installations étant très diffuses et souvent sans comptage des consommations réelles. Une estimation de la production est donc faite à partir des données statistiques régionales. Sa valeur pour 2019 est de **3 GWh**, pour une surface installée de 4 700 m².

Géothermie profonde sur aquifère

On compte 3 forages géothermiques exploités énergétiquement sur les communes de Cadaujac (Château Martellet) et Martillac (Château Ferran et Les Caudalies) produisant moins **d'1 GWh**.

Pompes à chaleur (prélèvement de calories dans l'eau, l'air et le sol)

Comme pour le solaire thermique, le nombre de pompes à chaleur installées et en fonctionnement sur le territoire ne peut lui non plus être connu avec précision. Une estimation est alors faite à partir du nombre de pompes à chaleur vendues en France et des productions nationales, soit pour 2019 environ 7 000 unités, pour une production totale de **97 GWh** (donnée à climat corrigé). Cette valeur ne comprend que la partie renouvelable de la chaleur produite (apport électrique déduit).



III. FLUX ENERGETIQUES SUR LE TERRITOIRE

1. Indépendance énergétique

Le taux d'indépendance énergétique à l'échelle des 7 CDC (rapport entre la production primaire et la consommation finale) a fortement augmenté ces dix dernières années passant de 7% à 19% en 2019, grâce au développement du solaire photovoltaïque sur ce territoire (notamment à partir de 2015). Il dépasse le taux d'indépendance énergétique départemental qui est de 16%.

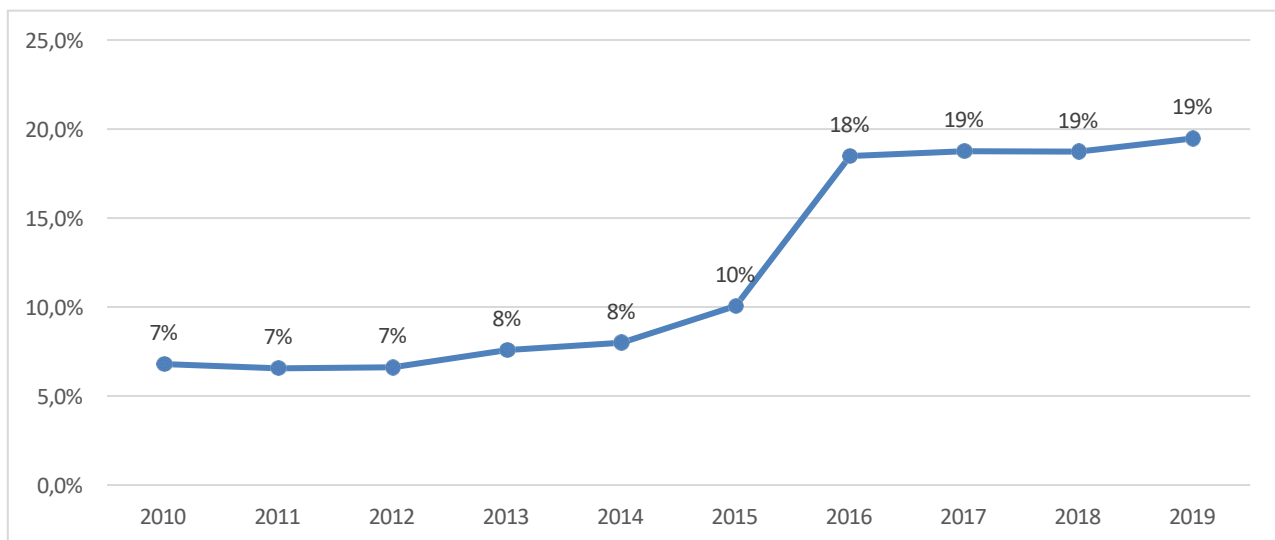


FIGURE 60 : EVOLUTION DU TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE A L'ECHELLE DES 7 CDC

Le graphique suivant représente le taux d'indépendance énergétique (défini comme le rapport de la production d'énergie primaire sur la consommation énergétique finale, cf. partie B § III) pour chacune des CDC en 2019 :

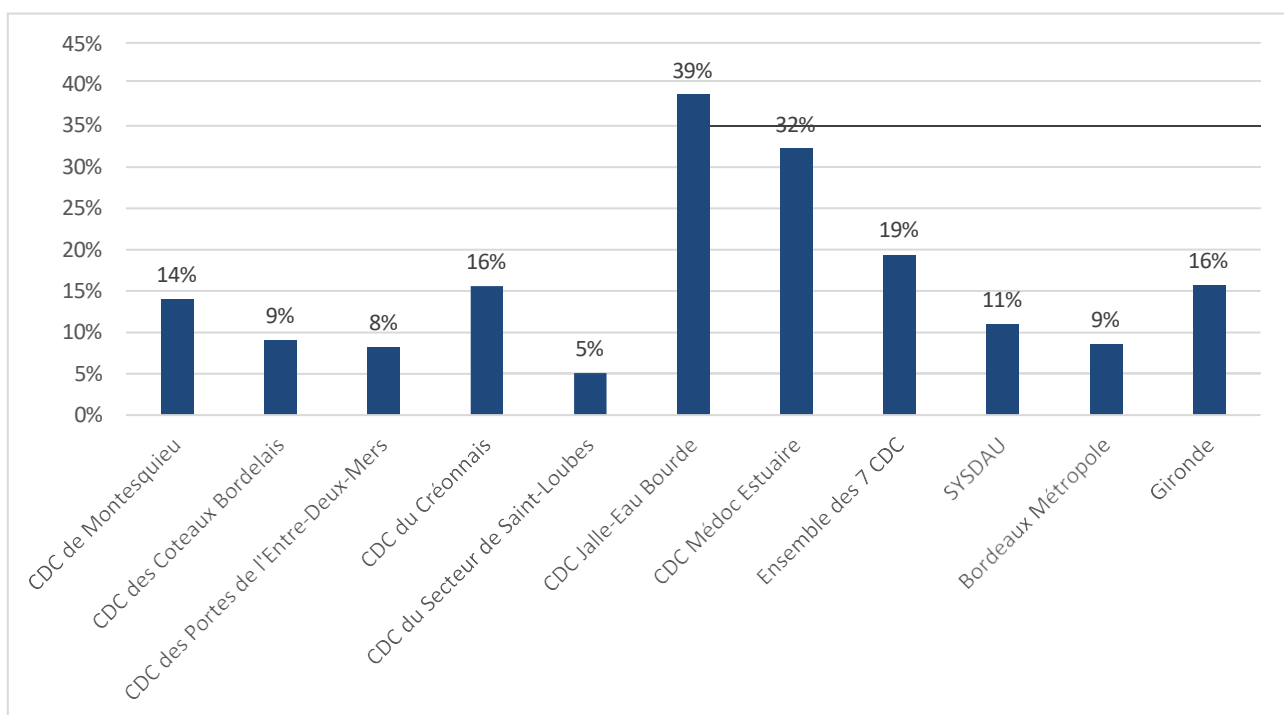


FIGURE 61 – TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE PAR EPCI

Source : Alec



Logiquement, les taux sont élevés sur les CDC Jalle-Eau Bourde et Médoc Estuaire de par la présence des centrales solaires photovoltaïques. Les taux sur les CDC de Montesquieu et du Créonnais sont dans la moyenne départementale (production de bois, centrale solaire de Saucats). Ils sont en revanche plus faibles sur les CDC des Coteaux Bordelais, des Portes de l'Entre-Deux-Mers et du Secteur de Saint-Loubès.

2. Réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur

a. Approvisionnement en électricité

Concernant la desserte en électricité sur son territoire, le SYSDAU compte plusieurs postes de transformation de l'électricité. On compte ainsi 29 postes sources HTB/HTA, répartis de la façon suivante :

- sur Bordeaux Métropole (18) : Ambès (1), Bassens (1), Bègles (1), Bordeaux (4), Le Bouscat (1), Bruges (1), Cenon (1), Floirac (1), Mérignac (2), Pessac (2), Saint-Médard-en-Jalles (1), Talence (1), Villenave-d'Ornon (1) ;
- sur la CDC de Montesquieu (3) : Martillac (1), Saint-Médard-d'Eyrans (1), Saucats (1) ;
- sur la CDC du Créonnais (1) : Sadirac (1) ;
- sur la CDC du Secteur de Saint-Loubès (2) : Saint-Loubès (1), Sainte-Eulalie (1) ;
- sur la CDC Jalle-Eau Bourde (4) : Cestas (3), Saint-Jean-d'Illac (1) ;
- sur la CDC Médoc Estuaire (3) : Margaux (1), Labarde (1), Le Pian-Médoc (1).

Les CDC des Coteaux Bordelais et des Portes de l'Entre-Deux-Mers ne possèdent en revanche pas de postes sources HTB/HTA sur leurs territoires.

Le SYSDAU compte également 4 sous-stations d'alimentation de la SNCF, situées sur la métropole à Bassens (Pichon), Blanquefort, Bordeaux (Benauges) et Talence (Médoquine).

-  Postes de transformation RTE
-  Postes à créer, capacité réservée au EnR au titre du S3REnR >15 MW
-  Postes à créer, capacité réservée au EnR au titre du S3REnR <15 MW
-  Lignes de transport électrique
-  63 kV
-  225 kV
-  400 kV



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

S²LOW

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

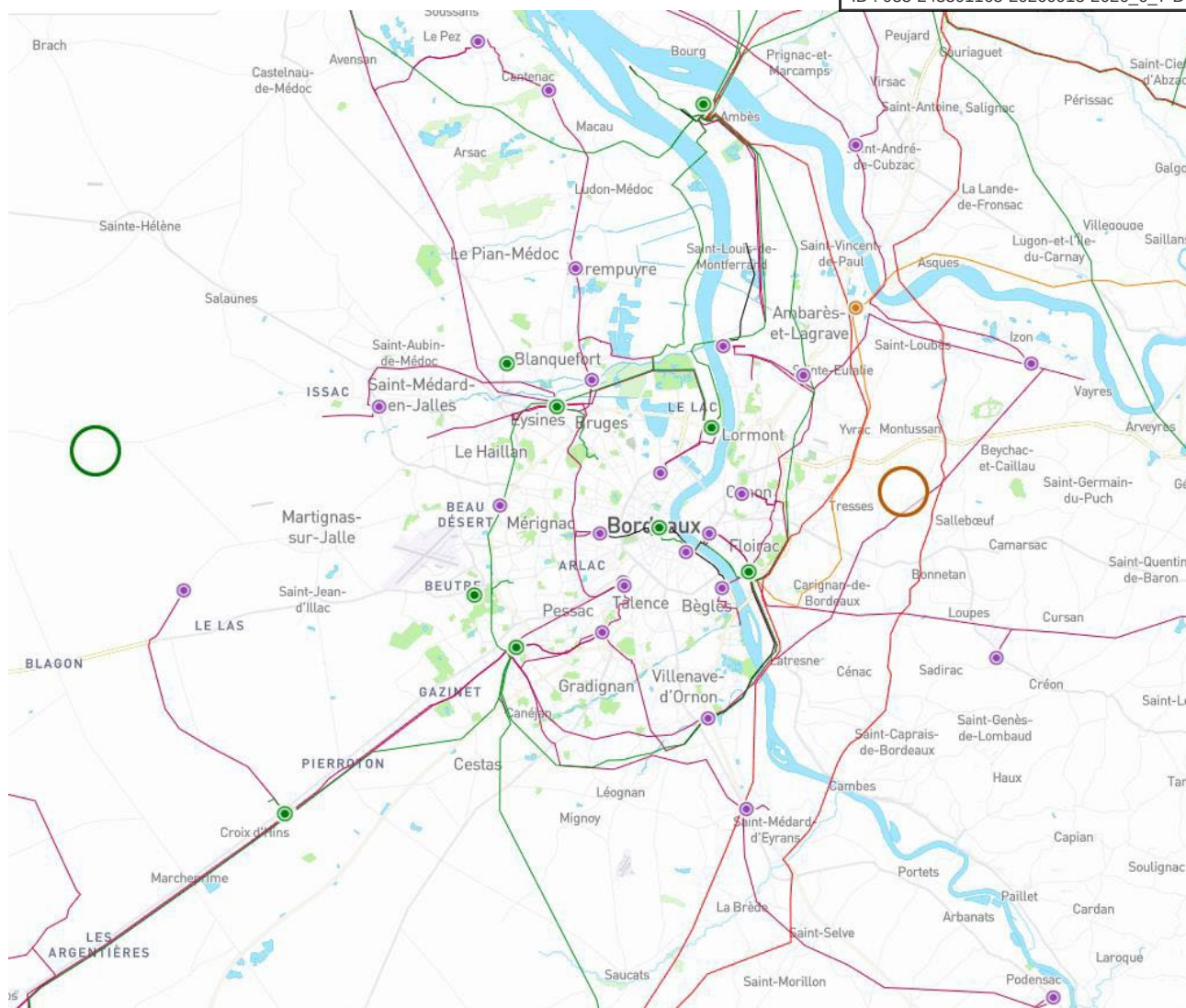


FIGURE 62 – POSTES SOURCES ET SOUS-STATIONS D’ALIMENTATION SNCF SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU

Source : RTE

Les caractéristiques des 11 postes situés hors métropole, et des postes à créer sur ce territoire ou à proximité, dans la perspective du développement des énergies renouvelables et leur raccordement au réseau électrique, sont présentées dans le tableau suivant :

Nom du poste	Commune	EnR raccordées, en service (MW)	EnR en liste d’attente (MW)	Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR (restante)
Margaux	MARGAUX	32.7	0.5	25.7
Saucats	SAUCATS	52.3	1000.1	16.5
Moulinotte	SAINT-LOUBES	0.0	0.0	0
Verdery	CESTAS	0.0	0.1	33.4
Cestas	CESTAS	0.0	0.0	0
Labarde	LABARDE	0.0	0.0	0
Martillac	SAINT-MEDARD-D'EYRANS	2.2	13.0	74.0
Le Pian-Médoc	LE PIAN MEDOC	39.5	12.5	13.2



Sadirac	SADIRAC	7.5	0.4	35.9
St-Jean-d'Ilac	SAINT-JEAN-D'ILLAC	54.7	0.0	3.0
Sainte-Eulalie	SAINTE-EULALIE	2.0	0.2	72.6
Pompignac	POMPIGNAC	Poste à créer (2 MW)		
MEDULIENNE	Le Temple (Hors SYSDAU)	Poste à créer (315 MW)		

FIGURE 63 – CARACTERISTIQUES DES POSTES-SOURCES SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU
Source : RTE (2019)

La puissance des EnR en service est la puissance cumulée des installations EnR déjà raccordées sur et en aval du poste.

La puissance des EnR en liste d'attente indique la puissance cumulée des installations EnR en développement sur et en aval du poste au titre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR).

Le territoire dispose ainsi d'une réserve de capacité non négligeable pour le développement d'énergies renouvelables électriques à l'avenir avec 137 MW situés sur son territoire et 317 MW situés sur les postes potentiellement en création (postes de Pompignac et du Temple).

b. Approvisionnement en gaz

Le gaz naturel (4 822 GWh de consommation sur le SYSDAU, 731 GWh hors Bordeaux Métropole) est essentiellement utilisé dans les secteurs habitat/tertiaire et industrie.

Distribution en gaz basse pression

La distribution en gaz basse pression est assurée par Regaz ou GRDF afin d'alimenter les bâtiments (logements et tertiaire), ainsi que la plupart des industries. Sur l'ensemble du territoire du SYSDAU, seules 10 communes ne sont pas raccordées au réseau de distribution :

- sur la CDC du Créonnais (9) : Baron, Blésignac, Capian, Cardan, Cursan, Madirac, Le Pout, Saint-Léon, Villenave-de-Rions ;
- sur la CDC de Montesquieu (1) : Saint-Morillon.

D'après le tableau de répartition des logements par énergie de chauffage principale (§ I.2.1), on compte, hors métropole, environ 27 000 résidences principales chauffées au gaz sur 69 000, soit 37% des logements.

Distribution en gaz haute pression

Hormis les villes de Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Blanquefort, Bruges, Mérignac, Cenon, Floirac et Bègles sur la métropole, on compte également 2 communes desservies en gaz haute pression par Teréga pour les besoins des grosses industries : Saint-Loubès (Siniat) et Cestas (Lu).

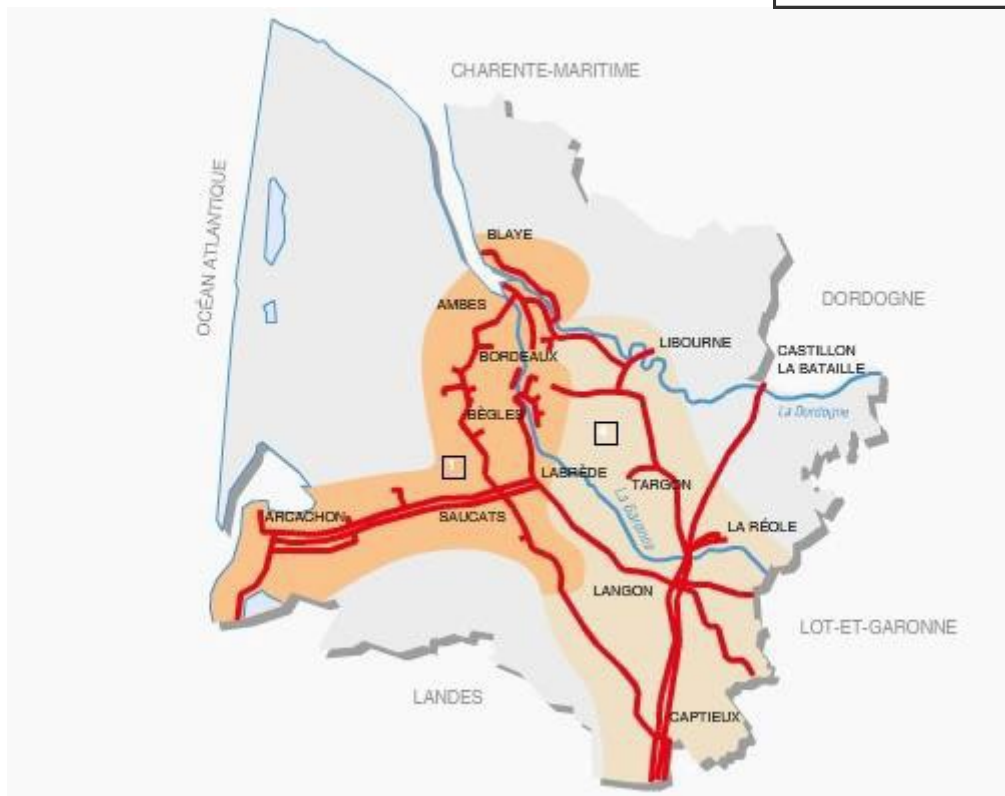


FIGURE 64 – RESEAU DE DISTRIBUTION DE TERÉGA EN GIRONDE

Source : TERÉGA

Synthèse

La carte suivante reprend les différentes composantes de la distribution en gaz naturel sur le territoire du SYSDAU :

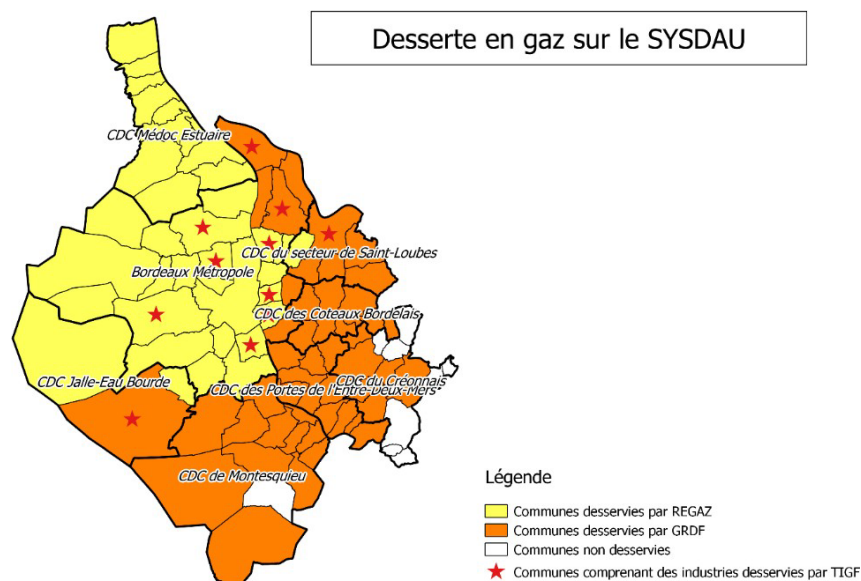


FIGURE 65 – DESSERTE EN GAZ SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU

Source : Alec



c. Réseaux de chaleur urbains

Le SYSDAU ne compte pas de réseau de chaleur sur son territoire en dehors de la métropole. Ceci étant, ces derniers ne sont pas exclusivement réservés aux zones urbaines denses. De petits réseaux communaux peuvent tout à fait voir le jour pour alimenter des bâtiments publics, voire des offices HLM. Plusieurs communes rurales girondines se sont déjà lancées dans des projets de réseaux de chaleur bois à l'instar du SIPHEM ou de certaines communes du Pays de la Haute-Gironde.



IV. EMISSIONS DE GES ET SEQUESTRATION DE CO₂

1. Emissions de GES énergétiques et non énergétiques

a. Emissions globales du territoire et évolution

Les émissions de CO₂, (comptabilisées selon les périmètres Scope 1 et Scope 2, cf. Partie B § IV) s'élèvent sur l'ensemble des 7 CDC à **848 kt éq CO₂** en 2019, soit 23% des émissions du territoire du SYSDAU ou encore 12% des émissions départementales.

EPCI	Emissions de GES (kt éq CO ₂)	Emissions de GES (t éq CO ₂ /hab)
CDC de Montesquieu	184	4,1
CDC des Coteaux Bordelais	64	3,2
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	77	3,5
CDC du Créonnais	48	2,7
CDC du Secteur de Saint-Loubès	171	6,2
CDC Jalle-Eau Bourde	218	6,9
CDC Médoc Estuaire	86	2,9
Ensemble des 7 CDC	848	4,4

FIGURE 66 – REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR EPCI

Source : Alec

La répartition territoriale des émissions de GES sur l'ensemble des 7 CDC est similaire à celle des consommations d'énergie (cf. § I.1, Figure 28 – Répartition des consommations d'énergie par EPCI).

Bien qu'il y ait eu quelques fluctuations ces dix dernières années, les émissions de 2019 sont en légère augmentation en valeur brute (+6%) par rapport à 2010, mais en diminution lorsqu'elles sont ramenées au nombre d'habitants (-9%). La progression des EnR dans le mix de consommation et le facteur d'émission national de l'électricité plus faible aujourd'hui qu'en 2010, ne permettent de compenser les émissions dues aux produits pétroliers dans les transports qui augmentent.

Les émissions rapportées à l'habitant sont en moyenne proches de la valeur départementale (4,4 tCO₂e /hab). Elles sont en revanche très disparates d'un territoire à un autre : plutôt élevées sur les CDC du Secteur de Saint-Loubès et Jalle-Eau Bourde (consommations de gaz de l'industrie, axes routiers majeurs), et à l'inverse, plus faibles sur les CDC du Créonnais et Médoc Estuaire (moindres consommations du transport routier, utilisation plus importante du bois énergie dans l'habitat).

b. Répartition par type d'énergie

Le graphique suivant représente la répartition des émissions de CO₂ par énergie, en tenant compte du "poids énergétique" de chacune des énergies dans les consommations finales.

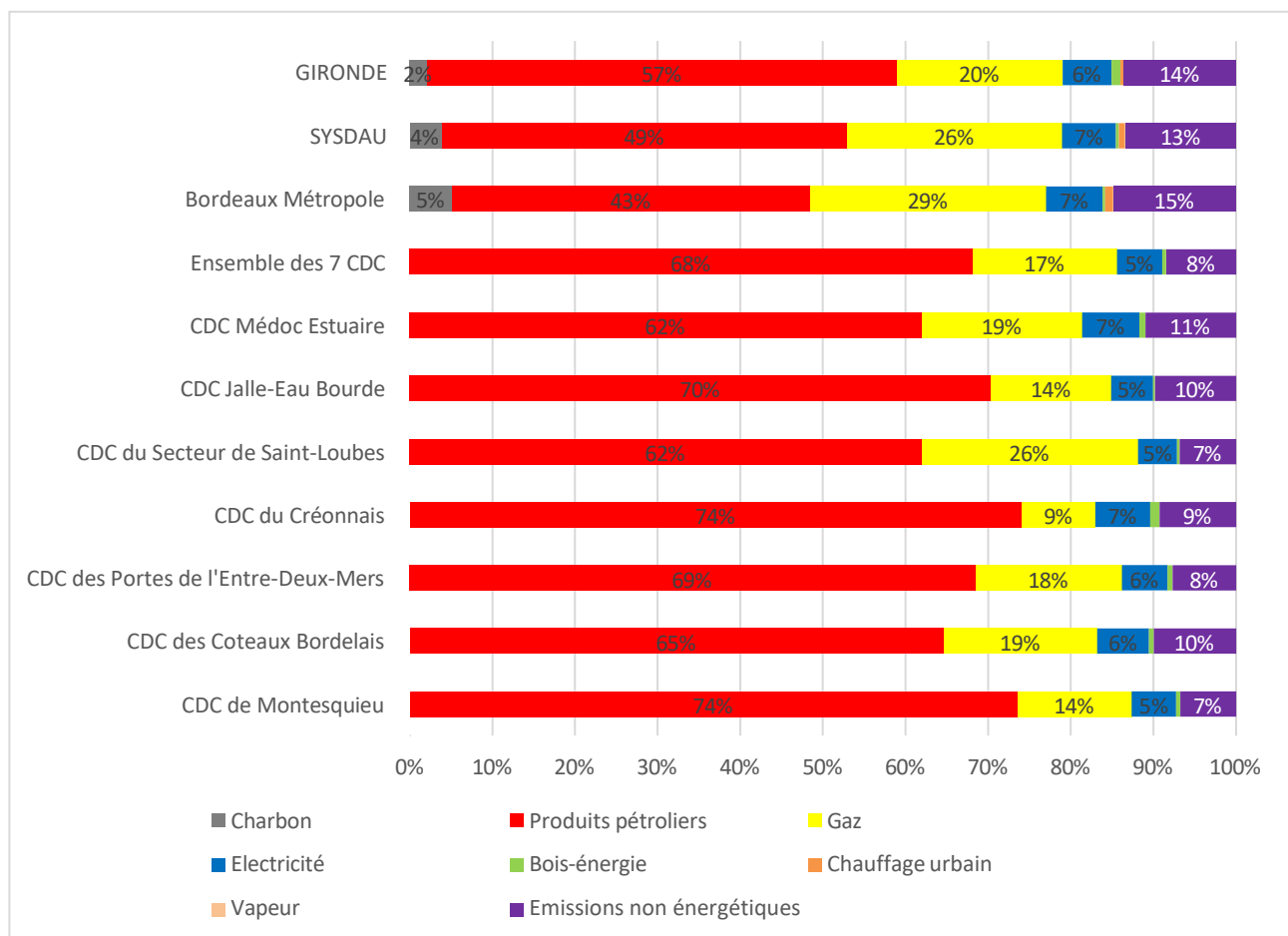


FIGURE 67 – REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ENERGIE

Source : Alec

Rappelons que les émissions non énergétiques (ne résultant pas d'une combustion) proviennent du stockage des déchets, de l'usage d'engrais azotés, à la fermentation entérique, aux fluides frigorigènes...

Les produits pétroliers, qui représentent autour de 50 % des consommations énergétiques sur la plupart des 7 CDC, tous secteurs confondus, comptent pour la majorité des émissions de GES (environ 70%), en raison d'un facteur d'émission plus important que les autres types d'énergie. Vient ensuite le gaz naturel, dont la part varie selon l'utilisation qui en est faite sur le territoire (industrie, énergie de chauffage des logements...). Les émissions non énergétiques comptent pour près de 10 % des émissions. L'électricité est à l'origine de 6% des émissions en moyenne, sur l'ensemble des 7 CDC.

c. Répartition par secteur

La répartition par secteur est quant à elle la suivante :

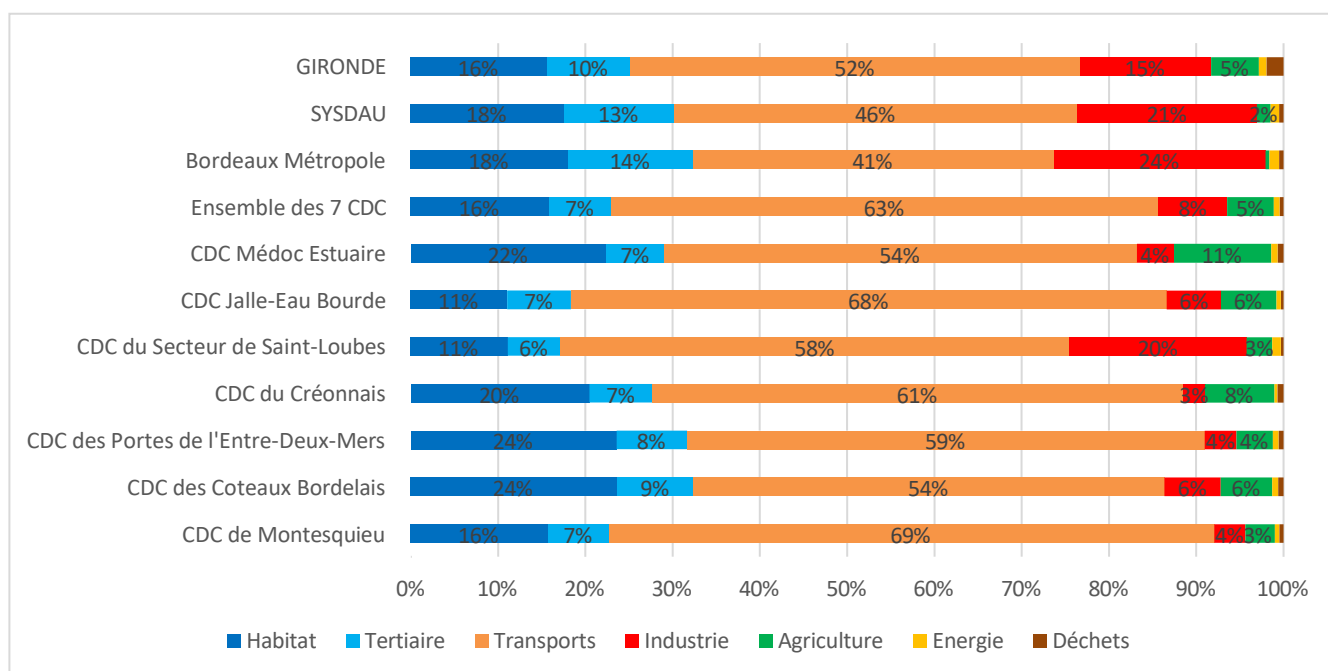


FIGURE 68 – REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR SECTEUR

Source : Alec

Rappelons que les émissions du secteur « Energie » sont dues à l'extraction de pétrole (gaz brûlés), à la distribution de gaz, aux disjoncteurs/sectionneurs électriques HT, aux UIOM avec récupération d'énergie...

Le secteur des transports est celui qui émet le plus de CO₂, notamment en raison de la prépondérance des produits pétroliers dans ce secteur. Il représente entre 50 et 70 % des émissions totales selon les territoires, devant l'habitat (20 %), le tertiaire, l'industrie et l'agriculture (5 % chacun) – hormis la CDC du Secteur de Saint-Loubès pour laquelle l'industrie pèse pour près de 20 % des émissions et la CDC Médoc Estuaire où le secteur agricole atteint 12 %. Les trois autres secteurs « Autres transports », « Energie » et « Déchets » représentent réunis moins de 2 % des émissions.

2. Stockage carbone et séquestration de CO₂

La thématique du stockage ou de la séquestration du carbone est relativement récente et nouvelle dans les stratégies énergie/climat, mais elle est importante car les sols (sous forme de carbone organique) et les forêts représentent des stocks de carbone deux à trois fois supérieurs à ceux de l'atmosphère. Il y a donc un intérêt à optimiser leur capacité de captage et de fixation du carbone afin de limiter les émissions de GES dans l'atmosphère.

La séquestration de CO₂ nette mesurée ici correspond au captage et au stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. Cette séquestration, qui peut être négative (stockage) ou au contraire positive (émissions), comprend :

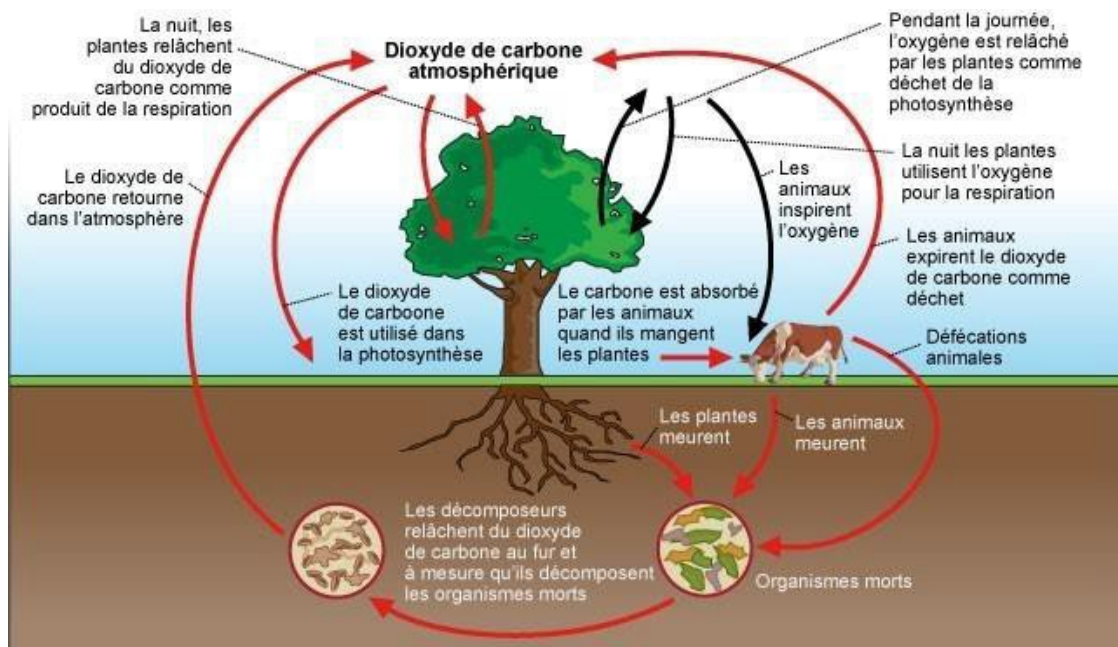
- la séquestration forestière directe : il s'agit de l'équivalent CO₂ du carbone atmosphérique net absorbé par la forêt (photosynthèse et respiration des arbres), auquel sont retranchées les émissions associées à la mortalité des arbres et aux prélèvements de bois ;



- les émissions associées aux changements d'affectation des sols (défrichement, artificialisation des sols, reboisement...);
- la séquestration de carbone dans les produits bois ;
- les effets de substitution dus au recours du bois-énergie (substitution énergie) ou de bois-matériaux (substitution matériaux) en lieu et place des énergies fossiles.

a. Stock de carbone dans les sols

Le carbone organique contenu dans les sols provient de la décomposition des végétaux ou d'apports de matière organique exogène (effluents d'élevage par exemple). Les matières organiques du sol (qui peuvent donc se définir comme tout ce qui est ou a été vivant) sont ensuite dégradées plus ou moins rapidement sous l'action des micro-organismes en fonction des conditions du milieu (aération, humidité, localisation de la matière organique dans le sol, température, etc.), des usages et des pratiques agricoles (récoltes, gestion des résidus, etc.). Cette dégradation produit du CO₂ qui est émis en retour dans l'atmosphère.



Toute modification de l'équilibre entre apport et minéralisation entraîne une variation, positive ou négative, des stocks de carbone des sols. Ceux-ci peuvent donc constituer un puits (réservoir) ou une source de CO₂ atmosphérique. Ainsi, la minéralisation des matières organiques du sol sous l'effet de changements d'occupation ou d'usage (déforestation, retournement de prairies, artificialisation, etc.) peut être à l'origine de flux importants de CO₂ vers l'atmosphère.

NB : Ces évolutions des stocks de carbone dans les sols français restent encore incertaines en raison du nombre de mécanismes impliqués et de la difficulté à les quantifier : extension des surfaces forestières, développement des surfaces urbanisées, retournement des prairies et évolution des pratiques culturales. À cela, s'ajoute l'impact du changement climatique. Ce phénomène favorise la production de matière végétale et accroît aussi la dégradation des matières organiques.

Par ailleurs, il est à noter que les matières organiques rendent également de nombreux services environnementaux. Elles constituent l'alimentation des organismes vivants du sol. Elles adsorbent



et contiennent de nombreux éléments qu'elles relâchent lors de leur dégradation : des nutriments pour les plantes mais aussi parfois des contaminants. Les matières organiques sont indispensables à la structure des sols et à leur stabilité vis-à-vis de la pluie. Ainsi, il est important de maintenir un stock pour maintenir la fertilité des sols mais aussi pour limiter les transferts d'éléments contaminants vers les milieux.

Comptabilisation du stock de carbone dans les sols

La quantité de carbone organique stockée dans la couche superficielle du sol (30 premiers centimètres) est estimée à entre 3 et 4 milliards de tonnes de carbone en France métropolitaine, soit en moyenne 65 t/ha. Ce stock de carbone organique dépend essentiellement du type de sol et de son occupation et est environ trois fois plus important que dans le bois des forêts.

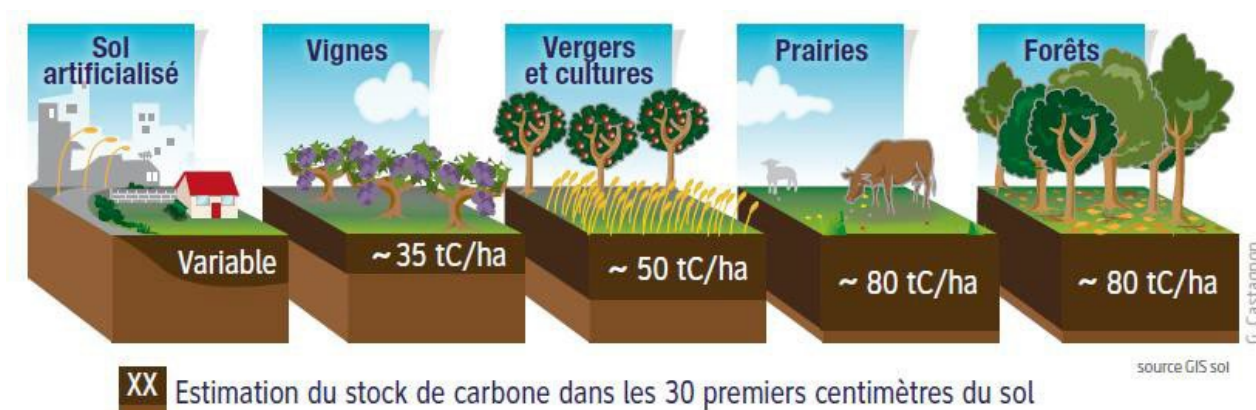


FIGURE 69 - ESTIMATION DES STOCKS DE CARBONE PAR TYPE D'OCCUPATION DES SOLS

Source : ADEME

NB : On considère que la teneur en carbone du sol ne varie que dans les 30 premiers centimètres du sol. Cela correspond en effet à l'épaisseur moyenne du sol qui peut être travaillée par l'homme ou qui peut échanger avec l'atmosphère. Cela revient à négliger les réactions qui peuvent avoir lieu en profondeur, notamment avec l'eau car on considère que les quantités de carbone qui interviennent sont faibles.

La quantité de CO₂ stockée dans les sols selon leur type est estimée par commune d'après la nomenclature et l'occupation du sol de la base de données Corine Land Cover (qui est mise à jour tous les 6 ans depuis 2000). La répartition, en tonnes de CO₂, sur le territoire du SYSDAU (dont la métropole) est ainsi la suivante :

	Stock "Forêts" (tCO ₂)	Stock "Prairies" (tCO ₂)	Stock "Cultures" (tCO ₂)	TOTAL (tCO ₂)
1990	19 639 147	4 415 512	7 680 779	31 735 438
2000	19 117 333	4 226 573	7 442 635	30 786 542
2006	19 349 169	3 490 643	7 398 786	30 238 597
2012	19 036 907	3 404 822	7 348 269	29 789 999
2018	18 841 341	3 337 854	6 913 641	29 092 836

FIGURE 70 : EVOLUTION DU STOCKAGE DE CO₂ DANS LES SOLS PAR TYPE D'OCCUPATION SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU 1990-2018

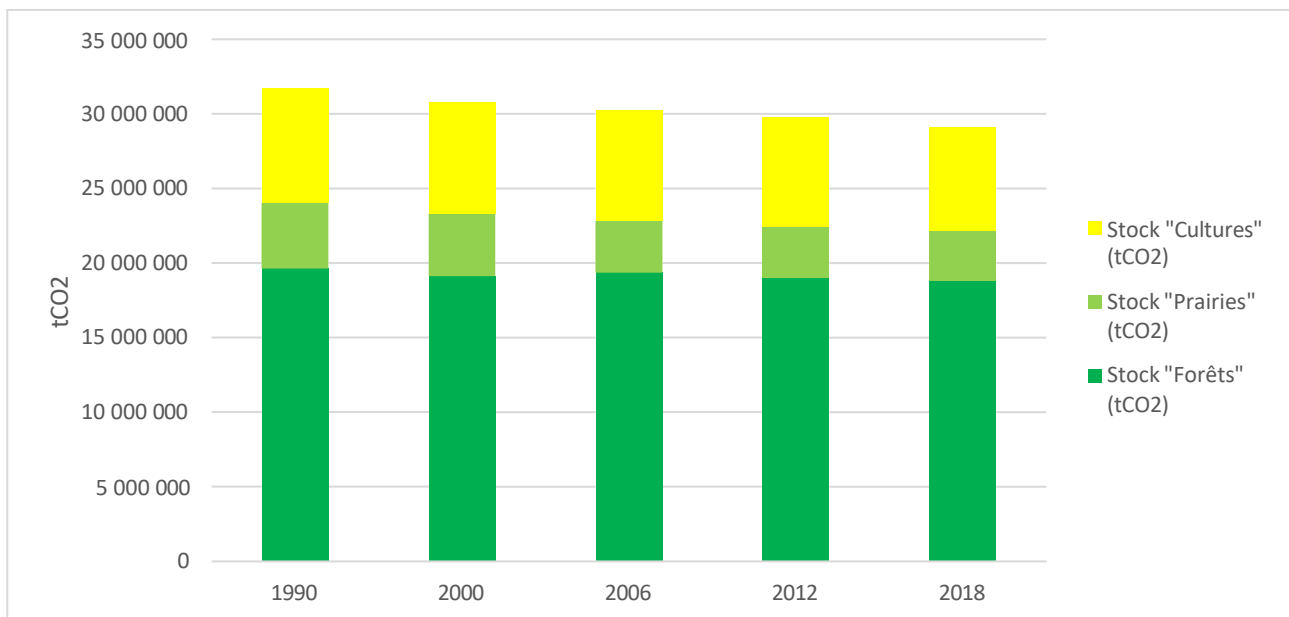


FIGURE 71 – EVOLUTION DU STOCKAGE DE CO₂ DANS LES SOLS PAR TYPE D'OCCUPATION SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU 1990-2018

Source : Corine Land Cover - ADEME

Le stock de CO₂ contenu dans les sols représente près de 30 millions de tonnes en 2012. Il est en grande partie dû aux forêts, qui stockent davantage de carbone que les cultures et les prairies. L'évolution de ce stock est une légère baisse sur la période 1990-2018 (-8%), qui s'explique par une artificialisation progressive des sols (cf. partie 2.b ci-après).

Hors métropole, ce stock représente environ 23 millions de tonnes de CO₂, soit 75% du stock total.

b. Flux annuels

La quantité de carbone stockée dans les sols ne reste toutefois pas constante dans le temps. Au-delà des possibles changements d'affectation, ce stock de carbone organique dans les sols évolue selon l'équilibre entre le volume des apports végétaux et la vitesse de minéralisation.

Pour estimer cette variation annuelle, on peut mesurer la séquestration nette de CO₂ telle que précisée au début de la partie IV.2.

Grâce à un outil développé par l'AREC, avec l'appui de l'ALEC et reprenant plusieurs données issues de l'outil ALDO (outil de quantification de la séquestration carbone territoriale élaboré par l'ADEME), une estimation des flux de carbone liés aux changements d'affectation des sols, et à la biomasse vivante des forêts, a pu être exprimée à l'échelle du territoire.

NB : dans cette sous-partie, les émissions sont comptabilisées positivement, tandis que les stockages ou captages sont comptabilisés négativement.

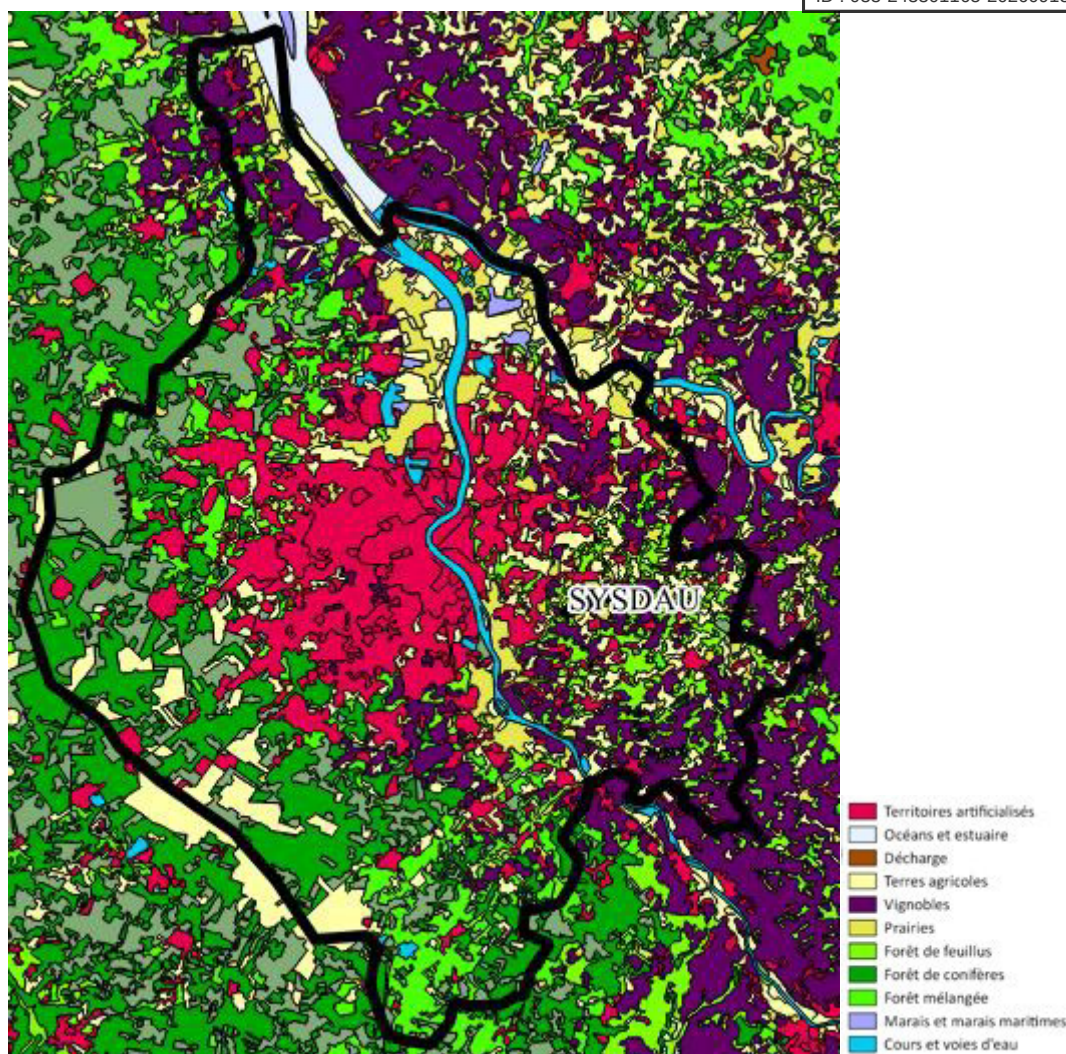


FIGURE 72 : OCCUPATION DES SOLS SELON CORINE LAND COVER 2018

Flux annuel de séquestration forestière et prairies

On calcule ici la quantité de carbone stockée liée à l'accroissement des arbres sur les forêts du territoire, déduite des prélèvements en bois et de la mortalité des arbres.

Les forêts du territoire du territoire s'étendent sur 64 000 hectares. Elles sont principalement composées à 50% de résineux le reste étant des forêts de feuillus ou mélangées. Les forêts stockent du CO₂ à hauteur de 74 300 tCO₂e/an (soit un flux de - **74 300 tCO₂e/an**, -47 700 tCO₂e hors Bordeaux Métropole). De par l'effet des tempêtes de 1999 et 2009 et les prélèvements de pins importants, on considère que les résineux déstockent du carbone, et ne sont ainsi plus des puits de carbone, à la différence des feuillus et des forêts mélangées qui stockent toujours du carbone (elles sont moins soumises aux prélèvements, et ont été moins sensibles aux tempêtes). Lorsque la régénération des forêts de résineux sera suffisante, celles-ci stockeront à nouveau du CO₂.

Les prairies stockent du carbone à hauteur de -**1 100 tCO₂e/an** (dont -950 tCO₂e/an hors Bordeaux Métropole).

Le flux total des forêts et des prairies s'élève à -**75 400 tCO₂e/an** (dont -**48 800 tCO₂e/an** hors Bordeaux Métropole).



Emissions et stockage associés au changement d'affectation des sols

Le changement d'affectation des sols entraîne soit un déstockage de carbone (émissions), soit une séquestration de CO₂ (captage). Le tableau suivant détaille les changements d'affectation des sols observés sur le territoire du SYSDAU :

	Type de changement d'affectation	Surfaces (ha)	Quantité (tCO ₂ /an)	TOTAL (tCO ₂ /an)
Emissions	De forêt -> cultures	104	7 339	48 378
	De forêt -> sols artificialisés	186	25 968	
	De prairies -> cultures	52	3 773	
	De prairies -> sols artificialisés	31	4 024	
	De prairies-> forêt	51	1 164	
	De cultures -> sols artificialisés	159	5 669	
	De sols artificialisés -> cultures	30	441	
Stockage	De forêt -> prairies	19	-182	-1 496
	De cultures -> forêt	16	-867	
	De cultures -> prairies	11	-437	
	De sols artificialisés -> forêt	2	-10	
	De cultures -> forêt	16	-867	
	De cultures -> prairies	11	-437	
	De sols artificialisés -> forêt	2	-10	

FIGURE 73 – EMISSIONS ET STOCKAGE DE CO₂ LIES AU CHANGEMENT D'AFFECTATION DES SOLS ENTRE 2009 ET 2015

Source : Corine Land Cover 2009 & 2015 - ADEME

Le territoire du SYSDAU a ainsi déstocké environ **+46 900 t CO₂e/an** entre 2009 et 2015, une émission liée en majeure partie à l'artificialisation de forêts, prairies et cultures (environ 376 hectares soit 0,2% du territoire). Ce déstockage représente **+32 300 t CO₂e/an en dehors de la métropole**.

Séquestration carbone dans les produits bois

L'estimation est réalisée en considérant qu'un m³ de produits bois (finis), stocké durablement sur le territoire (dans la structure des bâtiments notamment), contient une quantité de carbone représentant environ 0,95 t CO₂e.



A partir des prélèvements de bois d'œuvre sur le département de la Gironde (source : Agreste - Enquête annuelle de branche "Exploitation forestière"), la quantité stockée dans les produits bois est estimée à environ **-43 700 t CO₂e/an (-36 700 t CO₂e/an hors métropole)**.

Effets de substitution

Le recours aux produits et énergies biosourcés permet également l'évitement d'importantes quantités de CO₂ dans l'atmosphère en lieu et place de matières fossiles ou non renouvelables, à travers :

- l'utilisation de bois pour la fabrication de produits (substitution matériau),
- l'utilisation de bois de chauffage par les ménages (substitution énergie),
- la production de chaleur renouvelable dans les secteurs industriel et tertiaire (substitution énergie),
- la production d'électricité à partir de biomasse solide ou de biogaz (substitution énergie).

Sur le territoire du SYSDAU, cet évitement annuel est estimé à environ -135 500 t CO₂e/an (-28 000 t CO₂e/an hors métropole).

Synthèse

NB : pour éviter les doubles comptes les effets de substitutions ne sont pas comptabilisés dans la séquestration annuelle. En effet, seuls trois composantes sont prises en comptes : la séquestration des forêts, les produits bois et le changement d'affectation des sols.

Le graphique suivant reprend l'ensemble des éléments précédents (en distinguant la partie Métropole) et montre que le territoire du SYSDAU (dont Bordeaux Métropole) séquestre annuellement **-72 300 tCO₂e/an** soit environ 2% de ses émissions de GES telles que calculées dans la partie (**3 774 000 tCO₂e**).

Les 7 CDC hors Bordeaux Métropole, concentrent environ 75% de cette séquestration et émettent seulement 23% des émissions du SYSDAU. Ces chiffres montrent l'importance de la solidarité entre territoires qui doit aller au-delà du seul domaine de l'énergie en intégrant les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration carbone mais aussi le changement climatique, la qualité de l'air...

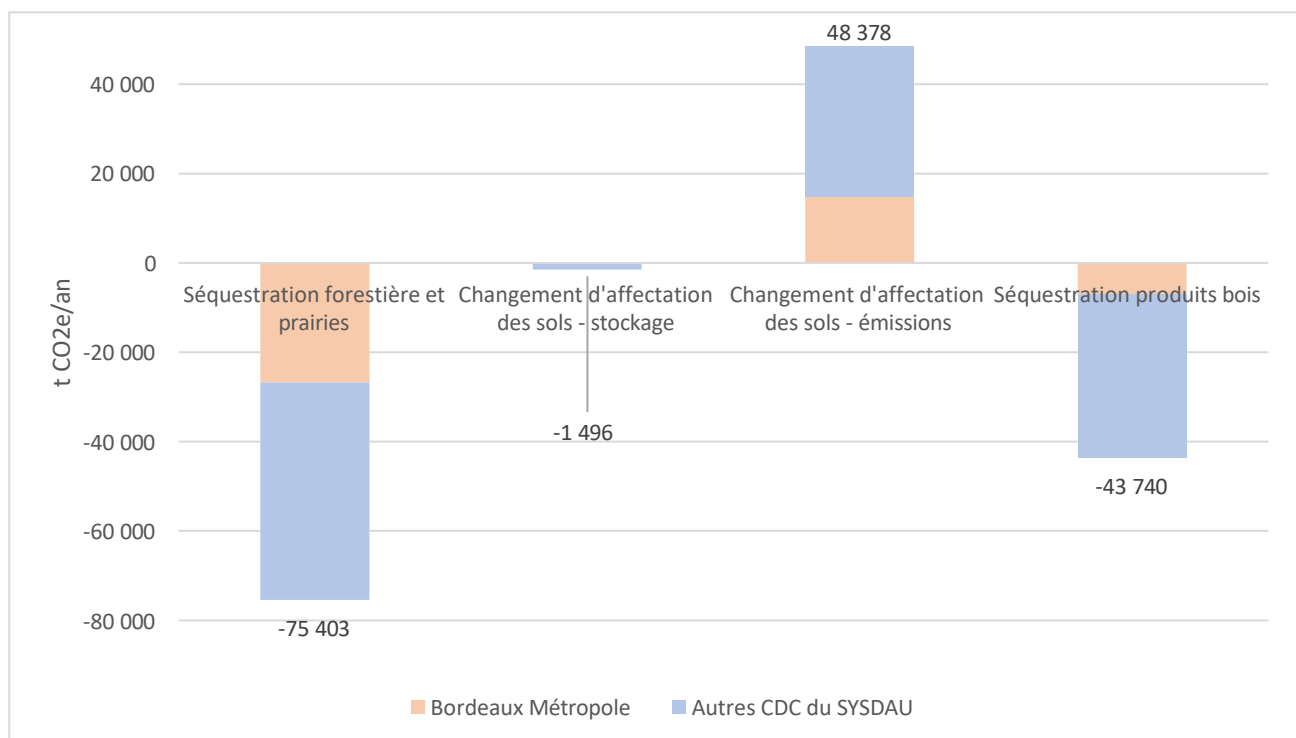


FIGURE 74 – COMPOSANTES DE LA SEQUESTRATION NETTE ANNUELLE DE CO₂ SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU

Source : Corine Land Cover 2012 – ADEME

Le graphique et le tableau suivants reprennent l'ensemble des composantes de cette séquestration de CO₂ sur chacune des 7 CDC hors métropole :

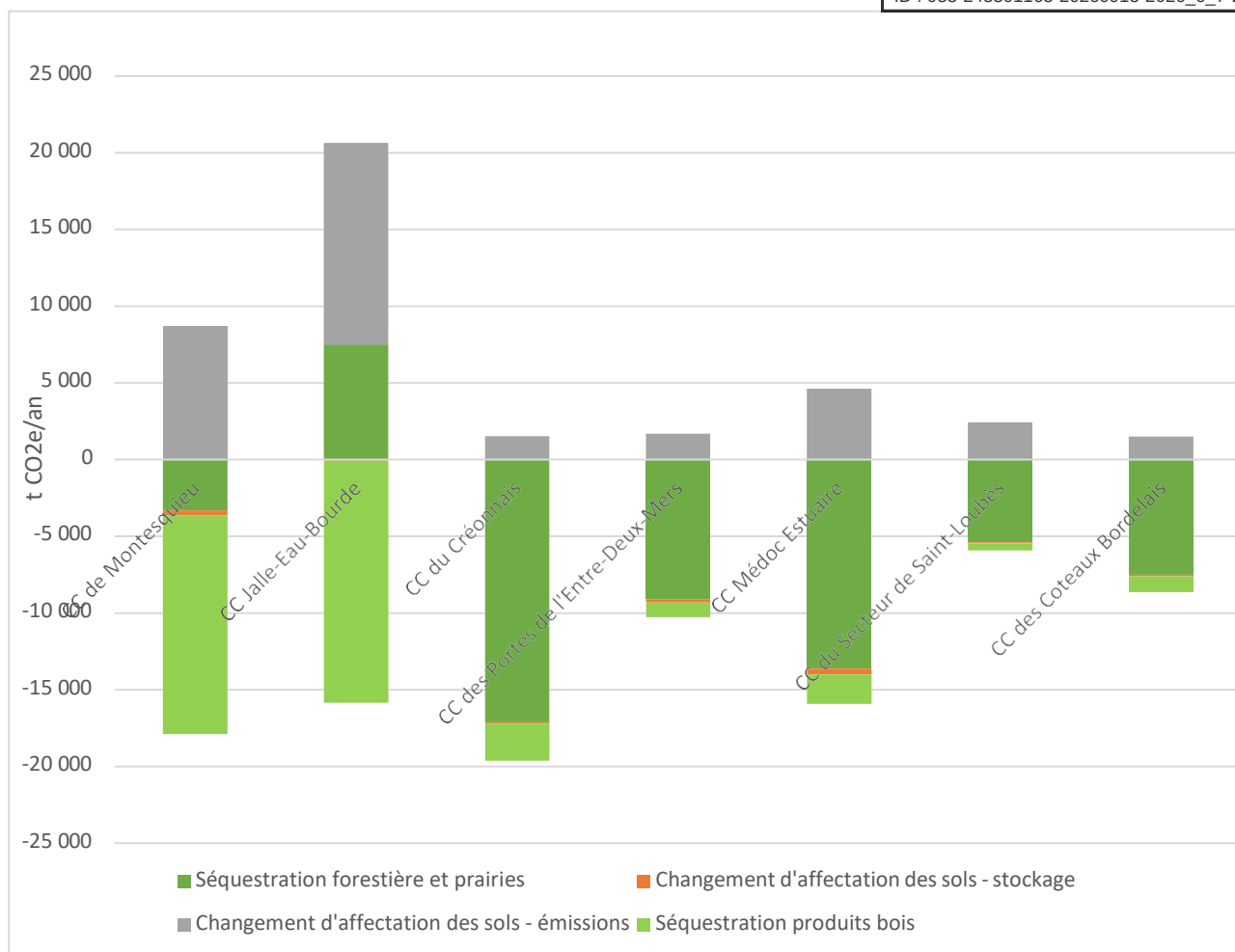


FIGURE 75 : COMPOSANTES DU FLUX ANNUEL DE SEQUESTRATION DE CO2 PAR CDC

<i>tCO2e/an</i>	Séquestration forestière et prairies	Changement d'affectation des sols - stockage	Changement d'affectation des sols - émissions	Séquestration produits bois	TOTAL
CC de Montesquieu	-3 322	-299	8 671	-14 270	-9 220
CC Jalle-Eau-Bourde	7 491	-91	13 142	-15 757	4 785
CC du Créonnais	-17 127	-90	1 515	-2 401	-18 102
CC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	-9 111	-220	1 686	-945	-8 590
CC Médoc Estuaire	-13 636	-384	4 613	-1 899	-11 305
CC du Secteur de Saint-Loubès	-5 397	-61	2 432	-456	-3 481
CC des Coteaux Bordelais	-7 508	-115	1 497	-1 007	-7 133
Ensemble des 7 CDC	-48 609	-1 260	33 557	-36 735	-53 047

FIGURE 76 – COMPOSANTES DU FLUX ANNUEL DE SEQUESTRATION DE CO₂ PAR CDC

Les 7 CDC du SYSDAU séquestrent 6% de leurs émissions (848 000 tCO₂e/an).



En comparant cette séquestration nette avec les émissions de GES, on remarque que les résultats diffèrent beaucoup d'une CDC à l'autre, notamment en fonction de l'importance des surfaces forestières sur les différents territoires.

En fonction de l'échelle de temps considéré, les tempêtes de 1999 et 2009 ont eu un impact sur le stockage de CO₂. La disparition de vastes surfaces boisées lors de tels événements climatiques entraîne, de fait, un déstockage. Pour autant, la gestion actuelle du massif, visant à un équilibre entre récoltes et plantations doit conduire à compenser ces pertes ponctuelles. La régénération des forêts de résineux doit permettre de participer à cette séquestration de CO₂.

La CDC du Créonnais séquestre de 38% de ses émissions, celles des Portes de l'Entre-Deux-Mers, de Médoc Estuaire et des Coteaux Bordelais séquestrent entre 11% et 13% de leurs émissions annuelles. En revanche, tandis que les CDC des Rives de la Laurence (ex Secteur Saint Loubès) et de Montesquieu séquestrent peu ou pas de CO₂ comparativement à leurs émissions :

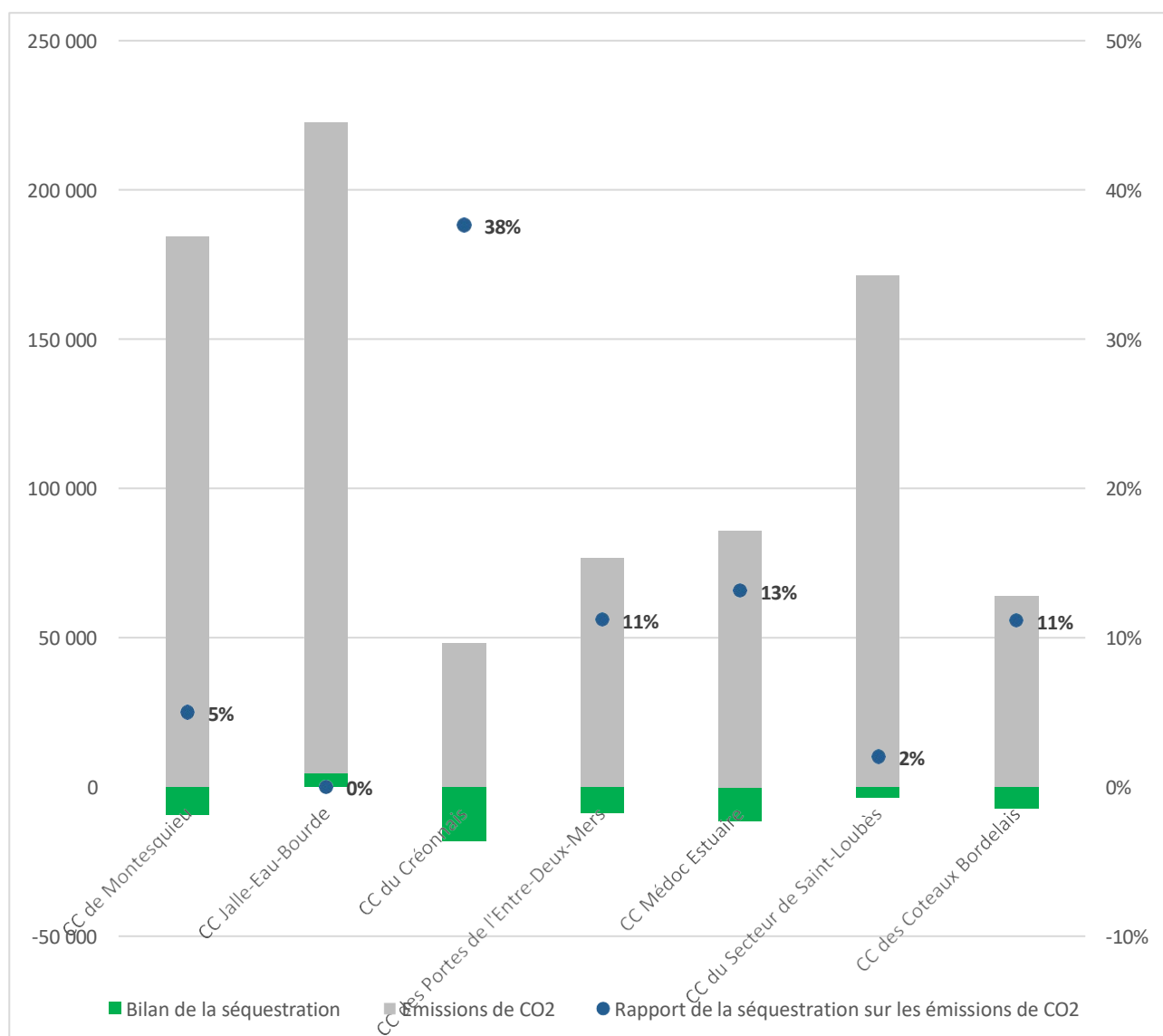


FIGURE 77 – SEQUESTRATION NETTE ET EMISSIONS ANNUELLES DE CO₂ SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU PAR EPCI

Source : Alec



V. INVENTAIRE DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES ET ENJEUX LIES A LA QUALITE DE L'AIR

NB : Un partenariat entre l'Alec et Atmo Nouvelle-Aquitaine, unique AASQA régionale et acteur légitime sur les questions de la qualité de l'air, a été mis en place dans le cadre de l'accompagnement des territoires girondins dans leurs démarches PCAET. La présente partie devra être rédigée dans un rapport spécifique fourni directement au territoire par ATMO.

[Le document est présenté ci-après – : « 1.2 Diagnostic Réalisé par ATMO »]



VI. VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est une réalité qui impacte tous les territoires sans exception, et est à ce titre pris en compte dans les politiques publiques, comme le prouve l'élaboration en juillet 2011 du premier Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) pour la période 2011-2015, conformément à l'article 42 de la loi du 3 août 2009 sur la programmation relative au Grenelle de l'environnement. Une actualisation du PNACC pour la période 2017-2021 est attendue en décembre 2017.

Au niveau local, cet impératif est présent dans le Schéma Régional Climat Air Environnement (SRCAE) mais également dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des collectivités de plus de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017.

1. Méthodologie

L'objectif de cette partie est d'évaluer la vulnérabilité du territoire du SYSDAU au changement climatique afin d'en cerner les enjeux spécifiques. Pour ce faire, nous effectuerons un travail de recueil de données ainsi qu'une synthèse des études existantes en les adaptant aux spécificités du SYSDAU.

La région Nouvelle-Aquitaine a fait l'objet ces dernières années, en totalité ou en partie, de plusieurs études sur les impacts du changement climatique et les différentes pistes d'action pour s'y préparer efficacement. Deux de ces études sont relativement exhaustives.

La 1^{ère} date de la fin d'année 2011 et s'intitule « Stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique dans le grand sud-ouest ». Elle a été réalisée au titre de la Mission d'étude et de développement des coopérations interrégionales et européennes pour le Grand Sud-Ouest (MEDCIE GSO) et pilotée par le SGAR Midi-Pyrénées sur le périmètre des anciennes régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin.

La seconde, pilotée par le conseil régional de l'ancienne région Aquitaine, a pour titre « Les impacts du changement climatique en Aquitaine ». Elle date de l'année 2013 et est le fruit d'une équipe pluridisciplinaire, sous la direction d'Hervé Le Treut, climatologue membre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Elle a été mise à jour en 2018, pour élargir son périmètre d'étude à la Nouvelle-Aquitaine notamment, et s'intitule « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine – Pour agir dans les territoires ».

NB : ce comité scientifique s'est élargi en 2016 à l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine sous le nom d'Acclimaterra. Il réunit une vingtaine de scientifiques et a pour objectif d'apporter aux acteurs du territoire les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation au changement climatique. Ainsi, dans le cadre de leurs PCAET, les territoires peuvent faire appel au comité pour des actions d'information et de sensibilisation sur la vulnérabilité au changement climatique.



2. Analyse de l'exposition passée

Bénéficiant d'une position centrale en Gironde, le SYSDAU est un acteur économique et culturel régional majeur qui rayonne au-delà des limites de son territoire. A ce titre il présente un profil spécifique pour lequel de nombreuses questions liées au changement climatique se posent.

Le territoire accueille en effet des terroirs viticoles reconnus mondialement ainsi qu'un patrimoine classé à l'UNESCO, faisant de lui une destination touristique en pleine expansion.

Le SYSDAU est également situé sur l'axe Nord-Sud européen ce qui en fait un point de passage obligé pour nombres de touristes et de marchandises. Enfin le territoire est desservi depuis peu par la LGV qui met Paris à seulement 2h de Bordeaux, profitant ainsi au tourisme comme à son secteur économique.

Territoire fortement peuplé, avec presque 1 million d'habitants (soit quasiment 70% de la population départementale), le SYSDAU conjugue des ambitions démographiques, qui devront être soutenues par la construction de 9000 logements par an et le développement d'un réseau de transport en commun intermodal efficient, avec un patrimoine culturel riche et sensible qu'il convient de préserver.

a. Evolution climatique au XXème siècle

Au cours du siècle passé, les relevés météorologiques effectués sur 30 stations en France ont permis de constater une hausse de la température moyenne en France.

En °C

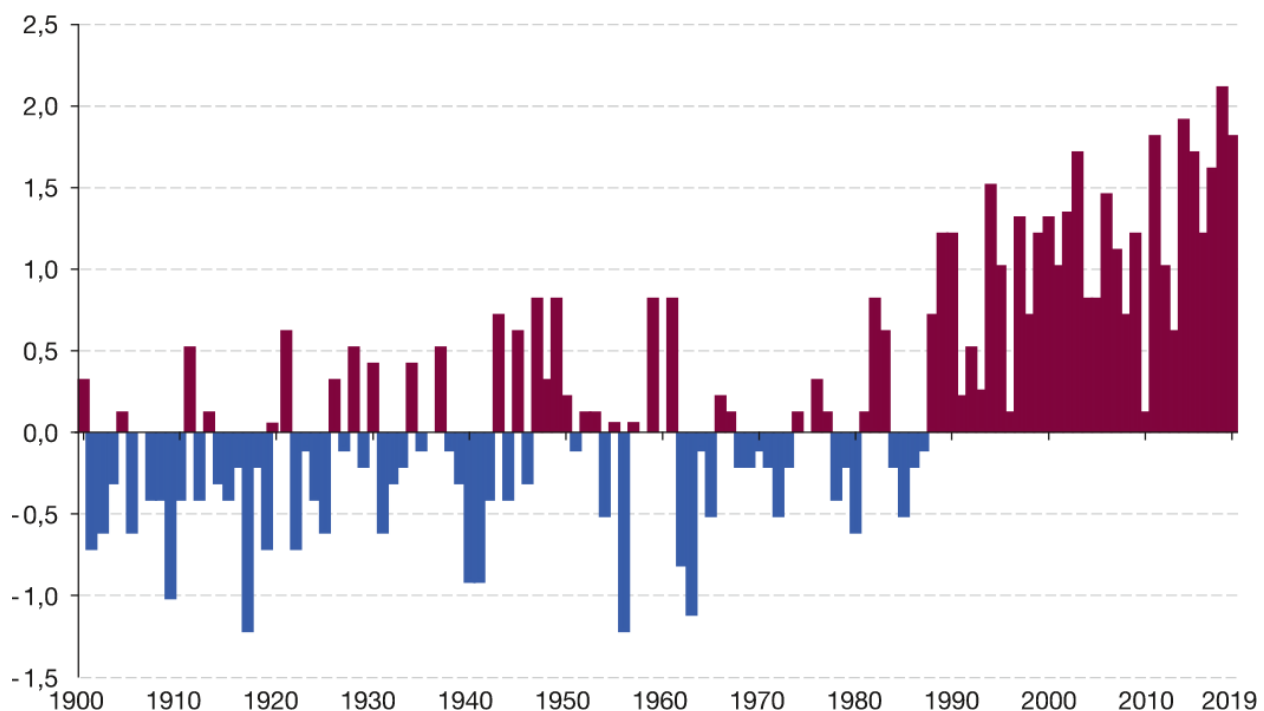


FIGURE 78 - TEMPERATURE EN FRANCE METROPOLITAINE DEPUIS 1901 - ECART A LA MOYENNE DE REFERENCE 1971-2000

Source : Météo France

Au niveau de la Gironde, les données Météo France mettent en lumière que la partie sud-ouest de la France a été la zone la plus affectée par l'augmentation de la température moyenne au XX^{ème} siècle, avec une augmentation d'environ 1,1°C entre 1901 et l'an 2000. Sur la période 1959-2009, la hausse des températures moyennes en Aquitaine était de 0,2 à 0,3°C par décennie avec une accentuation du réchauffement depuis le début des années 1980.

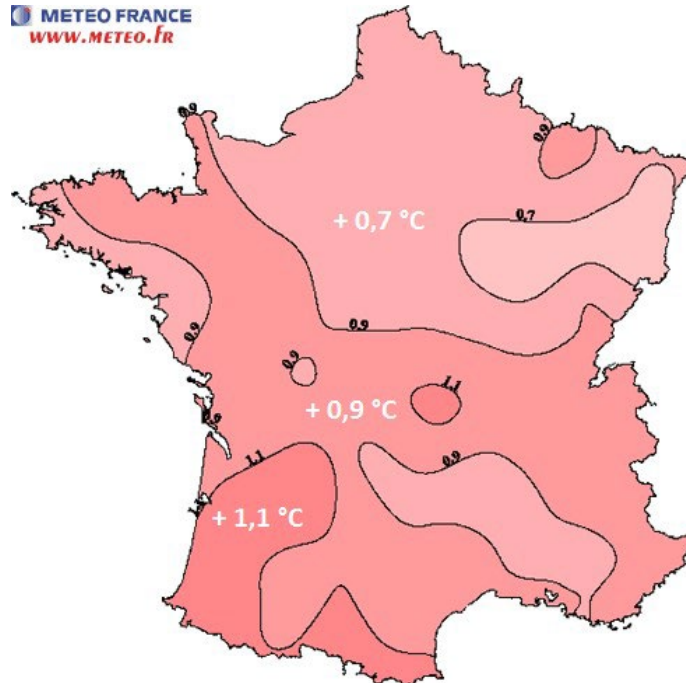


FIGURE 79 - AUGMENTATION DE LA TEMPERATURE MOYENNE EN FRANCE (1901–2000)

Source : Météo France

Enfin, les phénomènes climatiques tels que les jours de gel ou les vagues de chaleur subissent également des modifications d'amplitude ou de fréquence dans le temps. Sur la commune de Lège-Cap-Ferret par exemple, sur une période de 50 ans, on a ainsi vu le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) passer d'environ 40 par an à presque 60, soit une augmentation de 50%.

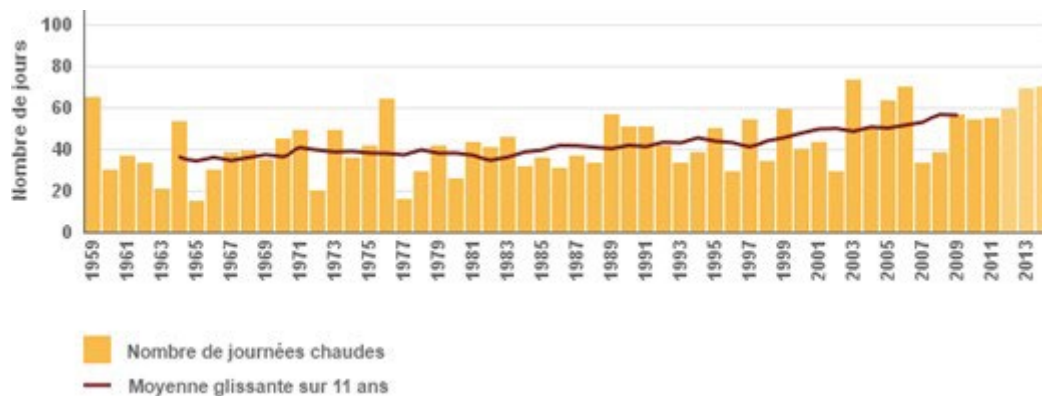


FIGURE 80 - NOMBRE ANNUEL DE JOURNEES CHAUDES ENTRE 1959 ET 2013 - LEGE-CAP-FERRET

Source : Météo France - ClimatHD



b. Arrêtés de catastrophes naturelles

La Gironde est un département exposé aux risques naturels. 4 764 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris entre 1982 et 2019.

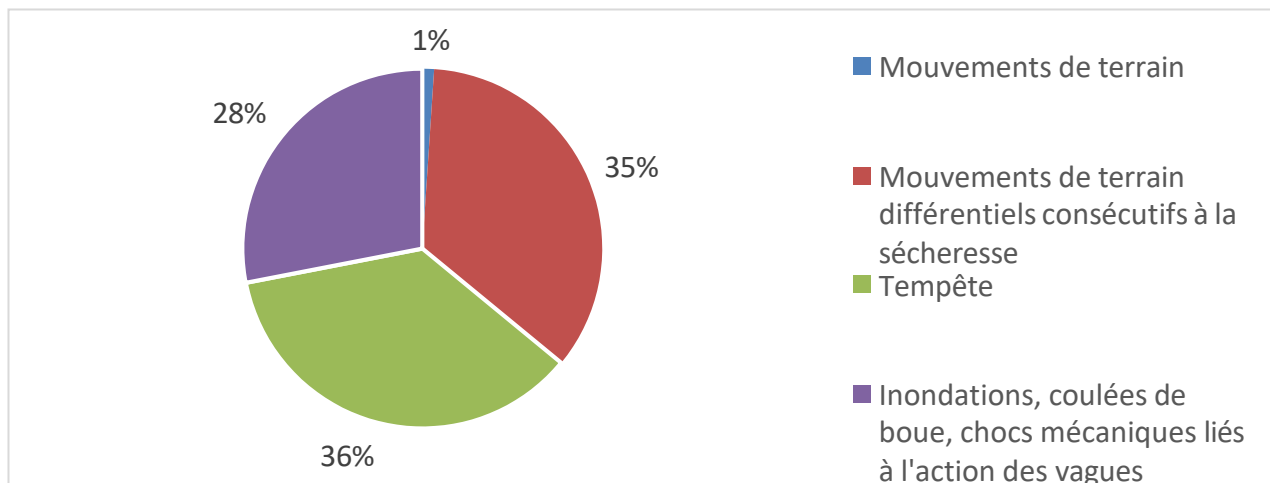


FIGURE 81 – PHENOMENES CLIMATIQUES DANS LES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES EN GIRONDE ENTRE 1982 ET 2019

SOURCE : BASE DE DONNEES GASPAR

Les risques majoritaires sont ceux de tempêtes et de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse (gonflement et retrait des argiles), avec plus d'un tiers des arrêtés de catastrophes naturelles entre 1982 et 2019. Les inondations, coulées de boues et chocs mécaniques liés à l'action des vagues représentent 28% des arrêtés. Les mouvements de terrain et débordements du littoral sont rares (1% des arrêtés).

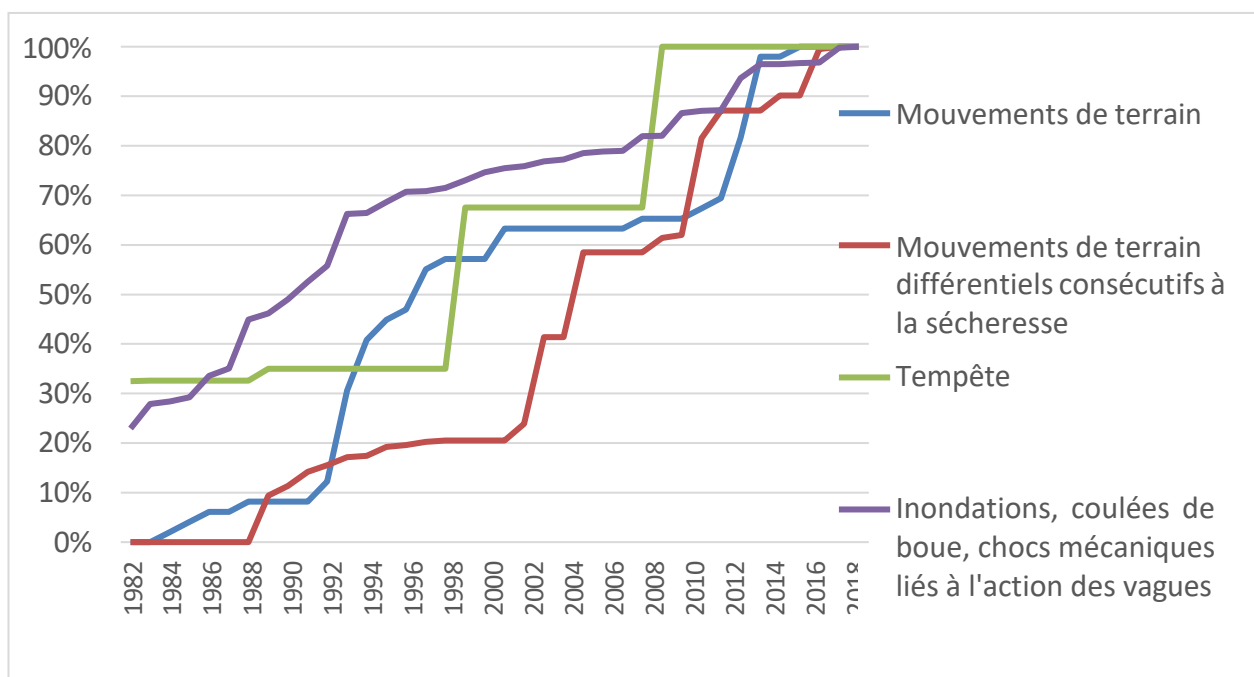


FIGURE 82 – REPRESENTATION DE L'ÉVOLUTION DES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES EN GIRONDE ENTRE 1982 ET 2019 SOUS FORME DE PARETO

SOURCE : BASE DE DONNEES GASPAR



Le graphique ci-dessus représente l'évolution de chaque famille de catastrophe entre 1982 et 2019. Une brusque variation verticale d'une courbe signifie une année où cette catastrophe a été déclarée un grand nombre de fois par rapport à son total. Une courbe proche de l'horizontale signifie que sur plusieurs années consécutives cette catastrophe a été peu déclarée par rapport à son total. Nous pouvons tirer les conclusions suivantes de ce graphique :

- Inondations, coulées de boue, chocs mécaniques liés à l'action des vagues : fréquence régulière ;
- Mouvement de terrain : pas de tendance ;
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse : fréquence en augmentation depuis les années 2000 ;
- Tempête : profil en escalier : la catastrophe survient rarement, mais génère un grand nombre de déclarations ces années (1982, 1999 et 2009 principalement).

3. Etude des projections climatiques

Le portail Drias (Donner accès aux scénarios climatiques Régionalisés français pour l'Impact et l'Adaptation de nos Sociétés et environnement) est une des mesures du PNACC. C'est un outil officiel de simulation des évolutions possibles du climat selon les scénarios RCP actuellement reconnus. Le service Climat HD de MétéoFrance est également une source d'informations régionalisées sur le climat futur. C'est principalement sur ces outils que se basera notre analyse du climat futur et de l'évolution des aléas climatiques sur le département de la Gironde.

Les simulations Drias se basent sur un modèle régional du CNRM⁴, qui fournit des résultats sur une maille de 12km pour les scénarios RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5.

Les scénarios RCP (Representative Concentration Pathway) sont ceux actuellement utilisés par le GIEC pour simuler les évolutions du climat, sur la base des émissions futures de gaz à effet de serre. Ces émissions induisent un changement du bilan radiatif de la terre (différence entre le rayonnement entrant et le rayonnement sortant). Ces scénarios sont identifiés par un nombre, exprimé en W/m² (puissance par unité de surface), qui indique la valeur du forçage considéré. Le scénario RCP2.6, prenant en compte une politique visant à faire baisser les concentrations en GES, est donc le plus optimiste. Le scénario RCP8.5 est lui le plus pessimiste et simule une évolution sans politique climatique de réductions des GES.

Selon les scénarios pris en compte par le GIEC, la température moyenne mondiale pourrait accuser une hausse de 4,8°C pour le scénario RCP8.5, quand le scénario RCP2.6 aboutirait à une augmentation de « seulement » 1,7°C.

⁴ Modèle Aladin-Climat du Centre National de Recherches Météorologiques

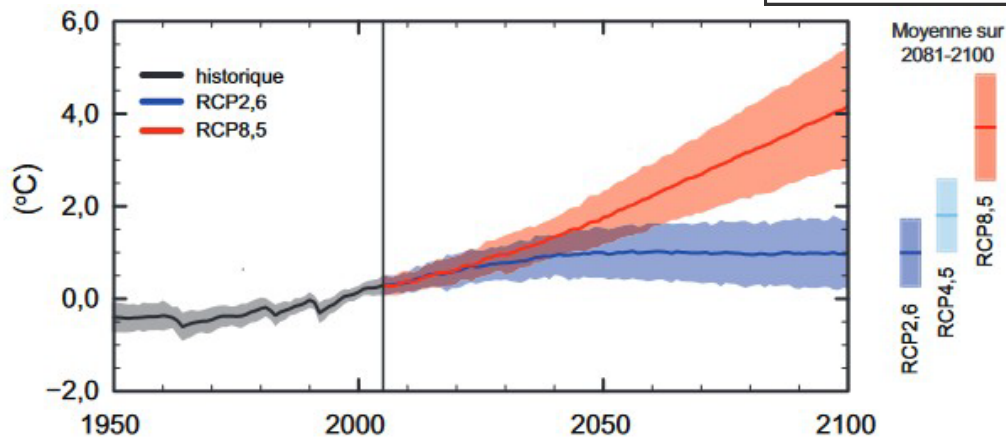


FIGURE 83 – EVOLUTION DE LA TEMPERATURE MOYENNE A LA SURFACE DU GLOBE
Source : GIEC

En Gironde cette augmentation moyenne mondiale se traduirait aussi par des températures supérieures au niveau local. La température moyenne annuelle de référence sur le territoire littoral atlantique (moyenne sur la période 1976-2005) se situe entre 13 et 14°C.

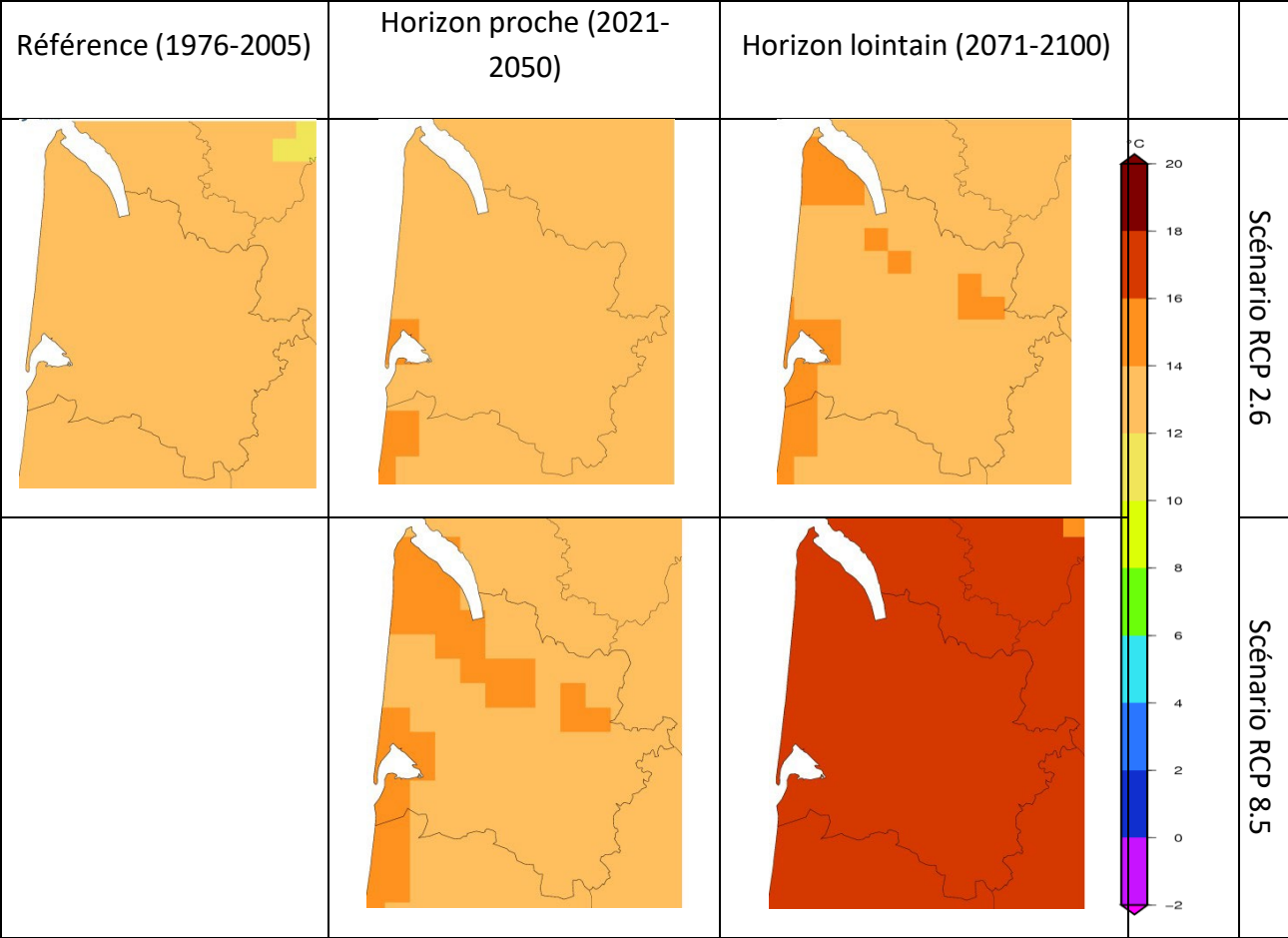


FIGURE 84 - MOYENNE DES TEMPERATURES ANNUELLES : ÉCART A LA REFERENCE EN DEGRES AUX HORIZONS 2030-2080
Source : Drias



A l'horizon 2021-2050, le changement de température est similaire quel que soit le scénario envisagé : en hiver, on prévoit une augmentation de 0,6°C pour RCP2.6 et de 1°C pour RCP8.5. En été, la hausse serait de 1,2°C pour les deux scénarios.

C'est à l'horizon 2071-2100 que les différences entre les scénarios deviennent les plus importantes, avec une température atteignant environ 0,9 à 3,6 °C de plus que la moyenne de référence en hiver, ainsi que 1,3 à 5,3°C de plus en été.

Le scénario RCP 2.6, intégrant une politique volontariste de réduction des émissions de GES, est le seul qui serait susceptible de stabiliser la température moyenne à l'horizon 2100.

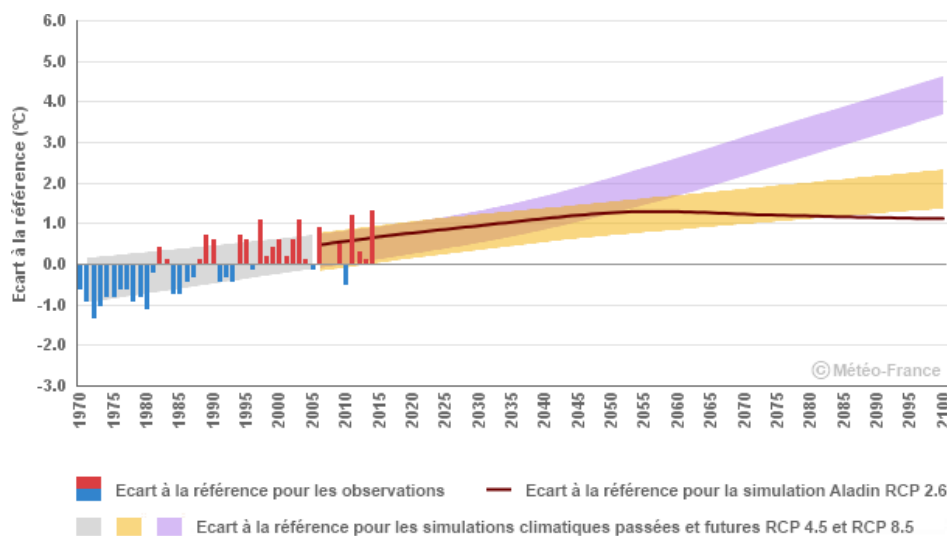
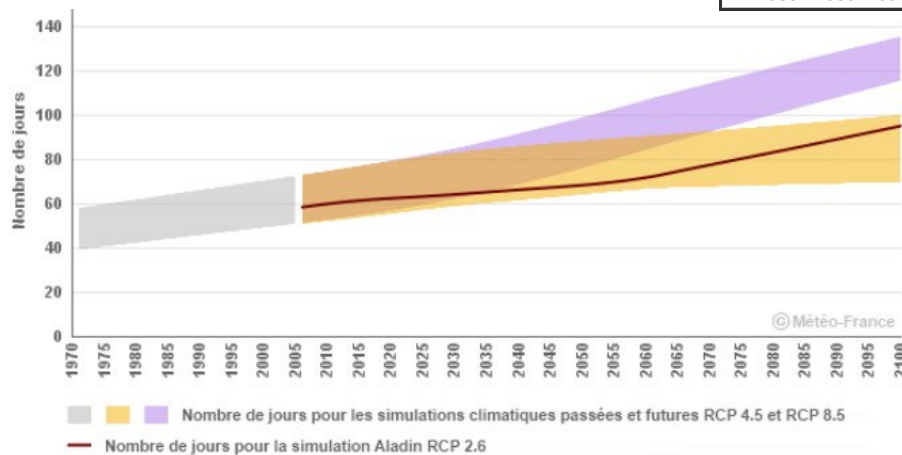


FIGURE 85 - TEMPERATURE MOYENNE ANNUELLE EN AQUITAINE : ECART A LA REFERENCE 1976-2005
OBSERVATIONS ET SIMULATIONS CLIMATIQUES POUR TROIS SCENARIOS D'EVOLUTION RCP2.6, 4.5 ET 8.5
Source : Météo France – Climat HD

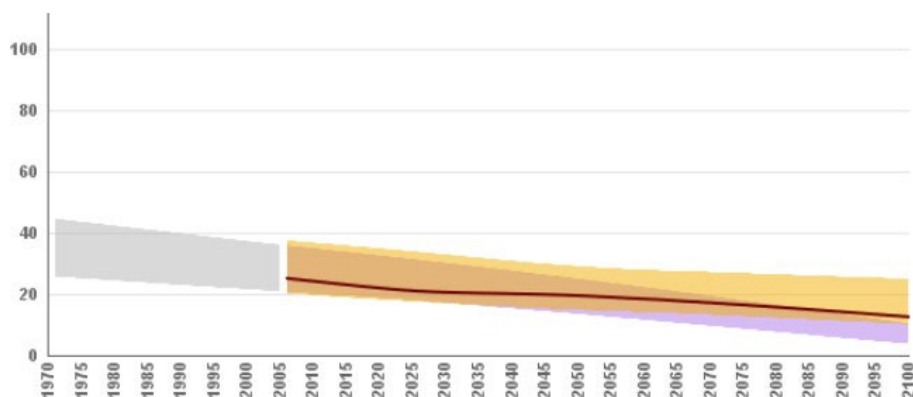
Concernant les précipitations annuelles, les projections climatiques montrent qu'elles subiront peu d'évolutions d'ici à l'horizon 2100, mais pourraient en revanche évoluer de manière saisonnière.

Les simulations climatiques envisagent également des évolutions importantes sur les aléas climatiques. Dans le prolongement de la figure 60, on observe une augmentation du nombre de journées chaudes dans l'année, qui est similaire d'un scénario à l'autre sur le début de XXI^e siècle, puis évolue de manière différenciée ensuite pour atteindre 59 jours de plus selon RCP8.5 à l'horizon 2071-2100.

**FIGURE 86 - EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURNEES CHAUDES EN AQUITAINE**

Source : Météo France – Climat HD

De la même manière, on observe une diminution importante des jours de gel en lien avec la poursuite du réchauffement climatique. À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 13 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂), et de 21 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

**FIGURE 87 - EVOLUTION DU NOMBRE ANNUEL DE JOURS DE GEL EN AQUITAINE**

Source : Météo France – Climat HD

4. Impacts du changement climatiques attendus sur le territoire

Le SYSDAU, traversé par 2 cours d'eau majeurs, la Garonne et la Dordogne et soumis au flux et au reflux des marées, accueille une population importante et des secteurs agricoles sensibles à la fois pour l'économie comme pour le tourisme. Ce sont autant de facteurs qui augmentent sa vulnérabilité au changement climatique. Pour ces raisons, il convient de réfléchir autant que possible aux mesures d'adaptation, voire d'atténuation qu'ils seraient possible de mettre en place sur son territoire.

a. Ressources en eau

En 2009, 119 millions de m³ d'eau ont été prélevés pour l'alimentation en eau potable, ainsi que 104 millions pour l'irrigation et 28 millions pour l'industrie, si l'on exclut les 3 979 millions qui sont

prélevés dans les eaux superficielles pour refroidir les 4 réacteurs de la centrale nucléaire du Blayais et qui sont intégralement restitués au milieu. La moitié de ce volume est prélevée dans les eaux superficielles (cours d'eau) ou la nappe du sable des Landes. L'autre moitié est extraite de quatre nappes souterraines profondes.

Si les modèles de prévision des évolutions climatiques prévoient tous une augmentation de la température moyenne au cours du 21^{ème} siècle, il n'en est pas de même pour les précipitations. La Gironde se situe en effet sur une zone charnière, la bande autour de 45° de latitude Nord, pour laquelle l'incertitude concernant l'évolution des précipitations est importante.

Qualité de l'eau

Au cours des dernières décennies, la qualité de l'eau en France a fortement baissé en raison des activités agricoles et industrielles notamment.

La vulnérabilité des nappes représente la facilité avec laquelle une pollution pénètre dans le sol pour rejoindre la nappe et enfin le captage, s'il y en a un. Au cours de ce transfert, plusieurs filtres s'opposent à cette intrusion, la végétation, le sol, la zone non saturée et enfin la nappe. La vulnérabilité de l'aquifère va dépendre de chacun de ces filtres au travers de la dynamique de l'écoulement et des processus physique, chimique ou biologique qui sont susceptibles de réduire cette pollution.

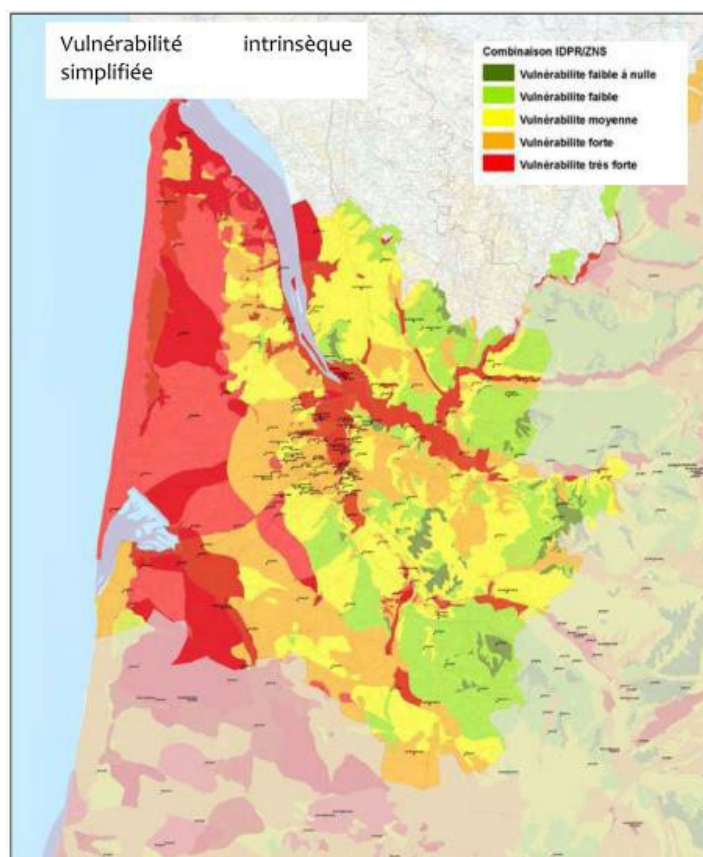


FIGURE 88 - VULNERABILITE INTRINSEQUE DES AQUIFERES DE LA GIRONDE

Source : Profil environnemental de la Gironde - DDTM 33 - BRGM

Les causes principales de baisse de la qualité de l'eau étant anthropiques, le changement climatique, en influant sur ces activités, peut donc avoir un effet sur la qualité de l'eau, même si les connaissances actuelles sur les impacts immédiats du changement climatique sur la qualité de l'eau sont actuellement limitées.

La Figure 88, extraite du profil environnemental de la Gironde réalisé par la DDTM permet de mettre en évidence que plusieurs territoires du SYSDAU sont situés dans une zone où la vulnérabilité des nappes phréatiques est considérée comme très forte, notamment Bordeaux Métropole, la CDC du secteur de Saint-Loubès et la CDC de Montesquieu.

Etat des débits

Si l'analyse des débits moyens de la Garonne et de la Dordogne montre une grande variabilité annuelle, c'est surtout la tendance baissière depuis plus de 50 ans qui soulève de nombreuses questions. En effet on remarque sur cette période une baisse de débit de l'ordre de 25/30% pour la Garonne ainsi que de 20% pour la Dordogne.

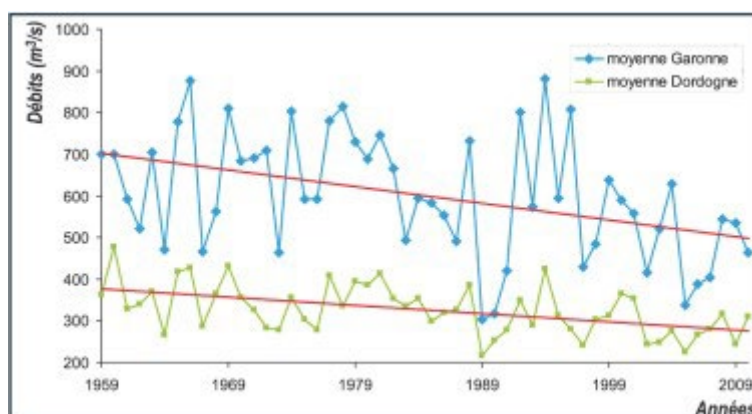


FIGURE 89 - MOYENNE ANNUELLE DES DEBITS DE LA GARONNE A TONNEINS ET DE LA DORDOGNE A PESSAC SUR DORDOGNE

Source : Les impacts du changement climatique en Aquitaine – Prévoir pour agir

On constate également sur la Garonne une période d'étiage de plus en plus longue avec des débits fluviaux de plus en plus faibles, qui sont le résultat de phénomènes similaires observés sur ses affluents.

A l'horizon 2030, on prévoit une baisse des débits moyens du même ordre que celle observée depuis les années 1950/1960, soit entre -20 et -30%. En 2050, avec l'augmentation de l'évapotranspiration due à la hausse des températures moyennes, les débits d'étiage seront en moyenne réduits de moitié sur le bassin de la Garonne⁵.

A horizon plus lointain (fin du 21^{ème} siècle), les incertitudes dans les évolutions climatiques et surtout dans les actions anthropiques sont élevées et afficheront des baisses de l'ordre de -50 à -60% des débits par rapport à ceux observés actuellement.

⁵ Garonne 2050 – Etude prospective sur les besoins et les ressources en eau à l'échelle du bassin de la Garonne.



L'incertitude concernant la disponibilité des eaux souterraines dans les simulations à horizons proche comme lointain est à l'heure actuelle trop importante pour pouvoir en donner des tendances d'évolution.

Evolution de la demande

Une étude réalisée en 2009 sur le territoire de Bordeaux Métropole a permis de caractériser la relation entre la température extérieure et l'évolution des prélèvements en eau potable. Les conclusions indiquent que la production en eau potable réagit immédiatement aux variations de températures maximales, pondérée en fonction de la pluviométrie. On a donc constaté, pour les jours ouvrables sur les années sèches et chaudes, sur le territoire de Bordeaux Métropole, une augmentation de 1,6% de la consommation en eau potable par degré d'augmentation de la température⁶.

A l'horizon 2050, on peut donc s'attendre à une augmentation de la consommation en eau potable de 4 à 8% en période estivale, et de 10 à 12% lors des périodes de forte chaleur. Il faut toutefois prendre en compte que d'après une étude de 2019, la Gironde est l'un des départements français où la consommation d'eau par habitant est l'une des plus faibles en France.

Il est toutefois nécessaire de se projeter sur l'évolution de ces tendances. C'est la raison pour laquelle le BRGM appuie le SMEGREG pour évaluer en fonction notamment de l'évolution de la population et du changement climatique, les impacts probables sur la disponibilité des ressources en eau.

Période de sécheresse

La Figure 90 nous donne le nombre de jour représentant la période de sécheresse estivale pour l'état de référence sur la période 1976-2005 ainsi que les écarts à cette référence pour les horizons 2050 et 2100.

Le département girondin compte actuellement entre 25 et 35 jours d'épisodes de sécheresse en moyenne en été.

A l'horizon proche, les multiples simulations sont incertaines sur l'évolution de ces périodes de sécheresses, mais s'accordent pour dire que l'écart par rapport à la référence ne devrait pas dépasser 2 jours. En revanche, à l'horizon plus lointain de 2071-2100, on observe une augmentation importante d'environ une dizaine de jours de périodes de sécheresse en considérant le scénario RCP8.5. Le scénario optimiste RCP2.6 laisse entrevoir une augmentation de quelques jours seulement de ces périodes de sécheresse annuelle.

	Référence (1976-2005)	Horizon proche (2021-2050)	Horizon lointain (2071-2100)		
--	-----------------------	----------------------------	------------------------------	--	--



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

S²LOW

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

⁶ Prévoir pour agir - S. Vaucelle et al., 2009

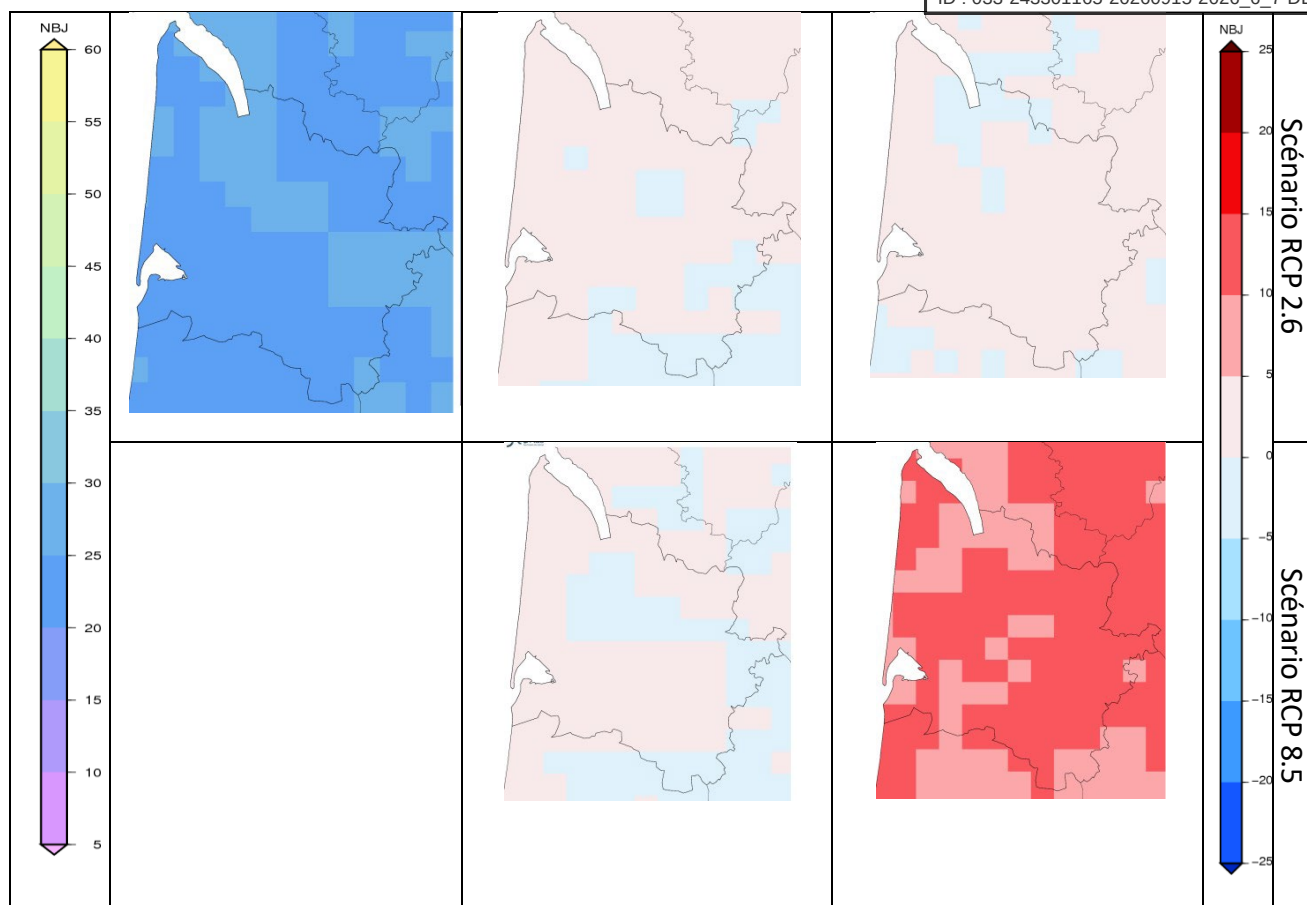


FIGURE 90- NOMBRE DE JOURS CONSECUTIFS AVEC MOINS DE 1 MM DE PRECIPITATIONS ESTIVALES POUR LA PERIODE DE REFERENCE 1976-2005 ET LES ECARTS A CETTE REFERENCE POUR LES SCENARIOS RCP2.6 ET RCP 8.5, AUX HORIZONS 2021-2050 ET 2071-2100

Source : Drias

b. Santé

Lorsque l'on évoque les risques liés au changement climatique, on pense souvent aux conséquences environnementales et économiques, mais rarement aux conséquences sanitaires dont les effets semblent plus indirects. Pourtant, les décideurs s'emparent petit à petit de cette problématique, comme le prouve la déclaration adoptée lors de la COP22 à Marrakech le 15 novembre 2016, qui reconnaît que « près d'un quart de la charge de morbidité mondiale, et environ 12,6 millions de décès chaque année, sont imputables à des facteurs environnementaux modifiables » et que « les changements climatiques [...] ont un impact direct sur la santé humaine ».

Canicule

En 2003, la France subit la canicule la plus importante de son histoire moderne de par ses températures extrêmes, mais aussi son bilan en termes de victime, entre 14 000 et 19 000 selon les estimations. En Gironde, 1.337 personnes sont décédées en août 2003 contre 985 en août 2002. Une surmortalité due à la chaleur.

L'effet d'îlot de chaleur urbain, résultant de l'activité humaine exothermique, mais également de caractères intrinsèques à la ville comme son albédo ou son absence de vent, se caractérise par un microclimat urbain où la température est localement plus élevée.

L'institut de veille sanitaire a mis en évidence l'impact de l'îlot de chaleur urbain sur la surmortalité lors de la canicule de 2003.



Ville	Différentiel de mortalité dans les villes	Différentiel de mortalité en région	Région
Bordeaux	43%	40%	Aquitaine
Poitiers	79%	64%	Poitou-Charentes
Toulouse	36%	33%	Midi-Pyrénées
Nice	53%	34%	PACA

FIGURE 91 – DIFFERENTIEL DE MORTALITE SUR LA PERIODE DU 1ER AU 20 AOUT 2003 PAR RAPPORT AUX 3 ANNEES PRECEDENTES, COMPAREE AVEC LA SURMORTALITE REGIONALE

Source : InVS, 2004

L'îlot de chaleur urbain renforce également la pollution de l'air et donc les effets sanitaires des canicules via la création d'épisodes de pollution à l'ozone. Néanmoins, la même source indique que pour Bordeaux, c'est bien la température et non la pollution à l'ozone qui a été responsable de cette surmortalité, contrairement à beaucoup d'autres grandes villes.

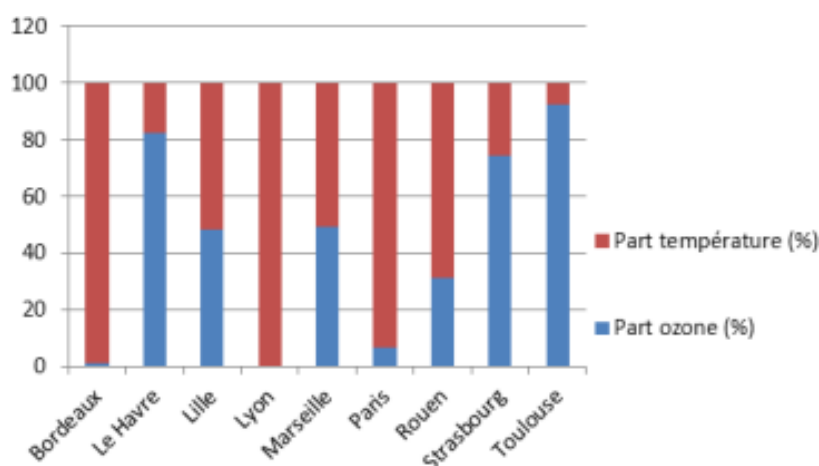


FIGURE 92 - PART RESPECTIVE DES TEMPERATURES ET DE L'OZONE DANS LA SURMORTALITE OBSERVEE DU 3 AU 17/07/2003 CHEZ LES 65 ANS ET PLUS

Source : Les impacts du changement climatique en Aquitaine – Prévoir pour agir

Allergies

Le changement climatique modifie la phénologie des espèces, ce qui peut engendrer des apparitions précoces de pollens ou de spores fongiques. Les risques peuvent ainsi varier en intensité avec l'augmentation de la concentration en allergène de chaque grain de pollen, en durée avec l'allongement de la durée de pollinisation, et en typologie avec la modification des aires de distribution des espèces végétales (voir §VI.3.5 - Forêt).

En Aquitaine, on constate déjà la progression de plantes allergènes telles que les frênes, les oliviers et l'ambrosie, très probablement favorisée par le changement climatique.

Maladies infectieuses

L'évolution du climat, des températures moyennes notamment, a un impact direct sur les risques sanitaires qui pèsent sur l'espèce humaine.

Les risques de contamination par la leptospirose par exemple, maladie mortelle transmise par l'urine des rongeurs seraient accrus, son pouvoir pathogène augmentant avec la température.



Le développement possible du paludisme, du virus du chikungunya ou de la dengue en France est aujourd'hui très discuté. Son principale vecteur, le moustique tigre, encore absent du département il y a moins de 10 ans, a été aperçu pour la 1^{ère} fois en 2011 et est maintenant présent et actif dans 18 départements français. Il pourrait voir l'extension de sa zone de compatibilité climatique toucher tout le territoire français à horizon 2030-2050.

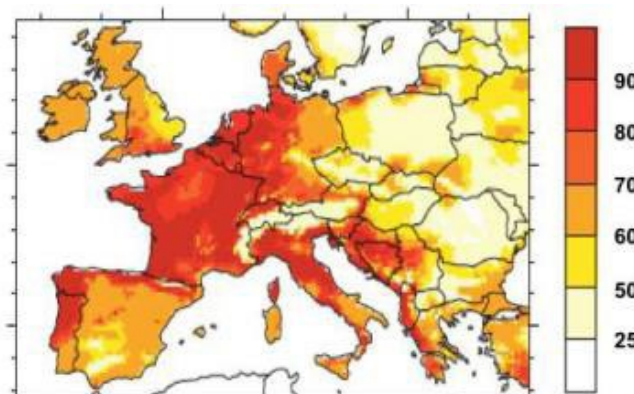


FIGURE 93 - COMPATIBILITE CLIMATIQUE A HORIZON 2030-2050 DE L'EXTENSION TERRITORIALE D'Aedes albopictus (MOUSTIQUE TIGRE)

Source : Caminade C, et al. 2012

c. Tourisme

Le tourisme, en nette hausse en Gironde depuis 2009, est un des atouts majeurs du territoire, avec 33 millions de nuitées et 1,8 milliards d'euros de retombées économiques en 2016, qui se répartissent à 40 % sur métropole bordelaise, puis sur le bassin d'Arcachon et le littoral médocain à hauteur de 25 % chacun.

22 000 emplois sont liés au tourisme sur le département, soit 3,9 % de l'emploi total du département⁷, dont 7 312 situés sur Bordeaux, et plus de 6000 sur l'unité urbaine de Bordeaux (hors Bordeaux) ce qui représente respectivement 4,5% et 2,3% de l'emploi total.

Une étude réalisée en 2009 par le MEEDM⁸ a permis de caractériser le poids qu'accordent les touristes aux prévisions météorologiques ainsi que les impacts futurs du changement climatique dans leur choix de destination.

Contrairement aux idées reçues, le climat n'apparaît qu'en 4^{ème} position des facteurs influant sur le choix d'une destination touristique.

Quand vous avez la possibilité de choisir entre plusieurs destinations, quelques sont les éléments les plus importants dans votre décision :	
Coût financier du séjour	68%
Beauté des paysages et des sites	48%
Découverte d'un nouveau lieu	46%
Climat/temps qu'il devrait faire	43%
Possibilité de faire des activités sur place	26%

⁷ Gironde Tourisme – Chiffres clés 2019

⁸ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer – Météorologie, climat et déplacements touristiques : comportements et stratégies des touristes, 2009

**Rendre visite à un proche****26%**

L'enquête a également montré que les températures considérées comme maximales (températures au-delà desquelles le climat est jugé trop chaud), sont de l'ordre de 33°C en moyenne pour des séjours à la mer, et 34°C pour les activités balnéaires.

L'étude affirme que le bord de mer est le lieu de vacances pour lequel le climat est jugé le plus important. C'est aussi le second lieu le plus sensible, après la montagne, aux annulations de séjours en cas de période anormalement froide et pluvieuse.

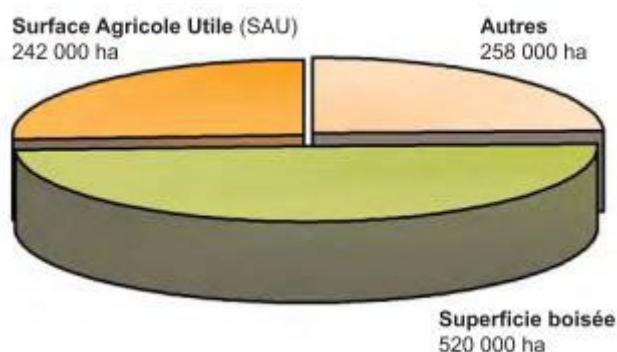
Concernant le logement des vacanciers, c'est le camping qui est la forme d'hébergement la plus sensible et pour laquelle le climat est jugé comme le plus important. L'agence de tourisme de Gironde indique que 35% des lits sur le département sont en camping et que 80% sont situés sur le littoral (33% sur le bassin d'Arcachon). Le camping est donc le secteur principal d'hébergement sur le département, qui a bénéficié d'une croissance de 10 % entre 2010 et 2014, mais également celui pour lequel les risques d'annulation sont les plus élevés.

Globalement, les effets attendus du changement climatique sur le tourisme en Gironde sont les suivants :

- La baisse de la qualité et de la disponibilité de l'eau
- La baisse de fréquentation pour les destinations situées à l'intérieur des terres (environ 10% du tourisme en Gironde)
- Un impact négatif des fortes chaleurs estivales sur le tourisme en zone urbaine (40% du tourisme en Gironde), où l'inconfort thermique est accentué par l'effet îlot de chaleur urbain
- Une érosion continue des côtes qui dégrade les plages, et un risque de submersion marine accentué
- Des risques potentiels pour le tourisme viticole (modification de la carte viticole)

d. Agriculture et pêche**Agriculture**

La Gironde est le plus vaste département métropolitain français avec 1 020 000 ha, dont 242 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU, 24%). La vigne à elle seule représente presque la moitié de cette surface avec 115 400 ha, puis viennent les cultures fourragères avec 52 100 ha et les céréales (principalement du maïs) avec 49 300 ha. La Gironde est le 1^{er} département en nombre d'actifs agricoles avec 9 400 exploitations agricoles.

**FIGURE 94 - OCCUPATION DU SOL EN GIRONDE**

Source : Agreste Aquitaine – Memento de la statistique agricole – 2014



L'élévation initiale de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère devrait se traduire par une augmentation de l'activité photosynthétique qui engendra une amélioration des rendements dans les exploitations agricoles, ainsi qu'une diminution des besoins en eau (pour des espèces comme le blé et la vigne), ce jusqu'à un certain seuil. Pour d'autres cultures telles que le maïs ou le sorgho, les seuils ayant déjà été atteints (400 ppm), les effets devraient être nuls.

L'augmentation des températures moyennes aura également un effet positif sur certaines cultures en allongeant la durée de la saison de croissance (voir ci-dessous), et en permettant la culture d'espèces dont le climat était jusqu'ici un facteur limitant.

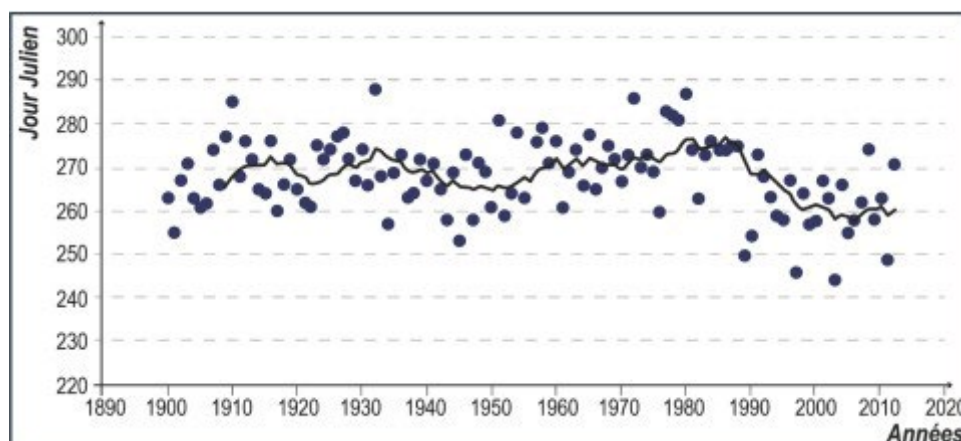


FIGURE 95 - EVOLUTION DE LA DATE DES VENDANGES DANS UNE PROPRIETE DU BORDELAIS

Source : Les impacts du changement climatique en Aquitaine – Prévoir pour agir

Sur la Figure 95, on peut observer que la date des vendanges est restée plutôt stable de 1900 à 1990, mais qu'elle s'est récemment avancée de près de 15 jours. Une avancée de 7-8 jours a été mise en évidence pour la floraison du pommier et de 10-11 jours pour celle du cerisier. Des simulations récentes estiment qu'à l'horizon 2100, le cépage Merlot pourrait voir sa date de floraison et de vendange avancée de 40 jours.

Des températures hivernales trop élevées pourront également impacter négativement certaines espèces ayant besoin d'un froid spécifique en hiver.

Enfin, la baisse de la disponibilité en eau aux horizons 2050 et 2100, si elle est confirmée, aura un impact négatif sur les rendements des cultures qui devraient voir leur besoin en irrigation accrus à mesure que les épisodes de sécheresses et de canicule deviennent plus fréquents.

Pêche

Les écosystèmes marins seront particulièrement impactés par le changement climatique, avec notamment l'augmentation de la température moyenne des océans et leur acidification, ainsi que l'élévation du niveau de la mer.

Peu d'études existent à l'heure actuelle sur l'impact du changement climatique sur la ressource halieutique, mais on sait déjà que l'impact le plus visible est celui du déplacement des espèces, qui remontent vers le nord à la recherche d'eaux plus froides, afin de suivre soit leurs conditions idéales de vie dans le milieu, soit leur source d'alimentation végétale qui se déplace elle-aussi. Le golfe de Gascogne accueille ainsi de plus en plus d'espèces subtropicales.



De nombreux sites d'élevages d'huîtres ont été touchés ces dernières années par des épisodes de mortalités liés indirectement aux conditions climatiques qui ont permis le développement hivernal de la bactérie « *Vibrio splendidus* », qui habituellement ne peut survivre sous notre climat.

Enfin, on remarque désormais la présence d'espèces invasives, comme celle de l'huître creuse du pacifique qui colonise désormais la côte bretonne.

e. Forêts

La phénologie des forêts est affectée par le changement climatique de la même manière que celle des cultures agricoles. Deux phénomènes rentrent ainsi en jeu dans l'évolution de leur croissance : l'allongement de la saison de croissance avec l'augmentation de la température moyenne (estimée à 8 jours/°C pour le hêtre et 13 jours/°C pour le chêne par exemple), ainsi que l'accroissement du processus de photosynthèse grâce à l'augmentation de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère. Dans les Landes de Gascogne, l'inventaire forestier réalisé par l'IGN a permis de constater que l'accroissement de productivité du pin maritime, sans tenir des modifications de gestion des massifs forestiers, avait été le plus fort (de l'ordre de +2% par an, comparé à +1,58% pour l'ensemble des résineux de France) sur les dernières décennies du 20^{ème} siècle.⁹

On estime que ces effets positifs seront observables jusqu'à la moitié du 21^{ème} siècle, date à partir de laquelle l'élévation de la température moyenne ainsi que les variations saisonnières de précipitations engendreront des périodes de stress hydrique à fort impact sur la croissance des forêts.¹⁰

Migration des espèces

Le pin maritime est l'essence la plus présente en Nouvelle-Aquitaine, avec plus d'un million d'hectares, dont plus de 80% se situent dans les départements des Landes et de la Gironde. Avec le changement climatique, on s'attend à voir évoluer les aires de répartitions des principaux groupes d'espèces arborées. En utilisant les scénarios climatiques du GIEC, des simulations ont été réalisées pour tenter de prévoir ces modifications géographiques de répartitions des espèces.

⁹ Pignard G., 2000. Analyse de l'évolution de la productivité des forêts françaises au cours des 25 dernières années à partir des données de l'Inventaire forestier national. Gip Ecofor

¹⁰ Nadine Brisson & Frédéric Levraut, CLIMATOR, 2007-2010

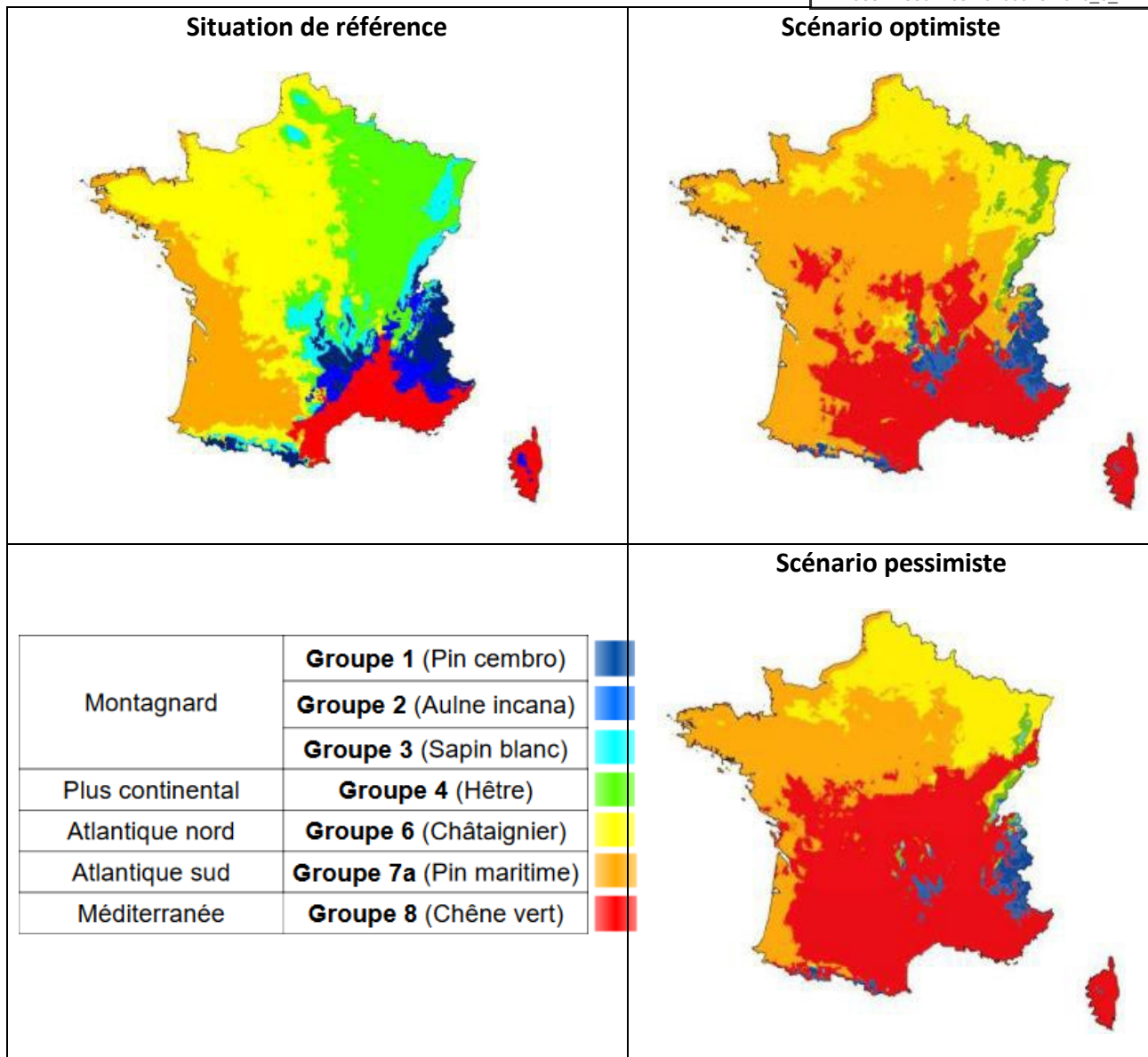


FIGURE 96 - MODELISATION DES AIRES DE REPARTITION DES ESPECES ARBOREES A HORIZON 2100

Source : INRA - Badeau et al 2007

Quel que ce soit le scénario, on visualise la disparition croissante des aires jaunes et vertes (érable, hêtre, pin sylvestre) remplacées par le groupe d'espèce Aquitain notamment, qui pourrait s'étendre jusqu'en Champagne à l'horizon 2100.

En Gironde, on assiste à un scénario inverse, où on peut cette fois s'attendre à une colonisation progressive des espèces locales par des espèces méditerranéennes, en particulier dans le cas du scénario RCP8.5.

Au cours des dernières décennies, les observations réalisées in situ montrent une évolution, par dispersion naturelle, des aires de répartitions des groupes d'espèces arborées. Une étude de 2013 montre l'évolution de la présence du chêne vert sur la forêt domaniale d'Hourtin, commune située dans le Médoc. Initialement absent de la zone étudiée, la colonisation a commencé au début du 20^{ème} siècle par la dispersion de glands provenant d'une forêt relictuelle située à quelques kilomètres, et est désormais complète depuis 2010.

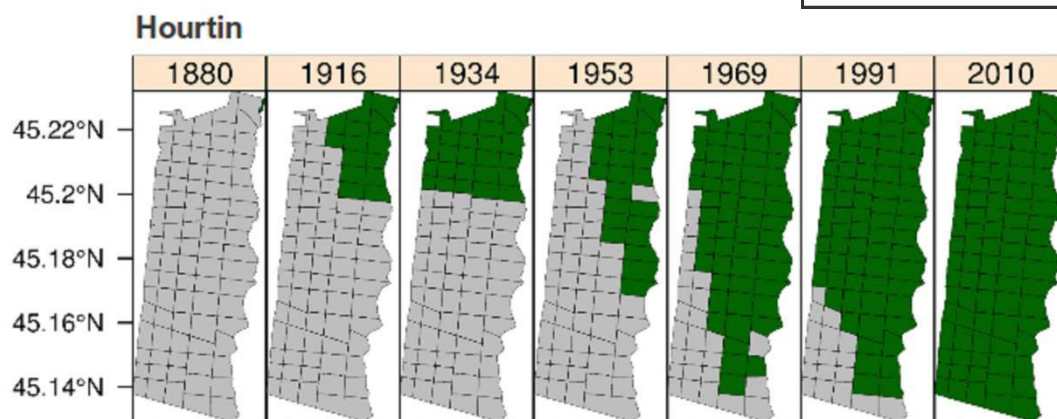


FIGURE 97 - EVOLUTION DE LA PRESENCE DU CHENE VERT DANS LE DOMAINE FORESTIER

Source : Delzon et al, 2013

Parasite

L'impact du changement climatique sur les ravageurs et autres parasites est complexe car il peut être tout autant bénéfique que néfaste.

On estime tout d'abord que l'aire de répartition des nuisibles est amenée à évoluer et à se déplacer vers le nord, d'une façon similaire à celle des espèces arborées.

La hausse des températures en hiver favorisera la dispersion des insectes en altitude et en latitude (vers le nord), comme c'est le cas pour la processionnaire du pin dont le front d'expansion est maintenant situé au niveau de Paris. Le potentiel de reproduction sera accru au printemps, augmentant d'autant la quantité de nuisibles. En revanche, les températures maximales et donc létales pourraient de fait être atteintes en été avec l'augmentation de la température maximale estivale.

Les massifs forestiers seraient d'ailleurs d'autant plus vulnérables qu'ils sont situés en situation de stress hydrique et mis en face de nouveaux ravageurs qui apparaissent à la faveur du changement climatique.

La forêt landaise présente de plus la particularité d'être une zone de plantation monospécifique ce qui augmente les risques d'infestation par des insectes ravageurs.

f. Risques naturels

L'inventaire des arrêtés de catastrophes naturelles permet d'avoir un premier aperçu des sensibilités du territoire.

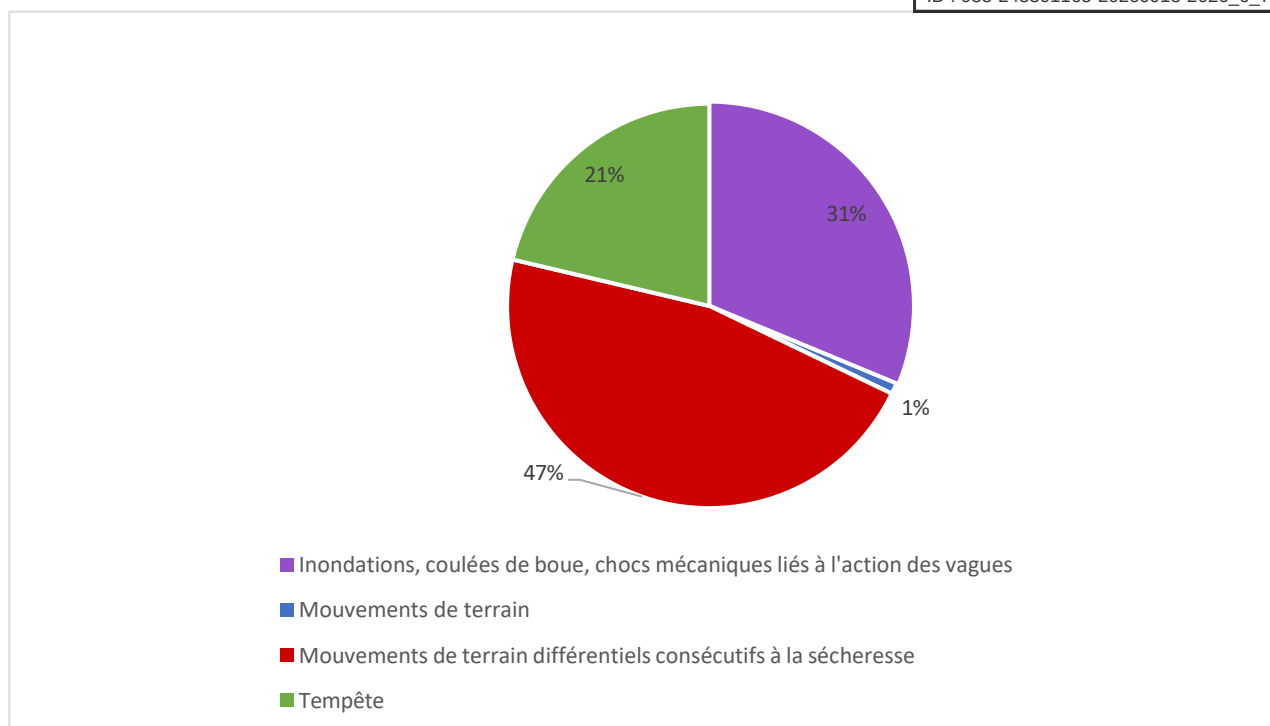


FIGURE 99 – PHENOMENES CLIMATIQUES DANS LES ARRETES DE CATASTROPHES NATURELLES SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU, ENTRE 1982 ET 2019

Source : Base de données Gaspar

Pour le SYSDAU, on dénombre 1 347 arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982. Les enjeux qui prédominent sont ceux des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse (47% des arrêtés). Suivent ensuite les inondations (31%) et les tempêtes (22%)

Les communes de Bordeaux (avec 44 arrêtés depuis 1982), Mérignac (34 arrêtés), Villenave-d'Ornon (30 arrêtés), Bègles, Pessac, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Gradignan et Talence (chacune impactées par 25 arrêtés) sont les plus touchées.

Gonflement/Retrait des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement de certaines formations argileuses est lié à la variation de volume des matériaux argileux en fonction de leur teneur en eau. Lorsque les minéraux argileux absorbent des molécules d'eau, on observe un gonflement plus ou moins réversible. En revanche, en période sèche, sous l'effet de l'évaporation, on observe un retrait des argiles qui se manifeste par des tassements et des fissures. Ces mouvements différentiels sont à l'origine de nombreux désordres sur les habitations (fissures sur les façades, décollements des éléments jointifs, distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées)¹¹.

¹¹ Profil environnemental de la Gironde – Risques majeurs – DDTM 33

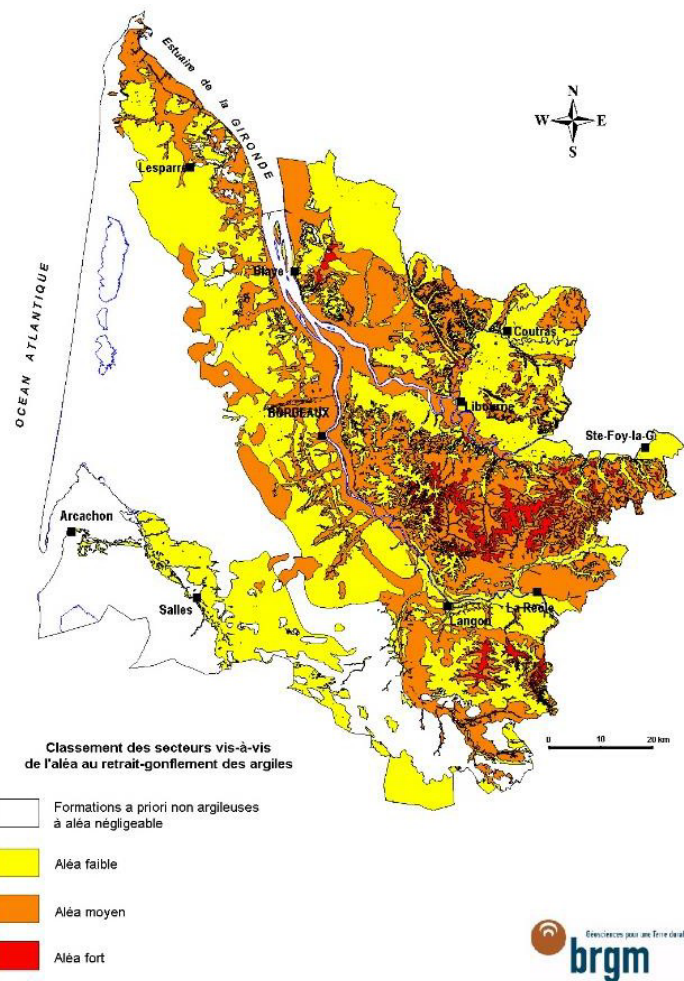


FIGURE 98 - SENSIBILITE A L'ALEA RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES

Source : BRGM

Sur le territoire du SYSDAU, tel qu'indiqué sur la figure précédente, l'aléa est encore plus prégnant que sur le reste du département car il est présent dans 44% des arrêtés de catastrophes naturelles. Cette carte permet de voir que les territoires particulièrement sensibles à ce risque (aléa élevé) sont majoritairement ceux situés le long de la Garonne et de la Dordogne mais que globalement tous les EPCI du SYSDAU sont concernés

Inondations

En Gironde, les territoires traversés par la Garonne et la Dordogne ainsi qu'une partie non négligeable du littoral sont soumis au risque d'inondation, par crue ou par submersion.

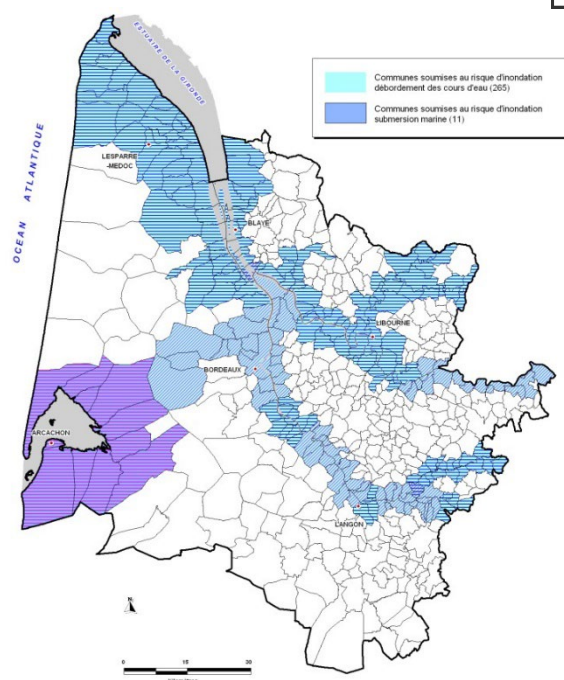


FIGURE 99 - RISQUE INONDATION EN GIRONDE

Source : DDTM 33

La gestion du risque d'inondation est régie au niveau européen par la directive européenne 2007/60/CE, qui doit notamment permettre de détecter les TRI (Territoire à Risques importants d'Inondation), particulièrement sensibles à ce risque.

Une fois identifiés, ils font l'objet d'une cartographie selon 3 scénarios (événement de gravité extrême, événement centennal et événement de moindre gravité) qui répertorient les enjeux spécifiques en termes de surfaces inondables et d'habitants menacés notamment.

Enfin, ils doivent permettre de fixer des objectifs de réduction du risque en détaillant les mesures à mettre en œuvre pour y arriver (notamment par la mise en place d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), voir ci-après).

Sur le bassin Adour-Garonne, 18 TRI ont été arrêtés par le préfet coordonnateur de bassin le 11 janvier 2013, dont 2 qui impliquent des territoires du SYSDAU.

Le TRI de Bordeaux s'étend sur 28 communes dont 22 du SYSDAU : Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, Bordeaux, Le Bouscat, Eysines, Bruges, Bassens, Blanquefort, Parempuyre, Saint Louis de Montferrand, Ambares et Lagrave, Saint Vincent de Paul, Ambes, Lormont, Latresne, Cadaujac, Ludon-Médoc, Macau et Labarde.

Il est étudié à la fois au titre du débordement de la Garonne et de la submersion marine (montée du niveau de la mer).

Le TRI de Bordeaux recense entre 85 000 et 115 000 habitants permanents implantés en zone potentiellement inondable et le nombre d'emplois en zone inondable est estimé entre 70 000 et 100 000, en fonction du scénario.

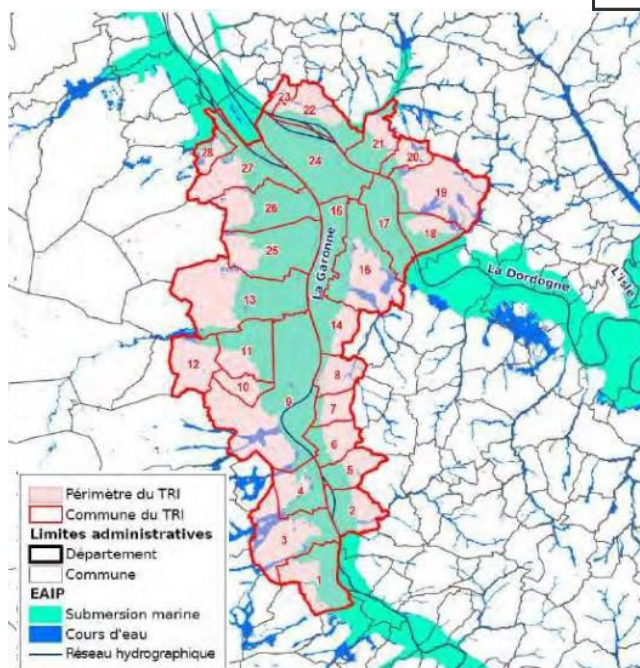


FIGURE 100 - TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE BORDEAUX

Source : Rapport d'accompagnement du TRI de Bordeaux

Le TRI de Libourne, qui s'étend sur 20 communes dont 2 du SYSDAU : Saint Loubès et Saint Sulpice et Cameyrac.

Il est étudié à la fois au titre du débordement de la Dordogne et de la submersion marine.

Le TRI de Libourne recense entre 5 202 et 7 732 habitants permanents implantés en zone potentiellement inondable et le nombre d'emplois en zone inondable est estimé entre 3 204 et 4 262, en fonction de l'aléa.

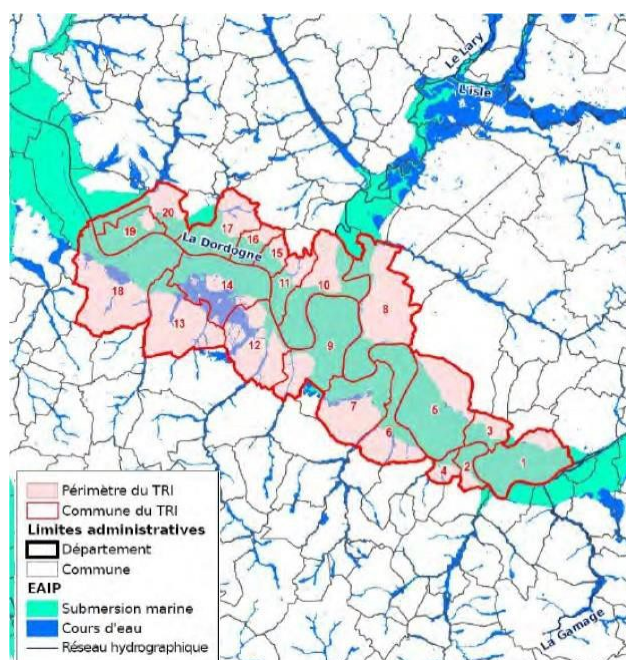


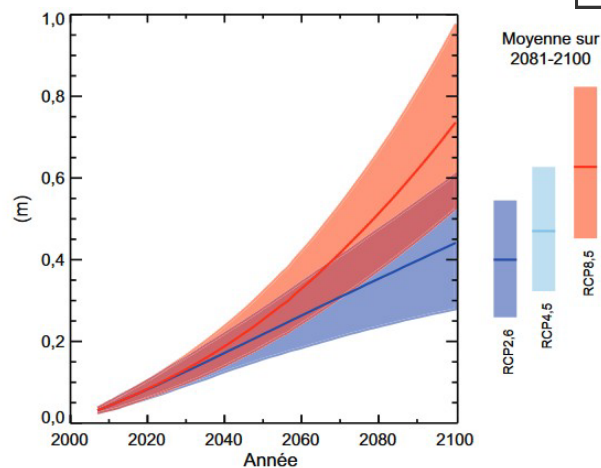
FIGURE 101 - TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DE LIBOURNE

Source : Rapport d'accompagnement du TRI de Libourne

[illegible]

Source : TRI de Bordeaux

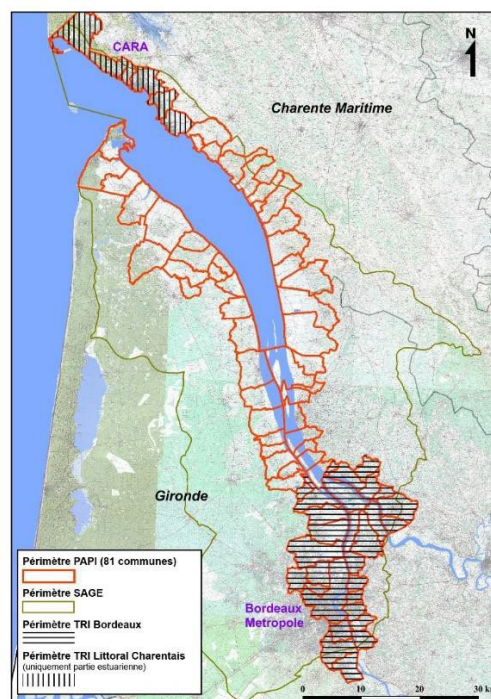
105

**FIGURE 103 – ÉLEVATION DU NIVEAU MOYEN DES MERS A L'ECHELLE DU GLOBE**

Source : GIEC

Le PAPI préfigure une stratégie locale de gestion des risques d'inondation. Il constitue une démarche volontariste des porteurs de projets, soutenus techniquement et financièrement par l'Etat via une contractualisation avec les collectivités.

Un PAPI est en place sur le bassin de la Gironde, pour la période 2016-2021, et porté par le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde). Il concerne 78 communes, 10 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération, 1 métropole, et s'étend sur 2 départements.

**FIGURE 104 : PAPI DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Source : GIEC

Ce PAPI comporte 46 actions, réparties autour de 7 axes (amélioration de la connaissance, surveillance et prévision des crues, alerte et gestion de crise ...). Il est évalué à 70 M€ sur 6 ans.



Augmentation feux de forêts

Les feux de forêts étant fonction de nombreux paramètres, dont certains humains, il est compliqué d'attribuer une éventuelle augmentation de leur apparition au changement climatique seul.

Afin d'essayer de prendre uniquement en compte l'influence du climat dans l'aléa feu de forêt, les chercheurs utilisent un indice représentatif du danger météorologique associé aux feux de forêts : l'indice forêt météo (IFM).

Vérifié empiriquement et calculé à partir de données simples (température, humidité de l'air, vitesse du vent etc.), cet indice est utilisé dans de nombreux pays dont la France où il est évalué quotidiennement par Météo France.

En 2010, une mission interministérielle a publié un rapport intitulé « changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts » où le classement des massifs forestiers prend en compte le paramètre de sécheresse, issu de l'IFM, et des caractéristiques de sensibilité de la végétation. Le massif landais, sans changement notable de la composition de son couvert forestier, voit son niveau de risque passer de moyen à fort à l'horizon 2040, c'est-à-dire au même niveau que celui actuellement constaté pour les massifs du Sud-Est de la France.

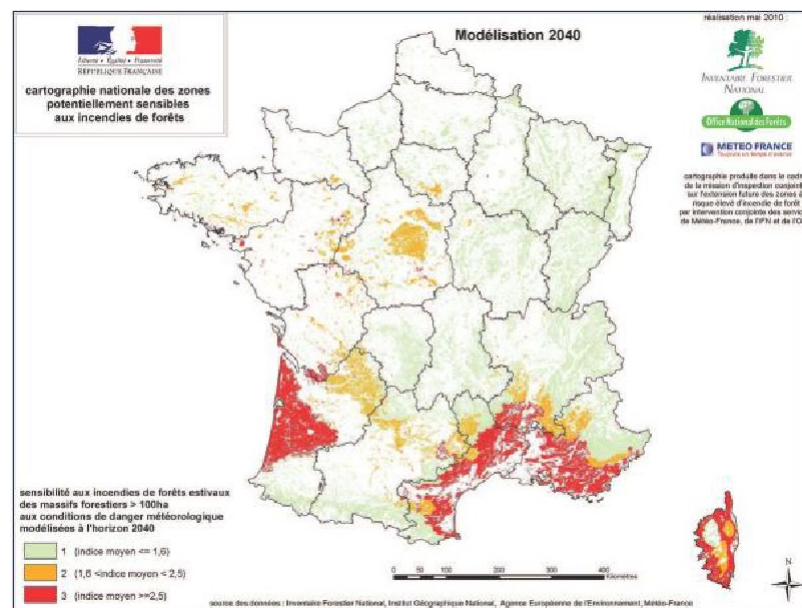


FIGURE 105 - CARTE DES ZONES POTENTIELLEMENT SENSIBLES AUX INCENDIES DE FORETS A L'HORIZON 2040

g. Hiérarchisation des impacts liés au changement climatique

Au vu des différents éléments révélés par ce diagnostic, le SYSDAU est soumis tant par leur probabilité d'occurrence que leur intensité, à des aléas climatiques. Les impacts de ces aléas sont hiérarchisés dans le tableau ci-dessous selon leur degré d'importance :

	Très haute importance
	Haute importance
	Importance modérée



Conséquences	Impacts	
Hausse du niveau des températures/canicules	Hausse de la mortalité des personnes vulnérables	
	Hausse de la demande en froid	
	Dégradation de la qualité de l'air	
	Baisse du confort thermique dans l'espace public et les bâtiments (îlots de chaleur urbains)	
Sécheresses	Réduction de la disponibilité en eau : vulnérabilité des nappes	
	Dégradation de la qualité de l'eau	
	Erosion des sols : mouvement de terrain (combiné aux fortes pluies)	
	Risque de retrait / gonflement des argiles	
	Evolution des rendements agricoles	
	Aggravation du risque de feux de forêt	
	Vulnérabilité des massifs forestiers aux parasites	
Tempêtes / Fortes pluies	Risque d'inondation et de ruissellement	
	Risque d'affaissement de terrain	
	Erosion des sols : mouvement de terrain, glissements, éboulements, effondrements (combiné aux sécheresses)	
Transverses	Augmentation des maladies infectieuses (leptospirose ou infections véhiculées par les moustiques tigres)	
	Evolution de la répartition des espèces (baisse de la biodiversité)	
	Modification du couvert végétal	
	Evolution des aires de répartitions des principaux groupes d'espèces arborées	
	Apparition de nouvelles maladies des végétaux liées aux insectes vecteurs	
	Augmentation des allergies	
Elévation du niveau marin	Risque de submersion (qui peut-être combiné aux inondations par fortes pluies) et érosion du trait de côte	

FIGURE 106 : HIERARCHISATION DES IMPACTS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les principaux impacts sur le SYSDAU vont concerner :

- Le risque de submersion (qui peut être combiné aux inondations par fortes pluies)
- L'érosion des sols et l'affaissement des terrains,
- La diminution de la disponibilité en eau et dégradation de la qualité de l'eau.

5. Stratégie d'adaptation et d'atténuation aux impacts du changement climatique

S'il n'est pas aisé de résumer les nombreuses études parues sur les impacts du changement climatique au niveau international, national ou local, on peut néanmoins affirmer qu'une idée générale en ressort, celle de la nécessité de se préparer à un futur incertain. La modification des températures moyennes engendrera, si elle se confirme dans le temps, des changements importants pour l'homme et son environnement, qu'il est encore aujourd'hui difficile d'appréhender et pour lequel approche la nécessité de se préparer.



Précisons d'ailleurs à ce titre qu'atténuation et adaptation ne sont en aucun cas des notions opposées, mais plutôt complémentaires. Devant le caractère urgent voire impérieux de la situation, toutes les idées pertinentes qui participent de la résilience du territoire vont de pair et peuvent être menées de front.

Sans se vouloir exhaustive, cette partie recense certaines des préconisations recensées dans les documents scientifiques cadres qui ont alimenté ce rapport. Les actions évoquées ici, qu'elles soient d'adaptation ou d'atténuation, ne se veulent en aucun cas exhaustives mais ont plutôt vocation à donner une idée de ce qui existe ou pourrait être entrepris.

Thème et Enjeu	Actions d'adaptation et d'atténuation
<u>Eau</u>	Compléter les connaissances, notamment sur les eaux souterraines et la qualité de la ressource <u>Demande</u> : favoriser les économies d'eau (réduire les fuites sur le réseau, augmenter l'efficacité de l'irrigation, limiter les consommations domestiques et industrielles) <u>Usages</u> : favoriser des cultures moins consommatrices d'eau, l'agroécologie (semis direct sous couvert végétal), <u>Ressources</u> : encourager l'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées épurées, développer les capacités de stockage inter-saisonnier, pour les secteurs ne disposant pas de nappes de surfaces abondantes. Renforcer la protection de 1 000 captages d'eau prioritaires¹²
<u>Santé</u>	Adapter le cadre des stratégies régionales de santé aux enjeux du réchauffement climatique et notamment les plans régionaux santé-environnement Surveiller le développement de nouveaux vecteurs de maladie, végétaux et animaux. Réduire l'usage des substances chimiques préoccupantes¹² (écophyto) <u>Canicule</u> Identifier les populations vulnérables aux canicules Réflexion sur le confort d'été et l'effet d'îlot de chaleur urbain dans les SCOT notamment Evaluer régulièrement l'efficacité des plans canicules
<u>Tourisme</u>	Développer la pluri-saisonnalité des équipements et la diversification économique Sensibiliser les touristes aux impacts saisonniers



	<u>Atténuation</u> : Créer une offre de tourisme à vélo
<u>Agriculture et aquaculture</u>	<u>Adaptation</u> Améliorer la connaissance sur les espèces envahissantes et anticiper les évolutions futures Evaluer filière par filière et culture par culture les risques et opportunités du changement climatique Encourager les alternatives aux cultures et modes de production, si nécessaire <u>Atténuation</u> Utiliser des techniques sans labour, avec semis sous couvert végétal et diminuer les intrants azotés industriels Développer l'agriculture urbaine et périurbaine ¹² Préserver la biodiversité (notamment les pollinisateurs) ¹²
<u>Forêt</u>	Sensibiliser les professionnels aux évolutions probables de la forêt Compléter les connaissances sur l'adaptation des essences forestières locales au changement climatique et acquérir des retours d'expérience sur la sylviculture en climat méditerranéen Adapter la politique de prévention du risque feu <u>Atténuation</u> Prendre en compte et valoriser l'intérêt de la forêt via la substitution du bois énergie aux énergies conventionnelles et la séquestration du carbone atmosphérique Le compartimentage du massif forestier en grands secteurs apporterait une atténuation supplémentaire en cas de méga-feux.
<u>Risques</u>	Sensibiliser les populations résidentes et les touristes en conservant une mémoire du risque Sensibiliser les constructeurs et collectivités au risque de retrait-gonflement des argiles Mettre en œuvre une politique d'adaptation des territoires littoraux ¹² , en mettant la priorité sur la préservation et la restauration des écosystèmes, notamment les milieux remarquables que sont les zones



¹² Objectif présent dans la feuille de route gouvernemental pour la transition écologique 2016



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

S²LO

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

humides, et sur la réduction de l'artificialisation littorale -> stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Prendre en compte les risques liés au changement climatique dans les documents d'urbanisme



VII. DEPENSE ENERGETIQUE

La dépense énergétique sur l'ensemble des 7 CDC représente en 2019 environ **660 millions d'€ TTC**. Elle correspond à ce que dépense l'ensemble des consommateurs du territoire, tous secteurs, usages et énergies confondus, toutes taxes comprises. Ce chiffre représente une dépense moyenne de **3 400 € par habitant**.

EPCI	Dépense énergétique (Millions d'€)	Dépense énergétique (€/hab)
CDC de Montesquieu	149	3 298
CDC des Coteaux Bordelais	51	2 467
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	60	2 789
CDC du Créonnais	41	2 327
CDC du Secteur de Saint-Loubès	125	4 451
CDC Jalle-Eau Bourde	166	5 176
CDC Médoc Estuaire	69	2 354
Ensemble des 7 CDC	662	3 398

FIGURE 107 – DEPENSE ENERGETIQUE PAR EPCI
Source : Alec, Pégase (SDES)

Les dépenses énergétiques par habitant sont très hétérogènes sur l'ensemble des 7 CDC. On y retrouve en fait les spécificités territoriales, comme la présence d'axes routiers importants ou d'industries, qui vont de fait augmenter ce coût (CDC de Montesquieu, CDC du Secteur de Saint-Loubès, CDC Jalle-Eau Bourde).

Cette dépense énergétique territoriale a augmenté entre 2010 et 2013, période qui comprend notamment une augmentation du prix des produits pétroliers jusqu'en 2013, avant de diminuer légèrement par la suite. A partir de 2016, la dépense énergétique augmente à nouveau suivant la tendance des prix unitaires des produits pétroliers qui dépassent en 2019 leur niveau de 2010. En parallèle, la période 2010-2019 a également connu une hausse constante du prix unitaire de l'électricité (+53% en moyenne, tout secteur confondu).

Répartition par type d'énergie et par secteur

Les deux graphiques suivants précisent pour chaque CDC la répartition de la dépense par énergie et par secteur, ainsi que des éléments comparatifs avec la métropole, le SYSDAU dans son ensemble ou encore la Gironde.

Dans l'ensemble, ces répartitions par CDC sont relativement conformes à ce qui est observé sur l'ensemble du SYSDAU, modulo les spécificités territoriales pouvant entraîner quelques variations (axes routiers, industries...).

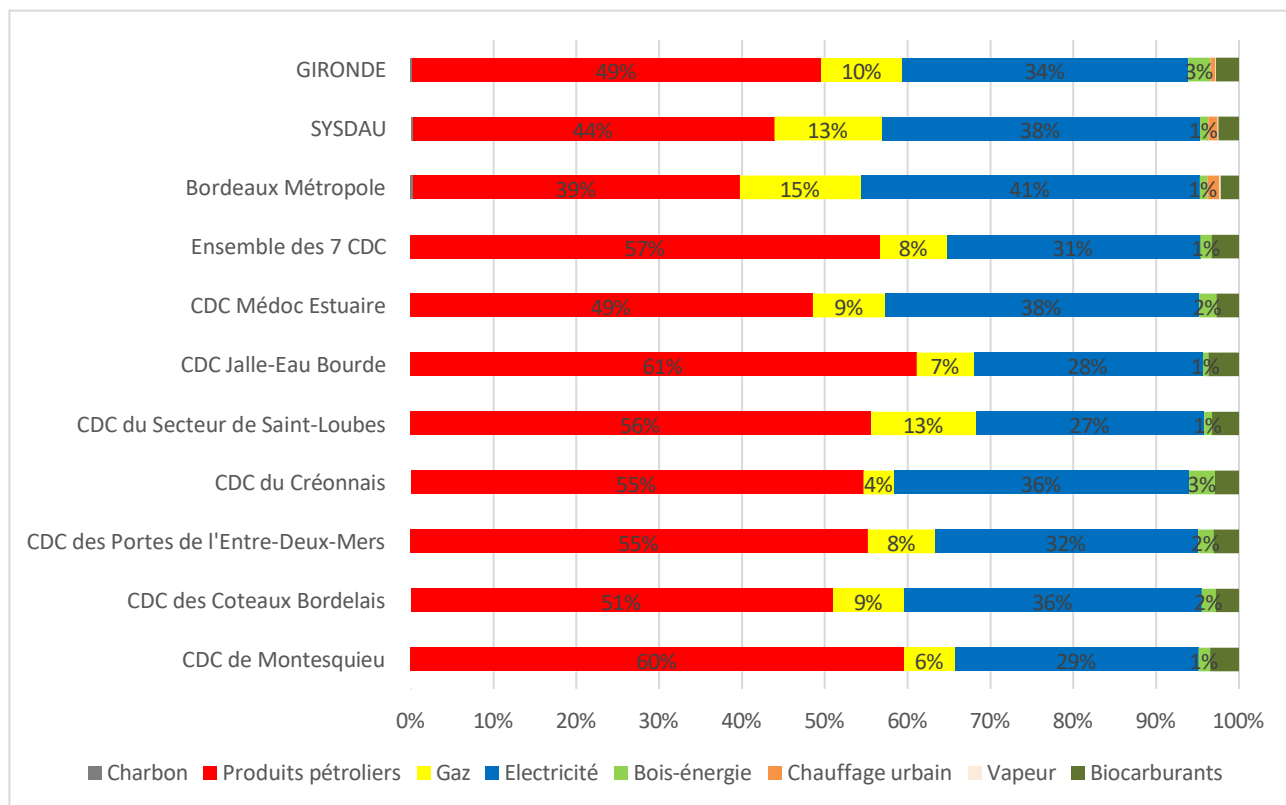


FIGURE 108 – ÉVOLUTION ET REPARTITION DE LA DEPENSE ENERGETIQUE PAR ENERGIE

Source : Pégase (SDES) – Alec

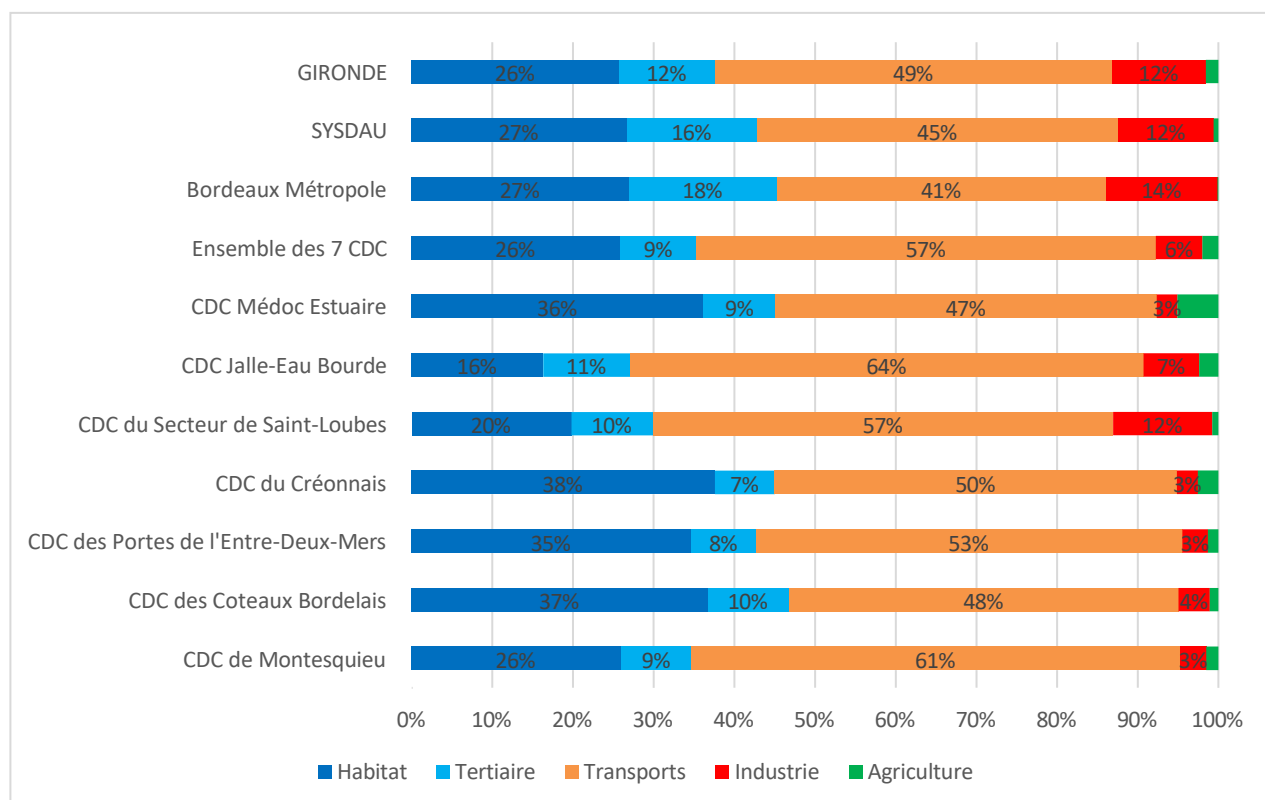


FIGURE 109 – REPARTITION DE LA DEPENSE ENERGETIQUE PAR SECTEUR

Source : Pégase (SDES) – Alec



Secteur de l'habitat

Plus spécifiquement sur le secteur de l'habitat, le tableau suivant indique les dépenses par habitant et par logement :

EPCI	Dépense énergétique (€/hab)	Dépense énergétique (€/logt)
CDC de Montesquieu	855	2 106
CDC des Coteaux Bordelais	906	2 249
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	967	2 233
CDC du Créonnais	888	2 105
CDC du Secteur de Saint-Loubès	881	2 107
CDC Jalle-Eau Bourde	845	1 983
CDC Médoc Estuaire	852	2 390
Ensemble des 7 CDC	878	2 152
<i>Bordeaux Métropole</i>	<i>678</i>	<i>1 303</i>
<i>SYSDAU</i>	<i>717</i>	<i>1 437</i>
<i>GIRONDE</i>	<i>825</i>	<i>1 561</i>

FIGURE 110 – DEPENSE ENERGETIQUE SUR LE SECTEUR DE L'HABITAT PAR EPCI

Source : Alec

La dépense énergétique par habitant et surtout par logement, sur l'ensemble des 7 CDC, est en moyenne plus élevée que sur les espaces urbains comme la métropole, et donc par pondération que sur le SYDAU et la Gironde. Elle s'explique en partie par des logements de plus grande taille (plus de maisons individuelles).



Partie D : ORIENTATIONS

Ce chapitre a pour objet de préciser les orientations stratégiques permettant au SYSDAU de répondre à la trajectoire fixée par la Région à travers le SRADDET. Cet objectif passe par une **importante réduction des consommations d'énergie**, combinée au **développement simultané des énergies renouvelables et de récupération** (pas ou peu carbonées).

Les objectifs à l'horizon **2050**, tels que définis dans le SRADDET sont les suivants :

- **-50%** de consommation d'énergie (par rapport à 2010)
- **-75%** des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2010)

Pour rappel, le SRADDET, fixe également des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 :

- **-30%** de consommation d'énergie (par rapport à 2010)
- **-45%** d'émissions de GES (par rapport à 2010)

	2030	2050
Consommations	-30%	-50%
Emissions de Gaz à effet de serre	-45%	-75%

FIGURE 111 : SYNTHESE DES OBJECTIFS DU SRADDET

Par ailleurs, il convient de considérer l'actualisation des stratégies nationales (programmation pluriannuelle de l'énergie, stratégie nationale bas carbone), et l'engagement national défini à travers la loi Energie Climat du 8 novembre 2019, qui prévoit d'atteindre :

- **la neutralité carbone à l'horizon 2050** en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050.

Face à ces enjeux d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables, l'objectif du SYSDAU est de tendre vers une division par 2 de la consommation d'énergie du territoire par rapport à 2010, tout en développant les énergies renouvelables pour couvrir à minima 100% des besoins énergétiques du territoire, et d'atteindre la neutralité carbone, à l'horizon 2050.

La définition des stratégies territoriales de transition énergétique que le SYSDAU engage à travers cette démarche nécessite une articulation cohérente avec le PCAET de Bordeaux Métropole.

Aujourd'hui, le territoire produit en énergies renouvelables et de récupération l'équivalent de 15,4% de sa consommation d'énergie finale, ce qui constitue un taux relativement bas, et reste largement dépendant énergétiquement (importations de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité).

Afin de desserrer cette contrainte économique, et de s'orienter vers la couverture des besoins énergétiques par des ressources renouvelables et locales, une politique locale énergie/climat basée sur le long terme est à définir et mettre en œuvre. Elle se doit d'être ambitieuse au regard du contexte énergétique actuel et des objectifs fixés au niveau national voire international. Elle doit également se mener en corrélation avec d'autres considérations locales et sa réussite résidera dans la faculté à interagir avec les autres démarches et acteurs en jeu sur le territoire (préservation des espaces naturels et de la biodiversité, qualité de l'air, adaptation à des événements climatiques majeurs, ressource en eau).



L'efficacité de la démarche, au-delà du suivi d'un certain nombre d'indicateurs énergétiques et environnementaux, doit également être mesurée à l'aune d'indicateurs sociaux et économiques de court terme (précarité énergétique, création de filières économiques locales, création d'emplois...) et de long terme (indicateurs de bien-être et de soutenabilité).

Le présent document proposera donc, en accord avec les objectifs régionaux et nationaux mentionnés ci-dessus, un scénario conjoint de baisse des consommations énergétiques de 50% par rapport à 2010 tout en développant les énergies renouvelables pour couvrir à minima 100% des besoins énergétiques du territoire, et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

NB : le premier chapitre de cette partie présente l'ensemble des éléments de scénarisation prospective à l'échelle du SYSDAU (métropole comprise), avant que ceux-ci ne soient davantage détaillés par CDC dans un second temps.



I. SCENARISATION ENERGIE/CLIMAT A L'ECHELLE DU SYSDAU

1. Réduction des consommations d'énergie

L'objectif de la loi climat de 2019 à horizon 2050, reprenant les ambitions de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) correspond à une division globale par deux des consommations d'énergie (dont le mix évolue en même temps vers plus d'EnR, moins émettrices de GES). Le tableau suivant présente les objectifs de consommation finale à atteindre aux horizons 2030 et 2050 par rapport à la situation initiale en 2010, en cohérence avec les objectifs du SRADDET au niveau local, à savoir une réduction de 30% des consommation à l'horizon 2030 et 50% à l'horizon 2050, en distinguant la métropole des 7 autres CDC.

Territoires	Consommation 2010	Consommation 2030	Consommation 2050
Ensemble des 7 CDC	4 112 GWh	2 878 GWh	2 056 GWh
Bordeaux Métropole	16 110 GWh	11 277 GWh	8 055 GWh
SYSDAU	20 222 GWh	14 155 GWh	10 111 GWh

FIGURE 112 – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DANS L'OBJECTIF DU SRADDET

Les objectifs suivants de réduction des consommations ont ainsi été pris sur chacun des secteurs consommateurs :

Objectif : -50 % de consommations énergétiques finales en 2050 par rapport à 2010

Résidentiel	2050 : -64% -75% de consommation de chauffage -25% de consommation d'ECS -25% de consommation de chaleur pour cuisson -50% de consommation électrique spécifique soit 15 000 logements/an rénovés au niveau BBC, à partir de 2019
Tertiaire	2050 : -63% : rénovation BBC (-75% sur le chauffage, -40% sur l'électricité spécifique)
Industrie	2050 : -15% sur les besoins thermiques
Transport	2050 : -59% : une part d'amélioration des performances des moteurs et de conduite, une part de baisse du nombre de véhicules
Agriculture	2050 : stabilisation
Bilan	-52% en 2050 (incluant l'augmentation de la population)

FIGURE 113 - OBJECTIFS DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR SECTEUR

Source : Alec



Ces objectifs peuvent être matérialisés par la courbe suivante. Elle montre ainsi, pour chacun des secteurs, l'évolution réelle observée entre 2010 et 2019, ainsi que la trajectoire à suivre pour atteindre les niveaux de consommations "requis" en 2030 et en 2050.

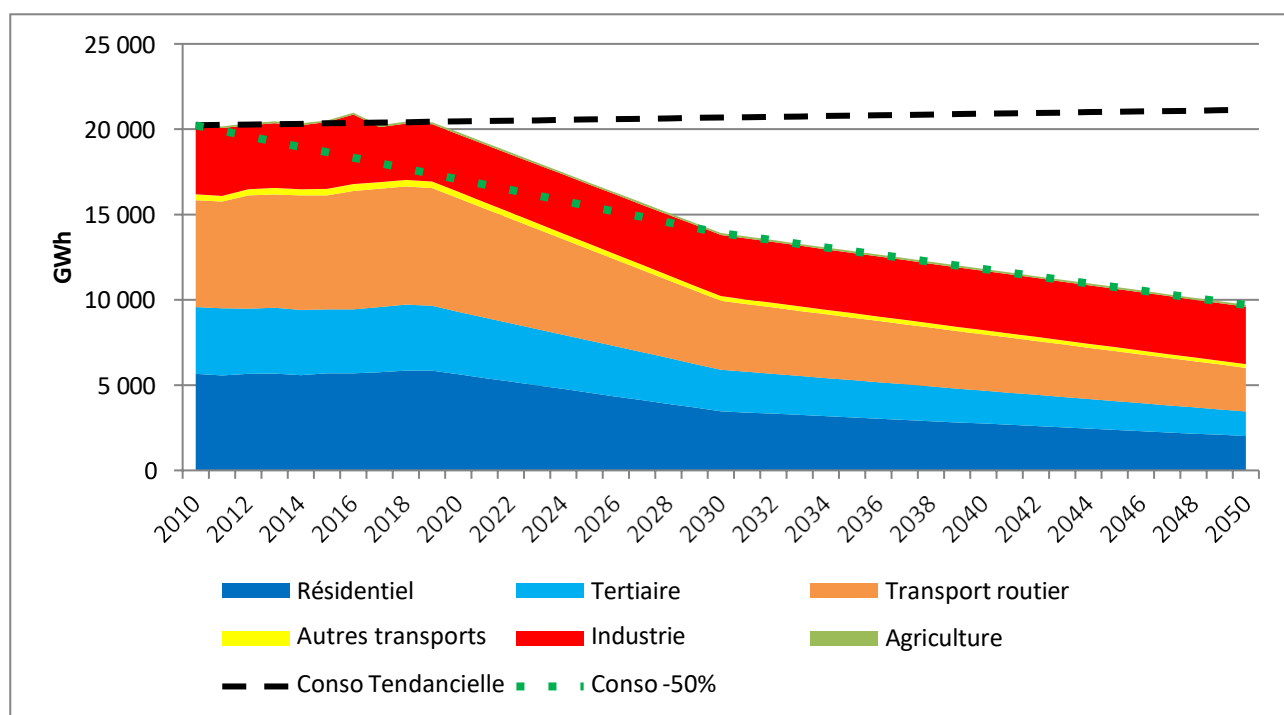


FIGURE 114 – REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SECTEUR POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SRADDET
Source : Alec

Par rapport à l'année 2010, le territoire du SYSAU doit ainsi économiser environ 6 300 GWh d'ici à 2030, soit une diminution des consommations d'énergie de -1,6 par an, puis environ 4 200 GWh supplémentaires entre 2030 et 2050 (-1,0% par an).

2. Développement des énergies renouvelables et de récupération

La baisse des consommations d'énergie sur le long terme doit également s'accompagner d'un recours massif aux énergies renouvelables et de récupération, en les produisant le plus possible localement.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale était de 9,5% en 2010, une partie étant directement produite sur le territoire (solaire thermique, géothermie profonde, PAC, bois, électricité...) et l'autre importée (bois, électricité, biocarburants...).

Du côté de la production d'énergie finale, celle-ci représente, en 2010, 16% des consommations finales, soit 3 190 GWh. Ce taux passe à 18% en 2019, soit 3 654 GWh.

Depuis 2010, de nombreux projets d'énergies renouvelables se sont développés sur le SYSDAU, témoignant d'une réelle dynamique sur le territoire, qui tire parti de ses atouts et ressources naturelles, à travers notamment la construction de réseaux de chaleur sur la métropole et de grands parcs photovoltaïques.



Il convient à présent pour le territoire de poursuivre les efforts engagés et d'explorer et exploiter l'ensemble des énergies renouvelables disponibles, qu'il s'agisse de la production de combustibles, de chaleur ou d'électricité, afin que les besoins énergétiques puissent être couverts au maximum par celles-ci.

a. Potentialités de développement des EnRR

Les gisements et ressources énergétiques renouvelables sur le territoire sont multiples : solaire photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur, géothermie, biogaz, éolien, bois-énergie... Pour chacune d'entre elles, différents paramètres viennent moduler l'offre mobilisable tant dans leurs limites physiques que dans leurs débouchés ou encore leurs contraintes de mise en œuvre.

Les paragraphes suivants présentent ainsi par filière les potentialités de développement de celles-ci, au vu des caractéristiques locales, en indiquant lorsque cela est possible une estimation du gisement global. Le choix de développement fait sur chacune des filières est ensuite répertorié dans un tableau de synthèse (§ I.2.2), constituant ainsi un scénario pour le territoire.

Bois-énergie

La ressource supplémentaire captable au sein même du territoire est aujourd'hui difficilement identifiable et quantifiable. En tout état de cause, la production actuelle doit continuer à être développée, dans une logique d'étendre le recours au bois-énergie dans les bâtiments (habitat et tertiaire) à travers les économies d'énergie générées par la rénovation des logements et par l'amélioration des rendements des appareils de chauffage. Ce développement doit également s'appuyer sur une mobilisation de bois supplémentaire ainsi que d'autres biomasses (bois de récupération, déchets de bois), en lien avec les acteurs du territoire (syndicats de déchets...) et sur la mise en place d'un marché de bois combustibles (plaquettes, granulés, buches...) avec maîtrise des coûts, qualité et quantité.

Par ailleurs, du point de vue de la consommation finale, le bois-énergie aura de toute évidence un poids important dans le mix énergétique de demain, qu'il soit produit localement ou bien importé des territoires voisins. Ainsi, il sera important de structurer l'ensemble de la filière bois afin d'alimenter un grand nombre de consommateurs, qu'il s'agisse d'appareils individuels chez le particulier ou bien de réseaux de chaleur, dont le nombre devra augmenter, notamment en milieu urbain, afin d'y apporter massivement de la chaleur renouvelable (plusieurs projets ont récemment vu le jour ou sont en cours de réflexion sur la métropole).

Biogaz (méthanisation)

L'étude (SOLAGRO, 2015) régionale (ex Aquitaine) sur le potentiel mobilisable de biogaz issu de la méthanisation de déchets agricoles des fractions fermentescibles d'ordures ménagères (FFOM), et des stations d'épuration a permis de déterminer des gisements mobilisables à l'échelle du département de la Gironde et de ses EPCI. Elle montre que les 7 CDC pourraient ainsi produire 93 GWh de biogaz sur son territoire.

Solaire photovoltaïque

Outre les centrales au sol, qui nécessitent un certain cadrage quant à leur réalisation (emplacement, type de surface artificialisée, taille...), le solaire photovoltaïque pourrait être davantage développé en toiture des bâtiments. Le SYSDAU concentre en effet des espaces fortement urbanisés, sur



lesquels les toitures des bâtiments industriels et tertiaires, ainsi que résidentielles, seraient en mesure d'accueillir des panneaux solaires et produire ainsi une importante quantité d'électricité.

Le tableau suivant donne en ordre de grandeur le productible d'électricité selon le type d'installation, ainsi que certaines caractéristiques territoriales quant à leur application :

Secteur	Type d'installation	Productible	Informations sur le potentiel local
Résidentiel	20 m ² de panneaux en toiture de maison (3 kWc)	3,3 MWh	SYSDAU : 230 000 maisons (résidences principales)
Tertiaire / Industrie	1 000 m ² de panneaux en toiture (150 kWc)	165 MWh	Bordeaux Métropole : 16 millions de m ² tertiaires
Production d'électricité	Centrale solaire au sol de 12 MWc (≈ 30 ha)	15 000 MWh	-

FIGURE 115 – ELEMENTS DE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SYSDAU

Eolien

Le territoire du SYSDAU est identifié dans le Schéma Régional Eolien aquitain comme bénéficiant d'une situation relativement favorable au développement de cette énergie, notamment en dehors de la métropole, sur un croissant allant du nord au sud/sud-ouest en passant par l'est :

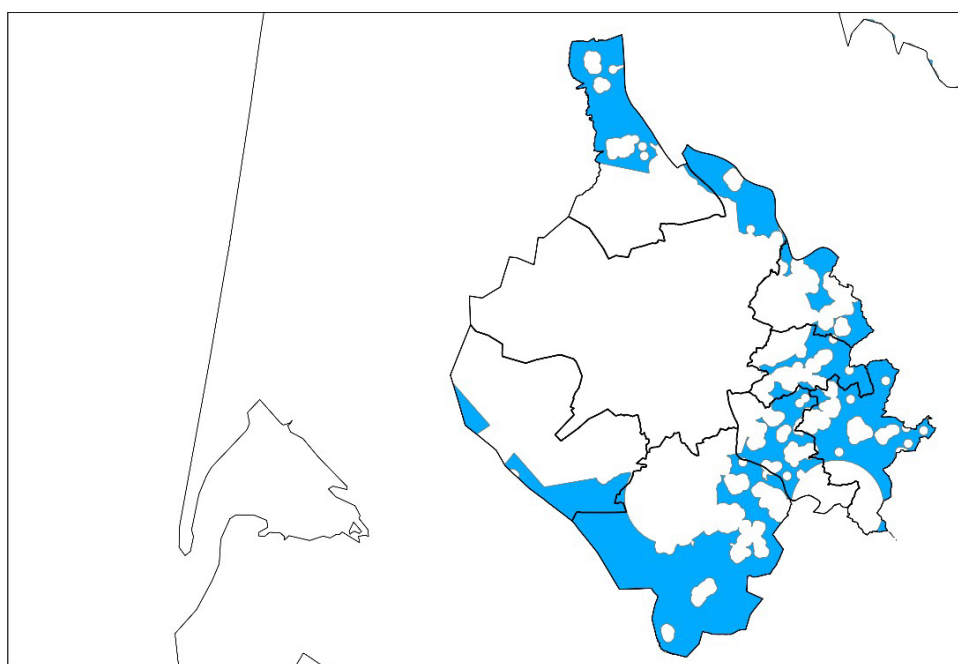


FIGURE 116 – ZONES FAVORABLES A L'ENERGIE EOLIENNE SUR LE SYSDAU

Source : Conseil Régional d'Aquitaine (SRE) – Alec

Les surfaces ainsi favorables au développement de l'éolien représentent environ 47 000 hectares sur l'ensemble du territoire. A titre informatif, les parcs actuellement en service sur la région Nouvelle-Aquitaine comprennent en moyenne 5 à 10 éoliennes, pour une puissance unitaire d'environ 2 MW, soit 32 GWh de production par parc, mais des retours d'expérience montrent qu'il



est tout à fait possible d'aller vers des parcs de 10 éoliennes de 3,5 MW chacune, produisant ainsi l'équivalent de 80 GWh sur une surface moyenne de 150 hectares¹³.

Hydroélectricité

La production d'électricité d'origine hydraulique n'est actuellement pas développée sur le SYSDAU et l'est assez peu sur le département de la Gironde. Ceci étant, le potentiel hydroélectrique existe, de par la présence de plusieurs cours d'eau sur le territoire, à commencer par la Garonne et la Dordogne (qui forment ensuite l'estuaire de la Gironde).

Des petites centrales hydroélectriques pourraient ainsi être installées, à l'instar de celle sous le pont de pierre à Bordeaux, en phase « test » depuis plusieurs années, et qui produira de l'énergie – grâce au courant de la Garonne – à partir de 2017 (travaux démarrés fin 2016). A titre indicatif, une centrale micro-hydroélectrique a une puissance comprise entre 20 et 100 kW et produit environ 200 MWh.

Concernant l'estuaire de la Gironde, il possède un potentiel technico-économique d'environ 150 GWh, mais qui se situe plutôt sur la partie « Rive droite » de l'estuaire (étude du GIP Littoral Aquitain « Potentiels en énergies marines de la façade Aquitaine », 2012). De plus, la technologie n'est pas encore mature aujourd'hui, avec un coût de production important, ce qui fait que cette énergie ne pourrait être réellement développée qu'à l'horizon 2035.

¹³ Cette surface est donnée ici à titre indicatif (sur la base de plusieurs sites) ; elle peut varier de façon conséquente en fonction du nombre et du type d'éoliennes et de l'emplacement du parc.

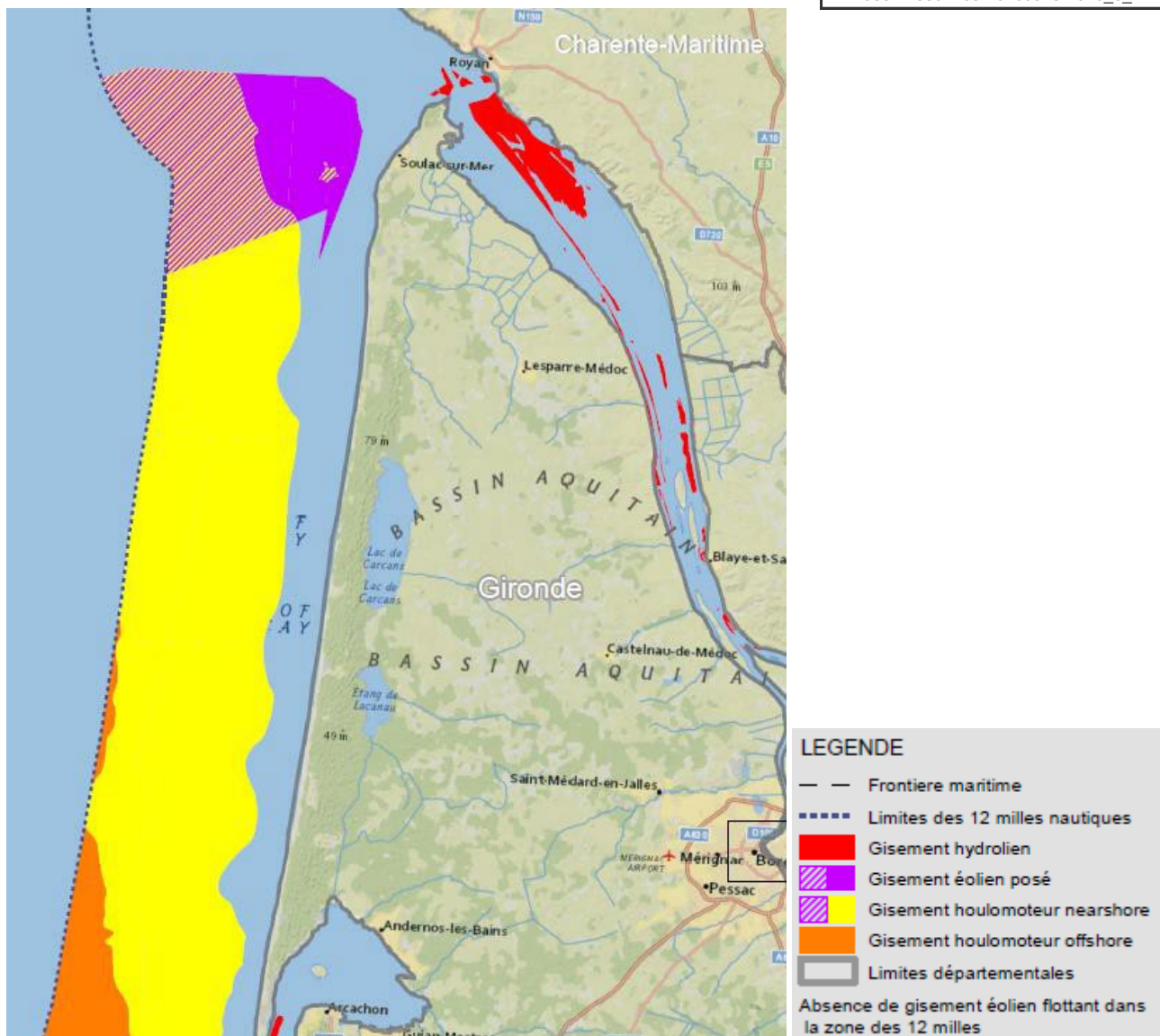


FIGURE 117 – POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES MARINES SUR LA COTE ATLANTIQUE ET L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Source : GIP Littoral Aquitain

Solaire thermique

Comme évoqué précédemment avec le solaire photovoltaïque, les surfaces de toitures résidentielles et tertiaires sont très importantes sur le territoire. Bien que la vente de chauffe-eau solaires soit en net recul depuis 4-5 ans, le solaire thermique constitue un gisement "inépuisable", qui pourrait ainsi satisfaire une partie des besoins d'ECS et de chauffage du résidentiel et du tertiaire (hébergements et activités de tourisme notamment : campings, piscines...).

A titre indicatif, une installation de 4 m² de panneaux solaires sur un logement produit environ 2 MWh/an.

Géothermie profonde

De façon générale, le contexte aquitain est favorable à la récupération de calories contenues dans les nappes d'eau souterraine, et particulièrement sur le territoire métropolitain, où une dizaine d'installations ont vu le jour à partir des années 1970.



L'utilisation de la géothermie profonde dans les secteurs résidentiel et tertiaire nécessite néanmoins d'identifier des zones thermiquement denses, avec des besoins de chaleur à très basse température (bâtiments neufs post-RT2012 et/ou fortement rénovés). Plusieurs études sont actuellement en cours sur la métropole pour étudier la possibilité de desservir des bâtiments ou quartiers via un réseau de chaleur utilisant la ressource géothermique. A ce titre, la géothermie profonde a été retenue pour alimenter plusieurs milliers de logements sur les futurs quartiers de la rive droite bordelaise.

Pompes à chaleur

La vente de pompes à chaleur s'est accélérée ces dernières années, notamment dans le résidentiel, où elles satisfont aussi bien les besoins de chauffage que ceux d'eau chaude sanitaire (ECS thermodynamique).

Derrière l'appellation « pompes à chaleur », on retrouve aussi bien des petits appareils destinés au particulier (quelques kW) que des grosses installations (plusieurs dizaines voire centaines de kW) pour du tertiaire, pouvant récupérer les calories dans l'eau (nappe, eaux usées), le sol (géothermie peu profonde) ou l'air.

L'important nombre de maisons sur le territoire laisse envisager une augmentation du recours aux PAC individuelles dans les prochaines années.

Pour le tertiaire, Bordeaux Métropole étudie la possibilité de développer davantage la récupération de chaleur sur eaux usées, qui est actuellement utilisée sur deux sites (Hôtel de Bordeaux Métropole, Museum d'Histoires Naturelles), et qui pourrait alimenter certains bâtiments ou ensembles de bâtiments consommateurs dans l'hypercentre (présence de canalisations de diamètre et de débit suffisamment importants, implantation de chaufferies et de réseaux de chaleur beaucoup plus contrainte).

Récupération de chaleur fatale

Concernant les énergies de récupération, une analyse plus fine pourrait être menée directement auprès de certaines industries pour envisager la réutilisation d'énergie fatale ou la valorisation des déchets de certaines d'entre elles.

b. Scénario de développement des EnRR

Bordeaux Métropole révisé cette année son Plan Climat et réalisé un scénario de réduction des consommations d'énergie et de développement des EnR ambitieux, qui s'inscrit lui aussi dans la trajectoire du SRADDET, avec l'objectif de couvrir la totalité de la consommation résultante par des EnR produites localement ou importées des territoires voisins (contractualisation). A l'horizon 2050, la métropole produirait ainsi environ 2 750 GWh sur son territoire, nécessitant l'importation d'environ 5 300 GWh d'EnR pour couvrir l'ensemble de ses besoins.

Dans une logique de territoire où la production EnR couvrirait l'ensemble des besoins, le SYSDAU devrait produire à l'horizon 2050 10 111 GWh contre 3 139 GWh en 2010, soit une multiplication par 3 environ. Compte-tenu des choix de la métropole et de la difficulté à développer en milieu urbain d'importantes productions d'EnR à hauteur des consommations, les 7 autres CDC devraient dans ce cas produire bien davantage que leurs consommations prévisionnelles (8 000 GWh), afin de pouvoir répondre aux besoins de la métropole :



	Production ENR 2010 (GWh)	Production ENR 2019 (GWh)	Objectif production 2050 (GWh)	Consommation 2050 (-50 %) (GWh)
Bordeaux Métropole	2 469	2 387	2 750	8 055
Ensemble des 7 CDC	170	752	8 001	2 056
SYSDAU	2 639	3 139	10 111	10 111

FIGURE 118 – OBJECTIFS DE PRODUCTION A ATTEINDRE POUR LE SYSDAU

Source : Alec

Cet objectif global de production énergétique sur le SYSDAU paraît toutefois peu réaliste au vu des caractéristiques du territoire et du volume d’installations qu’il faudrait mettre en œuvre pour chacune des filières.

3. Réduction des émissions de GES

L’atteinte par le SYSDAU de l’objectif du SRADDET à horizon 2050, passe par la réduction de ses consommations finales de 50%, et le développement des énergies renouvelables. Cette trajectoire impacte l’évolution des émissions de gaz à effet de serre comme suit :

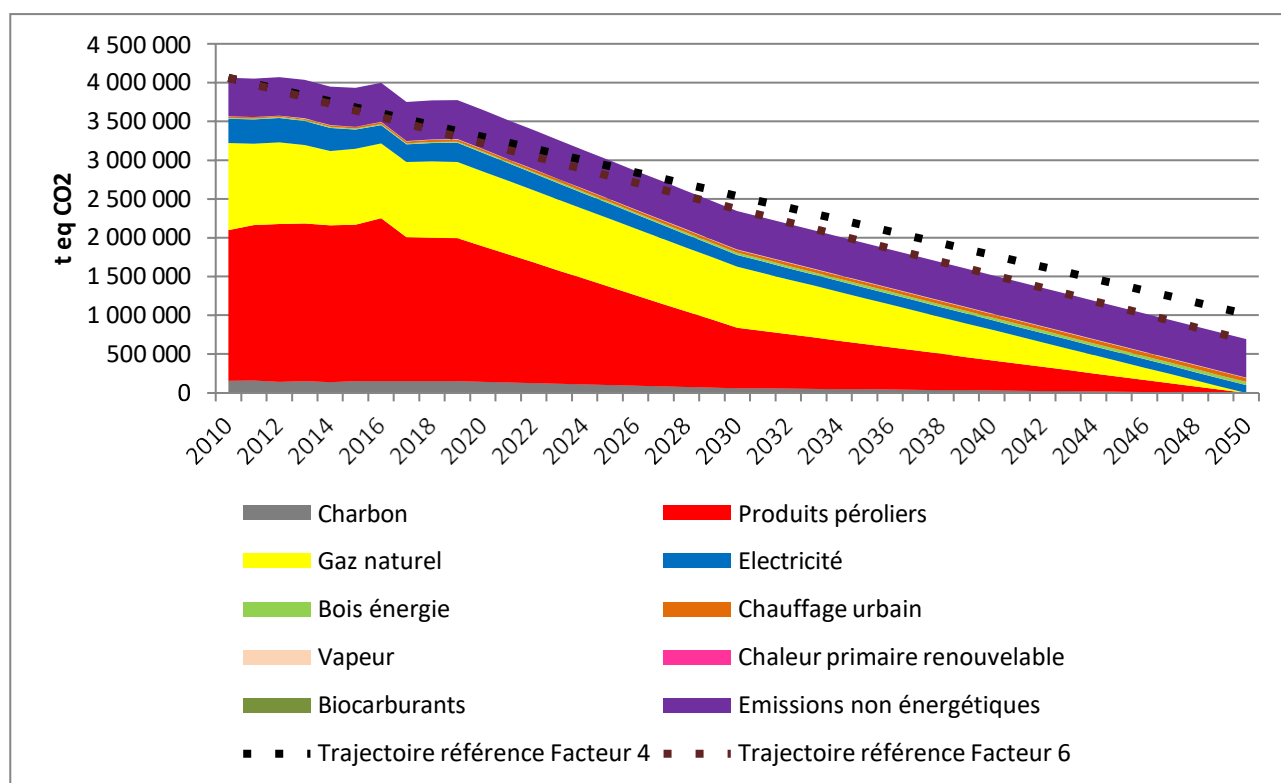


FIGURE 119 – SCENARIO D’ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU

SOURCE : ALEC

A horizon 2050, les émissions de GES sur le territoire du SYSDAU passeraient de 4 100 kteqCO₂ en 2010 à 693 kteqCO₂, soit une diminution de -83%, de par la réduction des consommations d’énergie mais aussi l’évolution du mix énergétique (développement des EnR, fin de l’utilisation de produits pétroliers, remplacement progressif du gaz naturel par du biogaz...), qui s’inscrit totalement dans les objectifs du SRADDET (-75%) et du facteur 6 (au moins -83%).



4. Evolution de la dépense énergétique

L'objectif est d'apporter ici quelques éléments chiffrés sur le coût engendré par la mise en place des différentes actions d'économie d'énergie et de mutation énergétique vers les énergies renouvelables, ainsi que le coût d'une éventuelle inaction. Il s'agit de donner des ordres de grandeurs sur ces coûts, en tenant compte de l'évolution des consommations d'énergie (nature et quantité), de l'évolution du prix des différentes énergies et des investissements réalisés le cas échéant.⁴

a. Méthodologie

Deux scénarios sont étudiés ici :

- un scénario tendanciel, avec une stagnation des consommations d'énergie, malgré l'augmentation de la population ;
- un scénario SRADDET, correspondant au scénario élaboré dans les parties précédentes (50% d'économies d'énergie d'ici 2050).

Pour ces deux scénarios, les hypothèses suivantes d'évolution du prix des énergies sont prises :

- +3%/an pour le gaz, les produits pétroliers, les biocarburants et l'électricité,
- +2%/an pour le bois et la chaleur réseau.

b. Comparaison des scénarios tendanciel et SRADDET

Scénario tendanciel

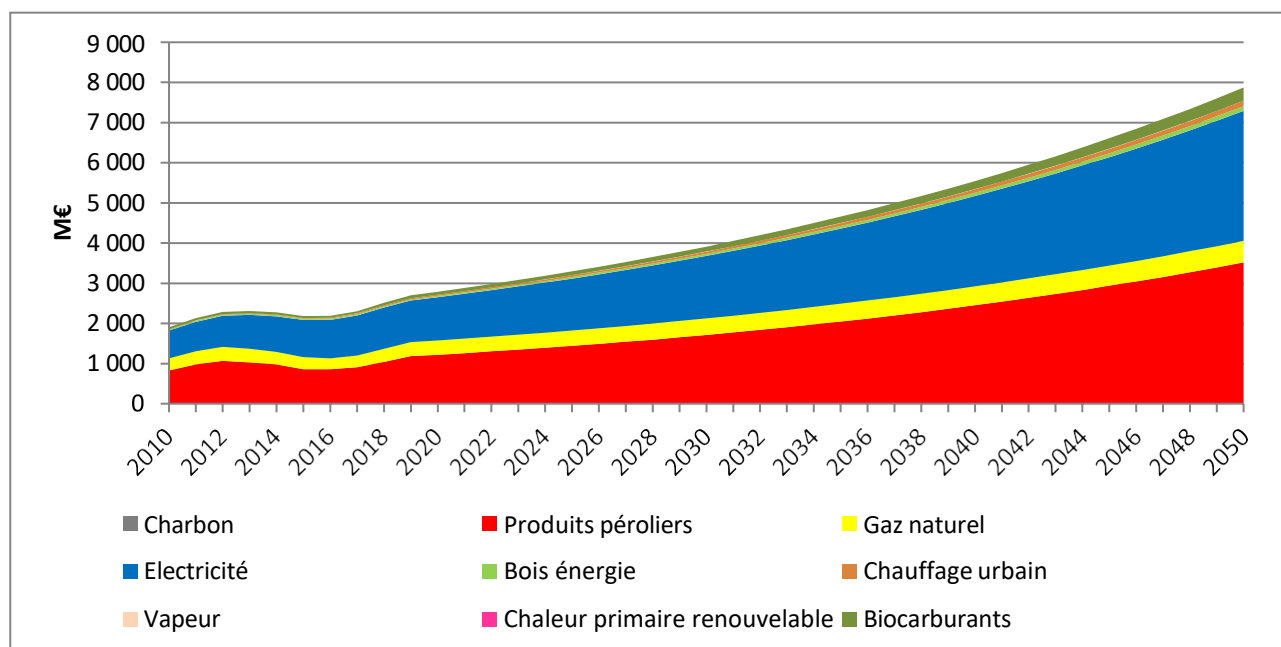


FIGURE 120 – EVOLUTION DE LA DEPENSE ENERGETIQUE SELON LE SCENARIO TENDANCIEL

Source : Pégase (SDES) – Alec

En ne considérant que l'évolution du prix des énergies tel que décrit précédemment, avec une consommation d'énergie constante, la dépense énergétique serait multipliée par 2,9 entre aujourd'hui et 2050, pour atteindre près de 7 900 M€.



Scénario SRADDET

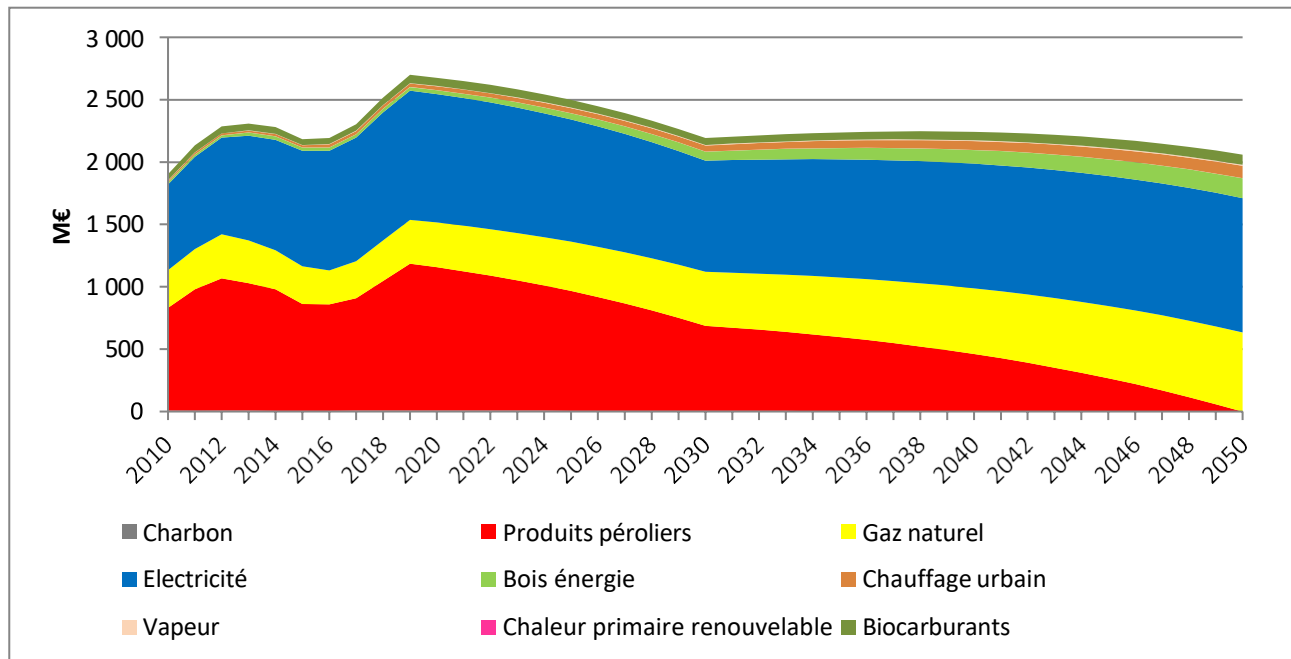


FIGURE 121 – EVOLUTION DE LA DEPENSE ENERGETIQUE SELON LE SCENARIO SRADDET

Source : Pégase (SDES) – Alec

Dans le scénario « objectifs SRADDET », la diminution progressive des consommations énergétiques, conjuguée à une hausse des prix des énergies, viendrait contenir l'évolution de la dépense énergétique, la stabilisant en 2050 autour de 2 000 M€, après avoir atteint son maximum en 2019.

Cette réduction des consommations d'énergie nécessite toutefois des investissements de l'ordre de 27 000 M€ sur la période 2010-2050, soit environ 660 M€/an.

Au final, la différence cumulée entre les dépenses énergétiques du scénario tendanciel et celles du scénario « objectifs SRADDET » représenterait une économie de 54 000 M€ (54 000 millions d'euros) sur la période 2010-2050.



II. ORIENTATIONS ENERGIE/CLIMAT A L'ECHELLE DES EPCI

La présente partie vient apporter différents éléments d'orientation stratégique à l'échelle de chacune des CDC du SYSDAU (hors Bordeaux Métropole). Ces éléments sont indiqués à titre indicatif, par décomposition des éléments précédemment établis dans le diagnostic global, mais ne sauraient constituer une stratégie à part entière pour chaque EPCI. Ce travail sera donc à compléter par la suite, en partenariat avec le SYSDAU et les différentes CDC pour affiner la stratégie de chacune au vu du contexte local, tant en termes de réduction des consommations d'énergie que de développement des énergies renouvelables.

1. Potentiel de réduction des consommations d'énergie

Les actions d'économie d'énergie sont à engager à tous les niveaux, notamment dans les secteurs de l'habitat/tertiaire et des transports, qui représentent à chaque fois la majorité des consommations des différents territoires.

a. Résidentiel

A l'échelle des 7 EPCI, les bâtiments (résidentiel + tertiaire) représentent 40% des consommations et sont responsables de 23% des émissions de GES ainsi que de 35% des dépenses.

La politique d'économie d'énergie doit être fortement intensifiée sur le secteur résidentiel (70 000 résidences principales), afin de réduire de 60% les consommations globales de ce secteur à l'horizon 2050. Cela signifie entre autres diviser par 4 les consommations de chauffage, c'est-à-dire économiser environ 671 GWh par rapport à 2010. Cet objectif est techniquement possible et représente le gisement d'économie d'énergie le plus "facilement" mobilisable. Il correspondrait à la rénovation globale (niveau de performance « BBC Rénovation ») de près de 2 400 logements par an pour les 31 prochaines années et représenterait environ 70 M€/an, tous financeurs confondus, générant ainsi des retombées économiques locales importantes. Plusieurs OPAH accompagnant cette rénovation de grande ampleur pourraient être mises en place sur les territoires.

EPCI	Gisement énergétique (chauffage)	Nombre de résidences principales à rénover <u>par an</u> jusqu'en 2050	Coût de la rénovation <u>par an</u>
CDC de Montesquieu	146 GWh	555	17 M€
CDC des Coteaux Bordelais	73 GWh	253	8 M€
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	86 GWh	278	8 M€
CDC du Créonnais	60 GWh	223	7 M€
CDC du Secteur de Saint-Loubès	96 GWh	353	11 M€
CDC Jalle-Eau Bourde	108 GWh	418	13 M€
CDC Médoc Estuaire	101 GWh	361	11 M€
Ensemble des 7 CDC	671 GWh	2 440	73 M€

FIGURE 122 – ENJEUX DE LA RENOVATION DES LOGEMENTS PAR EPCI

Source : Alec



Une opération de remplacement des foyers ouverts et des appareils anciens par des équipements performants labellisés « Flame verte » (passage d'un rendement global moyen de 50% à 80%) pourrait être également menée sur les logements se chauffant principalement au bois (13% des logements à l'échelle des 7 CDC). Le chauffage au bois représente en effet 16% des consommations totales du secteur résidentiel. Cette action permettrait ainsi d'économiser environ 113 GWh.

EPCI	Nombre de logements principalement chauffés au bois	Gisement d'économies d'énergie
CDC de Montesquieu	2 410	25 GWh
CDC des Coteaux Bordelais	905	12 GWh
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	1 301	13 GWh
CDC du Créonnais	1 555	16 GWh
CDC du Secteur de Saint-Loubès	1 229	15 GWh
CDC Jalle-Eau Bourde	979	14 GWh
CDC Médoc Estuaire	1 619	18 GWh
Ensemble des 7 CDC	9 998	113 GWh

FIGURE 123 – ENJEUX DU REMPLACEMENT DES APPAREILS AU BOIS PAR EPCI

Source : Alec

De façon plus générale pour l'ensemble des combustibles (bois, gaz, fioul...), l'accélération du remplacement de chaudières anciennes par des chaudières plus performantes peut être envisagée

b. Tertiaire

Sur le patrimoine public, une rénovation énergétique ambitieuse doit être engagée : travaux d'isolation et développement des énergies renouvelables (chaudières bois, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur).

A titre indicatif, la rénovation de 100 bâtiments de 250 m² (ou 25 000 m²) au niveau BBC permet d'économiser 4 GWh de chaleur environ.

Concernant les bâtiments à usage tertiaire (du secteur public et du secteur privé, activités marchandes et non marchandes), dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1 000 m², le décret tertiaire paru le 23 Juillet 2019, impose et encadre les réductions des consommations d'énergie dans ces bâtiments.

Ce décret impose :

- Soit un niveau de consommation en énergie finale réduit de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à une consommation de référence qui ne peut être antérieure à 2010, tous les usages confondus.
- Soit un niveau de consommation en énergie finale qui sera une valeur absolue définie pour chaque catégorie d'activité et exprimée en kWh/m²/an. Elle sera égale à la somme de deux



composantes d'usages économes de l'énergie : Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) d'une part et ECS, éclairage et autres usages d'autre part.

Pour les bâtiments neufs, l'incitation à la performance énergétique et le respect de celle-ci tout au long du projet (instruction des permis de construire, garantie de qualité et de résultat) devront être renforcées (formation des instructeurs, certification des maîtres d'œuvre et artisans, indicateurs de performance énergétique...).

Concernant l'éclairage public, l'économie d'énergie envisageable est en moyenne de 33 % : restauration du parc lumineux (+ relamping de l'éclairage des monuments) et extinction de l'éclairage à partir de certaines heures.

Un mécanisme pérenne d'efficacité énergétique pour tous les bâtiments et équipements publics pourrait être mis en place, au travers d'un financement innovant (avec peu d'investissement). Il s'agirait d'organiser un service commun pour l'ensemble des collectivités du territoire, qui assurerait :

- le CEP pour tous les bâtiments et équipements publics,
- la programmation pluriannuelle d'actions d'efficacité énergétique et le soutien technique à la réalisation des actions,
- la mise en place d'un fonds de travaux commun, qui finance les actions d'efficacité énergétique dont le retour sur investissement est rapide (< 5 ans),
- le refinancement du fonds grâce à la récupération des économies d'énergie (et les CEE) réalisées par les actions.

De manière générale, les mécanismes de tiers-financement ou de contribution indirecte (garantie, prêts de la Caisse des dépôts, PREH régional...) sont à encourager.

c. Transports

Les transports constituent le secteur le plus consommateur (49%), avec une prédominance quasi exclusive des produits pétroliers, ce qui entraîne également une forte dépense du territoire et les plus importantes émissions de GES. Il est donc absolument nécessaire d'agir dans ce domaine, même s'il reste difficile d'impulser une réelle inflexion à l'échelle locale sur ce secteur.

Diverses actions permettent toutefois d'y contribuer en partie :

- le développement et/ou l'optimisation des modes doux et moyens de transport collectifs du territoire : plateformes de covoiturage, pistes cyclables, voitures et vélos en auto-partage... ;
- le renforcement du transport ferroviaire : (ré)ouverture de gares, augmentation de la fréquence, facilitation de transport des centres-bourgs vers les gares (système de navettes)... ;
- le suivi des consommations et l'optimisation énergétique des flottes de véhicules intercommunaux et communaux, avec formation à l'éco-conduite ;
- la limitation du recours au véhicule personnel en densifiant et dynamisant les centres-bourgs et en limitant ainsi l'étalement urbain ;
- le développement de véhicules utilisant des moteurs avec de meilleurs rendements ;
- la création d'indicateurs et l'évaluation des actions et politiques mises en œuvre.

d. Industrie et Agriculture

Bien que les secteurs industriel et agricole aient un poids plus modéré voire très faible dans la consommation totale du territoire (respectivement 8% et 2%), des actions d'économie d'énergie de même type peuvent être déployées dans un souci d'effort collectif et d'exemplarité. Les industries



et exploitations représentent également par ailleurs des acteurs locaux importants en termes de choix énergétiques et de développement de filières économiques.

Citons à titre d'exemple :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels et l'utilisation de moteurs à haut rendement énergétique,
- l'optimisation des équipements énergétiques et des réseaux de distribution,
- la réduction des pertes de distribution et des fuites (air comprimé...),
- une meilleure gestion du matériel et des travaux agricoles pour réduire les consommations des engins agricoles, gourmands en produits pétroliers.

Concernant le secteur agricole, l'ADEME a notamment mis en place la démarche territoriale CLIMAGRI, qui permet d'analyser les enjeux agricoles énergie-GES-production à l'échelle des territoires et d'aider les acteurs locaux à mieux comprendre et intégrer ce secteur dans les stratégies locales. Au-delà de l'outil de calcul, cette démarche comprend la mobilisation d'un comité de pilotage et la sensibilisation des acteurs impliqués, la collecte des données, l'élaboration du diagnostic et les scénarii, la valorisation des résultats et la mise en place d'un plan d'actions.

2. Evolution du mix énergétique

Au-delà des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, l'importance des énergies choisies dans la consommation résiduelle est aussi primordiale. L'objectif y est de réduire la part des énergies fossiles en les substituant par des énergies renouvelables et de récupération, tout en gardant un certain équilibre dans le mix global.

a. Résidentiel

Dans le secteur de l'habitat, le recours aux énergies renouvelables peut être accentué via :

- l'incitation à supprimer le chauffage au fioul et électrique direct (37 600 logements concernés, soit un gisement d'environ 330 GWh en termes de mutation énergétique) et substituer ces moyens de chauffage par le bois-énergie ou les pompes à chaleur ;

EPCI	Nombre de logements principalement chauffés au fioul ou au GPL	Gisement convertible (chauffage + ECS)	Nombre de logements principalement chauffés à l'électricité	Gisement convertible (usage chauffage)
CDC de Montesquieu	1 024	14 GWh	8 021	59 GWh
CDC des Coteaux Bordelais	536	7 GWh	3 457	29 GWh
CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	840	11 GWh	3 463	32 GWh
CDC du Créonnais	788	10 GWh	3 254	26 GWh
CDC du Secteur de Saint-Loubès	766	10 GWh	5 103	39 GWh
CDC Jalle-Eau Bourde	219	4 GWh	4 804	44 GWh



CDC Médoc Estuaire	386	6 GWh	4 948	39 GWh
Ensemble des 7 CDC	4 559	63 GWh	33 049	268 GWh

FIGURE 124 – ENJEUX DE LA MUTATION ENERGETIQUE SUR LE SECTEUR RESIDENTIEL POUR LES LOGEMENTS CHAUFFES AU FIOUL, AU GPL ET A L'ELECTRICITE
Source : Alec

- le développement du chauffage au bois déchiqueté ou granulés : le territoire (les 7 CDC) comprend près de 10 000 logements utilisant le bois comme énergie de chauffage principale, ainsi que plus de 32 000 logements chauffés au gaz naturel, au fioul ou au GPL, dont une partie pourra être plus facilement convertie au bois (car système de distribution à eau chaude existant) ;
- le développement du solaire thermique pour les usages d'ECS dans l'habitat, encore trop peu présent, et qui permet ainsi d'utiliser une énergie abondante et gratuite (hors coûts d'installation et d'entretien). L'ECS dans l'habitat représente environ 120 GWh sur l'ensemble des 7 CDC en 2019.

b. Tertiaire

Les EnR doivent être davantage valorisées dans ce secteur, actuellement peu consommateur de ressources renouvelables.

Citons notamment la possibilité de développer de petits réseaux de chaleur bois communaux, pour chauffer une partie des bâtiments publics. A titre d'exemple, 1 réseau desservant 5 bâtiments ou équipements communaux peut produire 300 à 400 MWh de chaleur, à partir d'une chaudière bois de 100 à 150 kW.

c. Transports

Dans ce secteur, la principale action consiste à favoriser le recours aux véhicules fonctionnant avec d'autres sources d'énergie que les carburants fossiles (biométhane, électricité). A ce titre, des bornes de recharge pour véhicules électriques ou des stations GNV (gaz naturel pour véhicules), avec création de filière, peuvent être planifiées.

d. Agriculture

Le secteur agricole représente généralement un terrain propice à la production et à la consommation d'énergies renouvelables :

- installation de chaudières biomasse,
- utilisation de biocarburants ou d'huiles végétales pures,
- intégration de panneaux solaires photovoltaïques en toiture des hangars.

3. Développement de la production d'énergies renouvelables

Les productions d'énergie primaire sur l'ensemble des 7 CDC en 2019 représentent en moyenne 19,5% des consommations finales, un taux plus élevé qu'à l'échelle globale du SYSDAU comprenant la métropole bordelaise (11,5%). Ce taux moyen masque toutefois certaines disparités selon les CDC (cf. Indépendance énergétique) selon les projets réalisés.

Il convient toutefois dans tous les cas pour les territoires de poursuivre les efforts engagés et d'explorer et exploiter l'ensemble des énergies renouvelables disponibles, qu'il s'agisse de la



production de combustibles, de chaleur ou d'électricité, afin que les besoins énergétiques puissent être couverts au maximum par celles-ci.

a. Gisements en EnRR et perspectives de développement

NB : Afin d'illustrer le « reste à faire » de la collectivité pour atteindre l'objectif d'une production couvrant à minima 100% des besoins énergétiques du territoire, en 2050, l'ALEC fait le choix dans ce rapport de présenter un scénario de développement des énergies renouvelables.

Quels que soient les objectifs fixés, il ne s'agit pas pour le territoire de vivre en autarcie, mais de s'insérer dans une stratégie plus large et plus globale de solidarité territoriale, avec les territoires urbains notamment d'une part, et d'une certaine indépendance énergétique qui passera par le développement et la montée en compétence du tissu économique local d'autre part. Aussi le scénario proposé ci-après ne se limitera pas à cet objectif, mais s'essayera à présenter un possible développement de la branche énergétique de 2050 compatible avec les enjeux de transition énergétique pour produire au-delà des 100% de couverture des besoins dans une logique globale de coopération territoriale à l'échelle du SYSDAU et au-delà.

Les moyens retenus pour l'atteindre (choix et valeur des énergies développées...) ne représentent en revanche qu'un scénario possible, sur une infinité, et ne cherche aucunement à favoriser tel ou tel développement, mais à rendre compte des réalités énergétiques du territoire.

Ce scénario est proposé dans l'unique but de donner des éléments factuels aux décideurs, et ne présume d'aucune façon des choix qui seront faits et des technologies qui seront retenues, cette stratégie restant évidemment du ressort des élus.

Le tableau suivant propose un exemple de scénario de développement des énergies renouvelables des 7 CDC de la couronne du SYSDA dans l'objectif de couvrir à minima 100% de ses besoins énergétiques à l'horizon 2050 (en tenant compte de la baisse des consommations pour l'objectif de neutralité carbone :

Objectif	• Consommations de 2010 divisées par deux en 2050 • Réductions d'au moins 83% des GES (Facteur 6) par rapport 1990 • Indépendance énergétique de 100% minimum à partir d'une production exclusivement renouvelable • Adéquation entre production de chaleur primaire renouvelable, de réseaux de chaleur et vapeur avec la consommation de ces énergies • Adéquation entre récupération d'énergies et consommation de ces énergies
Biogaz	Mobilisation des gisements selon étude SOLAGRO, soit 64 GWh/an pour les déchets agricoles, 26 GWh/an pour la récupération de la FFOM ¹⁴ , 3 GWh valorisés en station

¹⁴ FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères



Bois énergie	Pas de nécessité d'augmenter la production, l'efficacité énergétique compense l'accroissement de la demande. La production actuelle est maintenue -> 0 GWh
Solaire thermique	10% du gisement de production d'ECS dans le secteur résidentiel à installer -> + 8 GWh
Géothermie	40 bâtiments tertiaires de « type lycées de 250 MWh » à équiper de 2050 -> +10 GWh
PAC	Production pour ouvrir les besoins à l'horizon 2050 en tenant compte de leur part dans le mix et de la réduction simultanée des besoins de chauffage et d'ECS -> +22 GWh
Photovoltaïque	- 50% du parc actuel de logements à équiper et 20% de logements à venir (396 GWh) - Toitures de plus de 700 m² à équiper (140 GWh) - Centrales au sol à l'échelle du secteur des Landes et Graves (689 GWh) → + 1 125 GWh
Eolien	Implantation sur les communes ayant la possibilité d'accueillir un parc de 5 éoliennes au minimum, avec limitation du potentiel à 3% de la surface communale -> + 129 GWh (environ 30 éoliennes)
Hydroélectricité	Hydrolien fluvial-> +9 GWh Pico-hydraulique -> +1 GWh

FIGURE 125 : GISEMENTS DES ENR SUR LES 7 CDC DE LA COURONNE DU SYSDAU

La structure du réseau actuelle et les capacités de raccordement présentées dans le paragraphe 2.a, devront être considérées pour répondre au développement des énergies électriques présentées ci-dessus.

Traduits sous la forme d'un graphique, ce scénario de développement des énergies renouvelables est représenté sur la figure ci-dessous. Celle-ci indique également le taux de couverture des consommations totales par la production renouvelable, en pointillé selon le scénario tendanciel (stabilisation des consommations d'énergie), et en rouge suivant le scénario d'atteinte des objectifs du SRADDET » (division par 2 des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 2010).

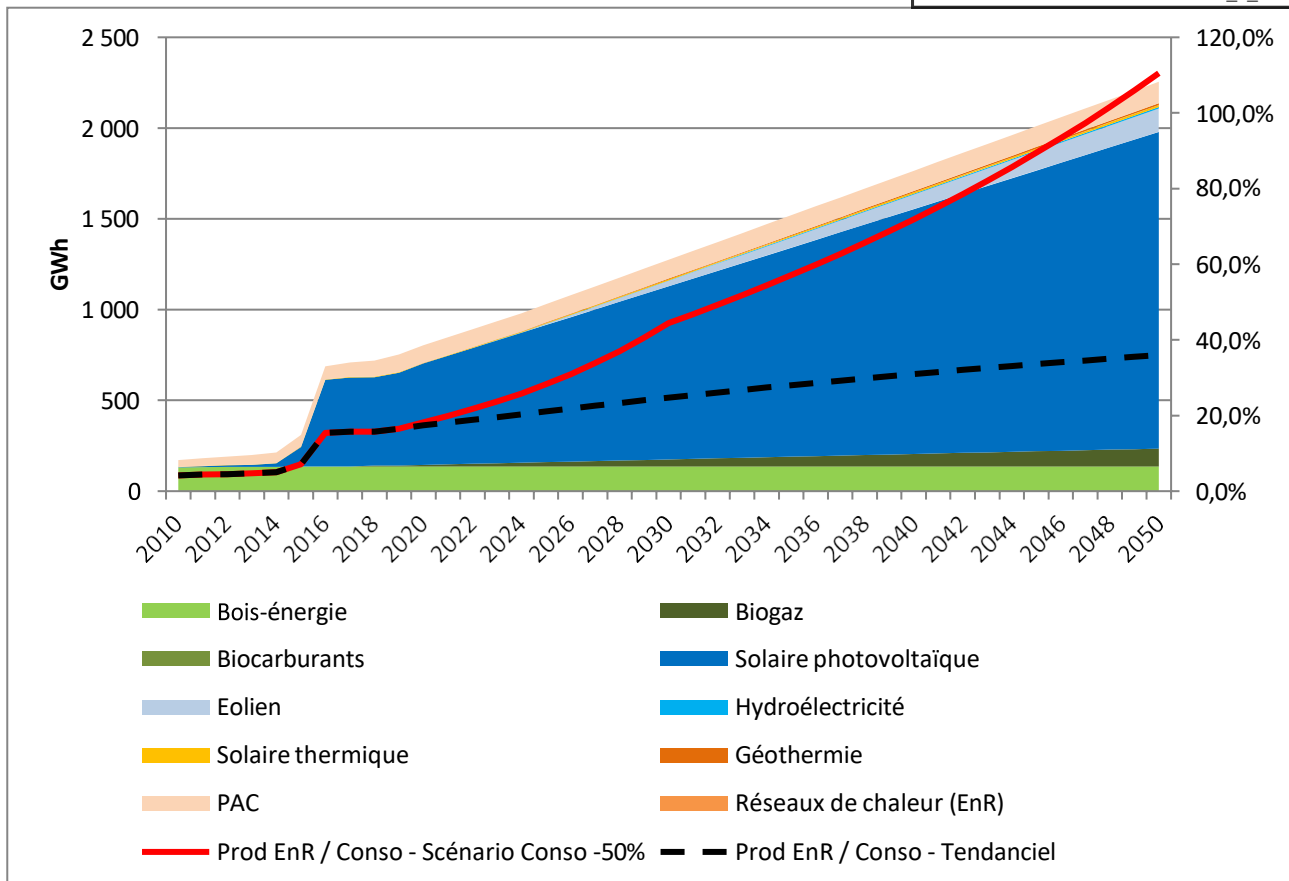


FIGURE 126 : SCENARIO DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COURONNE DU SYSDAU

D'après la figure précédente, la mise en œuvre de la proposition de développement des énergies renouvelables permettrait ainsi d'atteindre en 2048 une indépendance énergétique de 100% à base d'énergies renouvelables, et à l'horizon 2050, ce taux serait de 110%. Si les objectifs de consommation n'étaient pas atteints et suivaient la tendance actuelle, la production d'énergies renouvelables couvriraient 36% des besoins en 2050.

Le tableau ci-dessous propose une décomposition de cette production en énergies renouvelables à l'échelle des 7 CDC de la couronne métropolitaine. La production de Bordeaux Métropole à l'horizon 2050 a été définie dans le cadre du plan Haute Qualité de Vie (HQV).

GWh	CDC de Montesquieu	CDC des Coteaux Bordelais	CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	CDC du Créonnais	CDC du Secteur de Saint-Loubès	CDC Jalle-Eau Bourde	CDC Médoc Estuaire	Ensemble des 7 CDC [GWh]	Bordeaux Métropole
Biogaz	18	5	6	7	7	27	23	93	2 750
Bois	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solaire thermique	2	1	1	1	1	1	1	8	
Géothermie	2	1	1	1	1	2	2	10	
PAC	5	2	2	2	3	4	3	22	



Solaire photovoltaïque	527	57	61	66	77	158	278	1 225	
Eolien	54	0	0	0	0	75	0	129	
Hydroliennes	2	0	4	0	2	0	2	10	
								1 497	

b. Stockage énergétique

Le stockage de l'énergie consiste à préserver une quantité d'énergie pour une utilisation ultérieure. Par extension, l'expression désigne également le stockage de matière contenant de l'énergie.

Le stockage de l'énergie devient un enjeu de plus en plus important à l'heure où les énergies de flux (électricité, chaleur renouvelable...) tendent à remplacer progressivement les énergies de stock (gaz, produits pétroliers...), ces dernières étant également sujettes à des tensions sur leur approvisionnement et leurs coûts. Il permet ainsi d'ajuster la production et la consommation tout en limitant les pertes.

Principes de stockage de l'énergie

Les technologies de stockage massif de l'énergie se déclinent selon quatre catégories :

- sous forme d'énergie chimique :
 - stockage intrinsèque d'hydrocarbures et de biomasse (tel que pratiqué aujourd'hui) : tout combustible peut être considéré comme un stock d'énergie ;
 - production d'hydrogène : le dihydrogène (H₂) n'existe pas à l'état naturel mais est très abondant sur Terre. De nombreux procédés de production existent, dont l'électrolyse de l'eau, qui consiste à décomposer la molécule d'eau en hydrogène et en dioxygène en utilisant de l'électricité. L'hydrogène produit peut ainsi être utilisé directement comme carburant (dans des véhicules équipés de moteurs adaptés) ou reconverti en énergie au moyen d'une pile à combustible, fournissant de l'électricité et de la chaleur (applications dans l'habitat/tertiaire par exemple). Il peut également être injecté sur le réseau gazier en complément du gaz naturel (à hauteur de 10% environ) ;
- sous forme d'énergie thermique :
 - stockage par chaleur sensible : l'élévation de la température d'un matériau ou d'une matière (eau, huile, roche, béton...) permet de stocker de l'énergie. Ce principe est, entre autres, celui des chauffe-eau solaires qui récupèrent la chaleur dans la journée pour la restituer ensuite. Pour de grands volumes, la chaleur de capteurs solaires ou des rejets industriels peut être stockée dans le sous-sol (stockage géologique) ;
 - stockage par chaleur latente : ce mode de stockage est basé sur l'énergie mise en jeu lorsqu'un matériau change d'état (par exemple solide-liquide). La transformation inverse permet de libérer l'énergie accumulée sous forme de chaleur ou de froid. Cette technique peut être appliquée dans les bâtiments, par l'intermédiaire des matériaux à changement de phase : incorporés aux parois, ils servent de régulateur thermique en fonction de la chaleur apportée par le soleil ;
- sous forme d'énergie mécanique :
 - stockage hydraulique : il permet de stocker de grande quantité d'énergie électrique par l'intermédiaire de l'énergie potentielle de l'eau. Une STEP (station de transfert d'énergie par pompage) est utilisée pour transférer l'eau entre deux bassins situés à des altitudes



différentes. Lorsque le réseau fournit un surplus d'électricité, l'eau du bassin inférieur est pompée dans le bassin supérieur. Sous l'effet de la pesanteur, cette masse d'eau représente une future capacité de production électrique. Lors d'un déficit de production électrique, la circulation de l'eau est inversée : la pompe devient turbine et restitue l'énergie accumulée. En 2013, les STEP représentent 99 % de la puissance de stockage d'électricité installée dans le monde (140 000 MW)¹⁵ ;

- stockage à air comprimé (CAES¹⁶) : il s'agit, quand la demande en électricité est faible, de comprimer de l'air à très haute pression via des compresseurs (100 à 300 bar) pour le stocker dans un réservoir (cavité souterraine comme d'anciennes mines de sel notamment). Quand la demande en électricité est importante, l'air est détendu dans une turbine couplée à un alternateur produisant de l'électricité ;
- volants d'inertie (énergie cinétique) : il s'agit d'un dispositif en forme de roue tournant autour de son axe central. Une machine électrique lui fournit l'énergie cinétique (fonctionnement moteur) et la récupère selon les besoins (fonctionnement générateur), entraînant une baisse de la vitesse de rotation du volant d'inertie. En pratique, le volant d'inertie est utilisé pour un lissage à très court terme de la fourniture d'énergie au sein d'appareils de production (moteurs thermiques, moteurs Diesel) ;
- sous forme d'énergie électrochimique et électrostatique :
 - le stockage de l'énergie dans les batteries électrochimiques est la technique la plus répandue pour les petites quantités d'énergie électrique. Celles-ci sont souvent destinées à des applications portables. En fonction du type de batterie (plomb-acide, lithium-ion, nickel-métal hydrure, etc.), différentes réactions chimiques sont provoquées à partir de l'électricité (phase de charge). Puis, selon la demande, les réactions chimiques inversées produisent de l'électricité et déchargent le système. De puissance relativement faible, elles présentent néanmoins une grande capacité de stockage pour des durées de décharge élevées (jusqu'à plusieurs heures). Ces dispositifs peuvent également avoir des fonctions de secours lorsque le réseau électrique est défaillant ou dans le cas d'une production d'électricité issue des énergies renouvelables ;
 - certains systèmes permettent de stocker directement l'énergie sous forme électrique. Il s'agit principalement des supercondensateurs, composants électriques constitués de deux armatures conductrices stockant des charges électriques opposées. Ils sont capables de délivrer une forte puissance pendant un temps très court (de l'ordre de la seconde). Toutefois, ces dispositifs ne stockent pas de grandes quantités d'énergie.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques de ces différents modes de stockage :

Technologie	Puissance (MW)	Capacité (MWh)	Temps de décharge (autonomie)	Durée de vie	Contraintes
Hydrogène et pile à combustible	0,001 – 10	0,01 – 10 000	Quelques heures	5 à 10 ans	Besoin d'une production d'électricité à coût peu élevé pour assurer une certaine rentabilité Coût d'investissement élevé et durée de vie limitée des systèmes

¹⁵ « Etude sur le potentiel du stockage d'énergies », octobre 2013, réalisée pour le compte de l'ADEME, la DGCI et l'ATEE par le groupement ARTELYS, ENEA CONSULTING et le G2ELAB

¹⁶ Compressed Air Energy Storage

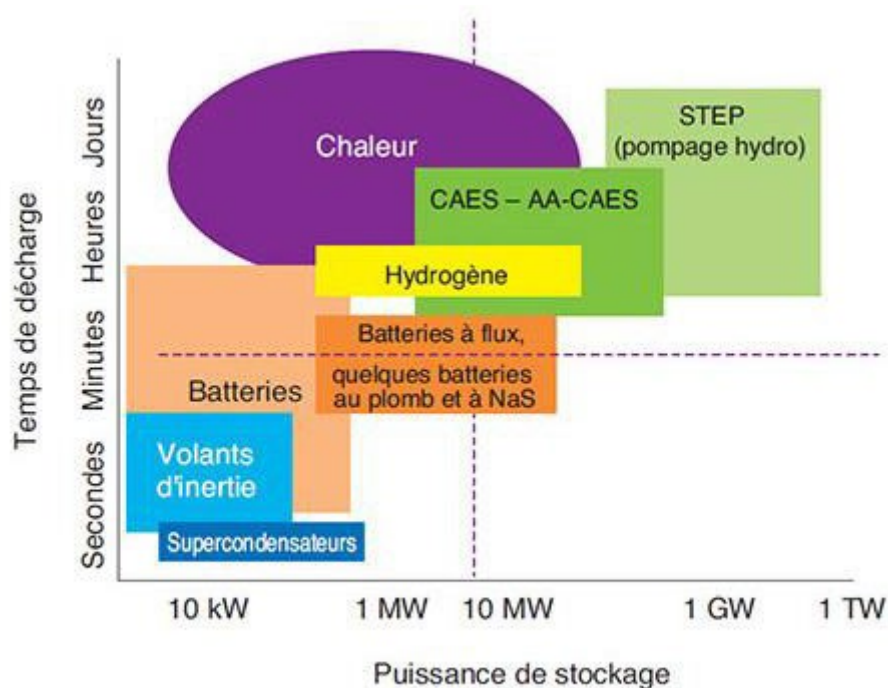


Chaleur sensible	4 – 100	40 000	Quelques heures	?	
Chaleur latente	10	100	Quelques jours	>15 ans	
STEP	30 – 2 000	1 000 – 100 000	6 – 24 h	>40 ans	Besoin d'altitude et de grands réservoirs d'eau
Compression d'air (CAES)	10 – 300	10 – 10 000	6 – 24 h	>30 ans	Besoin de stockage géologique volumineux (> 150 000 m ³)
Volants d'inertie	1 – 20	0,005 – 0,01	Quelques minutes	100 000 cycles	Capacité limitée
Batteries	1 – 50	<200	Quelques heures	2 000 à 5 000 cycles	Durée de vie limitée, coûts encore importants
Super condensateurs	0,01 – 5	0,001 – 0,005	Quelques secondes	500 000 cycles	Capacité limitée

FIGURE 127 – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TECHNOLOGIES DE STOCKAGE DE L'ÉNERGIE

Source : AIE, ENEA Consulting

Le croisement de la puissance mobilisable avec le temps de décharge montre ainsi la variabilité des applications de ces technologies selon les usages recherchés :



Source : IFPEN d'après diverses sources

FIGURE 128 – LES DIFFÉRENTES TECHNOLOGIES DE STOCKAGE EN FONCTION DE LEUR PUISSANCE ET DU TEMPS DE DÉCHARGE

Potentialités de développement du stockage énergétique sur le SYSDAU

Le territoire du SYSDAU ne dispose pas des caractéristiques topographiques permettant de développer d'importants réservoirs de stockage énergétique de type STEP ou CAES.



De façon générale, le développement du stockage d'énergie s'oriente davantage vers des systèmes isolés de petite à moyenne puissance, de façon diffuse ou pour des applications bien spécifiques : développement de la filière hydrogène (carburant dans les transports, piles à combustible dans l'habitat/tertiaire), utilisation de batteries dans les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie...

On peut noter toutefois la possibilité de développer du stockage inter saisonnier dans le sous-sol en cas d'utilisation de la géothermie pour chauffer les bâtiments (mais plutôt sur la métropole où la densité urbaine est bien plus importante). En effet, les nappes d'eau souterraines peuvent servir de réservoir thermique aux bâtiments, en stockant la chaleur excédentaire reçue pendant l'été et en la réutilisant l'hiver.

4. Potentiels de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques

a. Réduction des émissions de GES

Comme présenté dans la partie *Réduction des émissions de GES*, les objectifs de réduction des consommations d'énergie et de développement des EnR devront permettre au SYSDAU d'atteindre les objectifs du SRADDET, aussi bien à l'échelle globale qu'à celle de chacune des CDC.

b. Réduction des polluants atmosphériques

La réduction des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du SYSDAU pourra être abordée selon 2 axes distincts mais comportant néanmoins des parallèles.

D'une part, la déclinaison des objectifs du PREPA, Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (voir Partie B, § V.I), en objectifs régionaux, à travers la rédaction du SRADDET, devra permettre d'orienter les politiques locales dans leurs actions en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques, en ciblant les polluants prioritaires identifiés.

D'autres part, les objectifs territoriaux de baisse des consommations énergétiques et de substitution des énergies fossiles via le développement des énergies renouvelables induira de fait une réduction de la part de la pollution atmosphériques induites par ces consommations énergétiques, participant de fait à l'atteinte ou la progression des objectifs réglementaires. **Ce travail d'estimation des émissions à différents horizons pourra être réalisé par ATMO Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'Alec.**

c. Renforcement du stockage carbone

La préservation, voire le renforcement, du stockage carbone dans les sols et les forêts sont essentielles pour les territoires. Pour le SYSDAU, la séquestration de CO₂ annuelle représente 2% de ses émissions de GES, mais avec un écart entre la métropole où ce taux est de 0,6% et les 7 autres CDC, où il est plus élevé, avec un taux de 6% en moyenne (couverture urbaine moins forte et espaces boisés davantage présents). Ceci étant, et même s'il n'existe pas d'objectif spécifique à atteindre en la matière, il est important pour chaque territoire de maintenir ce taux ou de l'améliorer à travers



diverses actions (cf. ci-après), ceux-ci pouvant même jouer à l'avenir un rôle de « compensation carbone » par rapport à d'autres collectivités.

Concernant la couverture forestière, qui constitue le principal gisement pour le stockage du carbone, diverses actions peuvent être entreprises :

- limiter la déforestation (i.e. la conversion en terres cultivées ou artificialisation des sols) ;
- améliorer la gestion forestière sur un site existant : modification de l'intensité des coupes d'arbres, renouvellement régulier des peuplements (en privilégiant la régénération naturelle), plantation de nouvelles espèces. En effet, certaines essences ont la capacité de stocker davantage de carbone que d'autres car elles sont notamment mieux adaptées aux conditions locales de sol et de climat, actuelles et à venir ;
- récolter de façon raisonnée les rémanents (reste de branches ou de troncs), pour répondre à la demande accrue de bois énergie ;
- créer de nouveaux puits de carbone par le reboisement de certaines zones (anciennes terres cultivées, anciens pâturages, friches industrielles).

Pour les prairies et les cultures, il est possible d'apporter davantage de carbone dans les sols :

- en apportant du fumier et du compost,
- en restituant au sol les résidus de récolte,
- en semant des engrais verts (cultures non récoltées),
- en enherbant les vignobles et les vergers,
- en plantant des haies,
- en variant davantage les rotations,
- en limitant le labour des terres, c'est-à-dire en travaillant le sol moins souvent et moins profondément. Cette technique présente aussi l'avantage de réduire les passages de tracteur. Cependant, le non travail du sol présente un important inconvénient du point de vue écologique : il exige dans la plupart des cas le recours aux désherbants chimiques, les mauvaises herbes n'étant plus détruites mécaniquement comme on le fait en agriculture biologique.

Concernant l'agriculture biologique, une étude récente, publiée par la Soil Association, a fait l'inventaire de toutes les études comparant la teneur du sol en matière organique en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique. La quasi-totalité confirme le net impact positif de la conversion au bio, la conclusion étant que cette conversion permet de stocker en moyenne 400 kg de carbone par ha et par an, soit l'équivalent de près de 1 500 kg de CO₂. La conversion de la totalité de l'agriculture française au bio permettrait donc de diminuer, grâce à la séquestration de carbone dans le sol, les émissions totales de CO₂, pendant au moins 20 ans, d'environ 30 millions de tonnes par an, soit 6% du total des émissions.

Une autre piste intéressante est l'agroforesterie, qui consiste à associer des arbres avec des cultures annuelles ou de la prairie, soit en même temps, soit en alternance dans le cadre d'une rotation. Outre la séquestration accrue de carbone, les avantages de l'agroforesterie sont importants : augmentation de la biodiversité, protection contre le vent, protection des animaux contre le soleil, amélioration des paysages, augmentation de la production totale sur une surface donnée.

Dans tous les cas, le (non) changement d'affectation des sols reste le moyen le plus efficace pour (préserver) renforcer le stockage de carbone : limiter le retournement de prairies en vue d'y implanter des cultures annuelles et/ou transformer une partie des terres labourées en prairies permanentes ou en forêt.



D'autre part, l'utilisation du bois en tant que matériau et/ou énergie doit être promue. En effet, le bois de construction, d'aménagement et de décoration est issu de bois arrivé à maturité, dont la coupe permettra la plantation de nouveaux arbres (renforcement de l'effet "puits de carbone" des forêts).

En France métropolitaine, des potentialités non négligeables existent pour un usage plus important du bois dans le secteur du bâtiment. En effet, la récolte de bois est aujourd'hui nettement inférieure à l'accroissement biologique des forêts. On peut donc augmenter les prélèvements et accroître l'utilisation du bois sans mettre en péril les ressources forestières.

Enfin, en complément du renforcement du stockage carbone, la fertilisation azotée des sols agricoles peut être optimisée afin d'éviter des surplus d'azote se traduisant par des pertes vers l'environnement sous forme de protoxyde d'azote (N_2O), d'ammoniac (NH_3) et de nitrate (NO_3). Cette optimisation peut se traduire par un ajustement et un fractionnement des apports dans les sols, une limitation de l'irrigation, la favorisation du drainage des sols, la valorisation des engrais organiques (déjections animales), le développement des légumineuses (en mélange et en rotation), la couverture des sols en hiver avec des cultures intermédiaires, etc.



Table des illustrations

Figure 1 – Les étapes d'un PCAET	9
Figure 2 - Accompagnement de l'Alec sur les différentes phases du PCAET.....	10
Figure 3 - Principales sources de données utilisées pour la réalisation du diagnostic.....	13
Figure 4 - Carte du territoire du SYSDAU	15
Figure 5 - Evolution de la consommation d'énergie finale sur le territoire du SYSDAU.....	18
Figure 6 - Répartition des consommations d'énergie du SYSDAU par EPCI	19
Figure 7 – Répartition sectorielle des consommations finales	19
Figure 8 – Répartition des consommations finales par énergie.....	20
Figure 9 – Répartition des consommations finales par secteur et par énergie	21
Figure 10 – Evolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale sur le SYSDAU	22
Figure 11 – Répartition de la production d'énergie primaire par filière	23
Figure 12 – Evolution de la production énergétique primaire du SYSDAU entre 2010 et 2019.....	24
Figure 13 – Répartition des productions par filière et par EPCI.....	24
Figure 14 – Répartition de la production d'énergie secondaire par filière	25
Figure 15 : Répartition des productions d'énergie finales par filière	27
Figure 16 : Répartition de la production finale par usage.....	27
Figure 17 : Evolution de la production d'énergie finale depuis 2010.....	28
Figure 18 : Diagramme de SANKEY des flux énergétiques du SYSDAU	30
Figure 19 – Evolution du taux d'indépendance énergétique sur le SYSDAU entre 2010 et 2019.....	31
Figure 20 – Evolutions des émissions de GES entre 2010 et 2019.....	32
Figure 21 – Répartition des émissions de GES par type d'énergie	33
Figure 22 – Répartition des émissions de GES par secteur.....	34
Figure 23 – Evolution de la dépense énergétique brute et par habitant.....	35
Figure 24 – Evolution et répartition de la dépense énergétique par énergie	36
Figure 25 – Répartition de la dépense énergétique par secteur	36



Figure 26 : Répartition des consommations d'énergie par EPCI.....	38
Figure 27 – Répartition des consommations d'énergie par EPCI.....	38
Figure 28 - Evolution de la consommation d'énergie finale par EPCI.....	39
Figure 29 : REPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR EPCI ET PAR SECTEUR.....	39
Figure 30 - Répartition des consommations finales par EPCI et par secteur.....	40
Figure 31 – Parts des différents secteurs dans les consommations finales par EPCI.....	40
Figure 32 – Consommations par habitant par EPCI.....	41
Figure 33 – Caractéristiques du parc de logements par EPCI.....	42
Figure 34 – Répartition du parc résidentiel par énergie de chauffage principale pour chaque EPCI.....	43
Figure 35 – Consommations du secteur résidentiel en 2019 par type d'énergie et par EPCI.....	44
Figure 36 – Répartition des consommations du secteur résidentiel par usage sur le SYSDAU hors Bordeaux Métropole.....	44
Figure 37 – Consommations du secteur tertiaire en 2019 par type énergie et par EPCI.....	45
Figure 38 – Répartition des consommations finales par EPCI dans l'industrie en 2019.....	46
Figure 39 – Répartition des consommations finales par type d'énergie dans l'industrie en 2019.....	46
Figure 40 – Consommations par mode de transports et par EPCI.....	47
Figure 41 – Consommations par type d'énergie et par EPCI.....	48
Figure 42 – Répartition des consommations de carburants par type de véhicule.....	48
Figure 43 – Consommations du secteur agricole par type d'énergie et par EPCI.....	49
Figure 44 - Répartition des consommations finales par EPCI et par énergie.....	50
Figure 45 : Décomposition des consommations par énergie sur les 7 CDC.....	51
Figure 46 – Parts des différents secteurs dans les consommations finales par EPCI.....	51
Figure 47 – Part des énergies renouvelables dans la consommation finale par EPCI.....	52
Figure 48 : SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2019.....	53
Figure 49 – Synthèse de la production d'énergie primaire en 2019.....	53
Figure 50 : Répartition de la production primaire par EPCI.....	54
Figure 51 – Répartition des productions par filière et par EPCI.....	54
Figure 52 – Evolution de la production énergétique primaire du SYSDAU par EPCI entre 2010 et 2019.....	55
Figure 53 – Principales installations de production d'énergie sur le territoire du SYSDAU hors métropole.....	56



Figure 54 : Répartition de la production d'énergie finale par filière	57
Figure 55 : Répartition de la production finale par usage.....	57
Figure 56 : Evolution de la production d'énergie finale	58
Figure 57 – Surface boisée sur le territoire du SYSDAU.....	59
Figure 58 – Valorisation énergétique des DMA (en tonnes) du SYSDAU en 2019.....	60
Figure 59 : Evolution du taux d'indépendance énergétique à l'échelle des 7 CDC.....	62
Figure 60 – Taux d'indépendance énergétique par EPCI.....	62
Figure 61 – Postes sources et sous-stations d'alimentation SNCF sur le territoire du SYSDAU	64
Figure 62 – Caractéristiques des postes-sources sur le territoire du SYSDAU	65
Figure 63 – Réseau de distribution de TERÉGA en Gironde.....	66
Figure 64 – Desserte en gaz sur le territoire du SYSDAU.....	66
Figure 65 – Répartition des émissions de GES par EPCI	68
Figure 66 – Répartition des émissions de GES par type d'énergie.....	69
Figure 67 – Répartition des émissions de GES par secteur.....	70
Figure 68 - Estimation des stocks de carbone par type d'occupation des sols	72
Figure 69 : EVOLUTION DU STOCKAGE DE CO2 DANS LES SOLS PAR TYPE D'OCCUPATION SUR LE TERRITOIRE DU SYSDAU 1990-2018	72
Figure 70 – Evolution du stockage de CO2 dans les sols par type d'occupation sur le territoire du SYSDAU 1990-2018	73
Figure 71 : Occupation des sols selon Corine Land Cover 2018.....	74
Figure 72 – Emissions et stockage de CO2 liés au changement d'affectation des sols entre 2009 et 2015	75
Figure 73 – Composantes de la séquestration nette annuelle de CO2 sur le territoire du SYSDAU	77
Figure 74 : COMPOSANTES DU FLUX ANNUEL DE SEQUESTRATION DE CO2 PAR CDC.....	78
Figure 75 – Composantes du flux annuel de séquestration de CO2 par CDC	78
Figure 76 – Séquestration nette et émissions annuelles de CO2 sur le territoire du SYSDAU par EPCI	79
Figure 77 - Température en France Métropolitaine depuis 1901 - écart à la moyenne de référence 1971-2000	82
Figure 78 - Augmentation de la température moyenne en France (1901–2000).....	83
Figure 79 - Nombre annuel de journées chaudes entre 1959 et 2013 - Lège-Cap-Ferret.....	83
Figure 80 – Phénomènes climatiques dans les arrêtés de catastrophes naturelles en Gironde entre 1982 et 2019.....	84



Figure 81 – Représentation de l'évolution des arrêtés de catastrophes naturelles en Gironde entre 1982 et 2019 sous forme de PARETO	84
Figure 82 – Evolution de la température moyenne à la surface du globe.....	86
Figure 83 - Moyenne des températures annuelles : Ecart à la référence en degrés aux horizons 2030-2080.....	86
Figure 84 - Température moyenne annuelle en Aquitaine : écart à la référence 1976-2005 Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP2.6, 4.5 et 8.5	87
Figure 85 - Evolution du nombre de journées chaudes en Aquitaine	88
Figure 86 - Evolution du nombre annuel de jours de gel en Aquitaine.....	88
Figure 87 - Vulnérabilité intrinsèque des aquifères de la Gironde	89
Figure 88 - Moyenne annuelle des débits de la Garonne à Tonneins et de la Dordogne à Pessac sur Dordogne.....	90
Figure 89- Nombre de jours consécutifs avec moins de 1 mm de précipitations estivales pour la période de référence 1976-2005 et les écarts à cette référence pour les scénarios RCP2.6 et RCP 8.5, aux horizons 2021-2050 et 2071-210092	
Figure 90 – Différentiel de mortalité sur la période du 1er au 20 août 2003 par rapport aux 3 années précédentes, comparée avec la surmortalité régionale	93
Figure 91 - Part respective des températures et de l'ozone dans la surmortalité observée du 3 au 17/07/2003 chez les 65 ans et plus.....	93
Figure 92 - Compatibilité climatique à horizon 2030-2050 de l'extension territoriale d'Aedes albopictus (moustique tigre).....	94
Figure 93 - Occupation du sol en Gironde.....	95
Figure 94 - Evolution de la date des vendanges dans une propriété du Bordelais	96
Figure 95 - Modélisation des aires de répartition des espèces arborées à horizon 2100.....	98
Figure 96 - Evolution de la présence du chêne vert dans le domaine forestier	99
Figure 97 - Sensibilité à l'aléa retrait/gonflement des argiles	101
Figure 98 - Risque inondation en Gironde	102
Figure 99 - Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Bordeaux	103
Figure 100 - Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Libourne.....	103
Figure 101 - Carte de surface inondable par submersion marine	104
Figure 102 – Élévation du niveau moyen des mers à l'échelle du globe	105
Figure 103 : PAPI de l'estuaire de la Gironde.....	105
Figure 104 - Carte des zones potentiellement sensibles aux incendies de forêts à l'horizon 2040.....	106
Figure 105 : Hiérarchisation des impacts liés au changement climatique.....	107



Figure 106 – Dépense énergétique par EPCI	111
Figure 107 – Evolution et répartition de la dépense énergétique par énergie	112
Figure 108 – Répartition de la dépense énergétique par secteur	112
Figure 109 – Dépense énergétique sur le secteur de l'habitat par EPCI	113
Figure 110 : Synthèse des objectifs du SRADDET	114
Figure 111 – Evolution prévisionnelle des consommations d'énergie dans l'objectif du SRADDET	116
Figure 112 - Objectifs de réduction des consommations finales par secteur	116
Figure 113 – Réduction des consommations d'énergie par secteur pour l'atteinte des objectifs du SRADDET	117
Figure 114 – Eléments de potentiel de développement du solaire photovoltaïque sur le SYSDAU	119
Figure 115 – Zones favorables à l'énergie éolienne sur le SYSDAU	119
Figure 116 – Potentiel de développement des énergies marines sur la côte atlantique et l'estuaire de la Gironde	121
Figure 117 – Objectifs de production à atteindre pour le SYSDAU	123
Figure 118 – Scénario d'évolution des émissions de GES sur le territoire du SYSDAU	123
Figure 119 – Evolution de la dépense énergétique selon le scénario tendanciel	124
Figure 120 – Evolution de la dépense énergétique selon le scénario SRADDET	125
Figure 121 – Enjeux de la rénovation des logements par EPCI	126
Figure 122 – Enjeux du remplacement des appareils au bois par EPCI	127
Figure 123 – Enjeux de la mutation énergétique sur le secteur résidentiel pour les logements chauffés au fioul, au GPL et à l'électricité	130
Figure 124 : Gisements des EnR sur les 7 CDC de la couronne du SYSDAU	132
Figure 125 : Scénario du développement des énergies renouvelables sur la couronne du SYSDAU	133
Figure 126 – Principales caractéristiques des technologies de stockage de l'énergie	136
Figure 127 – Les différentes technologies de stockage en fonction de leur puissance et du temps de décharge	136



Sigles et abréviations

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFPAC : Association française pour les pompes à chaleur

Alec : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde

AREC : Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat

BEPH : Bureau Exploration-Production des Hydrocarbures

CDC : Communauté de communes

CMS : Combustibles Minéraux Solides

CSR : Combustibles solides de récupération

DJU : Degrés Jours Unifiés

ECS : Eau chaude sanitaire

EDF : Electricité de France

EnR(R) : Energies renouvelables (et de récupération)

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GPL : Gaz de pétrole liquéfié

HTA/HTB : Haute Tension A/B

ICS : Information commercialement sensible

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PAC : Pompe à chaleur

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PRG : Pouvoir de réchauffement global

RTE : Réseau de Transport d'Electricité

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

S3REnR : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables

SDES : Service de la donnée et des études statistiques

TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte

TERÉGA : Transport et Infrastructures Gaz France

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

JALLE EAU BOURDE
CANÉJAN
CESTAS
SAINT JEAN D'ILLAC

PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



PCAET

Plan Climat-Air-Energie Territorial

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE

1 BIS. DIAGNOSTIC QUALITE AIR

DOCUMENT ÉLABORÉ AVEC LE CONCOURS DE :
ATMO (ÉTUDE INITIALE 2024)

sept 2026

sept 2032

Titre : PCAET de la CC Jalle Eau Bourde (Gironde, 33) - Diagnostic qualité de l'air

Référence : PLAN_EXT_17_330

Version finale du : 28/02/2019

Nombre de pages : 50

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	Anastasia Ivanovsky	Rafaël Binales	Rémi Feuillade
Qualité	Ingénieure d'études	Responsable inventaire, statistiques, odeurs	Directeur délégué production et exploitation
Visa			

Conditions d'utilisation

Atmo Nouvelle-Aquitaine fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application.

A ce titre et compte tenu de ses statuts, Atmo Nouvelle-Aquitaine est garant de la transparence de l'information sur les résultats de ces travaux selon les règles suivantes :

- Atmo Nouvelle-Aquitaine est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet (<http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>)
- les données contenues dans ce rapport restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce rapport, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce rapport devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- toute utilisation totale ou partielle de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du rapport.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donnée d'accord préalable. Dans ce rapport, les incertitudes de mesures ne sont pas utilisées pour la validation des résultats des mesures obtenues.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Nouvelle-Aquitaine :

- depuis le [formulaire de contact](#) de notre site Web
- par mail : contact@atmo-na.org
- par téléphone : 09 84 200 100

Sommaire

1. Introduction	7
2. Santé et qualité de l'air.....	9
2.1. L'exposition.....	9
2.1.1. Les pics de pollution.....	9
2.1.2. La pollution de fond	9
2.1.3. Les inégalités d'exposition	9
2.2. La sensibilité individuelle	10
2.3. Quelques chiffres.....	10
2.4. Les communes sensibles	11
2.4.1. Les polluants pris en compte	11
2.4.2. Identification des communes sensibles	11
3. Les émissions de polluants.....	13
3.1. L'inventaire des émissions : identifier les sources	13
3.2. Emissions de polluants du territoire	14
3.3. Emissions d'oxydes d'azote [NOx].....	18
3.3.1. Comparaison des émissions entre les territoires	18
3.3.2. Emissions du secteur des transports.....	19
3.4. Emissions de particules [PM10 et PM2,5]	21
3.4.1. Comparaison des émissions entre les territoires	22
3.4.2. Emissions du secteur des transports.....	24
3.4.3. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets.....	26
3.4.4. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire.....	27
3.5. Emissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques [COVNM]	29
3.5.1. Comparaison des émissions entre les territoires	29
3.5.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets.....	30
3.5.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire.....	31
3.6. Emissions de dioxyde de soufre [SO ₂]	33
3.6.1. Comparaison des émissions entre les territoires	33
3.6.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets.....	34
3.6.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire.....	35
3.7. Emissions d'ammoniac [NH ₃]	36
3.7.1. Comparaison des émissions entre les territoires	36
3.7.2. Emissions du secteur agricole.....	37
3.7.3. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets.....	38
4. Synthèse.....	39

>> Annexes

Annexe 1 : Santé - définitions.....	41
Annexe 2 : Les polluants	42
Annexe 3 : Les secteurs d'activités.....	44
Annexe 4 : Nomenclature PCAET	45
Annexe 5 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions.....	47
Annexe 6 : Émissions territoriales	49



Polluants

- B(a)P benzo(a)pyrène
- BTEX benzène, toluène, éthyl-benzène, xylènes
- C₆H₆ benzène
- CO monoxyde de carbone
- COV composés organiques volatils
- HAP hydrocarbure aromatique polycyclique
- NH₃ ammoniac
- NO monoxyde d'azote
- NO₂ dioxyde d'azote
- NO_x oxydes d'azote (= dioxyde d'azote + monoxyde d'azote)
- O₃ ozone
- PM particules en suspension (particulate matter)
- PM10 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm
- PM2,5 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm
- SO₂ dioxyde de soufre

Unités de mesure

- µg microgramme (= 1 millionième de gramme = 10⁻⁶ g)
- mg milligramme (= 1 millième de gramme = 10⁻³ g)
- ng nanogramme (= 1 milliardième de gramme = 10⁻⁹ g)

Abréviations

- Aasqa association agréée de surveillance de la qualité de l'air
- Afnor agence française de normalisation
- Anses agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- AOT40 accumulated exposure over threshold 40
- Circ centre international de recherche contre le cancer
- CNRS centre national de la recherche scientifique
- FDMS filter dynamics measurement system
- GMT Greenwich mean time
- HCSP haut conseil de la santé publique
- IEM indicateur d'exposition moyenne (cf. autres définitions)
- LCSQA laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air
- OMS organisation mondiale de la santé
- PDU plan de déplacements urbains
- PPA plan de protection de l'atmosphère
- PRSQA programme régional de surveillance de la qualité de l'air
- SIG système d'information géographique
- SRCAE schéma régional climat, air, énergie
- TEOM tapered element oscillating microbalance
- TU temps universel

Seuils de qualité de l'air

- AOT40 : indicateur spécifique à l'ozone, exprimé en $\mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{heure}$, calculé en effectuant la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et le seuil de $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ durant une période donnée en utilisant uniquement les valeurs sur 1 heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures (pour l'ozone : 40 ppb ou partie par milliard= $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$)
- indicateur d'exposition moyenne (IEM) : concentration moyenne à laquelle est exposée la population et qui est calculée pour une année donnée à partir des mesures effectuées sur trois années civiles consécutives dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine répartis sur l'ensemble du territoire
- marge de dépassement : excédent admis par rapport à la valeur limite
- niveau critique ou valeur critique : niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques, au-delà duquel des effets nocifs directs peuvent se produire sur certains récepteurs, tels que les arbres, les autres plantes ou écosystèmes naturels, à l'exclusion des êtres humains
- objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble
- objectif de réduction de l'exposition : pourcentage de réduction de l'indicateur d'exposition moyenne de la population, fixé pour l'année de référence, dans le but de réduire les effets nocifs sur la santé humaine, et devant être atteint dans la mesure du possible sur une période donnée
- obligation en matière de concentration relative à l'exposition : niveau fixé sur la base de l'indicateur d'exposition moyenne et devant être atteint dans un délai donné, afin de réduire les effets nocifs sur la santé humaine
- seuil d'alerte : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence
- seuil d'information et de recommandations : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions
- valeur cible (en air extérieur) : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble
- valeur critique : cf. niveau critique
- valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble

Autres définitions

- année civile : période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
- centile (ou percentile) : cet indicateur (horaire ou journalier) statistique renvoie à une notion de valeur de pointe. Ainsi le percentile 98 horaire caractérise une valeur horaire dépassée par seulement 2 % des valeurs observées sur la période de mesure

1. Introduction

★ Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique. Les objectifs nationaux inscrits dans la LTECV, à l'horizon 2030, sont :

- Une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990
- Une réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2014
- Une part d'énergie renouvelable de 32 % dans la consommation finale d'énergie

Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce diagnostic présente les émissions territoriales de six polluants. Il est à noter cependant, que la responsabilité de ces émissions n'est pas totalement du ressort de la collectivité.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

Plan : Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activités. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Climat : Le PCAET a pour objectifs :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité

Air : Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et le tertiaire. Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux, tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux.

Energie : L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique, avec 3 axes de travail :

- La sobriété énergétique
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables

Territorial : Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire. Il ne s'agit pas d'un échelon administratif mais d'un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

★ Présentation de l'étude

L'impact sanitaire prépondérant de la pollution atmosphérique est dû à l'exposition à des niveaux moyens tout au long de l'année, et non aux pics ponctuels pourtant davantage médiatisés. Le PCAET doit prioritairement inscrire des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique de fond.

Les polluants : Le PCAET doit présenter le bilan des émissions de polluants atmosphériques. La liste de polluants est fixée par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les polluants à prendre en compte sont les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2,5, les composés organiques volatils (COV)¹, le dioxyde de soufre (SO₂) et l'ammoniac (NH₃).

Les secteurs : Les secteurs d'activités, cités dans l'arrêté, sont les suivants : le résidentiel, le tertiaire, le transport routier, les autres transports, l'agriculture, les déchets, l'industrie hors branche énergie et la branche énergie.

¹ Les composés organiques volatils (COV) correspondent au méthane (CH₄) et aux composés volatils organiques non méthanique (COVNM). Le méthane n'est pas un polluant atmosphérique mais un gaz à effet de serre. Le diagnostic Air présentera les émissions de COVNM.

Le territoire : La communauté de communes Jalle Eau Bourde comporte 3 communes réparties sur un territoire d'environ 232 km². La population recensée en 2015 est de 29 600 habitants, ce qui correspond à une densité de population de 128 hab./km². Ce territoire est caractérisé par la présence forte d'espaces forestiers et boisés (19 000 ha) et ses deux rivières (la Jalle et l'Eau Bourde). Il est traversé par l'autoroute A63, reliant Bordeaux au bassin d'Arcachon et à Bayonne.

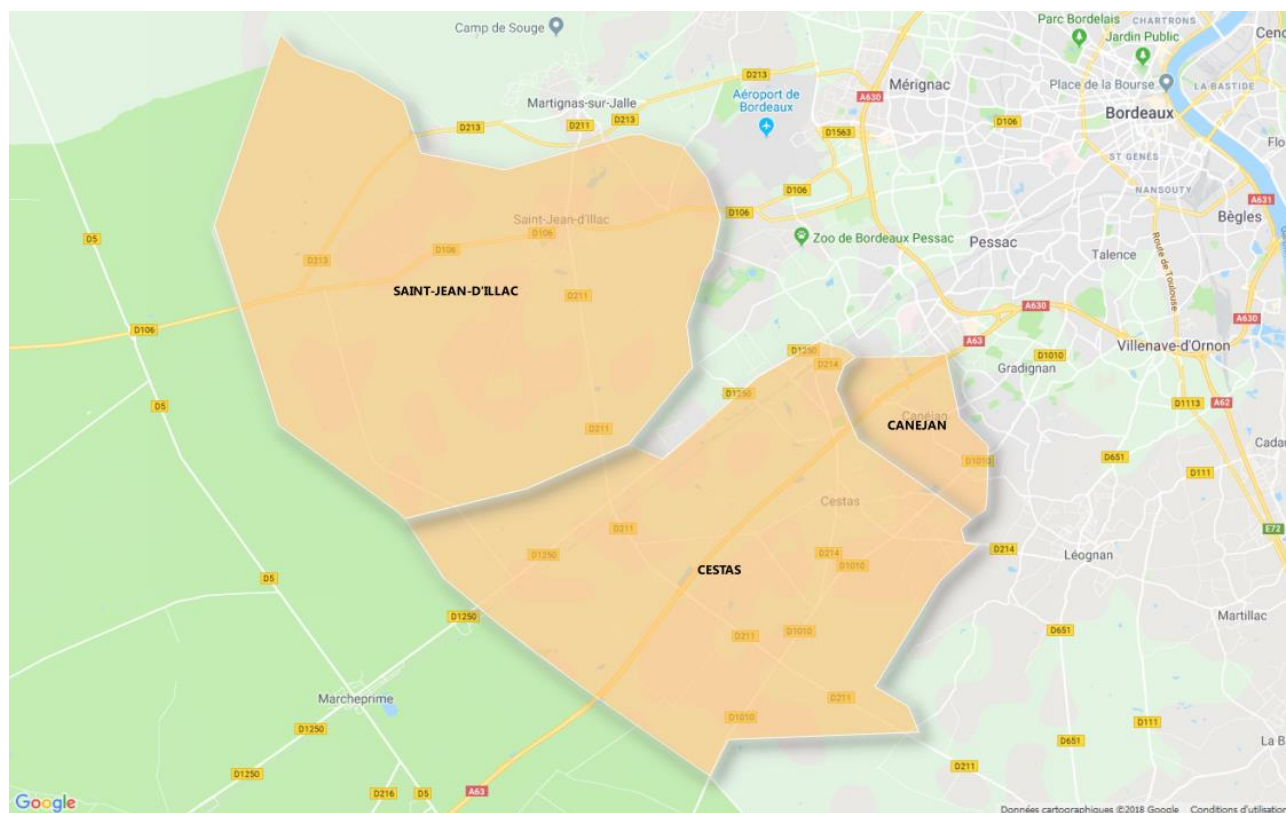


Figure 1 | La communauté de communes Jalle Eau Bourde – Les 3 communes

Ce document présente :

- ➔ Les relations entre santé et pollution atmosphérique
- ➔ Le diagnostic des émissions pour les polluants atmosphériques en 2014
 - l'analyse détaillée des émissions par sous-secteur, avec identification des points de vigilance
 - la comparaison des émissions du territoire d'étude avec celles du département et de la région.

2. Santé et qualité de l'air

Chaque jour, un adulte inhale 10 000 à 20 000 litres d'air en fonction de sa morphologie et de ses activités. Outre l'oxygène et l'azote, représentant 99 % de sa composition, l'air peut également contenir des substances polluantes ayant des conséquences préjudiciables pour notre santé. Les activités quotidiennes génèrent des émissions de divers polluants, très variées, qui se retrouveront dans l'atmosphère. La pollution de l'air aura donc des effets multiples sur notre santé. En premier lieu, il est important de savoir ce qui est rejeté dans l'air. Connaître la nature et la quantité d'émissions polluantes permet d'identifier les pathologies qu'elles peuvent entraîner.

Les paragraphes suivants sont une synthèse du document « Questions/réponses, Air extérieur et santé », publié en avril 2016 par la Direction générale de la Santé, Ministère des affaires sociales et de la santé.

2.1. L'exposition

Elle est hétérogène dans le temps et dans l'espace. Elle dépend notamment des lieux fréquentés par l'individu et des activités accomplies.

2.1.1. Les pics de pollution

Ils sont exceptionnels par leur durée et par leur ampleur. On parle d'exposition aiguë. Ces pics peuvent provoquer des effets immédiats et à court terme sur la santé. Durant les épisodes de pollution atmosphérique, et les quelques jours qui suivent, on constate :

- une augmentation des taux d'hospitalisation, de mortalité, de crises cardiaques et de troubles pulmonaires,
- une aggravation des maladies chroniques existantes : cardiaques (arythmie, angine, infarctus, insuffisance cardiaque) ou respiratoires (maladie pulmonaire obstructive chronique, infection respiratoire, crise d'asthme),
- l'apparition d'irritations oculaires et d'inflammation des muqueuses des voies respiratoires et des bronches.

2.1.2. La pollution de fond

La pollution chronique a également des conséquences sanitaires. Il s'agit d'expositions répétées ou continues, survenant durant plusieurs années ou tout au long de la vie. L'exposition chronique peut contribuer à l'apparition et à l'aggravation de nombreuses affections :

- symptômes allergiques, irritation de la gorge, des yeux et du nez, de la toux, de l'essoufflement,
- maladies pulmonaires comme l'asthme et la bronchite chronique,
- maladies cardiovasculaires, infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux, angine de poitrine,
- nombreux cancers, en particulier des poumons et de la vessie,
- développement déficient des poumons des enfants.

C'est l'exposition tout au long de l'année aux niveaux moyens de pollution qui conduit aux effets les plus importants sur la santé, non les pics de pollution.

2.1.3. Les inégalités d'exposition

Les cartographies de polluants mettent en évidence des variations de concentrations atmosphériques sur les territoires. Ces variations sont liées à la proximité routière ou industrielle. Certaines parties du territoire concentrent plus de sources de pollution et de nuisances que d'autres. Ces inégalités d'exposition, liées à la

pollution atmosphérique, se cumulent fréquemment à d'autres inégalités d'exposition telles que le bruit. De plus, s'ajoutent également des inégalités socio-économiques.

Ainsi, les populations défavorisées sont exposées à un plus grand nombre de nuisances et/ou à des niveaux d'exposition plus élevés. Les actions d'amélioration de la qualité de l'air doivent donc viser à réduire ces inégalités d'exposition aux polluants de l'air.

2.2. La sensibilité individuelle

Certaines personnes sont plus fragiles que d'autres à la pollution de l'air, du fait de leur capital santé ou de leur âge. Par rapport à la population générale, les personnes vulnérables ou sensibles à la pollution atmosphérique vont présenter plus rapidement ou plus fortement des symptômes, que ce soit à court terme ou à long terme.

Les populations les plus exposées ne sont pas forcément les personnes dites sensibles.

- **Population vulnérable** : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
- **Population sensible** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics. Par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

Les conséquences de la pollution atmosphérique sont multiples : maladies respiratoires, maladies cardio-vasculaires, infertilité, cancer, morbidité, effets reprotoxiques et neurologiques, autres pathologies.

2.3. Quelques chiffres

- ★ **2000 - Etude CAFE²** : 350 000 décès prématurés/an dans les états membres de l'Europe, dont 42 000 en France seraient liés à l'exposition chronique aux PM_{2,5}
- ★ **2002 - Etude ACS³ (USA)** : Augmentation de 6 % du risque de décès toutes causes lorsque les niveaux de PM_{2,5} augmentent de 10 µg/m³ (+ 9 % pour cause cardio-pulmonaires, + 14 % par cancer du poumon)
- ★ **2008–2011 – Etude APHEKOM** : 3 000 décès prématurés/an dans 25 villes de France, dont Bordeaux, liés à l'exposition chronique aux PM_{2,5}. 19 000 décès prématurés en Europe dont 4/5 pour cause cardio-vasculaires
- ★ **2010** : L'OMS attribue 1,3 million de décès par an à la pollution urbaine (50 % dans les pays en voie de développement)
- ★ **2014 – CIRC** : Les gaz d'échappements et les particules fines sont classés comme « cancérigènes certains pour l'Homme »
- ★ **2013 – CIRC** : La pollution de l'air extérieur est classée comme « cancérigène certain pour l'Homme »
- ★ **2014** : L'OMS estime à 7 millions le nombre de décès prématurés du fait de la pollution de l'air intérieur et extérieur en 2014.

² CAFE : Clean Air For Europe

³ ACS : American Cancer Society

2.4. Les communes sensibles

Les zones sensibles sont des zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à d'éventuelles actions portant sur le climat. Le Schéma Régional Climat Air Energie⁴ approuvé en 2012 sur l'ex-Aquitaine a identifié 108 communes sensibles. Pour la région Nouvelle-Aquitaine, 242 communes sont ainsi classées comme « sensibles à la dégradation de la qualité de l'air ». Ces communes représentent :

- 7,5 % du territoire régional (6 300 km²)
- 40 % de la population régionale (environ 2 300 000 habitants).

2.4.1. Les polluants pris en compte

Les polluants considérés dans la définition des zones sensibles sont des espèces chimiques dont les concentrations en certains endroits peuvent justifier le caractère prioritaire d'actions en faveur de la qualité de l'air. Ainsi, ont été pris en compte des polluants pour lesquels il existe des valeurs limites réglementaires susceptibles d'être dépassées et qui peuvent faire l'objet d'enjeux divergents entre qualité de l'air et climat. À l'échelle locale, il s'agit des oxydes d'azote et des particules en suspension.

2.4.2. Identification des communes sensibles

La détermination des zones sensibles est définie dans un guide national validé par le Ministère en charge de l'environnement, et tient compte de plusieurs paramètres : concentrations en polluants, émissions et vulnérabilité du territoire.

⁴ Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) est un document d'orientation qui doit arbitrer sur les territoires régionaux entre des intérêts parfois divergents. Ces intérêts concernent d'une part la gestion de la qualité de l'air et d'autre part, une action orientée vers la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

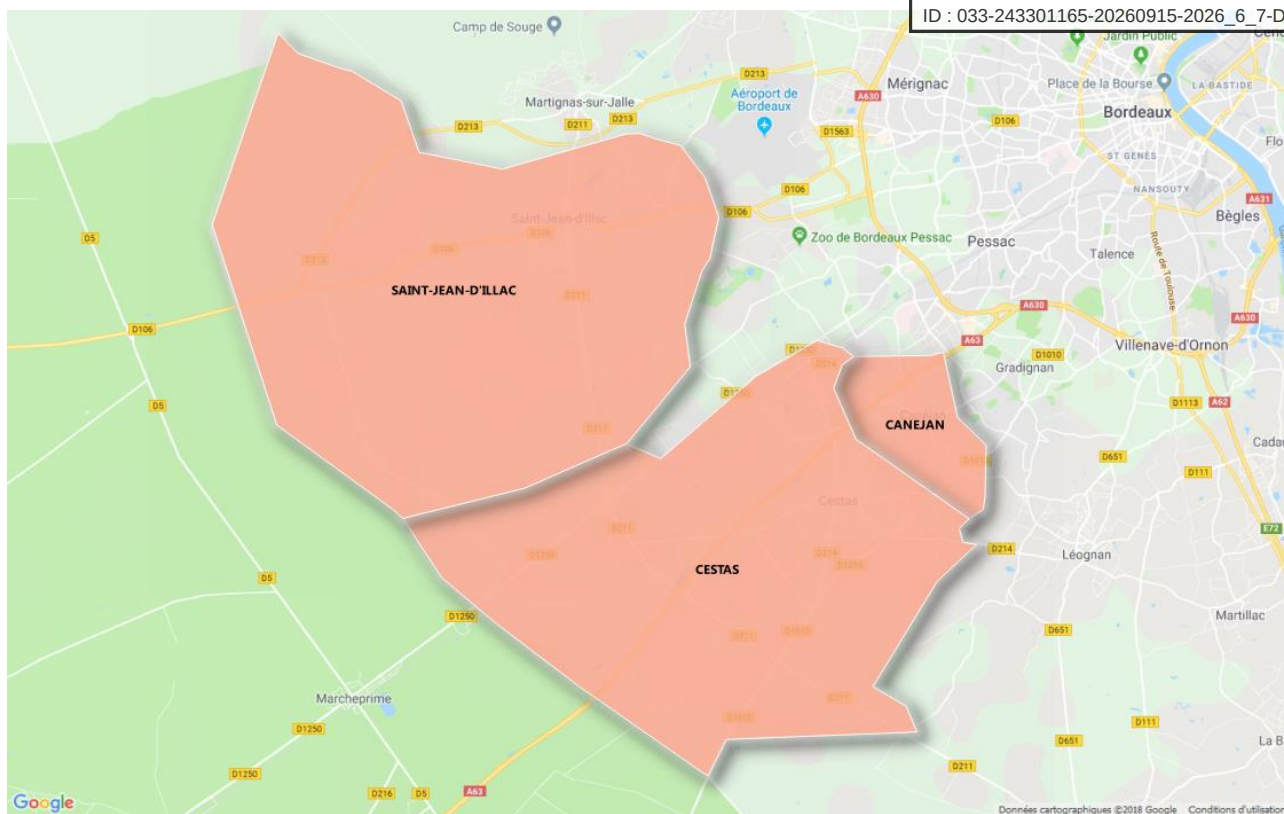


Figure 2 | Jalle Eau Bourde - Communes sensibles

Sur le territoire de la communauté de communes Jalle Eau Bourde, toutes les communes sont considérées comme sensibles à la qualité de l'air.

3. Les émissions de polluants

La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les apports directs de polluants émis dans l'air, les émissions polluantes, et les phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère : transport, dispersion, dépôt ou réactions chimiques. C'est pourquoi il ne faut pas confondre les concentrations dans l'air ambiant, caractérisant la qualité de l'air respiré, avec les émissions de polluants rejetées par une source donnée (une cheminée, un pot d'échappement, un volcan).

Même sans lien direct avec les émissions de polluants, la qualité de l'air en dépend fortement. C'est pourquoi, au-delà du réseau de mesure, la surveillance de la qualité de l'air s'appuie également sur la connaissance de ces émissions.

3.1. L'inventaire des émissions : identifier les sources

Sur un territoire les sources de pollution sont multiples et contribuent toutes à la pollution de l'air. Les activités humaines sont à l'origine de rejets de polluants variés, et dans des proportions diverses. L'inventaire régional des émissions élaboré par Atmo Nouvelle-Aquitaine permet d'une part d'identifier les activités à l'origine des émissions et d'autre part d'estimer les contributions respectives de chacune d'entre elles. De cette façon, il devient possible de connaître le poids de chaque source dans les émissions totales afin de prioriser les plans d'actions de réduction de la pollution de l'air.

L'inventaire est un bilan des émissions, il s'agit d'une évaluation de la quantité d'une substance polluante émise par une source donnée pour une zone géographique et une période de temps données. Il consiste à quantifier le plus précisément possible les émissions de polluants dans l'atmosphère. Il a pour objectif de recenser la totalité des émissions d'une vingtaine de polluants issue de différentes sources, qu'elles soient anthropiques ou naturelles. Il s'agit bien d'estimations, réalisées à partir de données statistiques, et non de mesures.

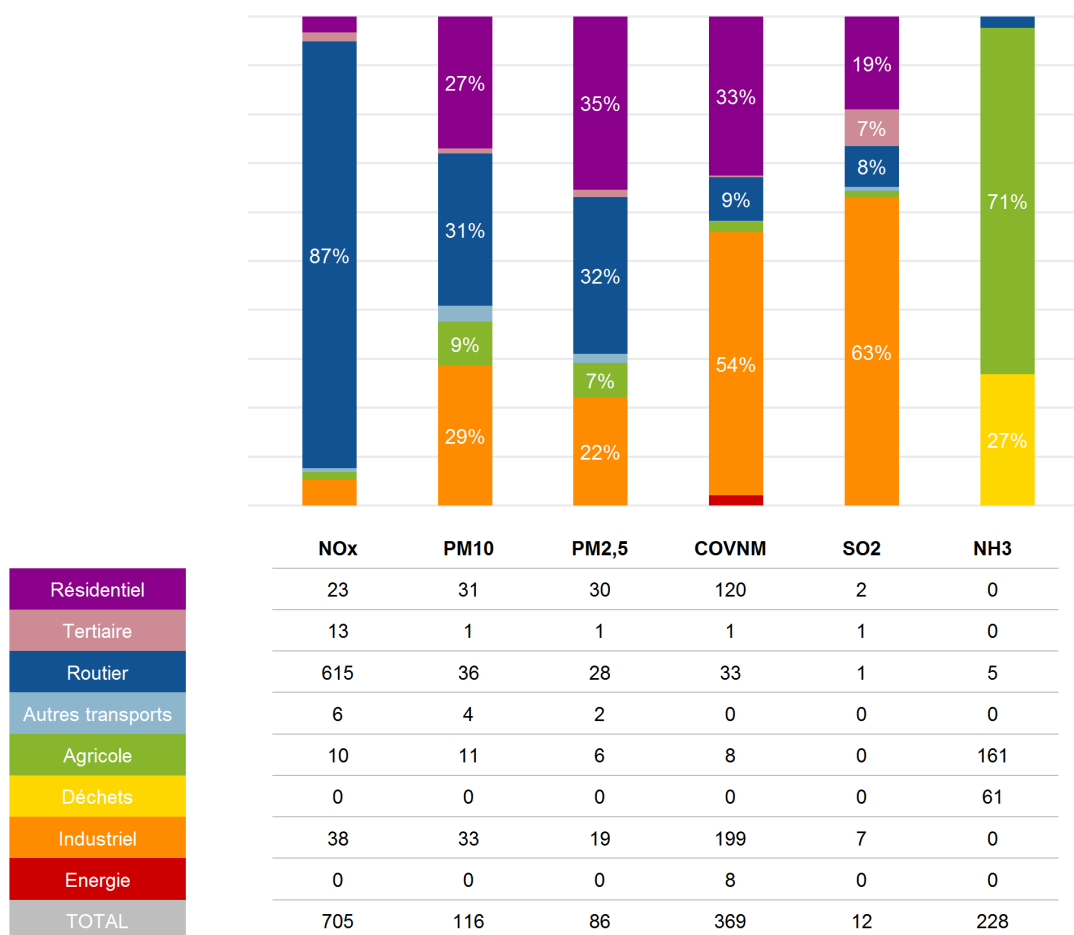
Lorsque les émissions sont réparties géographiquement, on parle de cadastre des émissions. On connaît alors en tout point du territoire la quantité émise de polluants par secteur d'activité. Ces bilans d'émissions sont disponibles à l'échelle de la région, du département et de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Les résultats présentés dans les paragraphes ci-dessous sont extraits de l'inventaire des émissions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2014.

3.2. Emissions de polluants du territoire

Les émissions présentées dans la figure ci-dessous concernent les six polluants et les huit secteurs d'activité indiqués dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les différents polluants sont pour la plupart des polluants primaires (NOx, PM10, PM2,5 et SO₂) ou des précurseurs de polluants secondaires (COVNM et NH₃). Les COV incluent le CH₄ (méthane). Le méthane n'étant pas un polluant atmosphérique mais un gaz à effet de serre, les valeurs fournies concernent uniquement les émissions de COV non méthaniques (COVNM).

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 3 | Jalle Eau Bourde - Répartition et émissions de polluants par secteur, en tonnes

La figure ci-dessus permet d'illustrer le fait que chaque polluant a un profil d'émissions différent. Il peut être émis par une source principale ou provenir de sources multiples.

Ainsi, on notera que les oxydes d'azote (NOx) proviennent essentiellement du trafic routier. D'ordinaire quasi-exclusivement lié aux activités agricoles, l'ammoniac est sur ce territoire, également issu du secteur des déchets. Les particules (PM10, PM2,5), les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) et le dioxyde de soufre (SO₂) sont multi-sources et originaires du résidentiel, de l'industrie et du transport routier.

Les secteurs à enjeux identifiés sont les suivants :



Routier

Sur le territoire Jalle Eau Bourde, le transport routier contribue essentiellement aux émissions de NOx (87 %) et de particules (40 % pour les PM10 et 43 % pour les PM2,5). Plus de la moitié des émissions de NOx provient des phénomènes de combustion de carburants, essentiellement par les véhicules à moteur diesel. Les particules proviennent également de la combustion des moteurs, essentiellement diesel. Une part non négligeable des particules, en particulier des PM10 provient également de la partie mécanique, à savoir l'usure, l'abrasion des pneus, des freins et des routes. Les COVNM sont quant à eux davantage issus de la combustion des moteurs essence. Il est à noter qu'une grande partie des émissions de polluants de ce secteur est liée à la présence de l'autoroute A63.

Leviers d'action : la diminution des émissions du secteur routier (combustion, usure mécanique) peut être engagée par la réduction du nombre de véhicules présents sur le réseau routier. Le renouvellement du parc automobile (parc privé et flotte publique) et la mise en circulation de véhicules technologiquement plus performants (véhicules électriques et hybrides) constituent des pistes de réduction des émissions du secteur. En parallèle, il convient de diminuer le nombre de kilomètres parcourus par les usagers en privilégiant l'usage des transports en communs, en facilitant les transports combinés (déplacement des personnes et des marchandises) et en sensibilisant à des modes de transport plus doux.



Industrie

Le secteur de l'industrie contribue aux émissions de SO₂, de COVNM, de NH₃ et de particules. La manipulation de solvants et de peintures dans le domaine de diverses industries (construction, imprimerie, protection du bois) explique principalement les rejets de COVNM. Le secteur industriel et en particulier le travail du bois, émet également des particules en suspension et des particules fines.

Leviers d'action : les meilleures techniques disponibles pour réduire et prévenir les émissions des installations industrielles sont listées dans la directive relative aux émissions industrielles (IED) et mise en œuvre via les documents de référence BEST (best available techniques reference document) qui encadrent les conditions d'exploitation. De plus, les PGS (Plans de Gestion des Solvants) et les SME (Systèmes de Maîtrise des Émissions) sont des pistes d'action pour réduire les rejets de COVNM du secteur.



Résidentiel

Le secteur résidentiel du territoire Jalle Eau Bourde contribue essentiellement aux émissions de COVNM, de particules et de SO₂. La consommation énergétique, de bois et de produits pétroliers essentiellement, est à l'origine de 15 % des émissions de COVNM, d'environ 20 % à 30 % des émissions de particules et d'environ 20 % des rejets de SO₂ de la communauté de communes. De plus, il est important de préciser que les particules fines pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire. Les équipements de type insert et foyers ouverts, peu performants d'un point de vue énergétique, sont d'importants émetteurs de particules et de COVNM.

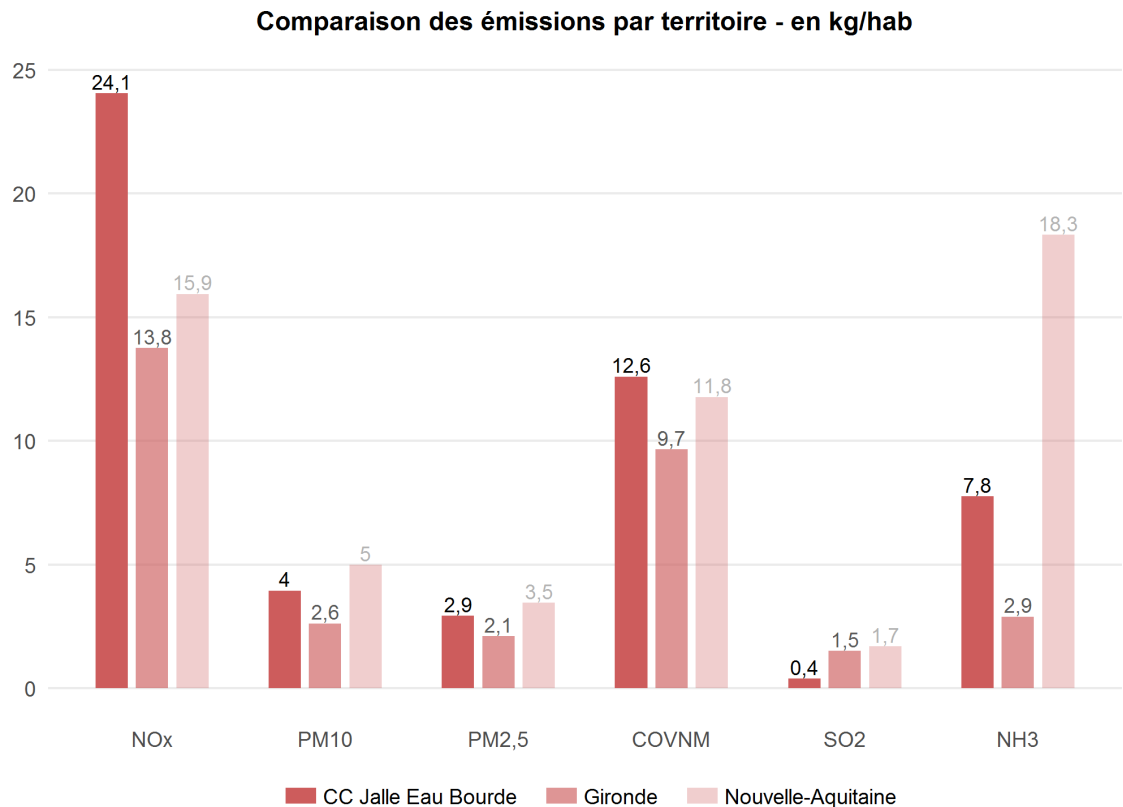
Leviers d'action : un des axes de progrès majeurs est représenté par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie. La diminution des consommations énergétiques dédiées au chauffage va de pair avec la rénovation des habitats (isolation du bâti privé et du parc social) et le renouvellement des équipements de chauffage non performants, notamment pour le chauffage au bois (insert et foyers ouverts). Les émissions de COVNM peuvent également être diminuées par la réduction de l'utilisation domestique de solvants et de peintures.



Ce secteur est identifié comme secteur à enjeu par rapport à son poids sur le territoire Jalle Eau Bourde au sein des émissions de NH₃ (71 %). L'épandage d'engrais azotés participe largement aux émissions d'ammoniac. En outre, le NH₃ est un gaz précurseur dans la formation des particules secondaires justifiant davantage sa place dans les secteurs à enjeux.

Leviers d'action : une sensibilisation du monde agricole pour une utilisation raisonnée d'engrais et l'utilisation de techniques d'épandages qui diminuent les quantités émises sur les champs, constituent un axe de progrès potentiel pour la réduction des émissions d'ammoniac issues des cultures. De plus, la maîtrise augmentée du brulage des résidus de culture aux champs et l'amélioration technologique des moteurs d'engins agricoles permettrait une diminution non négligeable des émissions associées (particules, COVNM, NOx).

Lorsque les émissions sont rapportées au nombre d'habitants, les poids des secteurs d'activité du territoire peuvent présenter des différences notables avec ceux du département ou de la région. Cette représentation permet de comparer les émissions des territoires. Ceci est illustré par le graphique ci-dessous.



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 4 | Comparaison des émissions par territoire, en kg par habitant

Le département de la Gironde est le plus vaste département de France métropolitaine. Il abrite la métropole régionale de Nouvelle-Aquitaine, qui est le nœud de diverses infrastructures. Ainsi, il est traversé par de nombreuses autoroutes reliant Bordeaux au reste de la France ou à l'Espagne. Le trafic généré par l'agglomération bordelaise y est très important ainsi que le trafic de transit en direction de l'Espagne. Il consacre un quart du territoire à l'agriculture, notamment à la viticulture. Les secteurs prédominants de l'industrie sont l'aéronautique, l'agro-alimentaire, l'industrie du papier et l'imprimerie. Les principales agglomérations du département sont Bordeaux Métropole (770 000 habitants), le Libournais (90 000 habitants) et le Bassin d'Arcachon (87 000 habitants).

Les émissions par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont, **plus élevées** que celles du département et de la région pour les **oxydes d'azote** (NOx) et les **composés organiques volatiles non méthaniques** (COVNM). Les émissions unitaires de **particules** (PM10, PM2,5) et d'**ammoniac** (NH₃) du territoire Jalle Eau Bourde restent cependant **moins importantes** que celles de la région. Enfin, les émissions par habitant de **dioxyde de soufre** (SO₂) de la communauté de communes sont **inférieures** à celles des autres échelles territoriales.

La **consommation énergétique** des secteurs résidentiel et tertiaire participe aux émissions de **NOx, de particules, de COVNM et de SO₂**. La consommation énergétique est répartie selon trois usages, classés du plus au moins énergivore : le chauffage, la production d'eau chaude et les activités de cuisson. Pour le secteur résidentiel, la communauté de communes Jalle Eau Bourde utilise comme combustibles, du gaz naturel (41 %), suivi du bois (16 %) et des produits pétroliers (4 %). De même au niveau de la Gironde, le combustible principalement utilisé est le gaz naturel (34 %), suivi du bois (17 %) et des produits pétroliers (10 %). À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le combustible principal est le bois (24 %), suivi du gaz naturel (22 %) et des produits pétroliers (20 %).

Concernant les **oxydes d'azote**, les émissions par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont essentiellement dues au transport routier et en particulier à la présence de l'autoroute A63.

Pour le territoire Jalle Eau Bourde, les émissions unitaires de **particules** s'expliquent essentiellement par les secteurs de l'industrie, du transport et du résidentiel. En effet, la plus grande proportion de salariés dans le secteur du travail du bois ainsi que la présence de l'autoroute A63 sur le territoire, contribue à augmenter les émissions unitaires de particules. Néanmoins, la plus faible part de bois de chauffage dans le mix énergétique de la communauté de communes (16 %) par rapport à la Nouvelle-Aquitaine (24 %), participe à réduire les écarts entre ces deux territoires.

Les émissions unitaires de **COVNM** s'expliquent essentiellement par les rejets du secteur de l'industrie. La plus grande proportion de salariés dans le secteur agro-alimentaire et de la fabrication de peintures ainsi qu'une plus grande part de surfaces en construction sur le territoire Jalle Eau Bourde, expliquent que ses émissions unitaires de COVNM soient plus importantes que celles du département et de la région.

Les émissions par habitant de **SO₂** s'expliquent par les émissions liées au secteur de l'industrie et du secteur résidentiel. Le tissu industriel est moins développé et diversifié sur la communauté de communes que sur la Gironde et la Nouvelle-Aquitaine. La proportion du bois dans le mix énergétique est 4 fois plus importante que celles de fioul domestique qui a un facteur d'émission pour le SO₂, plus élevé. Ces raisons combinées expliquent les émissions unitaires calculées.

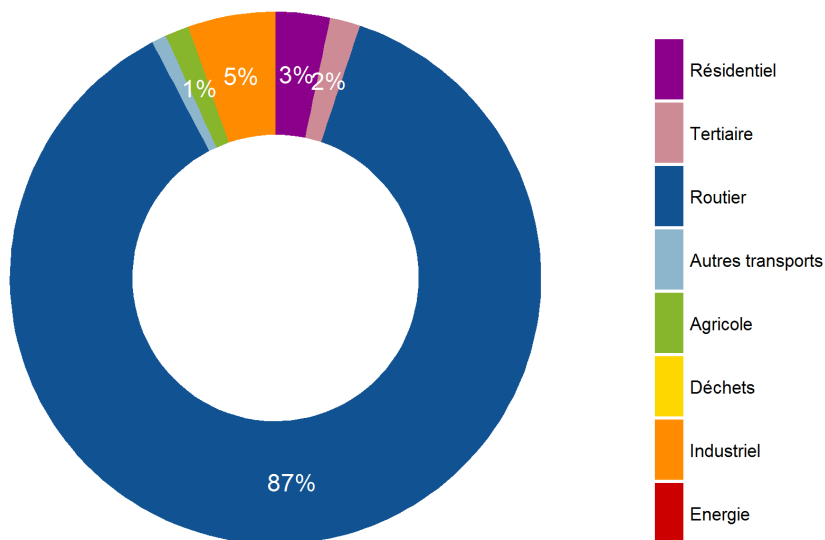
Les émissions d'**ammoniac** par habitant de la communauté de communes s'expliquent essentiellement par la proportion de surface agricole allouée à la culture céréalière, fortement émettrice de NH₃. La part de culture céréalière par rapport à la surface agricole totale, est plus importante sur la communauté de communes (78 %) que sur les autres territoires (20 % pour la Gironde et 37 % pour la région). Par ailleurs, la forte densité de population à l'échelle du territoire Jalle Eau Bourde explique la différence observée avec la région.

3.3. Emissions d’oxydes d’azote [NOx]

Les émissions d’oxydes d’azote de la communauté de communes Jalle Eau Bourde s’élèvent à 705 tonnes en 2014, ce qui correspond à 3 % des émissions de la Gironde et à 0,8 % de celles de la région.

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution quasi-exclusive du secteur des transports qui représente 88 % des émissions totales de NOx.

NOx - Répartition des émissions par secteur

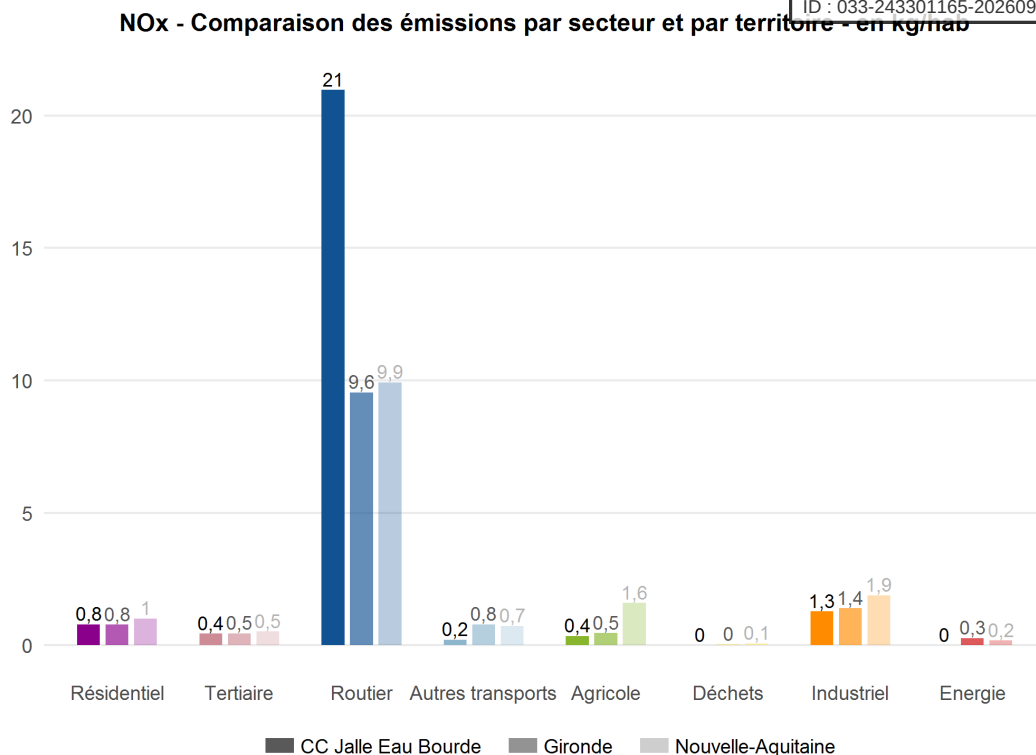


CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 5 | Jalle Eau Bourde – NOx, Répartition des émissions par secteur

3.3.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Cette figure permet de comparer le poids des secteurs d’activités, pour les émissions de NOx, entre la communauté de communes, le département et la région.



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 6 | NOx – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

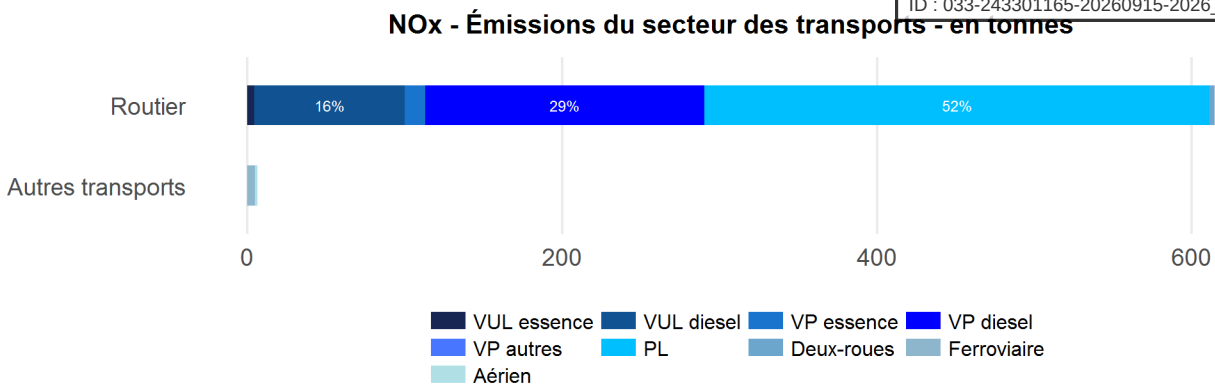
Les émissions de NOx, par habitant, du secteur du transport routier de la communauté de communes sont plus élevées que celles du département et de la Nouvelle-Aquitaine. Ceci s'explique essentiellement par la présence sur le territoire d'une autoroute, l'A63. Cette autoroute relie Bordeaux à Bayonne et se dédouble aux environs du Barp pour devenir l'A62 et relié ainsi l'agglomération bordelaise au Bassin d'Arcachon. Ceci explique le fait que cette portion d'autoroute soit très empruntée par les locaux, les touristes et pour le transport de marchandises entre l'Espagne et la France. Par conséquent, les émissions unitaires de NOx du territoire Jalle Eau Bourde sont plus élevées que celles des autres échelles territoriales. Il faut souligner que les émissions de NOx liées à l'autoroute et aux départementales représentent respectivement 73 % et 21 % des émissions totales de NOx dues au transport routier sur le territoire Jalle Eau Bourde.

3.3.2. Emissions du secteur des transports

Les émissions de NOx du secteur des transports sont de 621 tonnes, soit 88 % des émissions la communauté de communes.

Détail des émissions de NOx

- Les émissions du secteur routier sont dominées par la combustion des véhicules à moteur diesel (97 %). Parmi ceux-ci, on peut différencier les poids lourds, responsables de 54 % des émissions de ce secteur, suivis par les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers contribuant respectivement à 30 % et 16 % des émissions de NOx. Les véhicules à moteur essence ne représente que 3 % des émissions de NOx du secteur routier.
- Le secteur des autres transports représente 1 % des émissions totales de NOx, réparties entre le transport ferroviaire (76 %) et le transport aérien (24 %).



CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 7 | Jalle Eau Bourde – NOx, émissions du secteur des transports, en tonnes

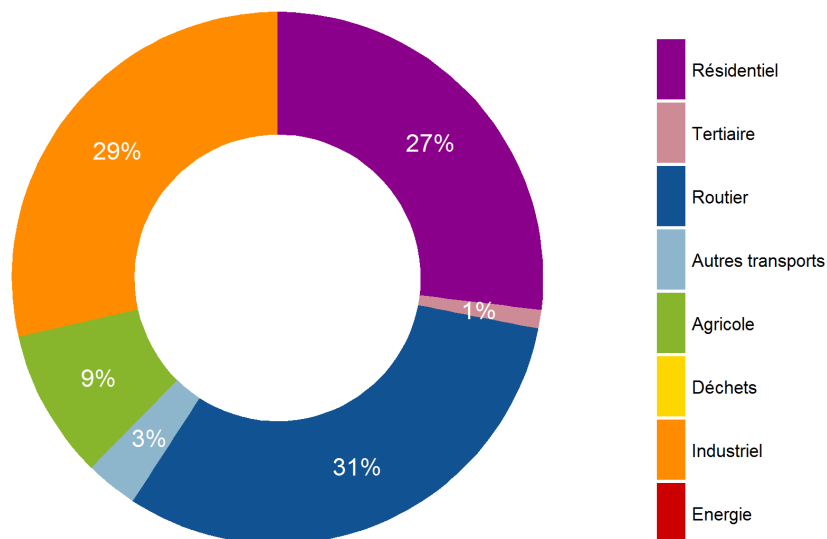
3.4. Emissions de particules [PM10 et PM2,5]

Les particules en suspension dans l'air ont différentes tailles. Elles peuvent appartenir à la classe des PM10 dans le cas où leur diamètre est inférieur à 10 μm , ou à la classe des PM2,5 dans le cas où celui-ci est inférieur à 2,5 μm . À noter que les PM2,5 sont comptabilisées au sein de la classe PM10.

Les sources de particules sont multiples et leur répartition dépend de leur granulométrie. Globalement sur ce territoire, trois secteurs d'activité se partagent les émissions de particules : résidentiel, transport et industriel.

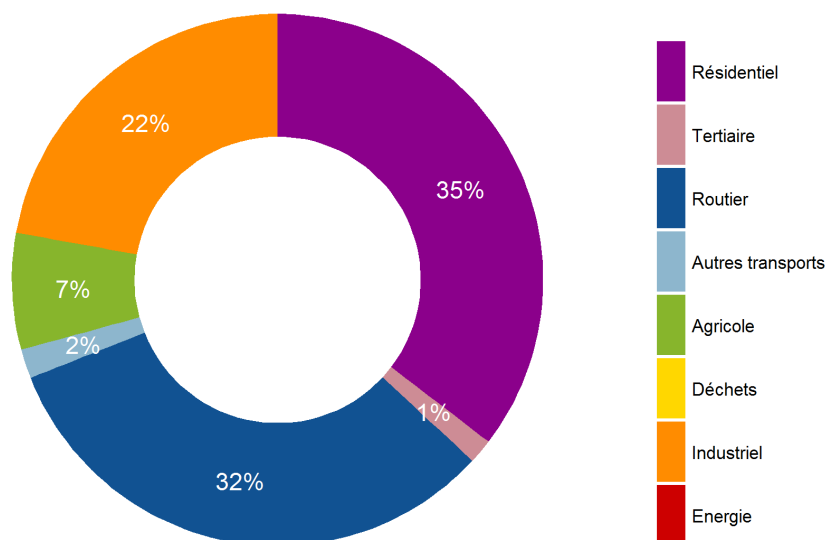
La communauté de communes Jalle Eau Bourde émet 116 tonnes de particules en suspension (PM10) et 86 tonnes de particules fines (PM2,5), représentant chacune 3 % des émissions du département et 0,4 % des émissions régionales.

PM10 - Répartition des émissions par secteur



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

PM2,5 - Répartition des émissions par secteur



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 8 | Jalle Eau Bourde – Particules, Répartition des émissions par secteur

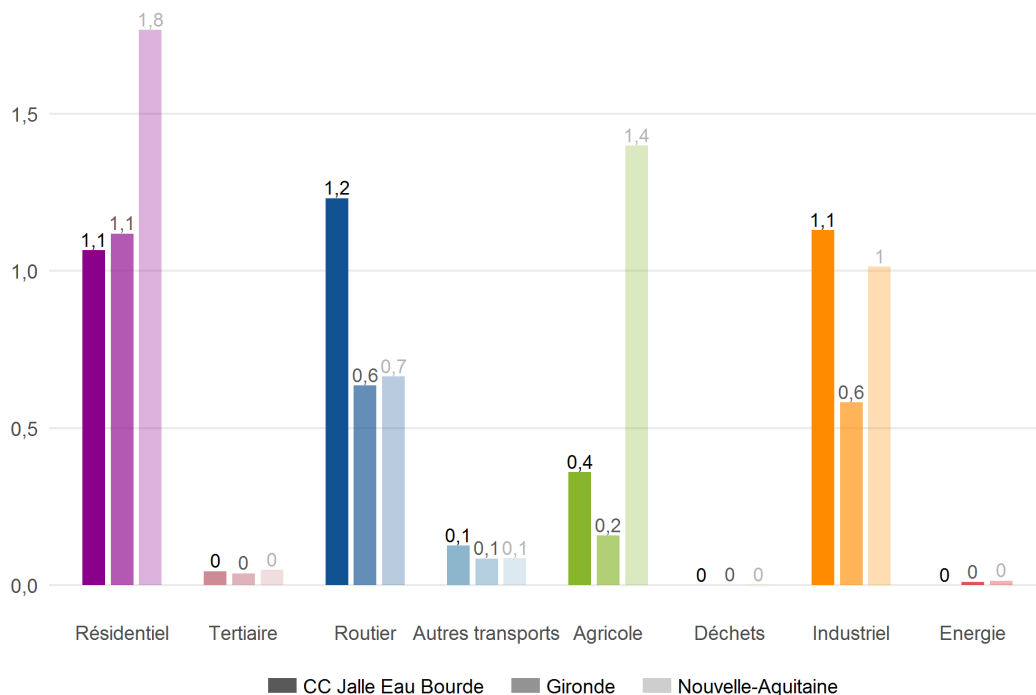
Les distributions des émissions par secteur et par polluant sont les suivantes :

- ✧ Secteur des transports : 34 % (PM10) et 34 % (PM2,5)
- ✧ Secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets : 29 % (PM10) et 22 % (PM2,5)
- ✧ Secteurs du résidentiel et du tertiaire : 28 % (PM10) et 36 % (PM2,5).

3.4.1. Comparaison des émissions entre les territoires

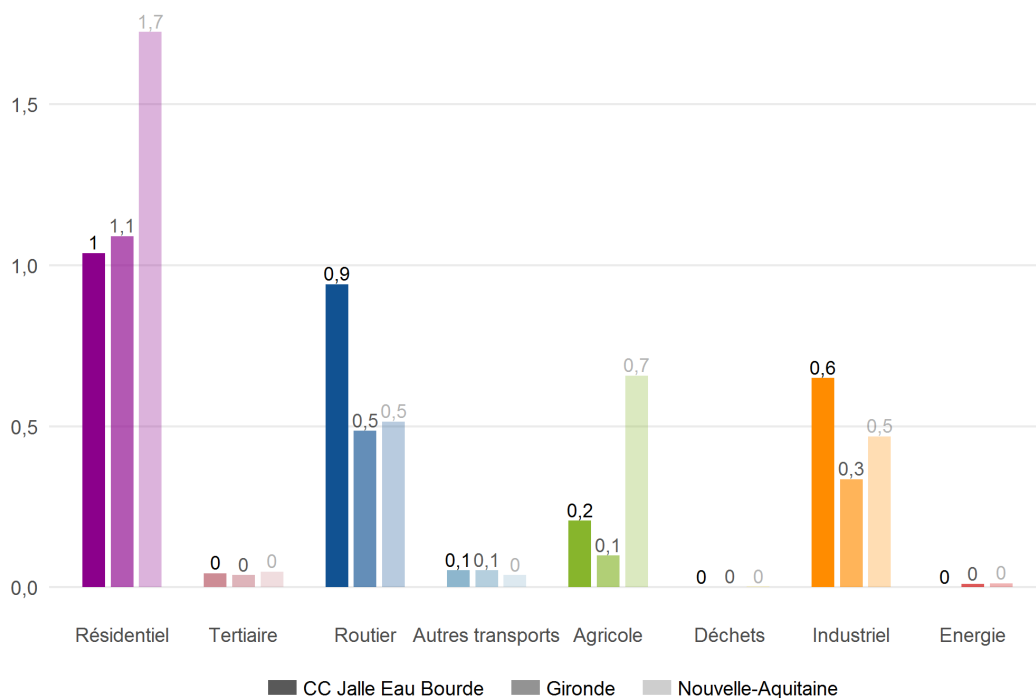
Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d'activité sur les émissions en particules, entre les différentes échelles territoriales.

PM10 - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

PM2,5 - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 9 | Particules – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Pour le secteur routier, les émissions de particules par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont supérieures à celles de la Gironde et de la région. Comme pour les NOx, la présence de l'A63, explique en grande partie les émissions unitaires observées. Les émissions de particules (PM10, PM2,5) liées à l'autoroute et aux départementales représentent respectivement 63 % et 29 % des émissions totales de particules dues au transport routier sur le territoire Jalle Eau Bourde.

Pour le secteur de l'industrie, les émissions unitaires de particules du territoire sont plus élevées que celles de la Gironde et celles de la région. Les principales sources d'émissions de particules sur ces différents territoires sont le travail du bois et les chantiers-BTP. Il existe cependant, d'autre sources émettrices à l'échelle régionale mais cela ne contrebalance pas la plus forte proportion de salariés dans le secteur du bois et le nombre de constructions réalisées sur la communauté de communes.

Pour le secteur résidentiel, les émissions par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont moins élevées que celles de la Gironde et de la Nouvelle-Aquitaine. La proportion de bois de chauffage dans le mix énergétique de la communauté de communes est de 16 % contre 17 % et 24 % respectivement, sur la Gironde et la Nouvelle-Aquitaine. Le facteur d'émission du bois pour les particules, est plus important que celui des autres combustibles. Ces raisons combinées expliquent les émissions unitaires observées.

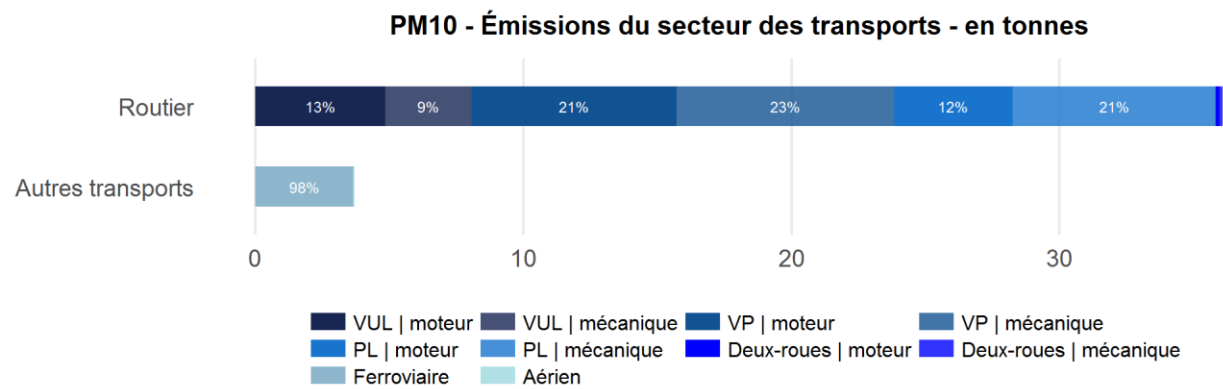
3.4.2. Emissions du secteur des transports

Les émissions de PM10 et de PM2,5 du transport routier sont respectivement de 36 et 28 tonnes, soit 31 % et 32 % respectivement des émissions totales de PM10 et PM2,5 de la communauté de communes. Les émissions de PM10 et PM2,5, liées aux autres transports sont respectivement de 4 tonnes et 2 tonnes.

Les émissions de particules du secteur routier ont des origines diverses. Les particules peuvent provenir de la partie moteur, essentiellement représentée par les PM2,5 ou de la partie mécanique, qui est essentiellement constituée de PM10. La partie moteur est liée au type de carburant utilisé tandis que la partie mécanique est liée à l'usure des pneus, de la route et à l'abrasion des plaquettes de frein.

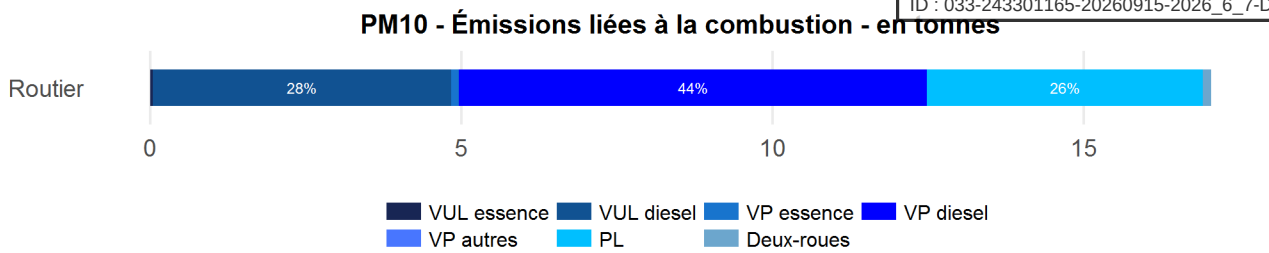
Détail des émissions de PM10

- Les émissions de PM10 proviennent des voitures particulières (44 %), des poids lourds (33 %), des véhicules utilitaires légers (22 %) et des deux-roues (1 %).
- Les émissions de PM10 sont dues à 53 % à la partie mécanique et à 47 % à la partie moteur.
- Pour la partie mécanique, les véhicules diesel représentent 88 % des émissions, réparties entre les poids lourds (45 %), les voitures particulières (37 %) et les véhicules utilitaires légers (17 %). Les véhicules à moteur essence représentent 12 % des émissions liées à l'abrasion, réparties entre les voitures particulières (79 %), les véhicules utilitaires légers (15 %) et les deux-roues (6 %).
- Pour la partie moteur, les véhicules diesel représentent 98 % des émissions, réparties entre les voitures particulières (45 %), les véhicules utilitaires légers (29 %) et les poids lourds (26 %). Les véhicules à moteur essence représentent 2 % des émissions liées à la combustion.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 10 | Jalle Eau Bourde – PM10, émissions du secteur des transports, en tonnes

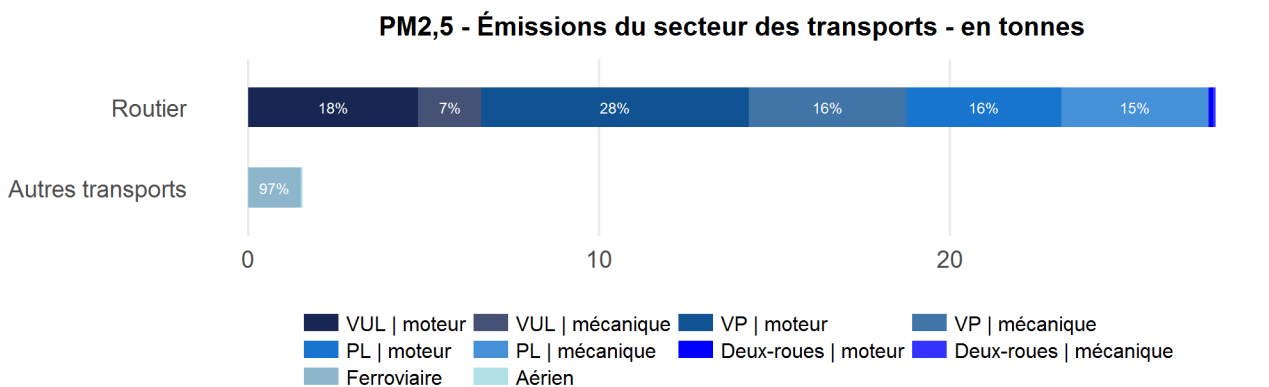


CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 11 | Jalle Eau Bourde – PM10, émissions liées à la combustion pour le transport routier, en tonnes

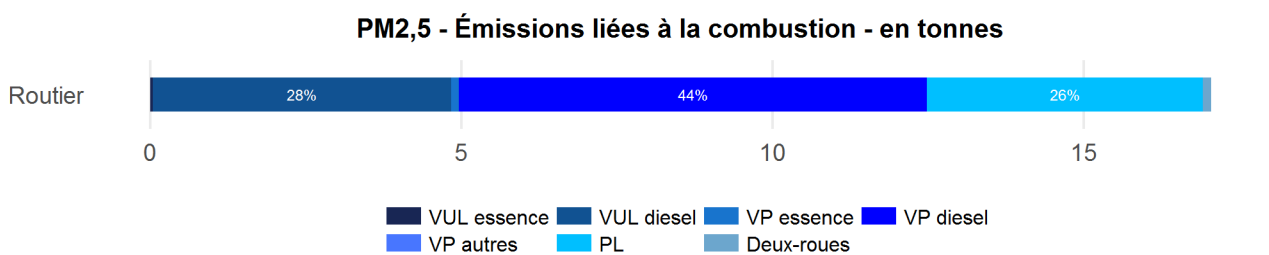
Détail des émissions de PM2,5

- Pour le secteur routier, les émissions de PM2,5 proviennent des voitures particulières (44 %), des poids lourds (31 %), des véhicules utilitaires légers (24 %) et des deux-roues (1 %).
- Les émissions de PM2,5 sont dues à 62 % à la partie moteur et à 38 % à la partie mécanique.
- Pour la partie moteur, les véhicules diesel représentent 98 % des émissions, réparties entre les voitures particulières (45 %), les véhicules utilitaires légers (29 %) et les poids lourds (26 %). Les véhicules à moteur essence représentent 2 % des émissions liées à la combustion.
- Pour la partie mécanique, les véhicules diesel représentent 88 % des émissions, réparties entre les poids lourds (45 %), les voitures particulières (37 %) et les véhicules utilitaires légers (17 %). Les véhicules à moteur essence représentent 12 % des émissions liées à l'abrasion, réparties entre les voitures particulières (79 %), les véhicules utilitaires (15 %) et les deux-roues (6 %).



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 12 | Jalle Eau Bourde – PM2,5, émissions du secteur des transports, en tonnes



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 13 | Jalle Eau Bourde – PM2,5, émissions liées à la combustion pour le transport routier, en tonnes

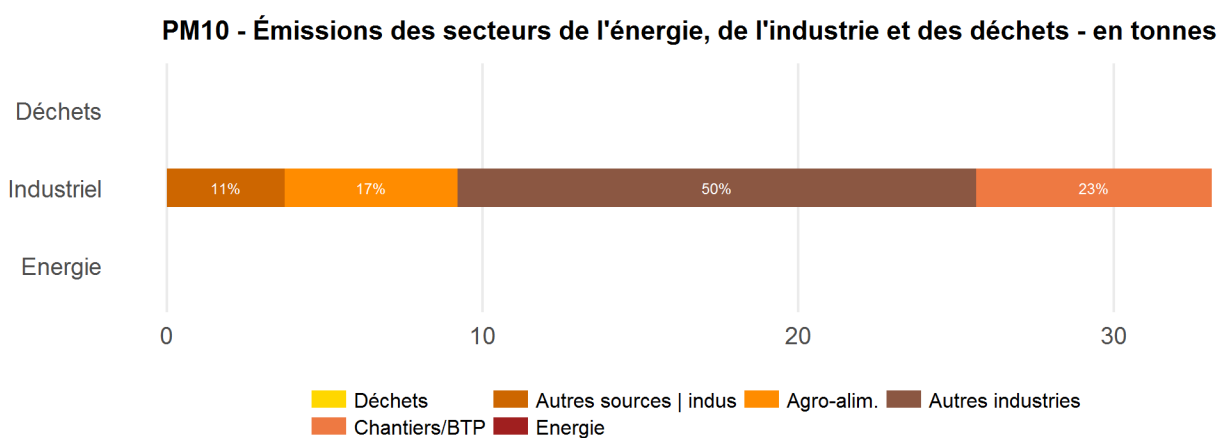
Enfin, la quantité émise de PM10 liée à la combustion est équivalente à la quantité émise de PM2,5, autrement dit les particules émises lors de la combustion sont essentiellement de taille inférieure à 2,5 µm.

3.4.3. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets

Les émissions de PM10 et de PM2,5 liées au secteur industriel sont respectivement de 33 et 19 tonnes, soit 29 % et 22 % des émissions totales de la communauté de communes. Les émissions de particules des secteurs de l'énergie et des déchets sont nulles car il n'y a pas de sources émettrices de particules sur ce territoire.

Détail des émissions de PM10

- 50 % des émissions de PM10 du secteur de l'industrie sont liées au travail du bois et 23 % sont dues aux activités de chantiers et de BTP. Les émissions issues de ces deux activités représentent 19 % des émissions totales de PM10 du territoire. Le reste des émissions de ce secteur est lié à l'industrie agro-alimentaire (17 %) et à d'autres sources industrielles (11 %), notamment l'utilisation d'engins spéciaux dans le domaine de la construction et le recouvrement des routes par l'asphalte, et représentent 9 % des émissions totales de PM10.

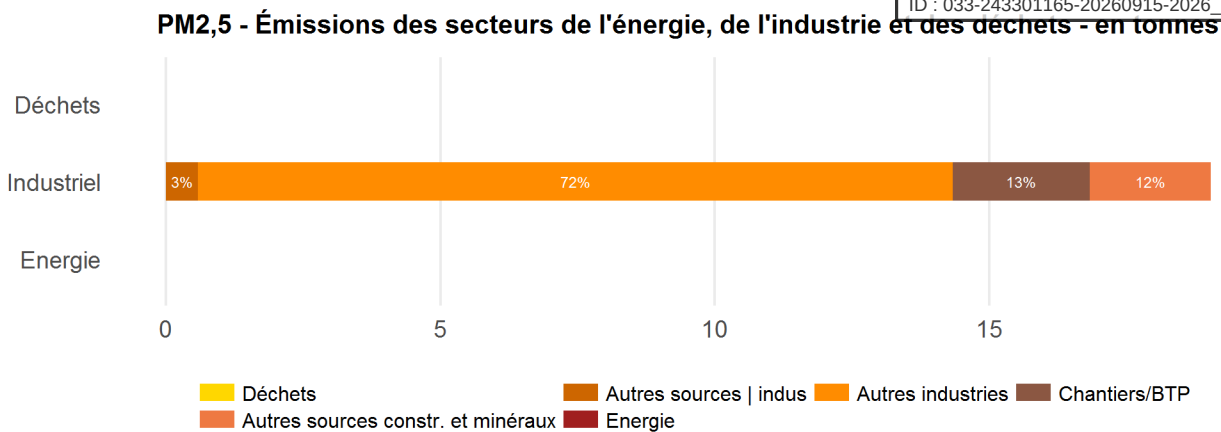


CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 14 | Jalle Eau Bourde – PM10, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

Détail des émissions de PM2,5

- Les émissions liées au travail du bois représentent 72 % des émissions de PM2,5 du secteur de l'industrie soit 16 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. 13 % des émissions du secteur de l'industrie sont dues aux activités de chantiers-BTP, soit 3 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. D'autres sources industrielles telles que l'utilisation d'engins spéciaux, et le recouvrement des routes par l'asphalte représentent 12 % des émissions de PM2,5 de ce secteur, soit 2 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. Le reste des émissions lié au secteur de l'industrie est dû à d'autres sources marginales, ne représentant que 1 % des émissions totales de PM2,5 du territoire.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 15 | Jalle Eau Bourde – PM2,5, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

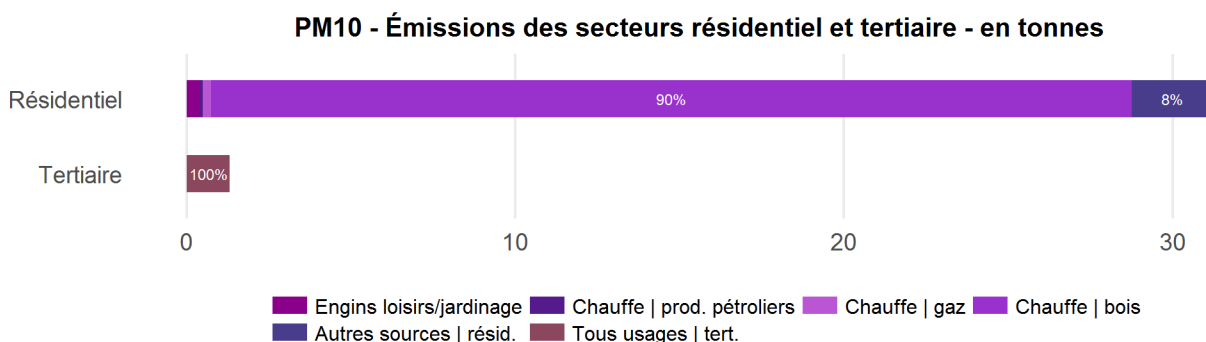
3.4.4. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire

Les émissions de PM10 et de PM2,5 des secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 28 % et 36 % des émissions totales. 31 tonnes de PM10 et 30 tonnes de PM2,5 sont émises par le secteur résidentiel, contre 1 tonne chacune pour le secteur tertiaire.

Pour ces secteurs, les émissions de particules sont très fortement liées aux consommations énergétiques (chauffage, production d'eau chaude et cuisson).

Détail des émissions de PM10

- La combustion de bois de chauffage contribue à elle seule, à 90 % des émissions de PM10 du secteur résidentiel, soit 24 % des émissions totales de PM10. 8 % des émissions de PM10 du secteur résidentiel provient des feux ouverts de déchets verts et d'autres sources résidentielles marginales, ce qui représente 2 % des émissions totales de PM10.
- Les émissions liées au secteur tertiaire représentent 1 % des émissions totales de PM10. Ces émissions sont essentiellement dues à l'utilisation de bois (84 %), dont 58 % au chauffage des locaux, 11 % aux activités de cuisson, 12 % à la production d'eau chaude et 19 % à d'autres usages.

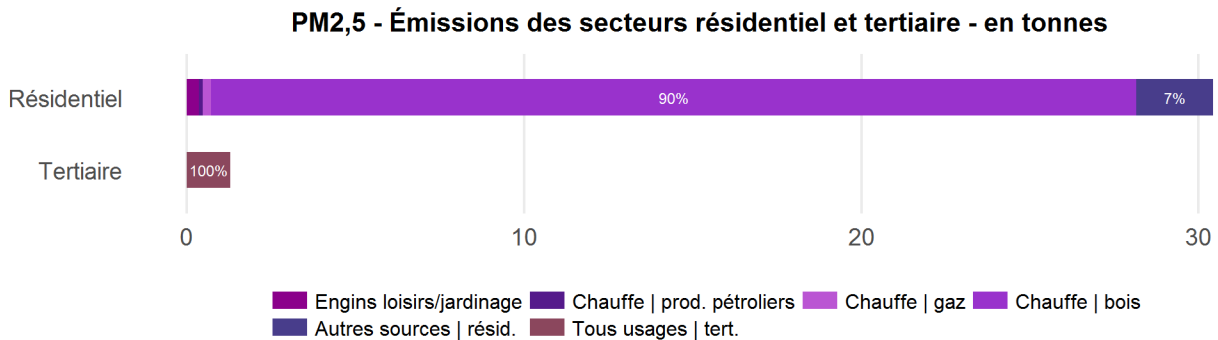


CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 16 | Jalle Eau Bourde – Émissions de PM10 des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

Détail des émissions de PM_{2,5}

- 90 % des émissions de PM_{2,5} du secteur résidentiel sont liées à l'utilisation de bois de chauffage, soit 32 % des émissions totales de PM_{2,5} du territoire. Le reste des émissions de ce secteur provient essentiellement des feux ouverts de déchets verts et d'autres sources résidentielles marginales (7 %).
- Les émissions liées au secteur tertiaire représentent 1 % des émissions totales de PM_{2,5} du territoire. Comme pour les PM₁₀, les émissions de ce secteur sont essentiellement liées à l'utilisation de bois (84 %), de gaz naturel (10 %) et de produits pétroliers (6 %) comme combustibles énergétiques.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 17 | Jalle Eau Bourde – Émissions de PM_{2,5} des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

Les quantités émises de PM₁₀ et PM_{2,5} par les secteurs résidentiel et tertiaire sont équivalentes, autrement dit les particules émises sont essentiellement de taille inférieure à 2,5 µm.

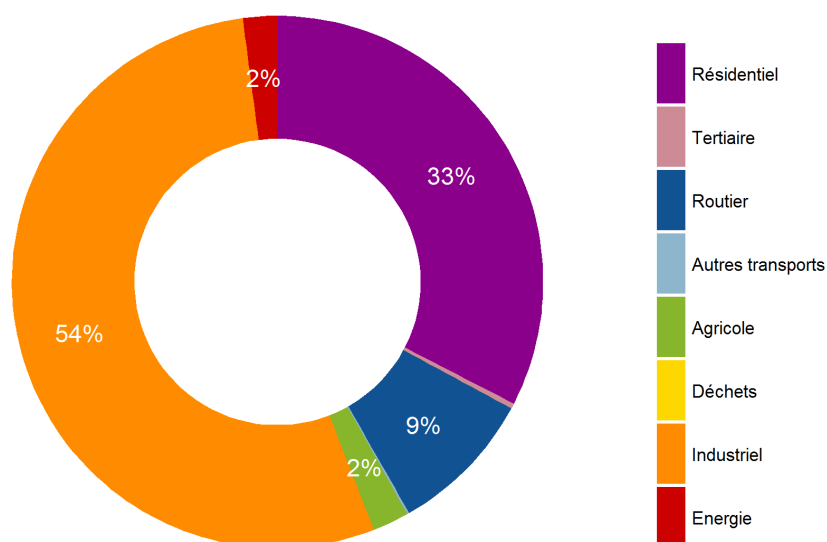
3.5. Emissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques [COVNM]

La source principale de COVNM n'est pas comptabilisée dans le bilan des émissions (conformément à la réglementation sur le rapportage des émissions dans le cadre des PCAET), et concerne les émissions liées aux forêts, à la végétation, etc.

Les émissions de COVNM de la communauté de communes Jalle Eau Bourde s'élèvent à 369 tonnes en 2014, ce qui correspond à 3 % des émissions de la Gironde et à 0,5 % des émissions de la Nouvelle-Aquitaine.

La répartition sectorielle des émissions indique une contribution majeure du secteur de l'énergie et de l'industrie (56 %), suivi d'une contribution moindre du secteur résidentiel (33 %).

COVNM - Répartition des émissions par secteur



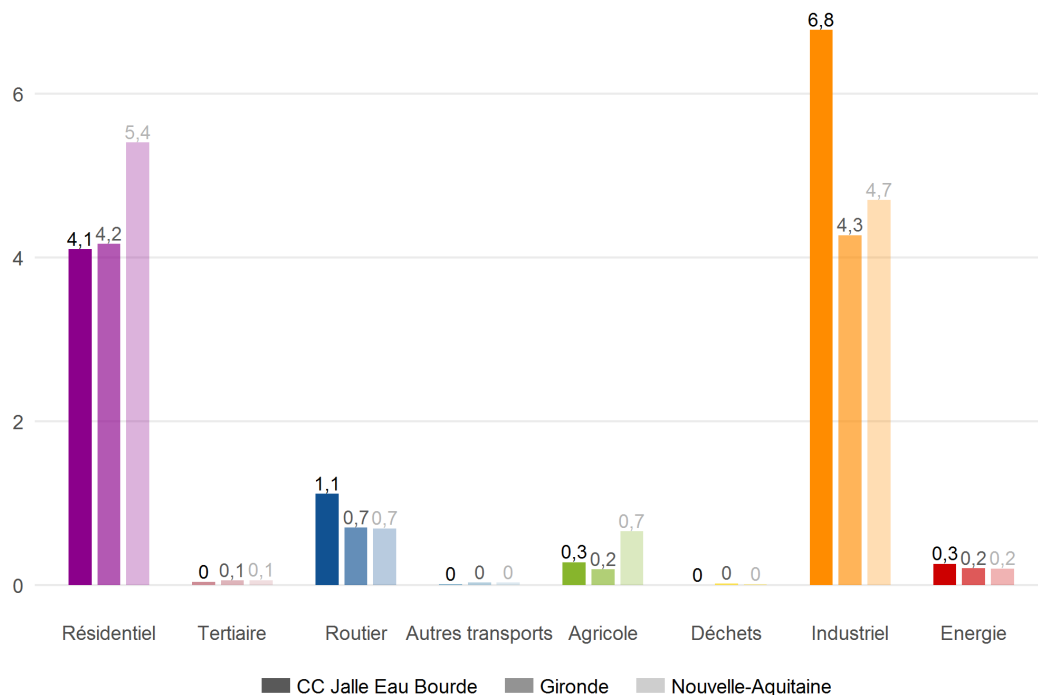
CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 18 | Jalle Eau Bourde – COVNM, Répartition des émissions par secteur

3.5.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d'activités sur les émissions polluantes entre les différentes échelles territoriales.

COVNM - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 19 | COVNM – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Les émissions par habitant du secteur industriel sont plus élevées que celles du département et de la région. La plus grande proportion de salariés dans le domaine de la fabrication de peintures et dans l'industrie agro-aliment ainsi que la plus grande proportion de surfaces en construction sur le territoire par rapport au département et à la région, expliquent les émissions unitaires calculées.

À l'instar des particules, les émissions par habitant de COVNM du secteur résidentiel sont légèrement plus faibles sur la communauté de communes que sur le département et moins importantes que celles de la région. Ceci s'explique par la proportion de bois de chauffage dans le bouquet énergétique des différentes échelles territoriales et un facteur d'émission du bois pour les COVNM, qui est élevé.

3.5.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets

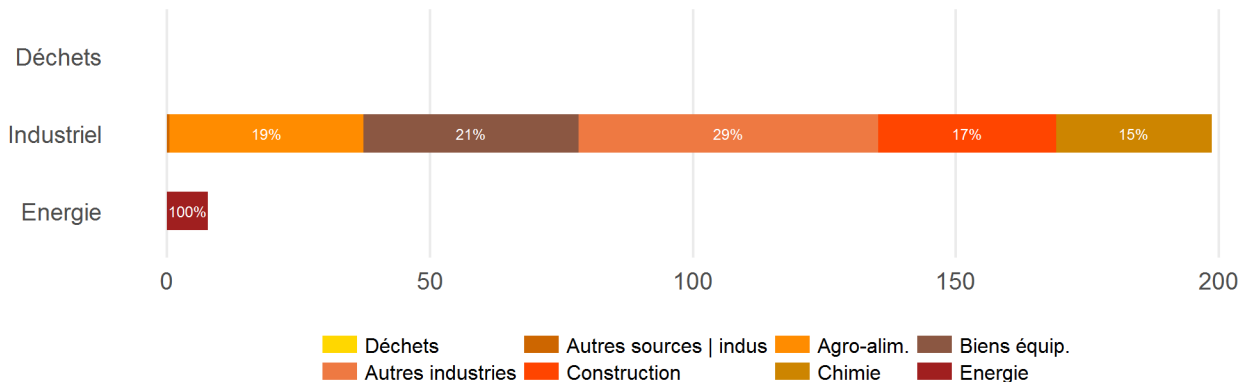
Les émissions de COVNM des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets sont de 206 tonnes, soit 56 % des émissions totales de COVNM de la communauté de communes.

Détail des émissions de COVNM

- Les émissions de COVNM du secteur de l'industrie liées à l'utilisation de solvants et de peintures pour diverses activités (imprimerie, protection du bois, colles et adhésifs) représentent 29 % des émissions de ce secteur, soit 15 % des émissions totales de COVNM du territoire. Les émissions dues au secteur des biens d'équipement (peintures, solvants) et aux processus de fermentation du secteur de l'agro-alimentaire représentent respectivement 21 % et 19 % des émissions de COVNM du secteur de l'industrie, soit 11 % et 10 % des émissions totales du territoire. Les émissions dues à l'application de peintures et de solvants ainsi que les processus énergétiques mis en jeu dans le secteur de la construction, représentent 17 % des émissions de COVNM du secteur, soit 9 % des émissions totales du territoire. Enfin 15 % des émissions du secteur de l'industrie sont liées aux processus de fabrication de produits chimiques (pharmaceutiques, peintures, encres) et représentent 8 % des émissions totales du territoire.

- Les émissions de COVNM liées au secteur de l'énergie représentent 2 % des émissions totales de COVNM du territoire. 60 % et 40 % des émissions du secteur de l'énergie sont dues respectivement à l'évaporation d'essence dans les stations-services et aux fuites lors du transport et de la distribution du gaz naturel.
- Les émissions de COVNM liées au secteur des déchets sont nulles sur ce territoire.

COVNM - Émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets - en tonnes



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 20 | Jalle Eau Bourde – COVNM, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

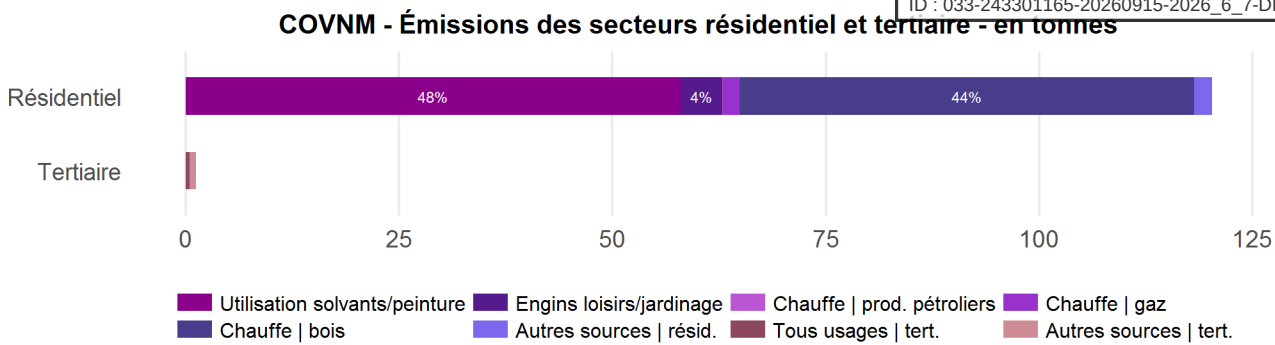
3.5.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire

Les émissions de COVNM des secteurs résidentiel et tertiaire sont de 121 tonnes, soit 33 % des émissions totales de COVNM de la communauté de communes.

Pour ce secteur, les émissions de COVNM sont généralement liées aux consommations énergétiques (chauffage, production d'eau chaude et cuisson) d'une part, et d'autre part, à l'utilisation de solvant (produits d'entretien) et de peinture.

Détail des émissions de COVNM

- Pour le secteur résidentiel, 44 % des émissions sont liées à la combustion de bois pour le chauffage domestique et 48 % des émissions sont dues à l'utilisation domestique de peintures, solvants et produits pharmaceutiques. Les émissions liées à ces activités représentent 30 % des émissions totales de COVNM du territoire. Le reste des émissions du secteur résidentiel provient essentiellement de l'utilisation d'engins de jardinage et de loisirs (4 %).
- Les émissions de COVNM liées au secteur tertiaire représentent 0,3 % des émissions totales de COVNM du territoire. Les émissions liées aux consommations énergétiques, essentiellement du gaz naturel, représentent 34 % des émissions de COVNM du secteur tertiaire. Le reste des émissions du secteur tertiaire est lié à l'utilisation de peintures pour la réparation de véhicules (52 %) et aux activités de nettoyage à sec (14 %).



CC Jalle Eau Bourde

Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

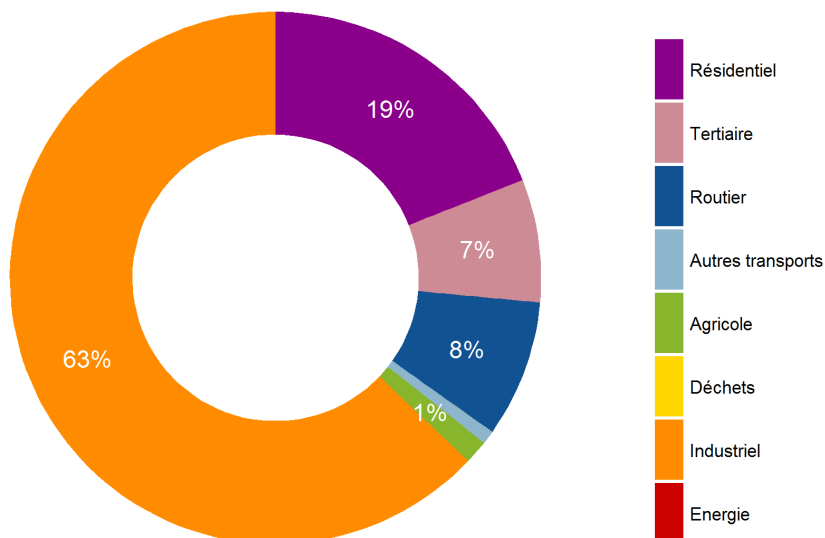
Figure 21 | Jalle Eau Bourde – COVNM, émissions des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

3.6. Emissions de dioxyde de soufre [SO₂]

Les émissions de dioxyde de soufre du territoire Jalle Eau Bourde s’élèvent à 12 tonnes en 2014, ce qui représente 0,5 % des émissions du département et 0,1 % des émissions de la région.

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution majeure du secteur de l’industrie (63 %), suivi d’une contribution moindre des secteurs résidentiel et tertiaire (26 %).

SO2 - Répartition des émissions par secteur



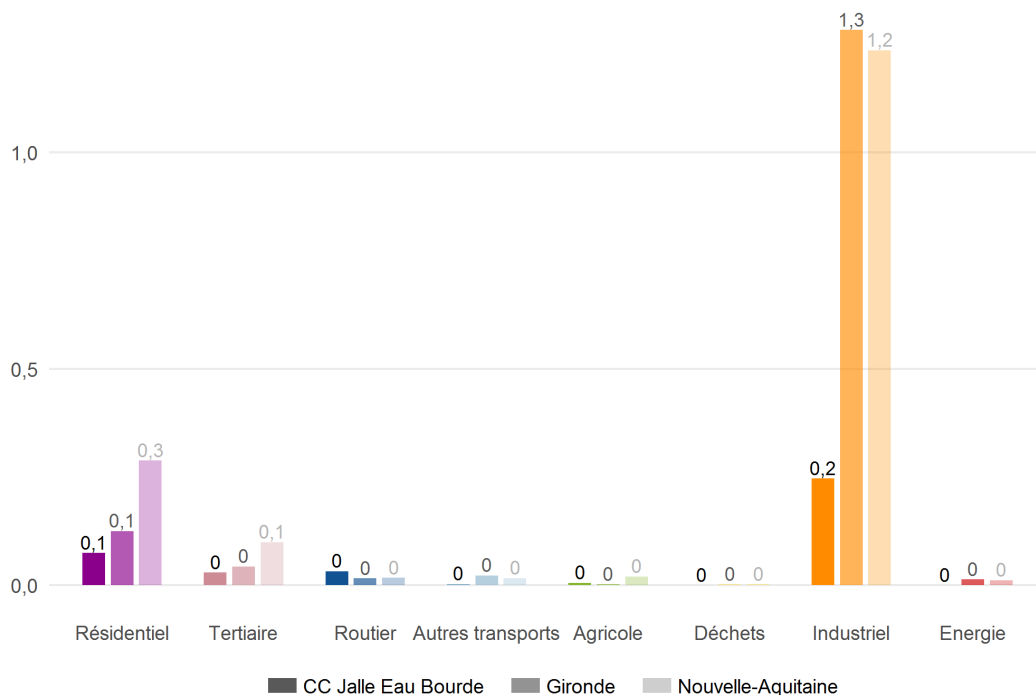
CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 22 | Jalle Eau Bourde – SO₂, Répartition des émissions par secteur

3.6.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d’activités sur les émissions polluantes entre les différentes échelles territoriales.

SO2 - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 23 | SO₂ – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Les émissions par habitant de SO₂ liées au secteur de l'industrie de la communauté de communes sont plus faibles que celles de la Gironde et de la Nouvelle-Aquitaine. Pour ce secteur, les émissions des stations d'enrobage représentent 97 % des émissions de SO₂ du territoire Jalle Eau Bourde, 2 % des émissions de la Gironde et 3 % des émissions de la région. D'autres sources plus spécifiques comme les procédés de production de noir de carbone sont présentes sur le département et la région, expliquant ainsi les émissions unitaires plus élevées pour ces échelles territoriales.

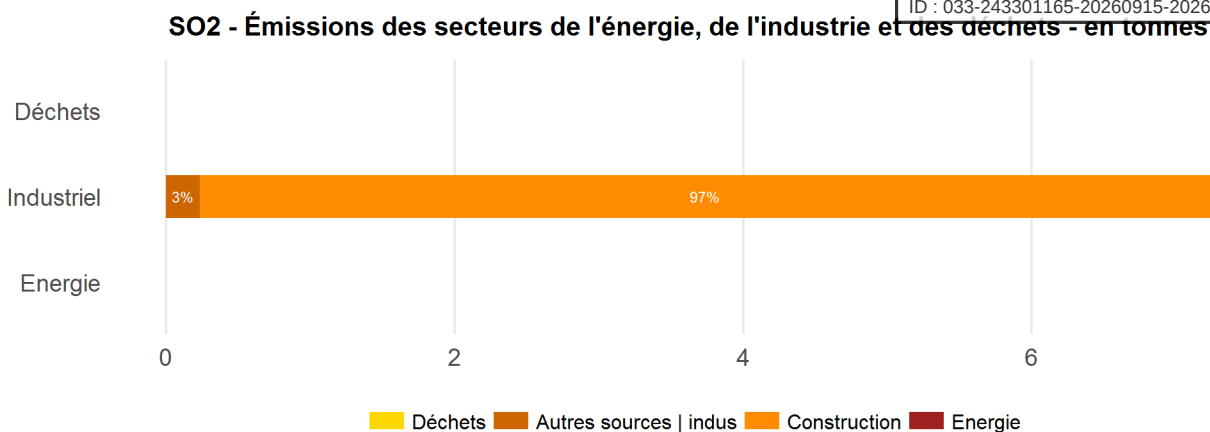
Pour le secteur résidentiel, les émissions de la communauté de communes sont équivalentes à celles de la Gironde et inférieures à celles de la région. La proportion de bois dans le mix énergétique des trois territoires est plus importante que celle des produits pétroliers. En effet, la consommation de bois du territoire Jalle Eau Bourde est 4 fois plus élevée que la consommation de produits pétroliers. Par conséquent et à l'instar des particules et des COVNM, c'est la proportion de bois dans le mix énergétique du territoire et son facteur d'émission relativement élevé pour le SO₂ qui expliquent les émissions de ce secteur.

3.6.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets

Les émissions de SO₂ des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets sont de 7 tonnes, soit 63 % des émissions totales de la communauté de communes.

Détail des émissions de SO₂

- Les émissions du secteur de l'industrie sont liées à 97 % aux procédés énergétiques des stations d'enrobage et à 3 % aux combustions énergétiques de l'industrie chimique, agro-alimentaire et des minéraux et matériaux de construction.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 24 | Jalle Eau Bourde – SO₂, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

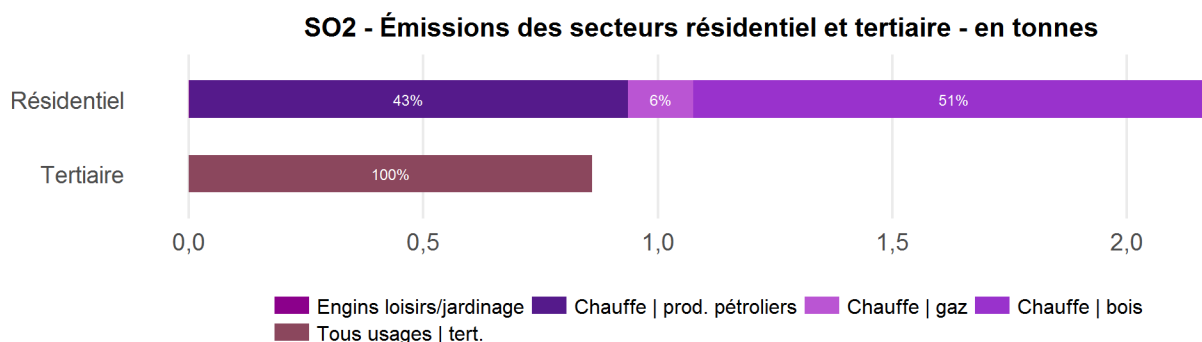
3.6.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire

Les émissions de SO₂ des secteurs résidentiel et tertiaire sont de 3 tonnes, soit 26 % des émissions totales de la communauté de communes.

Pour les secteurs résidentiel et tertiaire, les émissions de SO₂ sont généralement liées aux processus de combustion énergétique.

Détail des émissions de SO₂

- Les émissions liées au secteur résidentiel représentent 20 % des émissions totales de SO₂ du territoire. 51 % des émissions du secteur résidentiel sont liées à la consommation de bois de chauffage, soit 10 % des émissions totales du territoire. L'utilisation de produits pétroliers et de gaz naturel comme combustibles énergétiques représentent respectivement 43 % et 6 % des émissions de SO₂ de ce secteur, soit 9 % et 1 % des émissions totales de SO₂ du territoire.
- Les émissions liées au secteur tertiaire représentent 2 % des émissions totales de SO₂ du territoire. 78 % et 13 % des émissions de ce secteur sont respectivement liées à l'utilisation de produits pétroliers et de bois. Le reste des émissions (9 %) étant dû à l'utilisation de gaz naturel.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

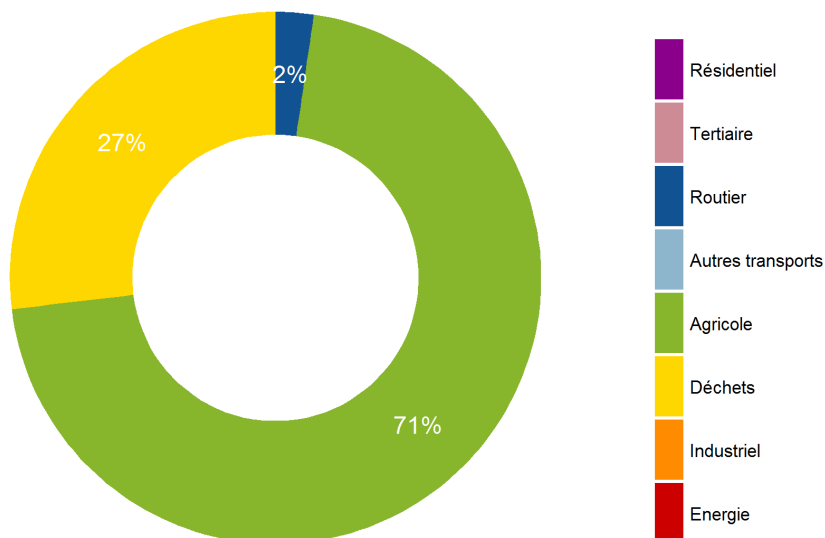
Figure 25 | Jalle Eau Bourde – SO₂, émissions des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

3.7. Emissions d'ammoniac [NH₃]

Les émissions d'ammoniac de la communauté de communes Jalle Eau Bourde s'élèvent à 228 tonnes en 2014, ce qui correspond à 5 % des émissions de la Gironde et à 0,2 % des émissions de la Nouvelle-Aquitaine.

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution majeure du secteur agricole (71 %) et du secteur des déchets (27 %).

NH₃ - Répartition des émissions par secteur



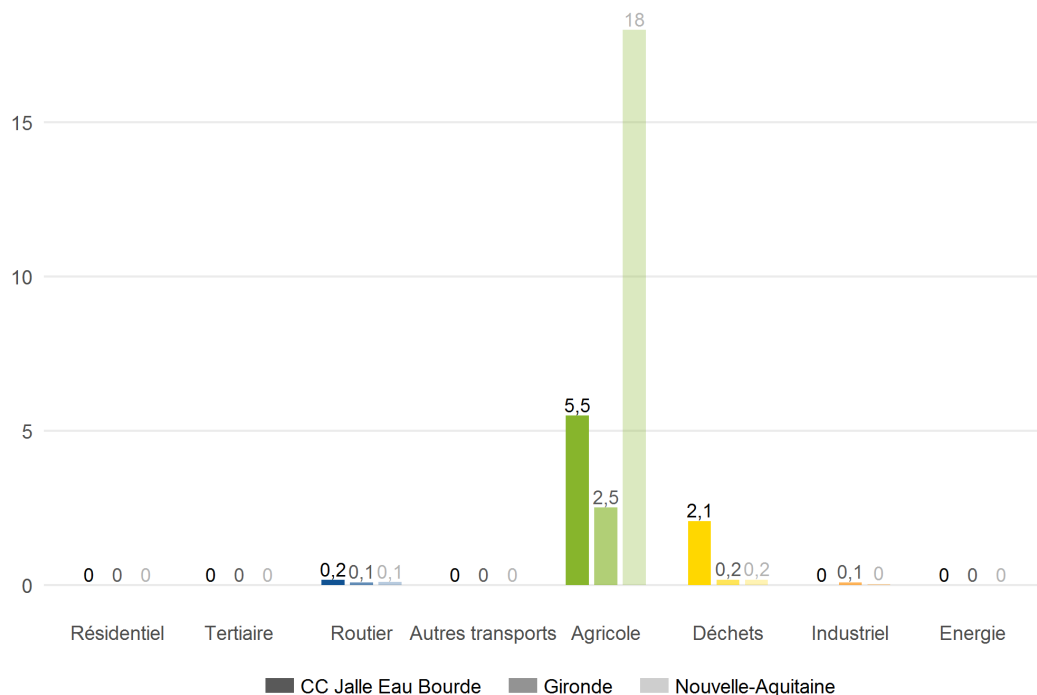
CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 26 | Jalle Eau Bourde – NH₃, Répartition des émissions par secteur

3.7.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d'activités sur les émissions polluantes entre les différentes échelles territoriales.

NH₃ - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 27 | NH₃ – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Les émissions de NH₃ par habitant, issues du secteur agricole du territoire Jalle Eau Bourde sont plus élevées que celles du département mais restent inférieures à celles de la région. La proportion de culture céréalière est plus importante sur la communauté de communes (78 %) que sur la Gironde (20 %) ou la Nouvelle-Aquitaine (37 %). La densité de population environ 2 fois moins importante sur la région par rapport au territoire Jalle Eau Bourde contribue à augmenter les émissions par habitant et explique donc les disparités entre ces deux territoires.

Les émissions unitaires de NH₃ liées au secteur des déchets sont plus élevées sur le territoire Jalle Eau bourde que sur les autres échelles territoriales. Ceci s'explique par la présence sur la communauté de communes, d'une plate-forme de compostage de déchets verts.

3.7.2. Emissions du secteur agricole

Les émissions de NH₃ du secteur agricole sont de 161 tonnes, soit 71 % des émissions totales de la communauté de communes.

Détail des émissions de NH₃

- Les émissions liées à la culture des sols avec engrais représentent 85 % des émissions de NH₃ liées au secteur agricole, dont 91 % est dû au travail des terres arables, soit 54 % des émissions totales de NH₃ du territoire.
- 15 % des émissions de NH₃ liées au secteur agricole sont dues aux déjections animales provenant de l'élevage de volailles (37 %), de porcins (28 %) et de bovins (21 %). Ces émissions représentent 11 % des émissions totales de NH₃ de la communauté de communes.

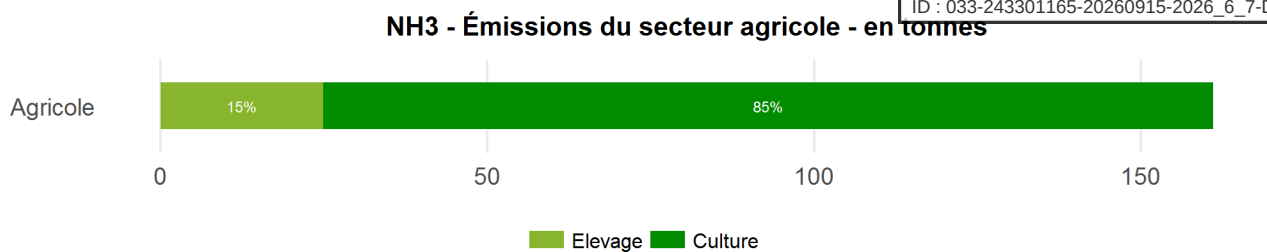


Figure 28 | Jalle Eau Bourde – NH₃, émissions du secteur agricole, en tonnes

3.7.3. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets

Les émissions de NH₃ du secteur des déchets sont de 61 tonnes, soit 27 % des émissions totales de la communauté de communes.

Détail des émissions de NH₃

- Les émissions de NH₃ liées au secteur des déchets sont exclusivement dues à la production de compost sur le territoire Jalle Eau Bourde.
- Les émissions de NH₃ des secteurs de l'énergie et de l'industrie sont nulles.

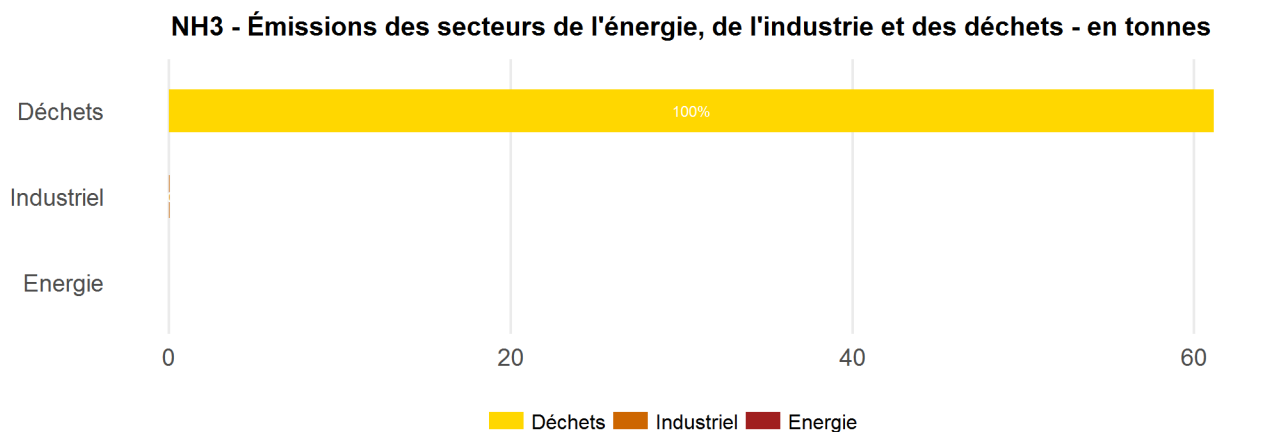


Figure 29 | Jalle Eau Bourde – NH₃, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

4. Synthèse

La communauté de communes Jalle Eau Bourde représente 2 % de la population de la Gironde et 0,5 % de celle de la Nouvelle-Aquitaine. Les secteurs pour lesquels les émissions par habitant du territoire sont plus élevées que celles du département ou de la région, ont un impact non négligeable sur la qualité de l'air du territoire. Les activités responsables de ces fortes émissions unitaires sont identifiées en gras.

Le territoire représente ainsi :

- 5 % des émissions départementales d'**ammoniac** (NH₃)
 - ✦ Principaux secteurs émetteurs : agricole, déchets
 - ✦ Actions prioritaires à mettre en place sur : **culture avec engrais**, plate-forme de compostage
- 3 % des émissions départementales de **particules** en suspension (PM10) et 3 % des émissions de particules fines (PM2,5)
 - ✦ Principaux secteurs émetteurs : résidentiel, transport routier et industriel
 - ✦ Actions prioritaires à mettre en place sur : chauffage au bois, **véhicules diesel**, **travail du bois**, **chantiers-BTP**
- 3 % des émissions départementales d'**oxydes d'azote** (NO_x)
 - ✦ Principal secteur émetteur : transport routier (à noter que les émissions issues du réseau autoroutier représentent 73% des émissions de ce secteur)
 - ✦ Actions prioritaires à mettre en place sur : **véhicules diesel**
- 3 % des émissions départementales de **COVNM**
 - ✦ Principaux secteurs émetteurs : résidentiel et industriel
 - ✦ Actions prioritaires à mettre en place sur : chauffage au bois, **utilisation de solvants et peintures**, **chantiers-BTP**
- 0,5 % des émissions départementales de **dioxyde de soufre** (SO₂)
 - ✦ Principaux secteurs émetteurs : résidentiel, industriel
 - ✦ Actions prioritaires à mettre en place sur : procédés énergétiques des stations d'enrobage, utilisation de produits pétroliers.

Annexes



Annexe 1 : Santé - définitions

Danger : événement de santé indésirable tel qu'une maladie, un traumatisme, un handicap, un décès. Par extension, le danger désigne tout effet toxique, c'est-à-dire un dysfonctionnement cellulaire, organique ou physiologique, lié à l'interaction entre un organisme vivant et un agent chimique (exemple : un polluant atmosphérique), physique (exemple : un rayonnement) ou biologique (exemple : un grain de pollen). Ces dysfonctionnements peuvent entraîner ou aggraver des pathologies.

→ Par extension, les termes « danger » et « effet sur la santé » sont souvent intervertis.

Risque pour la santé : probabilité de survenue d'un danger causée par une exposition à un agent dans des conditions spécifiées.

Exposition : désigne, dans le domaine sanitaire, le contact (par inhalation, par ingestion...) entre une situation ou un agent dangereux (exemple : un polluant atmosphérique) et un organisme vivant. L'exposition peut aussi être considérée comme la concentration d'un agent dangereux dans le ou les milieux pollués (exemple : concentration dans l'air d'un polluant atmosphérique) mis en contact avec l'homme.

Relation exposition-risque (ou relation dose-réponse) : relation spécifique entre une exposition à un agent dangereux (exprimée, par exemple, en matière de concentrations dans l'air) et la probabilité de survenue d'un danger donné (ou « risque »). La relation exposition-risque exprime donc la fréquence de survenue d'un danger en fonction d'une exposition.

Impact sur la santé : estimation quantifiée, exprimée généralement en nombre de décès ou nombre de cas d'une pathologie donnée, et basée sur le produit d'une relation exposition-risque, d'une exposition et d'un effectif de population exposée.

Annexe 2 : Les polluants

Les oxydes d'azote : NOx (NO et NO₂)

Le terme « oxyde d'azote » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Le NO₂ est issu de l'oxydation du NO. Ils proviennent essentiellement de la combustion : des véhicules et installations de combustion. Ils sont considérés comme indicateur du trafic automobile.

Le NO₂ est un gaz irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. A forte concentration, le NO₂ est un gaz toxique.

Les oxydes d'azote ont un rôle de précurseurs dans la formation de l'ozone troposphérique (basse atmosphère). Ils contribuent aux pluies acides, affectant les sols et les végétaux, et à l'augmentation de la concentration des nitrates dans le sol.

Les particules : TSP, PM10 et PM2,5

Les particules en suspension ou « poussières » constituent un ensemble vaste et hétérogène de substances organiques, inorganiques et minérales. Elles sont dites primaires lorsqu'elles sont émises directement dans l'atmosphère, et sont dites secondaires lorsqu'elles se forment dans l'air à partir de polluants gazeux par transformation chimique. Les particules sont classées selon leur taille :

- ➔ Les particules totales – TSP : représentent toutes les particules quel que soit leur diamètre. Les PM10 et PM2,5 sont également comprises dans cette catégorie.
- ➔ Les particules en suspension – PM10 - de diamètre inférieur à 10 µm : les émissions de PM10 ont des sources très variées, comme la combustion de combustibles, fossiles ou biomasse, les transports routiers, l'agriculture (élevage et culture), certains procédés industriels, les chantiers en construction, ou enfin l'usure des matériaux (routes, pneus, plaquettes de freins) ...
- ➔ Les particules fines – PM2,5 - de diamètre inférieur à 2,5 µm : elles sont issues de toutes les combustions, routières, industrielles ou domestiques (transports, installations de chauffage, industries, usines d'incinération, chauffage domestique au bois).

Selon leur granulométrie, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines, inférieures à 2,5 µm, peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes. Elles contribuent aux salissures des bâtiments et monuments.

Les composés organiques volatils : COVNM

Les COV constituent une famille de produits très larges et regroupent toutes les molécules formées d'atomes d'hydrogène et de carbone (hydrocarbure) comme le benzène (C₆H₆) et le toluène (C₇H₈). Ils sont émis lors de la combustion de carburants ou par évaporation de solvants lors de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de peintures, encres, colles et vernis. Des COV biotiques sont également émis par les végétaux (agriculture et milieux naturels).

Les effets sanitaires sont très variables selon la nature du composé. Ils vont d'une simple gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérogènes (benzène), en passant par des irritations diverses et une diminution de la capacité respiratoire.

Les COV sont des précurseurs à la formation de l'ozone dans la basse atmosphère. Les composés les plus stables chimiquement participent à l'effet de serre et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique (haute atmosphère).

Le dioxyde de soufre : SO₂

Le dioxyde de soufre est un polluant essentiellement industriel et provient de la combustion de carburants fossiles contenant du soufre (fioul lourd, charbon, gazole).

Le SO₂ est un gaz irritant pour les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures (toux, gênes respiratoires). Il agit en synergie avec d'autres substances, notamment les particules. Comme tous les polluants, ses effets sont amplifiés par le tabagisme.

Le SO₂ se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène des pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

L'ammoniac : NH₃

L'ammoniac est un polluant d'origine essentiellement agricole, produits lors épandages d'engrais azotés ou émis par les rejets organiques de l'élevage. Il se forme également lors de la fabrication d'engrais ammoniacés.

Le NH₃ est un gaz incolore et odorant, très irritant pour le système respiratoire, pour la peau et pour les yeux. Son contact direct avec la peau peut provoquer des brûlures graves. A forte concentration, ce gaz peut entraîner des œdèmes pulmonaires. A très forte dose, l'ammoniac est un gaz mortel.

Le NH₃ est un précurseur de particules secondaires. Il réagit avec les composés acides tels que les oxydes d'azote ou de soufre (NO_x et SO₂) pour former des particules très fines de nitrate ou de sulfate d'ammonium. L'ammoniac participe au phénomène d'acidification des pluies, des eaux et des sols, entraînant l'eutrophisation des milieux aquatiques. Par son acidité, l'ammoniac, sous forme NH₄⁺ dans les pluies, dégrade les monuments et le patrimoine historique par altération des roches.

Annexe 3 : Les secteurs d'activités

Résidentiel / tertiaire : Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel

Il s'agit des activités liées à l'usage des bâtiments : pour le secteur résidentiel, logements des ménages et occupations associées ; pour le tertiaire, les activités de service comme les commerces, les bureaux et les établissements publics (hôpitaux, écoles...). Les émissions sont liées aux consommations énergétiques comme le chauffage, la production d'eau chaude et les cuissons, aux utilisations de solvants, ainsi qu'aux utilisations d'engins de jardinage.

Transport routier

Le secteur des transports routiers correspond aux voitures particulières, aux véhicules utilitaires légers, aux poids-lourds et aux deux-roues motorisés. Les sources prises en compte sont les échappements à chaud et les démarrages à froid, les évaporations de carburant, les abrasions et usures de routes et des équipements (plaquettes de freins, pneus).

Agriculture : Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCF

Les émissions de ce secteur sont liées à l'élevage (déjections animales, fermentation entérique), aux terres cultivées (travail des sols, utilisation d'engrais et pesticides, épandage de boues) et enfin aux consommations d'énergie (tracteurs et chaudières, utilisés sur les exploitations).

Industrie : Industrie manufacturière, traitement des déchets, construction

Les secteurs de l'industrie regroupent les activités suivantes : l'industrie extractive, la construction, l'industrie manufacturière (agro-alimentaire, chimie, métallurgie et sidérurgie, papier-carton, production de matériaux de construction) et le traitement des déchets.

- ➔ Les émissions industrielles sont liées aux procédés de production, aux consommations d'énergie (chaudières et engins industriels, chauffage des bâtiments), ainsi qu'aux utilisations industrielles de solvants (application de peinture ou de colle, dégraissage, nettoyage à sec, imprimeries...).
- ➔ Le secteur de la construction comprend les activités de chantiers et de travaux publics, les engins non routiers et les applications de peinture, colle et solvants.
- ➔ Le traitement des déchets intègre les installations d'incinération de déchets ménagers ou industriels, les centres de stockage, les stations d'épurations ainsi que les crématoriums.

Production et distribution de l'énergie : Extraction, transformation et distribution d'énergie

Ce secteur recense les émissions liées à la production d'électricité, au chauffage urbain, au raffinage du pétrole, ainsi que l'extraction, la transformation et la distribution des combustibles.

Autres transports : Modes de transports autres que routier

Les émissions de ce secteur proviennent des transports ferroviaires, maritimes et aériens.

Annexe 4 : Nomenclature PCAET

PCAET secteur	PCAET niveau 1	PCAET niveau 2
Résidentiel	Chauffage, eau chaude, cuisson bois	
	Chauffage, eau chaude, cuisson gaz	
	Chauffage, eau chaude, cuisson produits pétroliers	
	Utilisation solvants/peinture	
	Autres sources résidentiel	
	Engins loisirs/jardinage	
Tertiaire	Chauffage, eau chaude, cuisson tertiaire	
	Tertiaire Autres sources tertiaire	
Transport routier	Voitures Particulières	VP diesel*
		VP essence**
		VP autres*
	Véhicules Utilitaires Légers	VUL diesel*
		VUL essence**
		VUL autres*
	Poids Lourds	PL diesel*
		PL essence**
		PL autres*
Autres transports	Deux-roues	Deux-roues**
	Ferroviaire	
	Fluvial	
	Maritime	
	Aérien	
Agriculture	Culture	
	Elevage	
	Autres sources agriculture	Engins agricoles Autres sources agriculture
Déchets		
Industrie (Industrie manufacturière)	Chimie	
	Construction	Chantiers/BTP Autres sources constr. et minéraux
	Biens équipement	

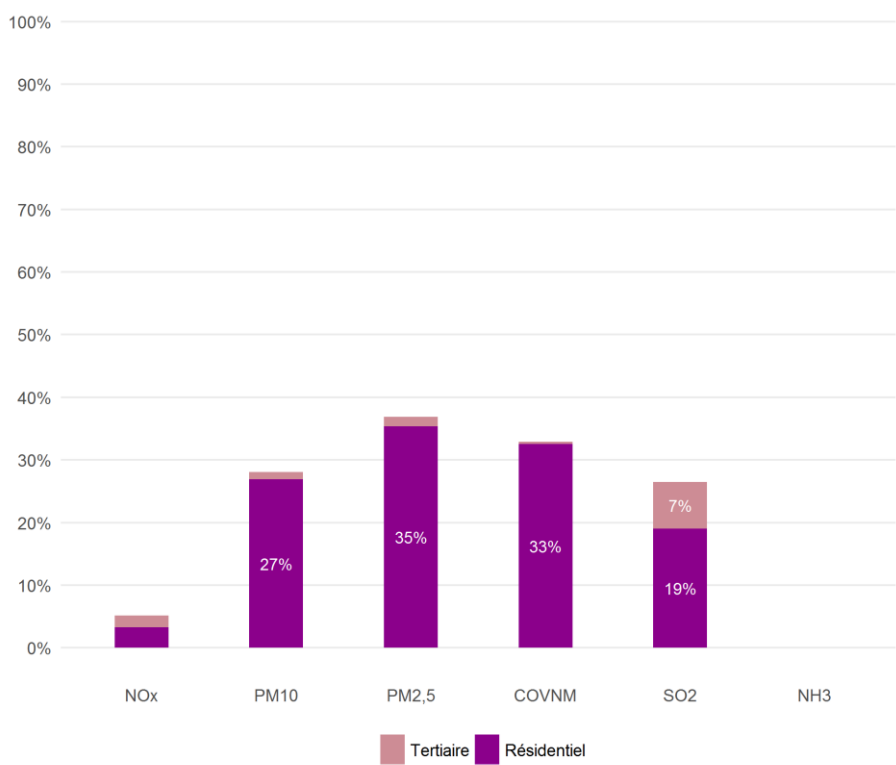
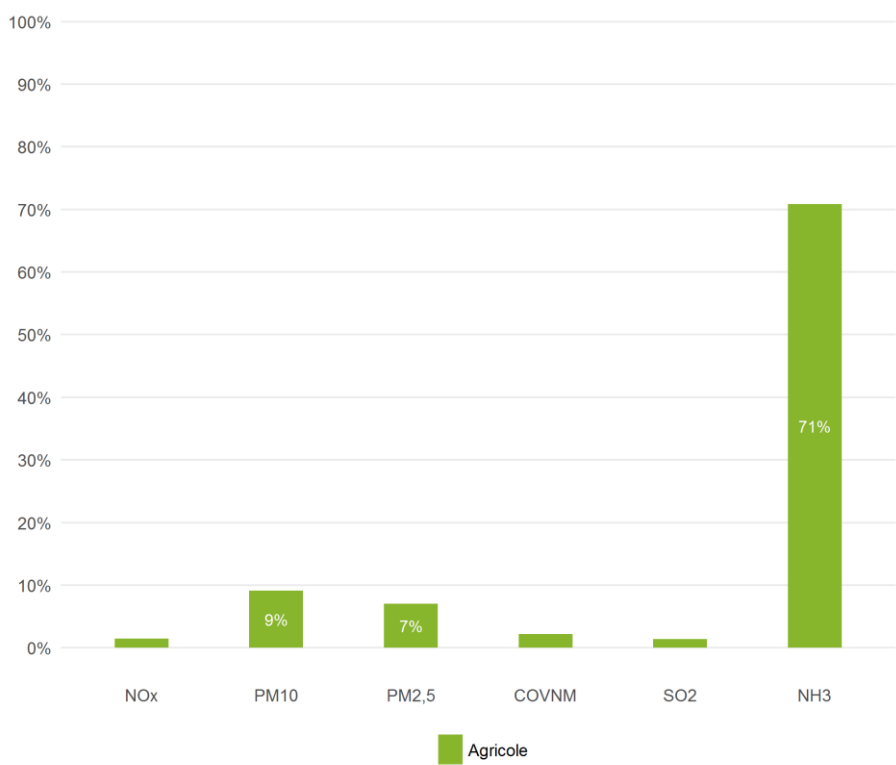
	Agro-alimentaire	
	Métallurgie ferreux	
	Métallurgie non-ferreux	
	Minéraux/matériaux	Carrières
	Papier/carton	Autres sources constr. et minéraux
	Autres industries	
Energie (Production et distribution d'énergie)	Production d'électricité	
	Chauffage urbain	
	Raffinage du pétrole	
	Transformation des CMS ⁵ - mines	
	Transformation des CMS - sidérurgie	
	Extraction des combustibles fossiles solides et distribution d'énergie	
	Extraction des combustibles liquides et distribution d'énergie	
	Extraction des combustibles gazeux et distribution d'énergie	
	Extraction énergie et distribution autres (géothermie, ...)	
	Autres secteurs de la transformation d'énergie	

* distinction entre émissions moteur ou mécaniques

** distinction entre émissions moteur, évaporation ou mécaniques

⁵ CMS : Combustibles Minéraux Solides

Annexe 5 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions



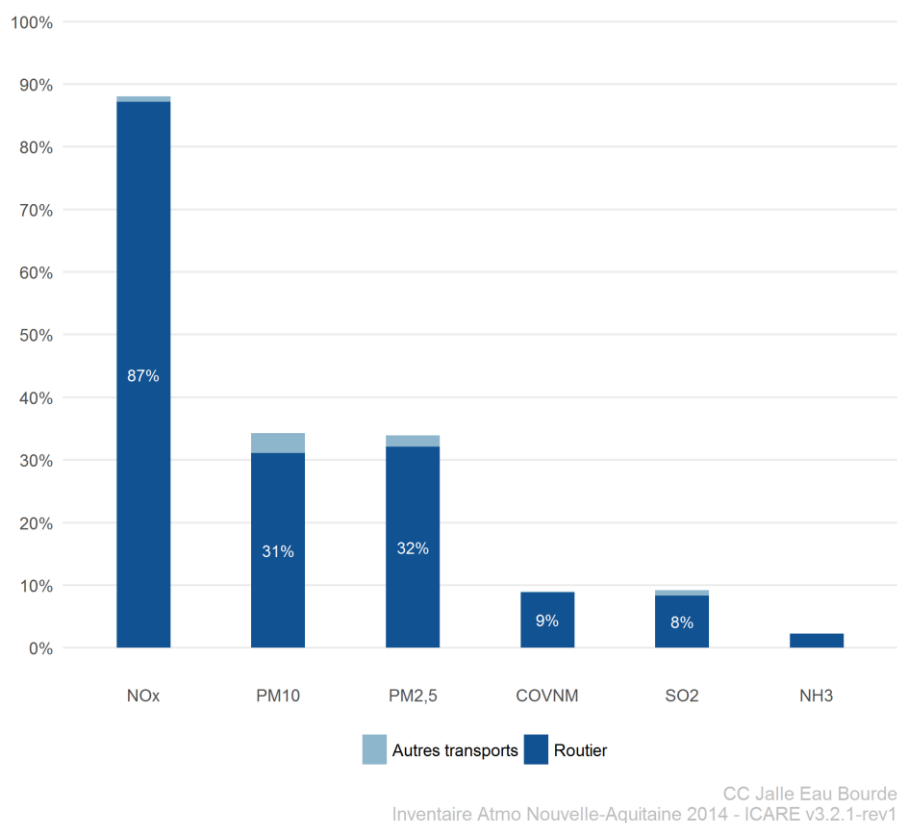
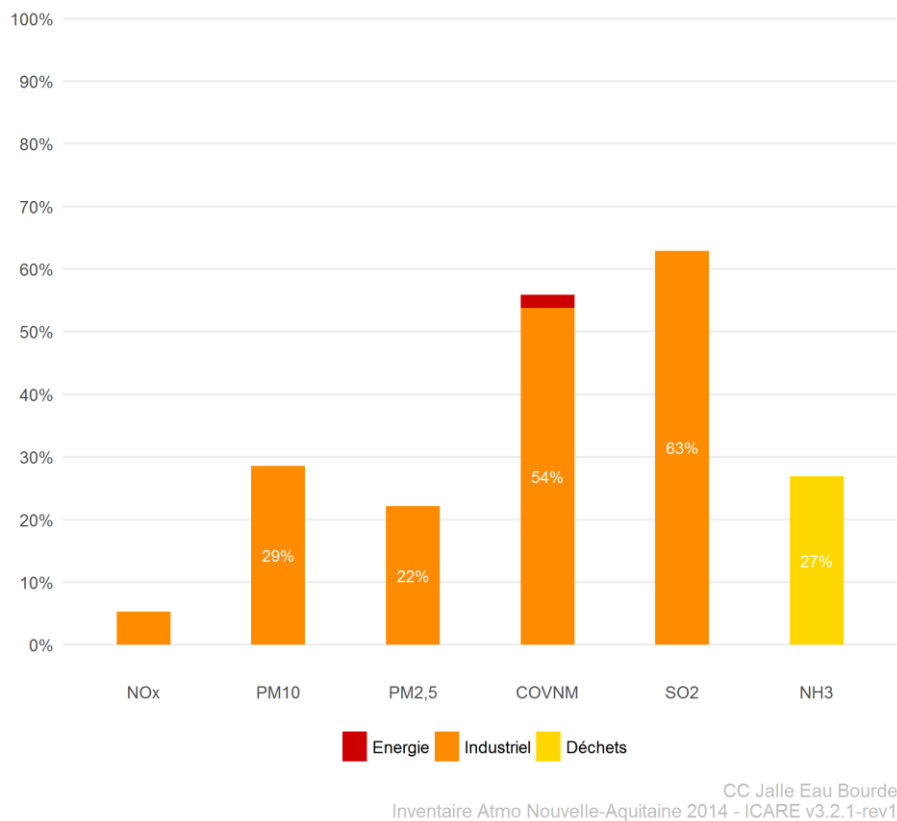


Figure 30 | Jalle Eau Bourde, Contribution des secteurs d'activités aux émissions polluantes

Annexe 6 : Émissions territoriales

tonnes/an	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO ₂	NH ₃
Résidentiel	23	31	30	120	2	
Tertiaire	13	1	1	1	1	0
Transport routier	615	36	28	33	0,96	5
Autres transports	6	4	2	0	0,10	
Agriculture	10	11	6	8	0	161
Déchets						61
Industrie	38	33	19	199	7	0
Énergie				8		
TOTAL	705	116	86	369	12	228

CC Jalle Eau Bourde - Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

tonnes/an	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO ₂	NH ₃
Résidentiel	1 191	1 705	1 661	6 350	191	
Tertiaire	692	58	57	92	67	0
Transport routier	14 562	968	740	1 074	25	146
Autres transports	1 206	129	81	50	35	
Agriculture	703	241	151	296	4	3 836
Déchets	48	2	2	37	3	280
Industrie	2 136	887	511	6 514	1 956	149
Énergie	424	16	15	315	21	4
TOTAL	20 964	4 007	3 219	14 727	2 302	4 416

Gironde - Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICAREv3.2.1-rev1

tonnes/an	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO ₂	NH ₃
Résidentiel	5 919	10 372	10 125	31 741	1 694	
Tertiaire	3 083	290	286	373	588	1
Transport routier	58 296	3 900	3 022	4 082	101	640
Autres transports	4 295	507	225	197	99	
Agriculture	9 402	8 214	3 860	3 865	121	105 676
Déchets	440	12	10	90	17	1 088
Industrie	11 108	5 952	2 751	27 617	7 261	276
Énergie	1 088	87	75	1 204	70	14
TOTAL	93 631	29 334	20 354	69 169	9 951	107 695

Nouvelle-Aquitaine - Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Contacts

contact@atmo-na.org

Tél. : 09 84 200 100

Pôle Bordeaux (siège Social) - ZA Chemin Long
13 allée James Watt - 33 692 Mérignac Cedex

Pôle La Rochelle (adresse postale-facturation)
ZI Périgny/La Rochelle - 12 rue Augustin Fresnel
17 180 Périgny

Pôle Limoges
Parc Ester Technopole - 35 rue Soyouz
87 068 Limoges Cedex

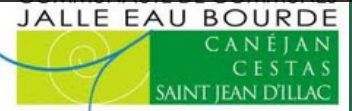


Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



PCAET
Plan Climat-Air-Énergie Territorial

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE

1 TER. ACTUALISATION
COMPLEMENTAIRE DU DIAGNOSTIC

DOCUMENT ÉLABORÉ AVEC LE CONCOURS DE :
CCJEB (ACTUALISATION 2026)

sept 2026

sept 2032

Table des matières

1	Avant-propos	3
2	CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE	4
2.1	Évolution globale des consommations d'énergie finale	4
2.1.1	Répartition sectorielle et énergétique des consommations	5
3	CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE	7
3.1	Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	7
3.2	Structure de la production locale d'énergie (année de référence 2022)	8
3.3	Taux d'indépendance énergétique et dépendance résiduelle	8
3.4	Potentiel de développement : la filière méthanisation et les haies bocagères	9
3.5	Interprétation et enjeux stratégiques	9
3.6	Vers un territoire producteur et résilient	9
4	QUALITE DE L'AIR	10
4.1	Évolution des émissions de polluants atmosphériques	10
4.2	Analyse par type de polluant	10
4.3	Tendances globales et enseignements	11
5	Exposition de la population aux risques sanitaires liés à la qualité de l'air	11
5.1	Perspectives et leviers d'action territoriaux	12
5.2	Effets sur la santé et les écosystèmes	12
5.3	Conclusion chapitre qualité air	13
6	Focus impact chiffré A63	14
6.1	Energie	14
6.2	Qualité de l'air	14
7	Résilience et adaptation climatique	15
7.1	Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3)	15
7.2	La TRACC +4°C : la trajectoire d'adaptation propre à la Nouvelle-Aquitaine	15
7.3	Résilience régionale : 6 priorités TRACC	15
7.4	Vulnérabilité climatiques et enjeux de résilience du territoire	16
7.5	Conclusion chapitre résilience climatique	18
7.6	Objectifs généraux du PCAET de la CCJEB	19
8	Conclusion Générale du diagnostic actualisé du PCAET	21

1 Avant-propos

Le SYSDAU a conduit une étude de diagnostic énergétique et climatique à l'échelle de son territoire d'intervention, dans le cadre de l'élaboration des PCAET des EPCI adhérents. Réalisée à une maille large, cette analyse a permis de dresser un état des lieux global des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, du développement des énergies renouvelables ainsi que des vulnérabilités face au changement climatique. Ce travail constitue un socle de référence précieux pour l'ensemble des intercommunalités membres, en offrant une première vision d'ensemble des dynamiques territoriales.

Toutefois, son niveau de granularité reste relativement général et ne permet pas d'appréhender pleinement les spécificités locales propres à chaque territoire. Malgré cette limite, l'approche proposée par le SYSDAU présente un intérêt réel : elle contribue à instaurer une cohérence d'ensemble pour l'agglomération, en posant les bases d'une lecture transversale et systémique du développement durable et en offrant une ligne directrice commune pour l'action publique.

Pour le PCAET de Jalle Eau Bourde, cette base de travail a été mobilisée pour identifier les grands enjeux et dégager les premières orientations stratégiques. Néanmoins, l'avis de l'État a souligné la nécessité d'un approfondissement davantage ciblé à l'échelle intercommunale, ainsi que l'importance de s'appuyer sur des données plus récentes. Cette actualisation vise ainsi à intégrer des informations actualisées et à répondre de manière précise aux observations formulées. Elle s'inscrit dans une logique de consolidation du diagnostic initial, en complétant l'apport du SYSDAU par une lecture territorialisée permettant à la collectivité de mieux situer sa trajectoire au regard de ses objectifs clés.

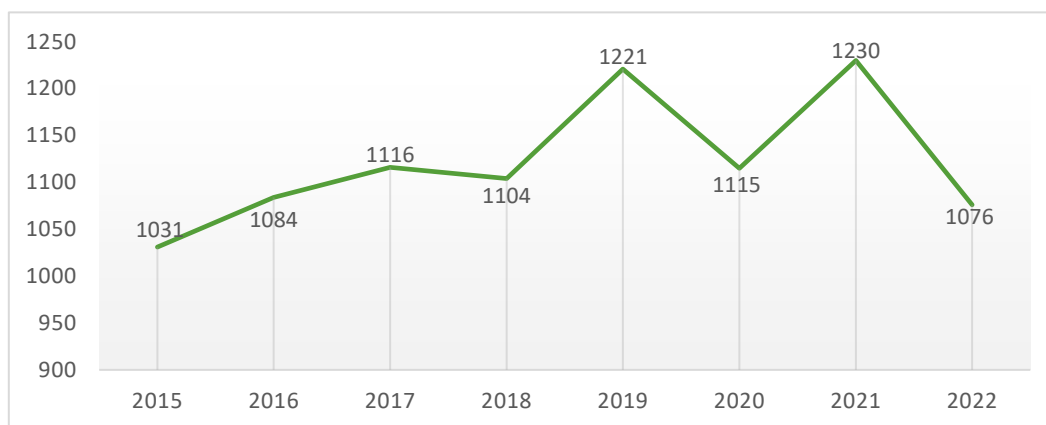
La présente note s'appuie principalement sur les données issues de la plateforme TerriSTORY®, diffusée et mise à jour par l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat). Cet outil fournit des indicateurs homogènes et actualisés, permettant d'analyser de façon détaillée les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les potentiels de développement des énergies renouvelables ainsi que les capacités de stockage de carbone, jusqu'à l'année 2022. Le recours à ces sources garantit la fiabilité, la comparabilité et la robustesse des résultats, en cohérence avec les méthodes utilisées dans l'ensemble des PCAET de Nouvelle-Aquitaine.

TerriSTORY® constituera également la base de référence pour le suivi dans le temps des objectifs fixés dans le cadre du PCAET, afin d'assurer une évaluation régulière et une mise en cohérence continue des actions engagées.

2 CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

2.1 Évolution globale des consommations d'énergie finale

Sur la période 2015–2022, la consommation d'énergie finale du territoire de la Jalle–Eau Bourde se situe dans une fourchette comprise entre 1031 GWh et 1076 GWh par an (sources : AREC / TerriSTORY®). La période étudiée révèle un territoire qui, malgré des pressions démographiques et économiques, parvient à contenir l'augmentation de la demande énergétique globale, signe d'un premier effet des mesures d'efficacité et de sobriété engagées localement.

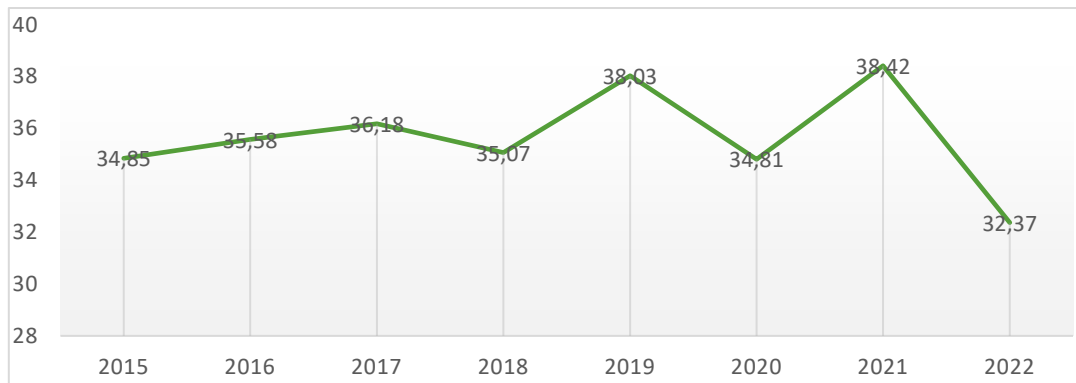


Evolution de la consommation d'énergie finale GWh
 Source : TerriSTORY®

L'analyse de ces données doit être pondérée par deux facteurs essentiels : le climat et la démographie. Sur le plan climatique, les variations interannuelles de la demande en énergie s'expliquent en grande partie par la rigueur des hivers et par l'intensité des étés chauds. Une normalisation climatique, à l'aide des degrés-jours unifiés (DJU), permettrait d'affiner l'interprétation des tendances en isolant les consommations réellement dépendantes de la météo des évolutions structurelles de fond.

Toutefois, il est important de rappeler que seuls certains usages sont corrélés aux conditions climatiques : principalement le chauffage, partiellement l'eau chaude sanitaire, et dans une moindre mesure la climatisation (via les DJU « froid »). Les autres usages – électricité spécifique, industrie, mobilité – ne doivent pas être corrigés. Dans le cas de la CCJEB, la forte proportion des consommations liées au transport et, inversement, la part relativement limitée du chauffage dans le mix énergétique local limitent mécaniquement l'effet d'une correction climatique sur l'analyse globale : la variabilité due au climat reste marginale au regard du poids dominant des consommations non thermosensibles.

Sur le plan démographique, la population de la CCJEB a progressé de près de 6 % sur la période. Cette croissance contribue en partie à l'augmentation de la consommation totale. Toutefois, rapportée à l'habitant, la consommation moyenne a légèrement diminué sur la décennie. Le territoire consomme donc globalement davantage, mais chaque habitant consomme un peu moins, signe d'une amélioration de l'efficacité énergétique globale et d'une évolution progressive des comportements et des usages.



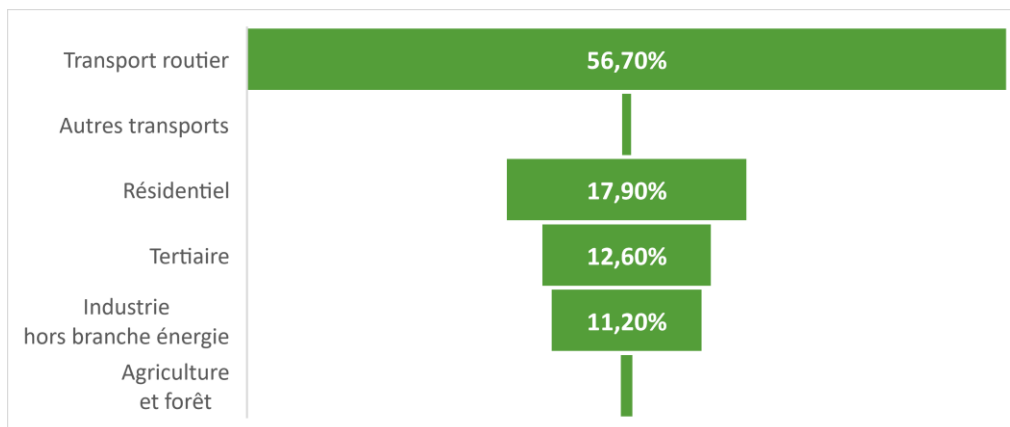
Evolution de la consommation d'énergie finale GWh / habitant
 Source : TerriSTORY®

Cette situation met en évidence une double réalité. D'un côté, les politiques locales d'efficacité énergétique, les actions de sensibilisation et le renouvellement des équipements ont permis de freiner la hausse de la consommation par habitant. De l'autre, la croissance démographique, la mobilité routière dominante et l'augmentation du niveau d'équipement des ménages continuent d'exercer une pression sur la consommation totale. Les fluctuations observées au fil des années témoignent ainsi davantage d'effets climatiques ou conjoncturels que d'une transformation structurelle des usages.

Dans cette perspective, l'enjeu pour le territoire est désormais de parvenir à découpler la croissance démographique de la croissance énergétique. Le PCAET devra s'attacher à stabiliser, puis à réduire la consommation totale d'énergie, en s'appuyant sur la sobriété dans les usages, la performance du bâti et la transformation du système de mobilité. À plus long terme, l'objectif sera d'amorcer une véritable inflexion de la courbe énergétique, en visant le seuil de 841 GWh à partir de 2030, conformément aux ambitions de la Stratégie nationale bas-carbone et aux orientations de la TRACC. Cette trajectoire permettra d'inscrire la CCJEB dans une logique de résilience face aux aléas énergétiques et climatiques, tout en consolidant son rôle d'acteur exemplaire de la transition territoriale.

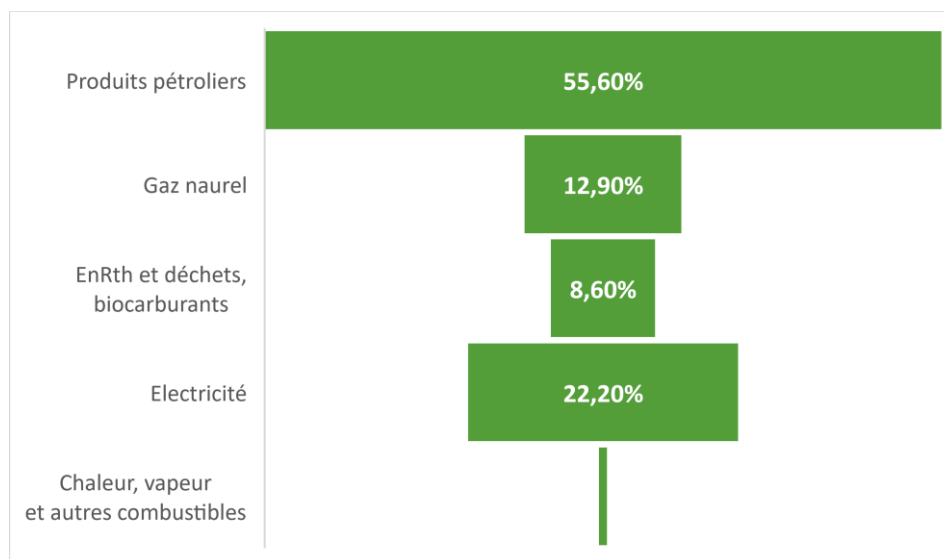
2.1.1 Répartition sectorielle et énergétique des consommations

L'analyse de la répartition de la consommation d'énergie finale par secteur en 2022 met en évidence une très forte domination du transport routier, qui représente 56,7 % de la consommation totale, soit environ 610 GWh. Ce secteur concentre donc plus de la moitié des besoins énergétiques du territoire, loin devant le résidentiel (17,9 %), le tertiaire (12,6 %) et l'industrie hors branche énergie (11,2 %). L'agriculture et la forêt ne représentent qu'environ 1 % de la consommation. Cette structure sectorielle, caractéristique des territoires périurbains, traduit une forte dépendance à la mobilité individuelle motorisée et un usage intensif de la route pour le transport de marchandises et de personnes.



Répartition des consommations finales par secteur - 2022
 Source : TerriSTORY®

La lecture par filière énergétique confirme ce constat : les produits pétroliers représentent à eux seuls 55,6 % de la consommation finale du territoire, soit près de 598 GWh, suivis par l'électricité (22,2 %), le gaz naturel (12,9 %), les énergies renouvelables thermiques et biocarburants (8,6 %) et, de manière marginale, la chaleur et la vapeur industrielles (0,7 %). Ces chiffres traduisent une dépendance marquée aux énergies fossiles, dont l'origine est directement corrélée au poids du transport et à la prépondérance du mode routier.



Répartition des consommations finales par énergie - 2022
 Source : TerriSTORY®

Le diagnostic énergétique du territoire révèle ainsi un déséquilibre structurel : la majeure partie de l'énergie consommée provient du transport routier, utilisant des carburants fossiles à fort contenu carbone. Cette situation limite fortement la capacité du territoire à réduire ses émissions dans un cadre d'action strictement local. En effet, la présence de grands axes structurants, en particulier l'autoroute A63, influence de manière déterminante les volumes de consommation et les émissions associées. Elle représente à elle seule près de 28,35 % de la consommation énergétique totale du territoire, soit 305 GWh. Cette infrastructure supporte un trafic de transit interrégional et international important, dont une part significative échappe à la maîtrise directe de la collectivité. Les flux de poids lourds et de véhicules de passage gonflent artificiellement le bilan énergétique et carbone du territoire, sans lien direct avec les besoins internes de ses habitants ou de ses activités économiques locales.

Dans ce contexte, il convient de souligner que l'impact énergétique et climatique de l'A63 est imputable au territoire au sens statistique, mais non pilotable au sens opérationnel. Le PCAET ne dispose d'aucun levier réglementaire ou financier pour agir sur le trafic autoroutier ni sur les choix d'aménagement de cet axe national. Les consommations associées à cet usage sont intégrées dans les données territoriales de manière mécanique, ce qui crée un effet de distorsion dans l'évaluation de la performance énergétique locale. Autrement dit, une part importante des émissions attribuées à la CCJEB résulte d'activités de transit dont la collectivité ne peut ni contrôler le volume, ni modifier la nature énergétique.

Cette situation ne remet pas en cause la responsabilité du territoire à agir sur ses propres leviers, mais elle impose une lecture différenciée du diagnostic énergétique. À l'échelle strictement communale et intercommunale, les marges d'action doivent se concentrer sur les leviers réellement maîtrisables : réduction des déplacements contraints, report modal vers les mobilités douces et collectives, électrification progressive des flottes locales, amélioration de la performance énergétique du parc bâti et production d'énergies renouvelables locales. En revanche, la réduction des consommations liées au trafic de transit sur l'A63 relève des politiques nationales de transport et de la coordination avec l'État et les gestionnaires d'infrastructures.

Ainsi, la dépendance du territoire aux produits pétroliers résulte moins d'une défaillance locale que d'une configuration territoriale et économique héritée, où la route demeure le vecteur principal des échanges et des mobilités. Cette réalité souligne la nécessité d'une approche différenciée dans le suivi du PCAET, en distinguant les consommations locales maîtrisables de celles relevant de dynamiques supra-territoriales. Elle met également en lumière l'importance d'un dialogue renforcé avec les acteurs de la mobilité et les services de l'État afin d'intégrer la réduction des impacts du transport de transit dans une stratégie de cohérence à plus grande échelle.

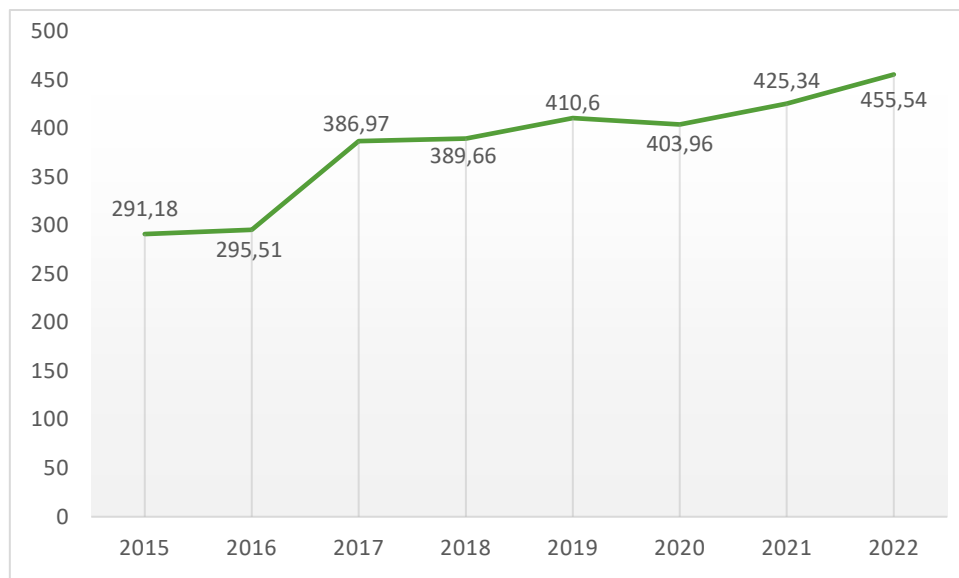
En conclusion, le diagnostic énergétique du territoire révèle une situation de dépendance aux produits pétroliers structurellement liée au transport routier, et particulièrement à l'influence du trafic autoroutier. Pour inverser cette tendance, le PCAET devra poursuivre les actions de sobriété et de transition énergétique locales, tout en plaidant pour une prise en compte territorialisée des flux de transit dans les bilans d'émissions, afin de garantir une lecture équitable et réaliste des efforts menés par la collectivité.

3 CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

3.1 Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale

Sur la période 2015 - 2022, la part des énergies renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie finale du territoire de la Jalle—Eau Bourde connaît une progression notable, passant de 31,45 % en 2015 à 46,16 % en 2022. Cette évolution traduit une dynamique ascendante et continue, malgré quelques fluctuations intermédiaires, notamment entre 2016 et 2019, où la part d'EnR oscille autour de 37 à 39 %.

Cette croissance globale de près de 15 points en sept ans témoigne d'une structuration progressive du mix énergétique local, marquée par le développement des filières solaires, bois-énergie et, plus récemment, biométhane. Elle révèle également une amélioration de la performance énergétique des bâtiments et une plus grande appropriation des technologies renouvelables par les particuliers, les entreprises et les collectivités.



Evolution de la production d'énergie renouvelable
 Source : TerriSTORY®

3.2 Structure de la production locale d'énergie (année de référence 2022)

En 2022, la production totale d'énergie renouvelable sur le territoire s'élève à environ 455,54 GWh, toutes filières confondues. Cette production est dominée par la filière électrique, qui représente plus de 76 % de la production totale, essentiellement issue du photovoltaïque, confirmant la position du territoire comme un acteur majeur de la production solaire locale.

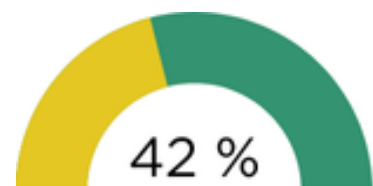
La répartition des filières est la suivante :

- Photovoltaïque : 349,41 GWh, soit 76,7 %;
- Biométhane : 41,86 GWh soit 9,2 % ;
- Bois particuliers : 41,72 GWh soit 9,2 % ;
- Pompes à chaleur individuelles et petit collectif : 21,76 GWh, soit 4,8 % ;
- Solaire thermique : 0,79 GWh, soit 0,2 %.

Cette structure met en évidence la forte spécialisation solaire du territoire, appuyée par la présence de grandes centrales photovoltaïques et par un gisement de toitures encore largement mobilisable. Le développement du bois-énergie et du biométhane constitue quant à lui un complément stratégique, renforçant la diversification du mix et la résilience énergétique face aux fluctuations de production électrique.

3.3 Taux d'indépendance énergétique et dépendance résiduelle

En 2022, le taux d'indépendance énergétique du territoire s'établit à 42 %, signifiant que près de la moitié de l'énergie consommée est produite localement. Ce résultat place la Communauté de Communes de la Jalle-Eau-Bourde au-dessus de la moyenne régionale, traduisant une réelle autonomie énergétique territoriale.



Cependant, ce taux grimpe à 59 % si l'on exclut la consommation imputée à l'autoroute A63, dont les flux de transit ne relèvent pas des usages locaux. Cet écart souligne le poids considérable de l'infrastructure autoroutière dans le bilan énergétique et la nécessité, pour une lecture juste du PCAET, de distinguer les consommations maîtrisables localement de celles qui échappent à la compétence de la collectivité.

3.4 Potentiel de développement : la filière méthanisation et les haies bocagères

Le territoire dispose d'un potentiel de méthanisation estimé à 22 412 tonnes de matière brute (tMB) par an (année de référence 2019). Ce gisement, composé majoritairement de biodéchets, effluents d'élevage et déchets verts, offre une opportunité majeure pour renforcer la production locale de gaz renouvelable et améliorer encore le taux d'autonomie énergétique.

L'exploitation de ce potentiel pourrait, à moyen terme, permettre d'alimenter les unités de méthanisation existantes à Cestas et Saint-Jean-d'Illac, tout en favorisant la création de nouveaux sites à échelle intercommunale. Ce développement doit néanmoins être encadré par des études d'impact environnemental rigoureuses, afin de maîtriser les nuisances olfactives, les flux de transport induits et les risques technologiques associés.

3.5 Interprétation et enjeux stratégiques

L'analyse 2015–2022 montre un territoire engagé dans une transition énergétique tangible, avec une progression significative de la part des énergies renouvelables (+15 points en 7 ans) et une production locale dynamique, notamment dans la filière photovoltaïque. Toutefois, plusieurs enjeux subsistent :

- la forte dépendance au solaire rend nécessaire la diversification du mix (développement du bois, du biogaz, et des PAC collectives) ;
- le potentiel méthanisation reste sous-exploité et pourrait constituer un levier stratégique pour les prochaines années ;
- la disparité entre production et consommation invite à mieux articuler les projets EnR avec les besoins locaux, notamment via l'autoconsommation collective et les communautés énergétiques.

3.6 Vers un territoire producteur et résilient

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Jalle–Eau–Bourde connaît une croissance forte et structurante, portée principalement par le solaire et les filières thermiques locales. Le taux d'indépendance énergétique de 42 %, qui atteindrait 59 % sans l'influence du trafic autoroutier, confirme le potentiel du territoire à devenir un acteur énergétique autonome et exemplaire.

Pour consolider cette trajectoire, le PCAET devra poursuivre trois priorités :

1. Diversifier le mix énergétique en mobilisant le potentiel méthanisation et les filières bois-énergie ;
2. Valoriser la production locale via l'autoconsommation et les boucles locales d'énergie ;
3. Renforcer la résilience territoriale face aux fluctuations climatiques et aux tensions sur les approvisionnements fossiles.

4 QUALITE DE L'AIR

4.1 Évolution des émissions de polluants atmosphériques

Sur la période 2010–2022, les émissions totales de polluants atmosphériques sur le territoire de la Communauté de Communes de la Jalle-Eau Bourde (CCJEB) enregistrent une baisse significative de 30 %, passant de 1 911 tonnes en 2010 à 1 338 tonnes en 2022. Cette évolution traduit les effets conjoints de la transition énergétique engagée, de l'amélioration du parc automobile, de la montée en puissance des énergies renouvelables et des efforts de sobriété énergétique dans les différents secteurs d'activité.

4.2 Analyse par type de polluant

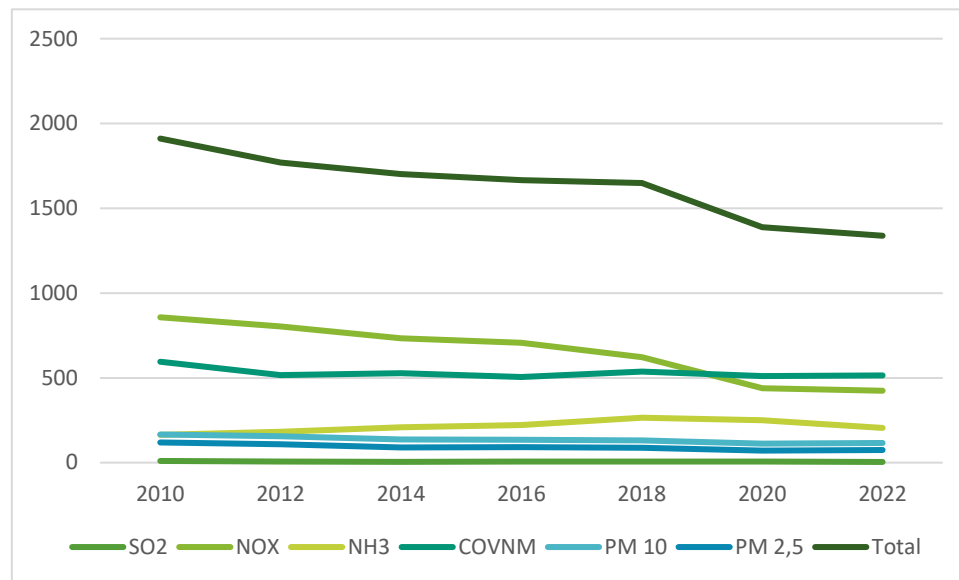
Evolution des émissions de polluants CCJEB							
	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022
SO2	10	6	5	6	6	6	4
NOX	857	803	734	707	621	439	424
NH3	164	182	208	221	265	250	205
COVNM	595	516	528	505	536	510	515
PM 10	166	155	137	134	132	112	116
PM 2,5	119	108	89	92	88	71	74
Total	1911	1770	1701	1665	1648	1388	1338

Evolution des émissions de polluants en tonnes
 Source : ATMO NA

- Oxydes d'azote (NOx) : en forte diminution, passant de 857 tonnes en 2010 à 439 tonnes en 2022, soit une baisse de plus de 50 %. Cette tendance s'explique principalement par le renouvellement du parc automobile, la réduction du trafic diesel et le développement progressif des modes de transport alternatifs (vélo, transports en commun, véhicules électriques). Elle reflète aussi la décarbonation progressive des flottes publiques et privées.
- Ammoniac (NH₃) : à l'inverse, ce polluant d'origine principalement agricole présente une évolution contrastée. Après une hausse continue jusqu'en 2018 (265 tonnes), les émissions redescendent légèrement à 205 tonnes en 2022. Cette évolution traduit l'impact des pratiques agricoles (fertilisation azotée, élevage) sur la qualité de l'air, mais aussi l'effet des premières mesures de gestion raisonnée engagées localement.
- Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : relativement stables sur la période, oscillant entre 595 tonnes en 2010 et 515 tonnes en 2022. Ces polluants, émis par les solvants, les transports et les activités industrielles, ne présentent pas de baisse marquée malgré les progrès technologiques. Leur réduction nécessitera une meilleure régulation des émissions diffuses et une sensibilisation accrue des acteurs économiques.
- Particules fines (PM10 et PM2,5) : les émissions de PM10 passent de 166 tonnes en 2010 à 116 tonnes en 2022, tandis que les PM2,5 diminuent de 119 à 74 tonnes sur la même période. Ces résultats positifs reflètent l'amélioration des systèmes de chauffage résidentiel, la modernisation des équipements au bois, la meilleure efficacité énergétique des bâtiments et la baisse des émissions issues du trafic routier. Les actions de sensibilisation sur le chauffage au bois et la qualité de l'air intérieur contribuent également à ces gains.
- Dioxyde de soufre (SO₂) : déjà faible en 2010 (10 tonnes), il tombe à 4 tonnes en 2022, soit une réduction de plus de 60 %. Cette diminution découle quasi exclusivement de la sortie progressive du fioul domestique et de la modernisation des combustibles industriels.

4.3 Tendances globales et enseignements

L'analyse des données met en évidence une tendance générale à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. Les progrès les plus marqués concernent les polluants liés au transport et au chauffage résidentiel, confirmant la pertinence des actions menées dans le cadre de la sobriété énergétique et de la transition vers des énergies plus propres.



Evolution des émissions de polluants en tonnes
 Source : ATMO NA

Cependant, plusieurs points de vigilance demeurent :

- la part persistante des émissions d'ammoniac, directement liée aux pratiques agricoles ;
- les COVNM, dont les niveaux restent stables, traduisant la difficulté à agir sur les sources diffuses ;
- la pression exercée par les axes routiers majeurs (notamment l'A63), qui continue de peser sur les émissions globales de NOx et de particules fines.

5 Exposition de la population aux risques sanitaires liés à la qualité de l'air

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique sur le territoire de la Jalle-Eau Bourde, en raison à la fois de la proximité d'axes routiers structurants (notamment l'A63), de la prépondérance de la mobilité automobile individuelle et de la présence de sources diffuses liées au chauffage résidentiel et aux activités agricoles. Même si les émissions de polluants atmosphériques ont globalement diminué de près de 30 % entre 2010 et 2022, la population reste exposée à une moindre mesure à des niveaux de concentration pouvant affecter la santé, notamment lors des pics estivaux ou hivernaux.

Selon les estimations issues des études d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, l'exposition chronique aux particules fines serait responsable d'une perte moyenne d'espérance de vie de 8 à 10 mois dans les zones périurbaines de la métropole bordelaise. Cette exposition reste inférieure à celle observée dans les grands centres urbains, mais non négligeable au regard des effets cumulatifs des polluants.

Les populations les plus sensibles sont :

- les enfants, dont les systèmes respiratoires sont en développement ;
- les personnes âgées ou atteintes de maladies cardiorespiratoires ;
- les personnes en situation de précarité énergétique, davantage exposées aux émissions domestiques (chauffage au bois ancien, mauvaise ventilation).

5.1 Perspectives et leviers d’action territoriaux

La réduction de l’exposition aux polluants atmosphériques repose sur un ensemble cohérent de leviers locaux :

- Décarbonation des mobilités : poursuite de la conversion des flottes publiques et privées, développement du covoiturage, de l’autopartage et des transports collectifs ;
- Amélioration de la performance énergétique du bâti : remplacement des anciens appareils de chauffage au bois, rénovation thermique des logements et bâtiments publics ;
- Promotion de pratiques agricoles à faibles émissions : limitation des épandages d’engrais azotés, diversification des cultures, maintien des haies et prairies permanentes ;
- Planification urbaine intégrée : prise en compte des nuisances atmosphériques dans les documents d’urbanisme (PLU, OAP, ZAC) et protection des zones de respiration (corridors écologiques, espaces naturels et forestiers).

Ces actions, combinées à la sensibilisation des habitants, permettront de réduire la pollution à la source tout en préservant la santé publique et la biodiversité.

5.2 Effets sur la santé et les écosystèmes

Polluant	Origine principale	Effets sur la santé humaine	Effets sur les milieux naturels / patrimoine	Leviers d’action territoriaux
NOx (Oxydes d’azote)	Trafic routier, combustion des carburants, chaudières, engins non routiers	Irritations oculaires et respiratoires, aggravation de l’asthme, infections pulmonaires chez l’enfant	Contribuent à la formation de l’ozone troposphérique et des pluies acides ; eutrophisation des sols et des eaux	Décarbonation des mobilités, renouvellement des flottes, développement du covoiturage, renforcement du transport collectif
PM10 / PM2,5 (Particules fines)	Combustion (bois, fioul, carburants), usure des routes, chantiers, agriculture	Pénétration profonde dans les poumons, maladies cardiovasculaires et respiratoires, effets cancérigènes	Altération de la photosynthèse, dépôts sur les sols et les feuilles, dégradation des monuments	Modernisation des chauffages au bois, isolation des logements, végétalisation, régulation du trafic et chantiers propres
COVNM (Composés organiques volatils non méthaniques)	Solvants (peintures, vernis, encres), carburants, évaporation, agriculture	Irritations, baisse de la capacité respiratoire, effets mutagènes et cancérigènes pour certains composés (benzène)	Contribuent à la formation d’ozone et à l’appauvrissement de la couche d’ozone stratosphérique	Utilisation de produits à faibles émissions, contrôle industriel, information des usagers et artisans

SO₂ (Dioxyde de soufre)	Combustion de fioul, charbon et gazole, activités industrielles	Irritation des voies respiratoires, effets synergiques avec les particules fines	Pluies acides, acidification des sols, dégradation des bâtiments et monuments	Sortie du fioul domestique, conversion énergétique des chaufferies, substitution par des énergies renouvelables
NH₃ (Ammoniac)	Épandage d'engrais azotés, élevage intensif	Irritation des voies respiratoires, œdèmes pulmonaires à forte concentration	Formation secondaire de particules fines, acidification et eutrophisation des milieux aquatiques, altération du patrimoine	Réduction des engrais azotés, gestion raisonnée des effluents, maintien des haies et prairies, accompagnement agricole

5.3 Conclusion chapitre qualité air

L'ensemble de ces polluants contribue à la dégradation de la qualité de l'air mais également à des phénomènes climatiques (ozone, effet de serre, pluies acides). Les progrès enregistrés sur la période 2010–2022 confirment l'impact positif des politiques locales de sobriété, de rénovation énergétique et de mobilité durable. La poursuite de ces efforts, combinée à une meilleure intégration des enjeux agricoles, permettra d'atteindre une qualité de l'air compatible avec les objectifs nationaux

La qualité de l'air sur le territoire de la Jalle-Eau Bourde s'améliore, mais les enjeux sanitaires demeurent réels. Le maintien de cette trajectoire nécessitera cependant des efforts engagés dans le cadre du PCAET, notamment :

- la réduction du trafic automobile et la promotion de la mobilité décarbonée,
- la modernisation des systèmes de chauffage individuels,
- le soutien aux pratiques agricoles à faibles émissions,
- et la sensibilisation continue des habitants et acteurs économiques.

Ces dynamiques permettront de consolider les gains obtenus et de répondre aux objectifs régionaux et nationaux de qualité de l'air, tout en renforçant la résilience sanitaire et environnementale du territoire.

6 Focus impact chiffré A63

6.1 Energie

Le secteur des transports représente en 2022, environ 57 % de la consommation d'énergie finale du territoire, soit 610 GWh, dont 305 GWh directement imputables à l'autoroute A63. À elle seule, cette infrastructure absorbe près de 28 % de la consommation énergétique totale du territoire. Cette situation pèse directement sur la trajectoire de résilience et d'autonomie énergétique : le taux d'indépendance actuel, estimé à 46 %, atteindrait 59 % si l'on excluait la part de consommation liée à l'A63. Ces chiffres traduisent l'impact énergétique majeur de cette infrastructure et la nécessité d'engager une transition vers des mobilités moins carbonées pour atteindre l'objectif TEPOS (Territoire à Énergie Positive) fixé à 100 % d'autonomie d'ici 2050.

6.2 Qualité de l'air

Sur le territoire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, le transport routier est la première source d'émissions de polluants atmosphériques. 73% des Nox et 63 % des PM10 et PM2,5 sont directement imputables à l'autoroute. Sur ce point, l'autoroute A63 accentue fortement la pression environnementale : elle concentre à elle seule 73 % des émissions de NOx du territoire et une part notable des particules liées au trafic. Les émissions de particules (PM10, PM2,5) liées à l'autoroute représente respectivement 63 % des émissions totales de particules dues au transport routier sur le territoire Jalle Eau Bourde.

De manière plus globale, la répartition sectorielle des émissions de particules confirme la responsabilité dominante des transports (47 % de tous émissions confondues) devant les secteurs de l'industrie (20%), le résidentiel et l'agriculture respectivement à 14% et 13%.

Cette prédominance du transport routier et plus particulièrement de l'A63 met en lumière l'enjeu crucial que représente la réduction des émissions liées à la mobilité pour améliorer la qualité de l'air et renforcer la sobriété énergétique du territoire. Malgré son impact majeur sur la qualité de l'air et la consommation énergétique du territoire, l'autoroute A63 échappe au champ de compétence direct de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, sa gestion relevant de l'État et du concessionnaire autoroutier (ASF/Vinci Autoroutes). Ainsi, la collectivité ne dispose d'aucun levier d'action direct sur les flux de circulation ou la gestion de cette infrastructure. Consciente de cette contrainte, la CDC inscrit néanmoins dans son PCAET plusieurs actions complémentaires visant à atténuer les effets induits de ce trafic : lutte contre l'autosolisme via le développement du covoiturage, mise en œuvre d'un plan de mobilité simplifiée, promotion des mobilités douces et amélioration des alternatives au tout-voiture (vélo, transports collectifs).

7 Résilience et adaptation climatique

Face à l'accélération du changement climatique et aux impacts déjà observables en Nouvelle-Aquitaine, la mise à jour du diagnostic du PCAET de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde doit désormais intégrer de manière renforcée les enjeux de résilience et d'adaptation. Les nouvelles orientations nationales et régionales établissent un cadre clair et obligatoire pour les collectivités.

7.1 Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3)

Adopté en 2023, le PNACC-3 fixe la feuille de route nationale d'adaptation pour la décennie 2023–2033. Il repose sur 5 objectifs structurants :

1. Protéger les populations et les territoires contre les risques climatiques (sécheresses, inondations, canicules, feux de forêt).
2. Préserver la ressource en eau et sécuriser les usages prioritaires.
3. Renforcer la résilience des infrastructures et bâtiments.
4. Soutenir les filières économiques et agricoles face à l'évolution du climat.
5. Préserver les écosystèmes, la biodiversité et les services écosystémiques.

Le PNACC-3 impose désormais :

- une approche systématique des risques climatiques,
- la prise en compte du scénario +4°C à horizon 2100,
- la mobilisation d'indicateurs de vulnérabilité territoriale,
- et l'intégration de l'adaptation dans les documents de planification (PLUi, PCAET, PPR, SCoT).

Pour les territoires comme la CCJEB, cela signifie une obligation d'actualiser leur diagnostic climat en intégrant des trajectoires climatiques prospectives et l'analyse des impacts sur les activités humaines, la santé, la ressource en eau, les infrastructures, la biodiversité et la forêt.

7.2 La TRACC +4°C : la trajectoire d'adaptation propre à la Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine est la région la plus vulnérable de France selon AcclimaTerra : sécheresses plus fréquentes, risques feux de forêt accrus, tension hydrique, recul du trait de côte, impact sur les forêts, agriculture et biodiversité.

La TRACC +4°C, adoptée en 2023, fournit aux collectivités une lecture opérationnelle des risques à horizon 2050–2100. Elle s'appuie sur des projections de Météo-France (DRIAS) basées sur :

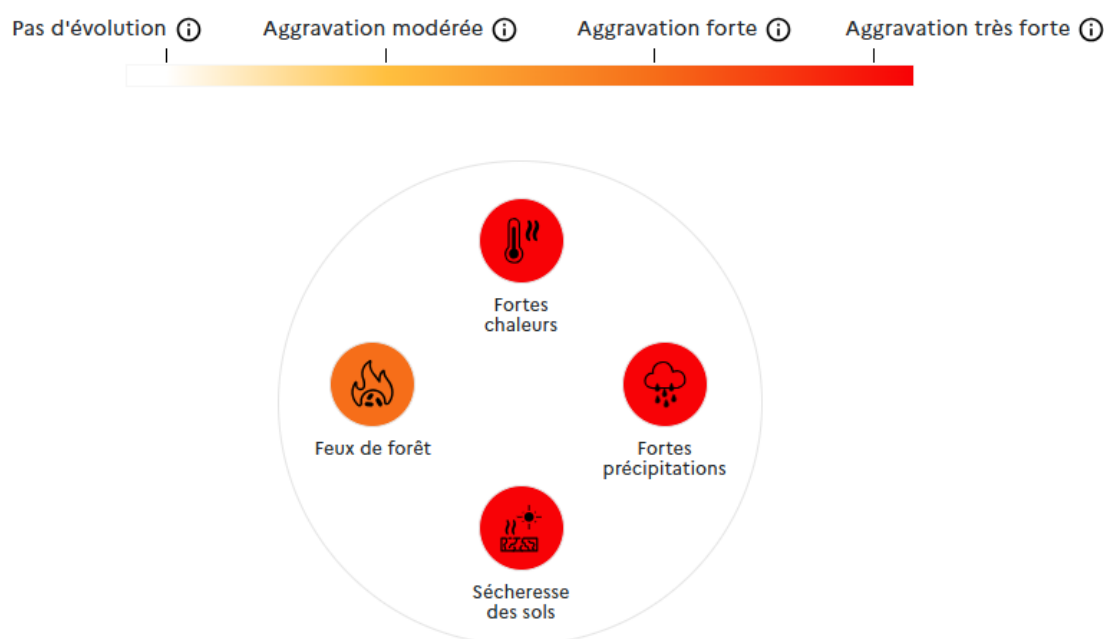
- une hausse moyenne des températures de +3 à +4°C,
- des pointes estivales dépassant régulièrement 40°C,
- une baisse des débits d'étiage de 30 à 60 %,
- une multiplication par 2 à 4 des périodes de sécheresse,
- un risque incendie multiplié par 4 dans certains territoires forestiers.

7.3 Résilience régionale : 6 priorités TRACC

1. Eau : sécurisation de la ressource et gestion des tensions hydriques.
2. Forêts – incendies : renforcement des dispositifs de prévention et adaptation des peuplements forestiers.
3. Espaces urbains : lutte contre les îlots de chaleur, ombrières, végétalisation.
4. Santé : réponse aux vagues de chaleur et qualité de l'air.
5. Infrastructures & mobilité : sécurisation face aux aléas climatiques.
6. Biodiversité & continuités écologiques : renforcer les trames vertes, bleues, brunes.

7.4 Vulnérabilité climatiques et enjeux de résilience du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde se trouve exposé à une intensification marquée des aléas climatiques, confirmée par les projections climatiques de Météo-France, les travaux d’AcclimaTerra et les indicateurs issus du dispositif TACCT de l’ADEME. Les données récentes issues du patch +4°C, fondées sur la trajectoire TRACC, montrent une aggravation forte à très forte des principaux phénomènes climatiques qui affecteront le territoire à l’horizon 2050–2100. Cette évolution impose désormais une nouvelle lecture de la résilience territoriale, fondée sur l’exposition maximale aux aléas, la vulnérabilité structurelle du territoire et la nécessité de mettre en œuvre des actions d’adaptation ambitieuses dans le cadre du PCAET.



Potentiel d'aggravation des aléas majeur du territoire
Source : ADEME TACCT

Les canicules constituent un premier facteur de vulnérabilité majeure. Le territoire connaîtra, dans les prochaines décennies, une augmentation significative des températures moyennes, une multiplication des épisodes de chaleur extrême ainsi qu’un allongement de leur durée. Le nombre de jours supérieurs à 35°C pourrait augmenter de manière très marquée, accompagné d’un accroissement des nuits tropicales. Ces évolutions auront pour conséquence un inconfort thermique croissant dans l’habitat, les équipements publics, les établissements scolaires et les lieux de travail. Elles entraîneront également une détérioration du cadre de vie, une augmentation du risque sanitaire pour les personnes fragiles, un stress thermique accru pour les travailleurs exposés ainsi qu’un impact notable sur les infrastructures sensibles. L’ensemble de ces éléments confirme que l’exposition du territoire aux fortes chaleurs doit être considérée comme maximale. La sensibilité du territoire se manifeste à travers la présence d’îlots de chaleur urbains, notamment dans les secteurs les plus denses de Cestas, Saint-Jean-d’Illac et Martignas-sur-Jalle, où la minéralité et la faible présence végétale intensifient la surchauffe estivale.

Les feux de forêt représentent une vulnérabilité tout aussi déterminante, amplifiée par la localisation de la CCJEB au cœur du massif des Landes de Gascogne. Les incendies survenus dans le département en 2022 ont montré à quel point les peuplements forestiers de la région sont hautement inflammables en période de sécheresse prolongée. Selon les projections régionales, le risque d'incendie pourrait être multiplié par trois à cinq d'ici le milieu du siècle. Le territoire se caractérise par une large interface habitat-forêt, où de nombreux lotissements jouxtent directement des zones boisées, augmentant significativement les risques pour la population, les habitations et les infrastructures. Cette situation implique une obligation renforcée de prévention et de protection, notamment en matière de gestion forestière, de maîtrise des combustibles, d'entretien des dispositifs DFCI et d'adaptation des documents d'urbanisme aux risques incendie.

La sécheresse des sols constitue un autre aléa majeur, directement lié à l'évolution climatique. Le territoire fait face à une réduction progressive des précipitations utiles, à une augmentation des périodes d'étiage et à une tension croissante sur la ressource en eau. Cette situation entraîne une baisse de la disponibilité en eau potable, fragilise les écosystèmes aquatiques et accentue les conflits d'usages entre les besoins domestiques, agricoles, naturels et économiques. La diminution des débits observée dans la Jalle et les milieux humides associés, combinée à une recharge insuffisante des nappes, place la CCJEB dans une situation de stress hydrique appelée à s'accroître. Les conséquences sont multiples : dégradation de la qualité des masses d'eau, mortalité piscicole, vulnérabilité aggravée des zones humides, affaiblissement des peuplements forestiers et fragilisation des plantations urbaines. Le caractère structurel de cette tendance impose au PCAET d'intégrer une stratégie ambitieuse de sobriété hydrique, de gestion intégrée de l'eau et de restauration écologique.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles occupe également une place centrale dans les vulnérabilités du territoire. Une large partie du tissu urbain de Cestas, Saint-Jean-d'Ilac et Martignas-sur-Jalle se situe en zone d'aléa moyen à fort. Les épisodes de sécheresse intense, suivis de périodes de réhydratation brutale, entraînent des mouvements différentiels du sol qui provoquent fissurations, déformations et fragilisations des bâtiments. Ce processus affecte principalement les maisons individuelles construites sur des sols sensibles, mais également les voiries, les réseaux et les ouvrages d'infrastructure. Les projections climatiques confirment que la fréquence et l'amplitude de ces mouvements argileux augmenteront fortement dans les années à venir. Il en résulte un risque croissant de sinistres, un coût économique important pour les ménages et les collectivités, ainsi qu'une nécessité d'adapter les pratiques constructives, d'encadrer l'urbanisation et de sensibiliser les acteurs concernés.

Les fortes précipitations constituent une autre vulnérabilité significative du territoire. Elles tendront à devenir plus irrégulières mais plus intenses, générant des phénomènes de ruissellement, d'inondation par débordement ou saturation des réseaux d'eaux pluviales. Ces épisodes extrêmes pourront provoquer des dommages aux infrastructures, à la voirie et aux réseaux, ainsi qu'altérer la qualité des eaux superficielles. Ils poseront également des difficultés pour la gestion des eaux urbaines, notamment dans les zones où l'imperméabilisation est élevée. La pression exercée par la croissance urbaine et l'artificialisation des sols renforcera ces risques, nécessitant une adaptation systématique de la gestion des eaux pluviales, une désimperméabilisation accrue et une meilleure intégration des risques hydrauliques dans l'aménagement.

La biodiversité et les écosystèmes du territoire font face à une vulnérabilité croissante. La forêt landaise subit déjà les effets conjugués de la sécheresse, des maladies, des parasites et de la pression incendie. Les zones humides, corridors écologiques, milieux aquatiques et espèces sensibles voient leurs conditions de vie se détériorer. La fragmentation des habitats, la diminution de la ressource en eau, la hausse des températures et la fréquence accrue des aléas affaiblissent progressivement la capacité du territoire à maintenir ses services écosystémiques. Or ces services, tels que la régulation thermique, l'infiltration de l'eau, la lutte contre les inondations ou encore le stockage du carbone, jouent un rôle déterminant dans la résilience climatique. Leur affaiblissement accroît mécaniquement la vulnérabilité des habitants et des activités économiques.

Enfin, les impacts sur la santé publique constituent une dimension essentielle de la résilience territoriale. L'augmentation des vagues de chaleur, la dégradation de la qualité de l'air en période caniculaire, la hausse des allergies, l'émergence de maladies vectorielles et les épisodes de pollution atmosphérique constituent autant de dangers pour les populations, en particulier les plus vulnérables. Les structures accueillant des publics sensibles, comme les écoles, les crèches, les centres de loisirs ou les établissements médico-sociaux, seront particulièrement exposées, nécessitant des adaptations rapides pour garantir un niveau de protection suffisant. La cohérence entre urbanisme, végétalisation, aménagements publics, déplacements et santé doit désormais être pensée comme une priorité stratégique.

Ainsi, l'ensemble du territoire de la CCJEB se trouve confronté à une aggravation forte à très forte de ses aléas climatiques, ce qui implique que son niveau d'exposition doit être considéré comme maximal pour la plupart des phénomènes étudiés. Sa sensibilité est élevée du fait de la structure de son urbanisation, de la présence d'importantes interfaces habitat-forêt, de la dépendance aux ressources en eau, de la nature argileuse des sols et de la fragilité croissante de ses milieux naturels. Ces constats imposent une mise à niveau ambitieuse du volet adaptation du PCAET, fondée sur la protection des populations, la sécurisation des infrastructures, la préservation et la restauration des milieux naturels, l'adaptation du cadre bâti, la gestion durable de l'eau et l'intégration systématique des enjeux climatiques dans les documents d'urbanisme, les politiques locales et les projets d'aménagement.

7.5 Conclusion chapitre résilience climatique

Au regard de l'aggravation forte à très forte des principaux aléas climatiques identifiés par le dispositif TACCT de l'ADEME, la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde s'engage à intégrer pleinement la dimension d'adaptation au sein de son PCAET. Cette intégration constitue désormais un axe structurant de la stratégie territoriale, au même titre que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou le développement des énergies renouvelables. Le territoire développera ainsi un diagnostic spécifique des vulnérabilités climatiques, fondé sur les données du patch +4°C, qui permettra de mesurer avec précision l'exposition du territoire, d'identifier les secteurs les plus sensibles et d'établir une lecture territorialisée des impacts attendus.

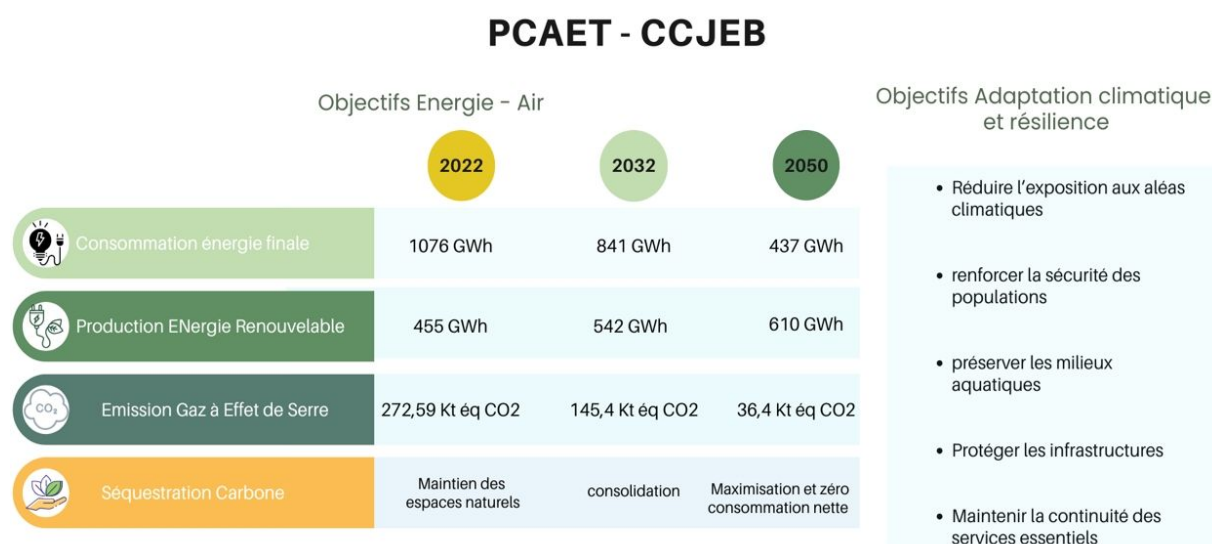
La CCJEB inscrira cette démarche dans la durée en s'appuyant sur l'outil TACCT, qui deviendra un référentiel d'aide à la décision pour l'ensemble du cycle du PCAET. Cet outil permettra d'orienter la construction de la stratégie d'adaptation, d'éclairer les choix d'aménagement, d'actualiser régulièrement la connaissance des risques, d'anticiper les évolutions climatiques et de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre. Dans cette perspective, l'adaptation ne sera plus considérée comme un volet isolé, mais comme une dimension transversale, structurante et évolutive du projet de territoire.

En parallèle, la collectivité poursuivra le pilotage énergétique et climatique de son PCAET à travers l'outil « Territoire en Transition » de l'ADEME, qui restera la base de suivi des émissions, de la consommation d'énergie et des trajectoires associées. L'articulation entre Territoire en Transition et TACCT permettra d'assurer un suivi cohérent, complet et consolidé des enjeux climatiques : l'un mesurant l'atténuation, l'autre accompagnant l'adaptation. Ensemble, ces deux outils constitueront la colonne vertébrale du pilotage climatique local, garantissant une évaluation régulière, une stratégie éclairée, une réactivité en cas d'évolution des risques et une capacité d'ajustement continue des politiques publiques.

Ce dispositif unifié offrira au territoire une ligne directrice claire et durable, assurant que les actions présentes et futures intègrent pleinement les défis climatiques, protègent les habitants, préservent les écosystèmes et renforcent la résilience de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde dans les décennies à venir.

7.6 Objectifs généraux du PCAET de la CCJEB

Les objectifs généraux du PCAET actualisé reposent sur une trajectoire énergie-climat renforcée et conforme aux attentes nationales, complétée désormais par un volet structuré de résilience. Sur le volet atténuation, la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde confirme ses ambitions en matière de réduction de la consommation d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les données actualisées permettent de fixer une trajectoire claire : une baisse de la consommation énergétique du territoire de 1 076 GWh en 2022 à 841 GWh en 2032 puis 437 GWh en 2050 ; une augmentation progressive de la production locale d'énergies renouvelables de 455 GWh à 542 GWh en 2032 et 610 GWh en 2050 ; et une réduction des émissions territoriales de gaz à effet de serre de 272,6 ktCO₂e en 2022 à 145,4 ktCO₂e en 2032, puis 36,4 ktCO₂e en 2050.



Concernant le stockage du carbone, l'objectif repose sur le maintien et la consolidation des espaces naturels et forestiers, considérés comme leviers fondamentaux de séquestration, dans une logique de zéro artificialisation nette et de protection durable des milieux.

À la différence de ces objectifs chiffrés, les objectifs en matière d'adaptation et de résilience ne relèvent pas, à ce stade, de trajectoires quantitatives définies au niveau national. Les cadres réglementaires actuels (TRACC et PNACC) n'imposent en effet aucun seuil ou valeur cible, mais attendent des territoires qu'ils identifient leurs vulnérabilités, qu'ils construisent une stratégie adaptée à leurs spécificités et qu'ils assurent son suivi dans le temps. Sur ce volet, l'ambition de la CCJEB repose sur un engagement global : réduire l'exposition et la sensibilité du territoire aux aléas climatiques, renforcer la sécurité des populations, préserver les milieux naturels, protéger les infrastructures et maintenir la continuité des services essentiels. L'adaptation prend ainsi la forme d'orientations stratégiques structurantes : anticiper les vagues de chaleur, maîtriser le retrait-gonflement des argiles, protéger les forêts et les interfaces habitat-forêt, sécuriser la ressource en eau, restaurer la biodiversité comme levier d'adaptation naturelle et renforcer la résilience des réseaux et activités économiques.

Le suivi de ces objectifs repose sur une double gouvernance outillée. L'outil « Territoire en Transition » de l'ADEME continuera d'assurer le pilotage et l'évaluation des trajectoires énergie, tandis que l'outil TACCT permettra de suivre dans le temps l'évolution des vulnérabilités climatiques et des capacités d'adaptation du territoire. L'articulation de ces deux dispositifs garantit une cohérence globale, une amélioration continue du plan d'action et un alignement avec les recommandations formulées par l'État dans son avis. Ainsi structurés, ces objectifs généraux constituent la colonne vertébrale du PCAET révisé et offrent à la CCJEB un cadre stratégique robuste pour répondre simultanément aux enjeux de transition énergétique, de neutralité carbone et de résilience climatique.

8 Conclusion Générale du diagnostic actualisé du PCAET

L'actualisation du diagnostic permet désormais d'offrir une vision consolidée, territorialisée et actualisée des enjeux auxquels le territoire est confronté. Sur le volet énergétique et climatique, l'intégration de données actualisées jusqu'en 2022 permet de préciser les dynamiques de consommation, d'émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. L'analyse démontre une légère baisse des consommations par habitant malgré une croissance démographique de près de 6 %, témoignant d'une amélioration globale de l'efficacité énergétique du territoire. Elle met également en lumière l'importance prépondérante du secteur des transports dans le bilan carbone, rappelant la nécessité d'une action volontariste en matière de mobilités durables. En parallèle, le territoire conserve un potentiel significatif de développement des énergies renouvelables, notamment dans le secteur solaire, biomasse et géothermie de surface.

Le volet qualité de l'air confirme que, bien que la CCJEB ne soit pas identifiée comme un territoire fortement exposé aux dépassements réglementaires, les enjeux persistent : émissions de NOx liées au trafic routier, exposition croissante aux pollens, et effets cumulés des canicules sur la pollution atmosphérique. L'intégration des enjeux air dans les politiques de mobilité, d'aménagement et de végétalisation apparaît essentielle pour améliorer durablement le cadre de vie.

L'un des apports majeurs de cette actualisation réside dans l'intégration structurée du volet adaptation et résilience, auparavant peu développé. Les données du patch +4°C et de la TRACC confirment une aggravation forte à très forte des principaux aléas climatiques : canicules, sécheresse des sols, tensions sur la ressource en eau, feux de forêt, fortes précipitations, retrait-gonflement des argiles et fragilisation des milieux naturels. Ces éléments conduisent à considérer l'exposition climatique du territoire comme maximale pour plusieurs phénomènes. La CCJEB fait face à des vulnérabilités structurelles importantes, liées notamment à la présence massive de forêt, à l'interface habitat-forêt, à la sensibilité des sols argileux, à la dépendance à la ressource en eau, et à la pression de l'urbanisation sur les milieux naturels. L'intégration de ces données permet désormais de bâtir une stratégie d'adaptation éclairée, cohérente et étroitement alignée avec les recommandations nationales.

En répondant aux observations de l'État, cette actualisation apporte un niveau de précision plus fin, une territorialisation plus poussée, et un renforcement notable du volet résilience. La collectivité reconnaît la nécessité d'une gouvernance climatique s'appuyant sur des outils pérennes et adaptés. Ainsi, le pilotage du PCAET s'appuiera conjointement sur Territoire en Transition pour le suivi des émissions, de la consommation énergétique et des trajectoires d'atténuation, et sur TACCT pour l'analyse continue des vulnérabilités et de la capacité d'adaptation du territoire. L'articulation de ces deux outils permettra d'assurer un suivi transversal, cohérent et évolutif du plan d'action, dans une logique d'amélioration continue.

La CCJEB se dote ainsi d'un cadre de référence solide, lui permettant de développer une stratégie climatique pleinement opérationnelle, intégrant à la fois la réduction des émissions, l'adaptation aux impacts du changement climatique, la protection des habitants, la préservation de la biodiversité et la sécurisation des infrastructures. Ce diagnostic réaffirmé constitue la nouvelle pierre angulaire du PCAET révisé, garantissant une action publique ciblée, efficace et durable, en cohérence avec les attentes réglementaires, les besoins du territoire et les enjeux climatiques à venir.